LE 18 MARS

La sédition du 18 mars est pleine d'enseignemens cruels, mais salutaires, qu'il importe de recueillir. Elle a déchiré les derniers voiles sur l'état réel de la société française. Comme une maladie révèle le vice caché d'une constitution, cette crise manifeste un mal profond qui n'attendait que l'occasion d'éclater. Pour qui a suivi de près notre histoire morale depuis vingt ans et s'est rendu compte des passions qui couvaient dans les masses populaires, les derniers événemens n'ont rien d'inexplicable; à plusieurs reprises déjà, le flot qui a failli nous engloutir était venu se heurter aux barrières légales qui le contenaient. Gardons-nous donc de ne voir qu'une surprise dans l'aventure du 18 mars. Ce mouvement de la populace parisienne fut déterminé par des causes plus éloignées qu'il faut démêler, par des élémens compliqués qu'il faut analyser, si nous ne voulons après la victoire laisser subsister les germes de l'insurrection.

I.

Pour expliquer comment une population considérable a pu être entraînée à une révolte criminelle, l'équité commande de tenir compte des circonstances exceptionnelles où Paris avait été jeté depuis de longs mois. Que les malheurs et les crimes dont il vient d'être le théâtre ne nous fassent pas oublier son héroïsme pendant le siége. Il fut calme et fier devant la catastrophe de Sedan, alors que de toutes parts on doutait de sa résistance. Il fut résigné devant le froid et la faim, et montra une bonne humeur vaillante sous les obus du bombardement. Il brûlait de combattre, sauf la populace, déjà gangrenée par les mauvais clubs. Cette ardeur n'a pas été employée; elle a été violemment refoulée par la nouvelle de la capitulation, qui fut une affreuse surprise pour tous ceux qui n'appli-

quaient pas aux événemens une réflexion sévère. Les chefs politiques et militaires qui, après avoir eu l'honneur de rendre la ville imprenable, avaient échoué dans la résistance, furent voués par les masses à l'exécration publique. On ne pouvait pourtant leur reprocher que de n'avoir pas eu dans le succès cette foi héroïquement aveugle qui accomplit l'impossible. Les armes tombaient des mains précisément le jour où une portion de la garde nationale avait déployé le plus grand courage à Montretout et à Buzenval. On sait que le peuple ne discute pas plus ses colères que ses terreurs; souvent généreuses dans leur principe, elles deviennent promptement implacables et injustes. Il attribue volontiers l'insuccès à la trahison, et ne s'en tient jamais à une cause abstraite; il lui faut un coupable à maudire, un bouc émissaire à immoler. C'est ainsi que l'ostracisme le plus inique procéda d'un patriotisme désespéré.

Les élections parisiennes pour l'assemblée nationale, qui trompèrent tout le monde, sauf le parti qui les dirigea, et qui était prêt depuis longtemps à tirer profit de nos calamités, furent une révélation des plus significatives, dont la portée ne fut pas entièrement comprise. L'assemblée nationale fut jugée par la population de Paris avec la même passion. L'assemblée, à ses débuts, ne pouvait pas dissiper les préventions qu'excitait sa composition; elle contenait une droite inexpérimentée qui faisait irruption dans la vie politique avec tous ses préjugés. Comment s'en étonner? Elle était sortie de l'urne comme la lave sort du volcan, à une heure de convulsion nationale; elle était l'image fidèle d'un pays foulé par l'étranger, surmené à l'intérieur, jeté dans la crise la plus épouvantable après vingt ans d'un régime corrupteur. L'assemblée nationale de 1871 ressemblait à beaucoup d'égards à la législative de 1849; elle était née de deux colères. Il était impossible qu'il en fût autrement une fois que l'on admet le caractère sincèrement représentatif d'une assemblée.

Le traité de paix avec la Prusse, qu'il fallut bien signer la mort dans l'âme, mit le comble à l'exaspération de notre malheureuse ville. Couronnant les violences savamment calculées de l'invasion, il révélait le dessein arrêté de l'ennemi d'abaisser et d'appauvrir la France; on y sentait à côté du glaive impitoyable du vainqueur la griffe de l'usurier; il enlevait à la patrie une portion vivante d'elle-même, pendant qu'il la pressurait sans merci. Si un pareil traité indigne les hommes qui réfléchissent, que doit-il produire sur les âmes qui ne disputent rien à la passion du moment? L'odieux traité n'est pas resté pour Paris à l'état de pure convention diplomatique réalisée loin de ses yeux. Non, il a pris corps devant lui, grâce à la stipulation qui a ouvert une porte de la ville à l'armée al-

lemande. Ce que cette profanation de notre cité par un ennemi qui ne l'avait vaincue que par la faim a soulevé de fureurs dans tous les cœurs, nul ne peut le savoir, qui n'a subi cette épreuve. Qu'on nous permette un souvenir personnel. Le jeudi 2 mars, fuyant Paris pour aller constater les déprédations prussiennes dans une petite maison de campagne de la Celle-Saint-Cloud, nous croisâmes sur la route plusieurs des régimens qui avaient bivouaqué aux Champs-Élysées. Ils revenaient en chantant, couverts de rameaux de buis arrachés à nos taillis en guise de lauriers; les musiques militaires jouaient leurs marches les plus triomphales. Un soleil magnifique éclairait ce cortége, et semblait railler notre opprobre. Par ce que j'ai éprouvé de douleur, de honte, de sourde colère, dans cette heure maudite, je comprends que la population parisienne ait été jetée hors d'elle-même, que son patriotisme ait été une proie facile à saisir par les démagogues, qui n'oublient jamais leur jeu. L'insurrection du 18 mars ne s'explique que par la démence d'un peuple; on serait injuste en ne disant point que le grand agent provocateur de ce soulèvement insensé fut cette Prusse qui affecte de l'attribuer à notre caractère national. Tous les pharisiens de l'Europe qui nous jettent la pierre oublient que ces folies n'ont été rendues possibles que par l'excès de nos malheurs. Certes je n'irai pas chercher des excuses pour la bande cosmopolite qui a promené sur Paris ses torches incendiaires; mais on ne doit pas confondre avec elle la masse égarée qu'elle a conduite à sa perte, surtout avant d'avoir eu le temps de la pervertir. Il y eut aussi les enrôlés de la faim, et ceux en trop grand nombre qu'on a traînés au combat la baïonnette dans les reins.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire complète de l'insurrection du 18 mars; nous voulons seulement saisir son vrai caractère en parlant surtout de ce que nous avons vu. On sait que, sur les sollicitations très vives, et qui n'étaient pas toutes désintéressées, de l'opinion publique, le gouvernement se résolut à faire enlever de force les canons que la garde nationale prétendait conserver à Montmartre sous prétexte qu'elle les avait fournis. A la première nouvelle de l'affaire, je me rendis sur le boulevard Pigalle. Le temps était pluvieux, et de ce gris sale que j'avais déjà remarqué le 2 décembre 1851. La gendarmerie se repliait tristement, ne pouvant lutter seule contre toute une population. La foule de Montmartre se ruait bruyante, joyeuse, sur le boulevard; elle faisait une ovation à des soldats de la ligne qui revenaient la crosse en l'air, manifestant une joie hébétée. Le torrent fangeux de la sédition semblait rouler sous nos yeux les débris de nos défaites; la révolte fraternisait avec déroute. A la barrière Pigalle, une flaque de sang, marquait la place où un officier de chasseurs avait été mortellement frappé, des

soldats rapportaient à moitié dépecé le cadavre d'un cheval de l'état-major pour en faire le festin de leur trahison, tandis que des mégères du quartier racontaient que l'on avait aux buttes Montmartre un otage dans la personne du général Lecomte. Telle fut la digne aurore d'une révolution de ruisseau! Je parcours la ville avec l'espérance de voir se lever les bataillons qui, au 31 octobre et au 22 janvier, avaient fait leur devoir. Le rappel retentit en vain; quelques hommes dévoués se rassemblent seuls. La grande cité est triste et lasse à mourir du siége et de sa douloureuse conclusion. Elle ne sent pas une direction ferme, elle flotte un moment indécise autant qu'inquiète. C'est ce moment qui l'a perdue. Revenu au boulevard Pigalle, j'entends une clameur furieuse; j'aperçois un vieillard à cheveux blancs traîné par une escouade de gardes nationaux : un cri de mort l'accompagne, tandis qu'il disparaît du côté des buttes. C'est le général Clément Thomas que l'on va fusiller avec le général Lecomte. Il faut avoir vu grimacer ces figures repoussantes, portant la trace d'une double ivresse, pour connaître cette terrible colère d'une multitude qui n'est plus qu'un sauvage et brutal élément, sans réflexion, sans conscience et sans pitié. Les barricades se multiplient, et gagnent de proche en proche l'intérieur de la ville avec d'autant plus de facilité que personne ne les attaque. Le gouvernement s'est retiré sur Versailles pour préserver de la contagion ce qui lui reste de troupes.

Le soleil du 20 mars se lève splendide pour illuminer la prise de Paris par la démagogie. Le drapeau rouge flotte sur l'Hôtel de Ville; la garde nationale occupe tous les postes, et défend les barricades. Elle imagine même d'imposer aux passans un droit de péage sous la forme d'un pavé à déposer sur la forteresse improvisée. On peut déjà s'apercevoir qu'elle compte plus d'un adhérent forcé; sur un refus énergique de porter mon pavé à une barricade, un garde national de faction me dit : « Eh bien! vous avez raison. » La prise de possession du pouvoir par l'insurrection fut officiellement signifiée par les affiches du comité central, qui invitait les électeurs à nommer la commune le mardi 22 mars. Si quelque chose pouvait étonner encore, on se fût récrié sur la diversité des signataires au bas d'affiches identiques; les unes portaient la désignation du « comité de la garde nationale, » les autres étaient faites au nom de la « fédération républicaine, » dont on n'avait pas entendu parler. Il paraît qu'il y eut fusion entre les deux délégations, qui ne savaient pas elles-mêmes exactement ce qu'elles représentaient. On mit sur les affiches *fédération républicaine de la garde nationale*, et tout fut dit. Ce comité prétendait émaner des libres élections de la garde nationale. On n'a jamais su quand et comment ces élections s'étaient faites; mais les pouvoirs révolutionnaires n'y regardent pas de si

près : ils n'ont d'autre légitimité que celle de leur force de hasard, tant qu'elle dure.

Je passe rapidement sur les incidens bien connus qui ont précédé les élections du 27 mars. Tout le monde se rappelle la fusillade de la place Vendôme, parfaitement préméditée, comme le prouve l'article menaçant paru le matin même dans *la Vraie République*, l'essai avorté de la répression et les funestes tentatives de conciliation, qui n'ont eu d'autre résultat que d'amener une partie des amis de l'ordre aux urnes de la démagogie. A partir du dimanche 27 mars, la commune entre en scène; c'est une nouvelle phase de l'insurrection bien autrement grave que la première.

II.

Les mots, comme les livres, ont leur histoire; celui de commune a changé entièrement de sens dans le cours de ces derniers mois. Pendant le siége, la commune, réclamée avec passion par le parti révolutionnaire, était tout autre chose pour lui que celle qui a été intronisée à l'Hôtel de Ville : c'était tout simplement la fameuse commune insurrectionnelle de 1793, qui faisait la loi à la convention, poussait aux mesures violentes, et jouait le rôle de pouvoir exécutif du club des jacobins; elle était l'un des ressorts les plus énergiques de la centralisation dictatoriale qui prétendait sauver la république une et indivisible par une dictature sanglante. Les franchises municipales dont on a fait tant de bruit depuis lors n'avaient point de place sur son programme, puisqu'elle tirait sa force de la confusion de toutes les attributions, et qu'elle voulait être un corps politique pour la France entière, dictant ses volontés à la représentation nationale, et la forçant au besoin à se mutiler elle-même. C'est bien une commune semblable que réclamaient les clubs et les journaux extrêmes pendant le siége; ils voulaient la faire nommer directement par le suffrage universel de Paris pour opposer un pouvoir élu au gouvernement improvisé du 4 septembre, amoindrir celui-ci et le dominer. L'assemblée populaire devait être chargée de la conduite de la guerre; à elle de décréter la fameuse levée en masse, de remplacer les généraux, de frapper les absens, de rationner et réquisitionner sans merci les assiégés, d'écraser les anciens partis, de déclarer la lutte à outrance. C'est bien là ce que demandaient tous les jours les Blanqui et les Delescluze, ce qui faisait le fond de toutes les harangues de Belleville et de Montmartre, ce qui faillit réussir au 31 octobre. On ne soufflait pas un traître mot de la fédération républicaine et de la belle invention de Paris libre, c'est-à-dire isolé. On s'en tenait à la vieille théorie ja-

cobine du salut public, et on comptait bien l'imposer à la province par des apôtres en écharpe rouge.

Après le 18 mars, tout change; la commune n'est plus que la consécration de l'idée fédérative poussée à l'extrême. Contradiction étrange, les montagnards professent le girondisme, les unitaires farouches sont devenus séparatistes, et ne parlent plus que des franchises de Paris. Ce revirement est d'autant plus singulier que les chefs du mouvement ont cherché leur point d'appui dans un ordre d'idées ou de passions absolument contraires; ils ont exploité avec une habileté perfide l'irritation de la grande ville contre ceux qui voulaient lui ravir sa couronne de capitale. Il faudrait pourtant choisir entre les prétentions : on ne peut vouloir tout ensemble être le cœur et la tête du pays, et se constituer en ville indépendante! On a dit que cette belle invention de l'isolement absolu était due au citoyen Assi, qui a été le grand inspirateur du mouvement à ses débuts, et serait un partisan fanatique des républiques italiennes du moyen âge; le livre où M. Edgar Quinet a retracé leur histoire aurait été sa principale lecture, et aurait fait de lui en plein XIX[e] siècle une sorte de Florentin du XIV[e]. Il se peut que le rêve d'un maniaque acquière de l'importance dans des jours de délire universel; mais l'explication n'est pas suffisante. Il est certain que, si le comité de la garde nationale avait réussi à renverser l'assemblée des représentans de la France, il eût fait une révolution sur l'ancien modèle : il eût dicté ses lois d'une frontière à l'autre, et se serait soucié fort peu des franchises municipales des départemens. Il a proclamé Paris libre à défaut de Paris dictateur; ne pouvant user du télégraphe pour réformer le pays, il a fait de nécessité vertu, et a déclaré qu'il n'avait jamais songé à dépasser le mur d'enceinte. Il s'était rabattu un moment sur la fédération des villes, le meurtre abominable du préfet de Saint-Étienne, contre lequel il n'a pas protesté, lui ayant donné quelque espoir; mais il s'est vu bientôt obligé d'y renoncer. Chaque défaite nouvelle ranimait son enthousiasme pour l'idée fédérative et les franchises municipales, qui signifiaient, selon lui, le droit pour le conseil élu de faire à Paris et de Paris absolument ce qu'il voulait. Forcé de reconnaître que la Salente qu'il comptait édifier à sa guise s'arrêtait aux fortifications, il déclara qu'il n'avait jamais eu d'autre pensée, et que c'était la plus belle chose du monde. C'est ainsi que la commune montagnarde des vieux jacobins s'est transformée sous l'influence des événemens, et a élevé son échec complet en France à la hauteur d'un principe. Nous verrons du reste tout ce que ce prétendu principe recouvre d'incohérence.

L'empire n'a jamais usé de procédés aussi scandaleux que ceux qui ont été employés dans le vote du 26 mars et dans la validation

des élections. On ne peut pousser plus loin ce mépris de la légalité qui rend tous les attentats possibles. Tout d'abord la précipitation même du vote l'a rendu illusoire. C'est le samedi à midi que Paris apprit qu'il devait voter le lendemain matin; nulle entente n'était possible sur les candidats, le temps manquait pour l'affichage des professions de foi. Ce n'était plus qu'une affreuse loterie, excepté pour les chefs du mouvement, qui avaient disposé les lots de manière à tirer à coup sûr. La candidature officielle s'est épanouie dans toute sa gloire par ce beau jour de dimanche. Les divers sous-comités avaient fait afficher leurs listes de candidats à la porte des mairies; l'élection marchait à la baguette, sauf dans trois ou quatre sections. Le comité directeur, par une manœuvre indigne, fit placarder le jour même du vote la nouvelle, qu'il savait fausse depuis la veille, d'une insurrection triomphante à Lyon. Le nombre des votans fut plus grand qu'on ne l'eût imaginé : il s'éleva au chiffre de 125,000; les abstentions cependant furent en majorité malgré le compromis si déplorable de quelques maires et députés de Paris, secondés par plusieurs journaux, qui avaient poussé la population aux urnes, oubliant que toute conciliation aux dépens du droit est fatale. Sauf dans trois arrondissemens, le 2e, le 6e et le 9e, les modérés furent complètement battus. Il faut lire le rapport de la commission des élections à la commune pour se faire une idée de l'état mental du parti révolutionnaire. Le seul obstacle à la validité d'une élection communale était le fait d'appartenir à l'assemblée nationale de la France, tandis que l'étranger était admis sans difficulté par cette considération, que « le drapeau de la commune est celui de la république universelle. » La loi électorale de 1849, d'après laquelle les électeurs avaient été convoqués, fut abrogée après coup au profit de six candidats qui n'avaient pas obtenu le huitième des suffrages, et tous les six votèrent avec ensemble pour une résolution qui frappait de nullité tous les décrets ultérieurs : c'était pousser l'arbitraire jusqu'au ridicule.

Le corps communal ainsi confectionné présenta le plus bizarre amalgame. Le comité de la garde nationale lui avait fourni un contingent important; c'était l'élément le plus socialiste, l'état-major de l'Internationale, parfaitement décidé à suivre ses visées particulières, et à faire ses expériences de médication sociale sur Paris, comme dans une clinique vaste et commode. A cette fraction appartenaient quelques hommes généreux qui s'étaient laissé prendre à l'espoir d'améliorer le sort de leurs frères, mais n'ont pas su décliner suffisamment la solidarité d'actes coupables qu'ils sont les premiers à condamner. Après les grévistes du comité venaient un certain nombre d'ouvriers influens dans leurs quartiers, des réputations d'atelier, puis les clubistes émérites qui avaient une vo-

cation marquée pour la police. L'un d'eux, le trop fameux Rigault, d'après le récit de ses camarades d'études, se désennuyait au collége en faisant des listes de proscription.

L'installation de la commune eut lieu le 28 mars, avant même qu'elle eût rendu compte des élections. Dès le premier jour, on s'aperçut de ses luttes intestines. Le comité de la garde nationale ne s'était point effacé devant elle, comme il l'avait promis, et probablement parce qu'il l'avait promis. Assi le représentait au sein de la commune; c'est ce qui lui attira sans doute le désagrément d'une incarcération de quelques jours. Dans la commune même, il y avait une droite et une gauche; la droite se retira assez promptement, épouvantée d'une solidarité inacceptable pour des honnêtes gens. Non-seulement les membres élus dans les quartiers dissidens donnèrent leur démission; mais bientôt MM. Ranc et Ulysse Parent, les fougueux de la veille, imitèrent MM. Desmarest et Leroy. Le parti franchement socialiste et dictatorial l'emportait de plus en plus, quitte à se diviser le lendemain; il était facile d'en juger par les décrets qui pleuvaient comme grêle sur la malheureuse ville de Paris.

Le nouveau gouvernement s'était partagé en plusieurs commissions qui réglaient les finances, la guerre, la justice, les subsistances, le travail et les échanges, les services publics, l'enseignement, la sûreté générale, les affaires étrangères; il s'était aussi donné une commission exécutive. Chacune de ces commissions, excepté la dernière, qui ne quittait pas l'Hôtel de Ville, avait son délégué au ministère correspondant. Toutes ensemble délibéraient sur la chose publique avec l'ordre et la bonne entente qui ont été révélés depuis lors par les procès-verbaux du *Journal officiel*. Toute cette organisation fut brisée par l'institution du comité de salut public, enlevée vers le commencement de mai par un coup de majorité qui annula la commune proprement dite. La dictature jacobine prenait ainsi sa revanche sur l'Internationale, pour s'effacer bientôt devant le comité central. Raoul Rigault, dans son vote motivé, a donné la vraie signification de cette révolution intérieure par ces mots : « je vote pour le comité de salut public, parce que j'espère qu'il sera en 1871 ce que l'on croit à tort qu'a été le comité de salut public de 1793. »

Les municipalités dépendaient directement de la commune, qui mettait à la tête de chacune d'elles l'un de ses membres. Celui-ci s'adjoignait une commission choisie à sa guise qui régentait souverainement le quartier à la place des maires élus par le suffrage universel. Comme ceux-ci émanaient d'une élection régulière, ils avaient pour la commune un caractère de légalité qu'elle ne pouvait tolérer sans se condamner elle-même : elle les avait tous révoqués. La préfecture de police, avec ou sans le concours de la commission de sûreté générale, a toujours formé une autorité à

part, maîtresse de la liberté des citoyens, qu'elle pouvait violer à son gré par les mandats d'amener de ses commissaires. Chaque arrondissement possédait un comité de vigilance qui fonctionnait dans l'ombre, et devait servir avant toute chose à recevoir les délations. Les gardes nationaux estimaient que le plus beau droit du monde est celui de perquisitionner, parce que des perquisitions aux réquisitions il n'y a qu'un pas. On sait avec quelle aisance nos prétoriens des faubourgs arrêtaient ceux qui leur déplaisaient sur la voie publique.

III.

A peine installée, la commune devint une véritable machine à décrets. Elle ne cessa d'assumer le rôle d'une assemblée législative. Jamais le papier n'a supporté de telles folies. Si la commune avait exécuté tout ce qu'elle votait, la désorganisation sociale eût été sans mesure. Il faut distinguer dans ses décrets ceux qui étaient les armes de la lutte à outrance et ceux qui étaient destinés à reconstituer la société sur « sa vraie base. » Ces derniers révèlent toute l'insanité de l'entreprise, car ils ont pour la plupart une portée si vaste, qu'ils dépassent non-seulement la compétence d'un conseil municipal quelconque, mais encore celle d'une assemblée nationale; ils ne se contentent pas en effet de régler les intérêts généraux du pays, comme s'ils avaient force de loi de la Manche aux Pyrénées : ils portent encore atteinte sans sourciller à ces droits primordiaux devant lesquels l'état doit toujours s'arrêter, parce qu'ils constituent cette liberté individuelle qu'il a pour principale mission de protéger. Aussi plus la commune croyait avoir fait merveille par la grandeur des réformes qu'elle promulguait, plus elle rendait son œuvre absurde et contradictoire, plus elle lui enlevait le caractère communal, et s'enlevait à elle-même toute raison d'être. Tous ces socialistes réunis n'ont pas révélé une seule idée nouvelle ou pratique; ils n'avaient pas même un mauvais système. Ils ne savaient qu'unir Babeuf à Chaumette, associer le communisme à l'impiété intolérante en essayant de ressusciter le terrorisme au profit de cette glorieuse fusion. Il n'était pas possible au socialisme populaire d'échouer plus tristement, de donner une plus piteuse idée de sa science économique, qui se réduit à s'emparer du bien d'autrui.

Il est assez difficile de distinguer entre les décrets réformateurs et les décrets terroristes, car la commune faisait toujours d'une pierre deux coups; elle frappait tout ensemble un abus, ou ce qu'elle qualifiait de ce nom, et une classe d'individus dans lesquels elle voyait ses ennemis du moment. Ainsi tous les décrets concernant la propriété tombaient sur les propriétaires, et tendaient à les

ruiner; ils ne ménageaient aucune transition, n'assuraient aucune indemnité sérieuse, et se bornaient à les dépouiller. Nous rangeons dans cette catégorie le décret qui remettait aux locataires trois termes de loyer, celui qui abolissait l'intérêt des échéances, échelonnées sur trois ans, le décret qui confisquait au profit des associations ouvrières les usines dont les maîtres étaient absens, moyennant une promesse dérisoire d'indemnité, et enfin le décret qui supprimait les charges de notaire et d'huissier sans leur offrir aucune compensation. Le mont-de-piété fut aussi bien dépouillé que les grandes compagnies de chemin de fer, dont la redevance à l'état fut arbitrairement fixée. Le décret sur le travail de nuit des boulangers fut une immixtion des plus imprudentes dans l'industrie privée.

La religion était traitée de la même façon que la propriété. Pour bien montrer avec quel soin jaloux la commune se renfermait dans ses attributions urbaines, elle décréta la séparation de l'église et de l'état, comme si elle était la représentation de la France et l'état en personne, touchant ainsi de ses mains brutales à l'une des plus grandes réformes de l'avenir. Heureusement, pour qu'on ne se méprît pas sur son dessein, qu'on ne le confondît pas avec la noble aspiration de tous les vrais libéraux, elle prononçait dans le même décret la confiscation des biens du clergé. Rien de plus absurde et de plus inique qu'une pareille mesure. Depuis que le clergé a cessé d'être une corporation, ses propriétés sont soumises au droit commun. La mainmorte a disparu en 1790. Les législateurs de l'Hôtel de Ville ont voulu tout simplement servir les rancunes populaires, et se donner les coudées franches pour spolier à leur aise les maisons religieuses et les églises. On verra quel parti ils ont tiré de ce décret pour étouffer toute liberté de conscience et satisfaire leur haine la plus vivace.

Ils ne pouvaient oublier l'instruction publique. Leurs commissaires ne se contentèrent pas de décréter sans transition l'enseignement laïque dans les écoles communales, ils firent plus : ils imposèrent ce qu'ils appelaient la « méthode scientifique expérimentale » en intimant aux instituteurs l'ordre de l'appliquer à la morale. On sait ce que cela veut dire. Cette méthode, dite expérimentale, n'était pas autre chose que le positivisme. Il y avait donc une doctrine officielle, une irréligion d'état qu'ils prétendaient imposer aux familles dans l'école publique. Au reste, dans ses derniers jours, la commune dévoila sa vraie pensée; elle décréta le 18 mai l'interdiction absolue de l'enseignement religieux dans toutes les écoles. Enfin elle voulut réformer l'enseignement supérieur à l'École de médecine. Profitant du départ des principaux professeurs, elle convoqua les étudians en assemblée générale pour constituer la faculté sur de

nouvelles bases sous la présidence d'un nouveau doyen, M. Naquet; mais celui-ci eut la pudeur de ne pas s'en mêler, et les étudians eurent le bon sens de refuser le mandat de la commune. Ils n'en furent pas moins favorisés de la munificence des souverains de l'Hôtel de Ville, qui, par un décret du 28 avril, dispensèrent du diplôme de docteur ceux qui avaient subi leurs examens antérieurs à la thèse.

La commune n'a pas attendu un seul jour pour abolir l'armée permanente : encore une question qui sans doute, selon elle, ne regardait point la représentation nationale, et que chaque municipalité a le droit de trancher à sa guise! La garde nationale, composée de tous les hommes valides, devait remplacer l'armée. Les décrets rendus à ce sujet furent les plus tyranniques; tout homme, marié ou non, de 19 à 40 ans était tenu de s'enrôler dans les bataillons de marche, sous peine d'être condamné comme déserteur. Le décret sur les réfractaires fut d'abord le fait de l'autorité militaire, qui le mettait sous la sauvegarde des citoyens, autorisés à réquisitionner les combattans dans les maisons particulières et sur la voie publique; mais le 27 avril la commune elle-même le visa, et en confia l'exécution à des commissions municipales.

Après l'armée, ce fut le tour de la justice. Sur ce point, la commune s'est surpassée. Le décret sur les otages suffirait à son immortalité. Elle décida que les citoyens suspects de connivence avec Versailles seraient incarcérés, puis comparaîtraient devant un grand jury d'accusation recruté dans la garde nationale, c'est-à-dire dans une seule opinion. Ce jury, après des débats contradictoires et l'audition des témoins, devait déclarer si l'accusé était ou non coupable sans avoir le droit d'admettre des circonstances atténuantes. Dans le cas d'un verdict défavorable, l'accusé rentrerait en prison pour être fusillé à la première condamnation capitale prononcée par le gouvernement de Versailles contre un *communeux* quelconque. Le grand jury d'accusation parut bientôt insuffisant, et une cour martiale composée de cinq juges militaires fut instituée. En vingt-quatre heures, elle faisait l'instruction, l'interrogatoire public, et bâclait l'arrêt, exécutoire immédiatement, excepté pour la peine de mort, qui devait être confirmée par la commune. Celle-ci décida ultérieurement que tous les arrêts seraient révisés par elle. Le pouvoir politique se substituait ainsi à la cour de cassation. Les délits ou crimes militaires ne rentraient pas seuls dans la compétence de la cour martiale; tout ce qui « intéressait le salut public » était de son ressort, et le premier article de la loi faisait appel à la dénonciation. Le tribunal révolutionnaire de 1793, du moins avant la loi de prairial 1794, était un modèle d'équité, comparé à cette épouvantable institution : il donnait à l'inculpé le temps de connaître les

charges portées contre lui, et de choisir un défenseur; l'accusé avait non pas seulement des juges, mais un jury.

J'ai assisté à l'une des plus mémorables séances de la cour martiale. Elle siégeait pendant la nuit dans le bâtiment affecté aux conseils de guerre, rue du Cherche-Midi. La salle était à peine éclairée, et des gardes nationaux, la baïonnette au bout du fusil, faisaient la police; le public s'entassait dans le fond. Quelques dames, qui, à en juger par leur toilette, étaient plutôt les brodeuses que les tricoteuses de la commune, prenaient place sur des bancs réservés derrière des avocats en costume de ville, parmi lesquels j'ai reconnu des clubistes émérites. Le président de la cour avait une figure grêle et fine, mais éclairée par la passion concentrée d'un Saint-Just. Deux de ses collègues portaient l'écharpe rouge des membres de la commune; ils n'en devaient pas moins, par un surcroît d'illégalité, délibérer comme tels sur la révision de leurs propres arrêts. Dans une première affaire, qui roula sur un vol d'effets militaires, on put déjà se rendre compte des garanties laissées aux accusés. Ils n'avaient communication de leur dossier qu'à l'audience; ils devaient choisir leur avocat séance tenante, et avaient à peine le temps de lui dire un mot. Sur la déposition de l'un d'eux, un capitaine passa du banc des témoins sur celui des accusés, et en moins d'un quart d'heure il fut interrogé, défendu, jugé. Il y a mieux : le président déclara qu'il allait juger par contumace un citoyen absent, mis en accusation à son insu pour une parole prononcée en l'air à l'audience. Un défenseur d'office réclama, et invoqua les coutumes judiciaires. « Nous ne suivons pas de coutumes, » répondit le président. La seconde affaire était beaucoup plus grave : un bataillon entier avait refusé de marcher au feu sous prétexte que son colonel était pris d'ivresse. Celui-ci jurait ses grands dieux qu'il n'avait bu qu'un litre avec sa femme et un ami, que, si on l'avait vu titubant, c'était pour cause de rhumatismes. Les officiers qui étaient sous ses ordres donnèrent pourtant des détails précis sur son ébriété. Le président les prit à partie avec la dernière violence; il plaida contre eux, les outragea, eux et leur bataillon, de manière à leur faire perdre tout sang-froid, et déclara leur lâcheté sans excuse dans une guerre « plus sublime que toutes celles du passé. » La cour leur infligea les peines les plus sévères, travaux forcés, dégradation, dissolution du bataillon. J'avais auprès de moi un membre de la commune qui levait les bras au ciel à chaque nouvelle incartade du président; il se montrait indigné de cette justice à la vapeur, comme s'il n'avait pas lui-même contribué par son vote à chauffer la machine qui fonctionnait sous ses yeux. La commune décida le lendemain que tous les arrêts de la cour martiale seraient révisés par une commission prise dans son sein. Cette commission cassa l'ar-

rêt dont il s'agit; mais elle ne put couper court aux abus de cette justice expéditive, qui avait droit de vie et de mort sur ceux qu'elle traînait à ses bancs sans qu'ils eussent préparé leur défense.

De la presse, nous ne parlerons que pour mémoire. L'arrêt de mort lui fut promptement signifié; les journaux furent supprimés à tort et à travers par le motif très simple, qu'en temps de guerre il est juste de tuer son ennemi de toutes les manières.

La commune n'a pas, comme l'empire, ajourné indéfiniment le couronnement de son édifice; elle s'en est occupée longtemps avant d'avoir assis la base même du bâtiment. Sa fameuse déclaration au peuple français, insérée le jeudi 20 avril dans son journal officiel, est l'exposé solennel de ses principes. Il paraît que ce morceau original n'est pas même d'un de ses membres. Félix Pyat en fait remonter l'honneur à son collaborateur au *Vengeur*, Pierre Denys, qui s'était constitué le Montesquieu de l'Hôtel de Ville. Celui-là certes peut se vanter d'avoir produit un chef-d'œuvre de déraison politique sans pareil, car il aboutissait à créer en France autant d'états divers que de communes, et à produire la plus monstrueuse mosaïque qu'on puisse imaginer.

On le voit, rien n'échappait aux décrets de la commune. Religion, instruction publique, éducation, libertés individuelles, justice, suffrage universel, elle révisait tous les droits pour les violer tous ensemble dans la théorie et dans la pratique. La gloire nationale n'a pas trouvé plus de grâce devant elle, et les Prussiens eurent la satisfaction de voir tomber la colonne Vendôme. Ce fut le plus grand succès remporté par la horde cosmopolite de l'Hôtel de Ville, qui trouvait son plaisir à blesser au cœur la patrie française. Ce n'était pas du reste un motif pour ménager les institutions internationales les plus dignes de respect. La Société de secours aux victimes de la guerre en sait quelque chose. Fidèle à son noble programme, elle ramassait les blessés des deux camps, et couvrait toutes les souffrances de son pavillon vraiment sacré. Acceptée par l'Europe entière, représentant la philanthropie de toutes les nations, elle semblait devoir conserver ses immunités, même sous le régime du 18 mars. Il n'en fut rien. La commune chassa brutalement les femmes de cœur qui se dévouaient depuis tant de mois aux blessés; elle fit main basse sur les fonds qui étaient dus à la générosité d'innombrables donateurs, elle perquisitionna chez les dames patronnesses de l'œuvre, et les força de fuir. Ne s'arrêtant pas devant l'admirable dévoûment du docteur Chenu, qui a été l'âme de cette sainte entreprise, elle le fit arrêter sans cause. A peine relâché, celui-ci reprit son poste, foulant aux pieds les plus légitimes susceptibilités pour ne songer qu'au bien des blessés. La croix de Genève fut remplacée par le drapeau rouge. Il n'est pas de tribu

sauvage qui n'eût hésité devant un pareil attentat. Pourquoi s'en étonner? Y a-t-il quelque chose de pire qu'un barbare corrompu lâché en pleine civilisation? Après avoir pratiqué le vol à main armée, il restait à la commune à sanctionner l'assassinat, le meurtre par trahison. Il y fut pourvu par le décret qui décida que l'église Bréa serait abattue, et que le « citoyen Nourri, » déporté à la suite de l'exécution du *traître Bréa*, serait amnistié.

Il semble que la terreur aurait dû fonctionner tout de suite à Paris après le 18 mars. Néanmoins les décrets de nos dictateurs pendant les premières semaines firent plus de bruit que de mal. Il est certain qu'au début les mesures violentes rencontrèrent des obstacles dans les mœurs publiques, et que le terrorisme a d'abord fait l'effet d'un masque de théâtre destiné à épouvanter les naïfs. Il est un point pourtant sur lequel la commune se montra tout de suite résolue, c'est la persécution religieuse. Le clergé catholique fut frappé sans délai et sans hésitation. L'archevêque de Paris, le vénérable évêque de Sura, le curé de la Madeleine, furent brusquement saisis et incarcérés, on sait, hélas! pour quelle destinée. La majorité des curés de Paris, un grand nombre de prêtres et de religieux subirent le même sort, et le frère Philippe, supérieur des frères de la doctrine chrétienne, n'y échappa que par une fuite précipitée. Ces arrestations n'ont jamais été motivées; on n'a pas même essayé d'invoquer un complot contre l'état. Le clergé fut frappé comme clergé, parce qu'il représentait une religion exécrée.

Mais la commune en voulait moins encore au clergé qu'à ses richesses : aussi mit-elle la main sur tout ce qu'elle put trouver de valeurs dans les maisons religieuses et d'objets précieux dans le trésor des églises. Sous prétexte de faire la chasse aux fusils, elle confisqua les propriétés particulières sans aucune formalité, sans procès-verbaux réguliers; c'était le pillage. La première église dont la commune se soit emparée pour en faire un club est celle de Saint-Nicolas-des-Champs. Je m'y trouvais le vendredi soir 28 avril; on se serait cru au temps de la première commune révolutionnaire : c'était comme une vignette de 1793. L'église était éclairée comme pour une grande fête; une foule immense inondait la nef centrale et les bas côtés, foule tapageuse, hurlante, qui saluait d'applaudissemens frénétiques chaque motion violente. Les femmes étaient en grand nombre, plusieurs avec leurs enfans dans les bras. Le bureau siégeait à l'autel, et le président agitait la sonnette de la messe. Les orateurs montent en chaire. L'un demande, à propos du décret sur le mont-de-piété, que l'on rende aux pauvres tous les dépôts sans exception, mais qu'on retienne tout aux riches. « Voilà qui est bien, s'écrie une citoyenne : c'est pour cela que j'aime la commune! » L'autre lit la protestation d'un jeune prêtre de Nicolas-

des-Champs contre l'odieuse profanation de l'église, et se livre aux plus furibondes invectives contre le clergé catholique, qu'il accuse de lâcheté, de mensonge, d'exploitation du peuple. L'enthousiasme de l'assemblée tient du délire. J'entends encore des dénonciations passionnées contre les fournisseurs de l'armée, et la foule de rugir : « A mort! à mort! » Chaque discours se termine par un cri formidable de « vive la commune! » qui roule sous ses voûtes gothiques. C'est de cette façon que les communeux entendaient la séparation de l'église et de l'état.

Ils donnèrent une autre preuve touchante de leur respect des consciences en s'emparant de l'église de Sainte-Geneviève pour la dédier à la mémoire de Marat. A cette occasion fut célébrée une grande solennité démagogique. On abattit la croix qui surmontait le fronton pour hisser à sa place, au bruit du canon, le drapeau rouge pendant que les gardes nationaux de l'arrondissement défilaient triomphalement, musique en tête, devant le sinistre oripeau.

Le temps de ces tristes parodies devait bientôt passer; deux jours après, le dimanche 3 avril, l'action militaire s'engageait de la façon la plus sérieuse. Il ne rentre pas dans mon plan de retracer les opérations de cette guerre impie. Les malheureux fédérés y ont parfois déployé un courage digne d'une meilleure cause. Constamment trompés par leurs chefs, qui ont porté le mensonge des bulletins jusqu'à la dernière impudence, ils ont toujours fini par crier à la trahison, parce qu'ils étaient toujours battus par l'armée, qui se reformait et se fortifiait chaque jour. Quand les hostilités eurent commencé par le meurtre d'un major parlementaire, ce fut le mensonge qui traîna la garde nationale à la folle entreprise sur Versailles. Il fallut le canon du Mont-Valérien pour lui apprendre que le fort ne lui appartenait pas. Elle revint furieuse, voulant massacrer plusieurs de ses officiers. Après le mensonge des bulletins, nous eûmes ce qu'on peut appeler le mensonge de la poudre, le fracas inutile de l'artillerie pour faire croire à une action considérable, comme dans la soirée du 8 avril.

Les premiers généraux nommés par la commune étaient aussi ridicules que ces ducs de la Cassonade et de la Marmelade qui égayèrent nos pères lors de la révolte de Saint-Domingue; ils sortaient de la lie démagogique, et, comme le faubourien Rossignol, ils conduisaient leurs troupes à la défaite « majestueusement et en masse. » Dombrowski et La Cécilia montrèrent plus d'habileté et de courage. Cluseret déploya une activité infatigable qui mit un peu d'ordre dans ce chaos, mais sans en triompher. L'armée régulière marchait toujours en avant, et s'emparait de toutes les avancées. Cependant on ne peut méconnaître que la résistance des fédérés n'ait été souvent très énergique. Des hommes d'une héroïque bra-

voure servaient leur ignoble drapeau, égarés par l'ignorance et la passion; c'était encore possible avant l'heure des grands crimes. Un malheureux blessé ne disait-il pas sur son lit d'ambulance : « Je serais un bien mauvais chrétien, si je n'avais pas confiance en Dieu après avoir perdu mon bras pour la république! » Il ne comprenait pas qu'il l'avait perdu contre elle. Le mensonge était encore à l'œuvre aux avant-postes pour exagérer et multiplier les faits déplorables et cruels que la guerre civile ne manque jamais d'enfanter. A la fin d'avril, les forts du sud étaient fortement menacés; Asnières était perdu et le château de Bécon pris. Déjà on se préparait à la lutte dans les rues. Un malheureux « guenillard rouge » dirigeait la commission des barricades. On a pu juger de son talent. Il organisait à ciel ouvert une nouvelle conspiration des poudres, car il parlait sans ambages de ses desseins sur les égoûts. Chaque pas en avant de l'armée était marqué par une recrudescence de fureur démagogique et par de nouvelles accusations de trahison. Cluseret succomba bien vite sous cet esprit d'universelle défiance, et passa du ministère de la guerre à Mazas. Il fut remplacé par le colonel Rossel, qui devait s'user plus rapidement encore.

Plusieurs essais de transaction furent tentés des deux côtés. La « ligue républicaine, » d'ailleurs sans mandat, essaya de s'interposer; mais elle rendit sa démarche inutile en mettant sur le même rang l'assemblée, qui représentait la France, et la commune insurrectionnelle, à laquelle elle faisait des concessions fort graves dans son programme. Les députés de Paris demeurés à Versailles étaient bien plus dans le vrai en soutenant le droit absolu de la représentation nationale, ce qui ne les empêchait pas d'exprimer la plus amère tristesse devant les déchiremens de la patrie. La commune ne voulait entendre parler d'aucune conciliation; elle interdisait même les réunions publiques convoquées à cet effet. Elle vit pourtant de bon œil le grand *meeting* tenu le 30 avril dans la cour du Louvre par de prétendus représentans de la province. Elle était bien sûre que, sous la présidence de l'habile Millière, la délibération ne courrait pas le risque de tourner contre elle. En effet, le débat fut singulièrement abrégé. Millière, qui était l'un des plus venimeux démagogues que nous ayons entendus, s'écria : *Montons au Capitole*, en d'autres termes, à l'Hôtel de Ville. Les clairons, les tambours et les drapeaux rouges, par le plus grand des hasards, étaient tout préparés. C'est ainsi que sans discussion les citoyens des départemens furent entraînés aux pieds de la commune. Les francs-maçons donnèrent la même comédie quelques jours plus tard. Quiconque désirait sincèrement la conciliation aurait dû reconnaître que tout ce qui était admissible était accordé par le chef du pouvoir exécu-

tif. Il ne s'est pas lassé de répondre aux diverses délégations qu'il voulait fermement le maintien de la république, que l'amnistie était assurée à tous ceux qui mettraient bas les armes, à l'exception des assassins des deux généraux, et que la paie des trente sous ne serait pas supprimée brusquement aux gardes nationaux nécessiteux. Ces déclarations ont été répétées avec une solennité nouvelle dans son admirable discours du 28 avril. Il ne pouvait aller plus loin.

IV.

Nous serons brefs sur le dénoûment de l'horrible drame. Hélas! n'est-il pas sous nos yeux dans ces ruines fumantes qui furent la gloire de notre malheureuse cité? Après avoir longtemps tardé au gré de notre impatience, mais pas un jour de plus que ne le commandait la nécessité militaire, il s'est précipité au moment où la terreur allait passer des menaces aux actes. La proclamation de M. Thiers aux habitans de Paris sur l'imminence de l'attaque décisive inaugure le 9 mai la dernière période du règne de la commune. Le temps des pourparlers est passé; le gouvernement interdit sévèrement l'espèce de congrès de conciliation auquel la ligue républicaine a convoqué à Bordeaux les membres récemment élus des municipalités de province. La commune de Paris a beau les convoquer au Luxembourg, elle ne fait par cette offre dérisoire que mettre en lumière le caractère équivoque de ces transactions qui commencent toutes par sacrifier le droit en établissant une parité absurde entre l'assemblée de la France et le pouvoir insurrectionnel de l'Hôtel de Ville. La réunion de quelques délégués provinciaux à Lyon n'eut aucune portée politique. La dislocation de la commune était de plus en plus évidente; elle multipliait en vain les comités secrets, les comptes-rendus mutilés de ses séances la montraient s'agitant dans l'anarchie. On s'y battait à coups de motions; les paroles violentes ne suffisaient plus. Nous savons de source certaine que les orateurs s'y menaçaient sans cesse du revolver. Ces emportemens révèlent par leur frénésie même l'impuissance croissante des prétendus chefs du mouvement : ils passaient au rôle de comparses. La dictature était ailleurs; elle n'était même pas dans le comité de salut public, docile serviteur du comité central de la garde nationale. Celui-ci réclamait la révolution du 18 mars comme son enfant légitime; il en reprit la tutelle à l'heure du péril suprême. Toutes les réclamations vinrent échouer contre ce pouvoir secret, mais multiple, qui tenait les baïonnettes insurgées à sa disposition.

A la séance du 8 mai, la commune tente un effort désespéré. Jourde se plaint amèrement de ce que les ordonnancemens des dépenses de la guerre lui ont échappé. « Le gouvernement, s'écrie-t-il, doit-il s'appeler *comité central* au lieu de *commune?* » Avrial se plaint d'avoir rencontré au département de l'artillerie un comité qu'il a eu mille peines à mettre à la porte. Je le crois bien; il n'est pas facile au valet de congédier son maître. Le comité de salut public essaya de donner une espèce de satisfaction à la commune en décrétant le 9 mai que lui seul ferait à l'avenir les nominations aux emplois, et que le comité n'aurait que le droit de présentation; mais la démission du colonel Rossel, le délégué provisoire à la guerre, remit le comité à flot. Rossel, après avoir cherché quelque temps son point d'appui dans la fédération de la garde nationale, à laquelle il sacrifiait complétement la commune, ne prenant pas la peine d'envoyer ses rapports à ses supérieurs, fut bientôt pris de dégoût. Sa lettre de démission du 10 mai, avec une amère ironie, qui est bien dégagée pour un fanatique, met à nu le ridicule chaos de toutes ces autorités non définies qui s'entre-croisaient, se contre-carraient, et ne savaient que délibérer sans jamais agir. Rossel commit la plus impardonnable des trahisons aux yeux de la commune; il dit la vérité sur la situation militaire en annonçant que le drapeau tricolore flottait sur le fort d'Issy. Un moment incarcéré, il disparut, emportant avec lui le secret de ses desseins et celui plus impénétrable encore de sa mystérieuse personnalité.

La commune subit alors sa dernière transformation politique; elle renouvela le comité de salut public, et lui confia la direction militaire. Delescluze fut nommé délégué civil à la guerre, et plaça un sous-délégué civil auprès de chacun des trois généraux qui se partagèrent le commandement des forces insurrectionnelles. Il fut le dictateur de l'agonie de la commune, car, malgré les réclamations réitérées de la minorité, le comité de salut public, dont il était l'âme, conservait le droit de former à son gré les diverses délégations, et de faire arrêter les membres du gouvernement, sauf ratification par l'assemblée. La minorité déclara qu'elle se retirait dans ses municipalités. Ces nouveaux girondins étaient pour la plupart en train de se rétracter, quand vint le coup de foudre. Les récalcitrans étaient voués à la proscription. Le comité central demeura le vrai maire du palais à l'Hôtel de Ville, et fit connaître par des affiches son accord profond avec le comité de salut public. Grande et bonne nouvelle en effet que cet embrassement de deux monstres : Paris allait apprendre ce qui devait en résulter d'horreurs et de crimes! Le premier indice fut le décret du 17 mai, qui commanda la centralisation du pétrole au ministère de la guerre:

il suffit à établir la préméditation de l'incendie de Paris, d'ailleurs confirmée par les ordres formels trouvés sur plus d'un cadavre.

Pendant ces intrigues et ces luttes intestines, l'armée de la France s'avançait comme une Némésis au pas lent et sûr. Déjà les batteries de brèche abattaient des pans entiers de muraille. Le comité de salut public, qui ne pouvait se prendre à ses criminels mensonges, se sentait déjà perdu, d'autant plus qu'il savait que les amis de l'ordre légal commençaient à se compter, qu'ils avaient leur signe de ralliement, et qu'ils avaient failli ouvrir une porte dans la nuit du 13 mai. Dès lors la commune recourut aux grands moyens. Elle fut servie à souhait par un épouvantable événement où Paris eut un avant-goût des spectacles qui l'attendaient la semaine suivante. Le mercredi 17 mai, vers six heures du soir, la cartoucherie de l'avenue Rapp faisait explosion. Du pont de l'Alma, on eût dit un Vésuve immense ouvrant soudain un cratère avec un retentissement qu'aucun tonnerre n'égale. Les gerbes enflammées venaient se confondre dans une nappe de fumée compacte qui s'étendait comme un linceul sur la cité, et d'où les projectiles meurtriers s'échappaient de toutes parts. Les femmes se jetaient la face contre terre en poussant des cris affreux. C'était une scène d'Herculanum. Sans tarder un instant, le comité de salut public profita de l'épouvante universelle, et attribua sans hésiter au gouvernement de Versailles un malheur que l'ivresse habituelle et la stupide négligence de ses subordonnés n'expliquaient que trop.

La dernière grande séance de la commune fut tenue le jour même. Se fondant sur des récits de massacres aux avant-postes qu'on se gardait bien de contrôler, la majorité décida que la loi sur les otages serait immédiatement mise à exécution. Les prêtres furent désignés comme devant être choisis les premiers. Depuis quelque temps, on faisait tout pour exaspérer contre eux la passion populaire. Des récits aussi ridicules qu'infâmes étaient mis en circulation sur leur compte, grâce aux anciennes sépultures trouvées dans les églises. Les clubs demandaient leurs têtes tous les soirs. Le comité de salut public multipliait les proclamations incendiaires tantôt dans une adresse aux villes de France, tantôt dans une philippique aux traîtres. Les municipalités renchérissaient, et les louves de la révolution annonçaient à leurs sœurs que l'arbre de la liberté avait besoin d'être arrosé de sang. Toute autre voix que celle de la démagogie enragée devait se taire; les décrets de suppression frappaient non-seulement ce qui restait de journaux indépendans, mais encore le journal *la Commune*, qui avait protesté contre la loi des otages. Le comité de salut public allait plus loin : il interdisait toute publication de journaux pendant la guerre. Un décret du 16 mai rendait exigible une carte d'identité pour tous les citoyens, et con-

férait à chaque garde national le droit d'arrêter ceux qui n'en seraient pas pourvus.

Les actes répondaient aux décrets; la loi sur les réfractaires était exécutée avec une rigueur implacable. Les jeunes hommes étaient arrêtés en pleine rue, dirigés sur les forts, ou incarcérés. Des quartiers entiers étaient occupés militairement pour cette chasse à l'homme. Tandis que, par l'ordre du comité de salut public, la pioche était mise à la chapelle expiatoire, qui a du reste peu souffert, grâce à la rapidité des événemens, la colonne Vendôme tombait le mardi 16 mai. Ceux qui ont assisté à cette scène ne l'oublieront pas. Une foule immense se presse dans les rues avoisinant le monument; elle est visiblement partagée : les protestations deviennent plus énergiques à mesure que le canon de Versailles se rapproche. Il eût suffi d'un seul mouvement de ces masses frémissantes pour balayer la place de ces brigands cosmopolites qui, en face de l'étranger vainqueur, peut-être à sa solde, viennent insulter notre gloire nationale. Le soleil d'Austerlitz éclaire cette profanation de la grande armée. Un lit de fumier a été préparé pour recevoir la colonne, qui s'affaisse tout d'un coup comme le grand mât d'un navire en perdition. Le drapeau tricolore avait été attaché à son faîte pour partager l'outrage ; il est tombé au son de cette *Marseillaise* qui avait inspiré ses gloires, et à sa place flotte la loque rouge qui s'est toujours teinte dans le sang de la guerre civile. Un officier à cheval s'écrie : « Nous avons fait ce que les Prussiens eux-mêmes n'ont pu faire en 1815 ! » C'était bien le mot de la situation. Au même moment, on pillait et démolissait par l'ordre du comité de salut public la maison de M. Thiers; cet illustre foyer où avait passé toute l'Europe intelligente tombait pierre par pierre. Les prétoriens avinés de la commune doublaient leurs gardes, car ils sentaient que ce spectacle pourrait bien faire déborder l'indignation.

Il en est un plus hideux encore que le comité de salut public a tenu à donner pendant les derniers jours de son pouvoir, c'est l'assassinat juridique des malheureux otages. J'ai été l'un des rares témoins de ce crime bien inutile, puisqu'on devait recourir à la voie abrégée du massacre. Le grand jury d'accusation ne s'est réuni que deux fois, le vendredi 19 mai et le samedi 20. J'ai assisté aux deux séances. On se souvient du dispositif de la loi, qui composait le jury de délégués de la garde nationale appelés à prononcer sur le sort de leurs ennemis politiques. La section à laquelle Raoul Rigault avait réservé son éloquence se tenait dans la nouvelle et magnifique salle des assises.

Au premier coup d'œil, on eût cru assister à une vraie solennité judiciaire. Les jurés étaient gravement assis au banc des conseillers; ar une inadvertance dont les ordonnateurs s'excusèrent avec con-

fusion, l'image du Christ était à sa place. Le procureur de la commune apparut en grand costume. Seulement on avait quelque peine à comprendre que les accusés, braves soldats de l'ordre, ne fussent pas sur le siége des juges à la place des chenapans en uniforme qui se carraient dans leur rôle d'emprunt, sans se douter qu'ils allaient commettre un homicide. Je demande à mon voisin pourquoi les accusés sont privés de défenseurs. « A quoi bon? répond-il, ce sont des gendarmes et des sergens de ville. — Alors à quoi bon cette parodie de jugement? » Après que Rigault a fait son discours d'ouverture sur la justice révolutionnaire, l'interrogatoire commence : c'est le procureur qui le dirige en vomissant les invectives contre les malheureux accusés, leur coupant la parole, faisant tout pour les troubler et les épouvanter. Le président du jury et ses collègues poursuivent l'interrogatoire à tort et à travers, c'est-à-dire que chacun apporte son injure et sa pierre à cette lapidation d'un innocent. Le système de la prévention est d'une simplicité sans pareille. « Vous êtes gendarme ou sergent de ville, vous êtes donc une âme perverse, car vous appartenez à une soldatesque qui a servi la tyrannie et nous a bâtonnés nous-mêmes. » On accable le malheureux sous le dossier de la gendarmerie, interprété par le gibier ordinaire de nos prisons. Il est coupable de toutes les répressions remontant à trente années. S'il tâche d'expliquer son enrôlement par les nécessités du père de famille, s'il déclare n'avoir aucun goût à tirer sur le peuple, Rigault se drape dans son écharpe et le traite de lâche. « Nous autres républicains, s'écrie-t-il, nous acceptions comme un honneur l'accusation d'avoir fait feu sur nos ennemis. » Naturellement on attribue à l'accusé toutes les cruautés dont on charge calomnieusement l'armée de Versailles; mais le chef-d'œuvre du genre, ce qui dépasse le tribunal de Fouquier-Tinville, c'est cette question posée à un gendarme : « qu'auriez-vous fait en décembre 1851? » ou cette autre : « auriez-vous tiré sur le peuple le 18 mars? » Le procureur termine l'affaire par une harangue enragée qui n'est qu'un cri de fureur. Sauf de bien rares exceptions, la condamnation est certaine. L'attitude des accusés est en général digne et ferme. On demande à l'un d'eux s'il a quelque chose à dire pour sa défense. « Rien, répond-il, sinon qu'on se souvienne que j'ai une femme et des enfans. » L'humanité n'était pas plus écoutée que la justice; l'auditoire, composé en grande partie de gardes nationaux, était aux anges en voyant condamner des gendarmes : c'était pour lui festin de roi.

Il s'attendait à un bien autre spectacle, la comparution à la barre de la commune de l'archevêque de Paris et des membres de son clergé qui partageaient sa prison. M. Edmond Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui a déployé le plus généreux courage pour

obtenir de défendre ces malheureuses et nobles victimes de la fureur démagogique, a bien voulu nous laisser profiter de ses notes sur ses démarches auprès de nos seigneurs et maîtres, et de sa visite à Mazas. M. Rousse a consacré ses premiers efforts à la défense de M. Chaudey. Voici le récit de sa visite au ministère de la justice; laissons-le parler lui-même.

« ... Comme j'ouvrais la porte de l'antichambre du ministère de la justice, deux hommes en sortaient, portant, accroché en travers d'un bâton, un seau rempli de vin. L'un d'eux me salua comme une connaissance. Après quelques mots échangés, il me dit qu'il est à la chancellerie depuis sept ans, qu'il y est entré sous le règne de M. Baroche. Voyant que la salle d'attente est pleine de monde, je prie ce brave homme de faire passer ma carte à M. Protot. Au bout d'un instant, je suis introduit par cet huissier improvisé, bras nus et le tablier retroussé, dans le cabinet du garde des sceaux, et c'est bien le cabinet où ont passé les plus hautes gloires de notre magistrature. Dans cette grande pièce pleine de si imposans souvenirs, une demi-douzaine d'individus très sales, mal peignés, en vareuse, en paletot douteux ou en blouse d'uniforme, remuaient des papiers entassés pêle-mêle sur des tables, sur les chaises et sur les planchers. Devant le grand bureau de Boulle, j'aperçus un long jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, mince, osseux, sans physionomie, sans barbe, sauf une ombre de moustache incolore, en bottes molles, veston râpé, sur la tête un képi de garde national orné de trois galons. J'étais devant le garde des sceaux de la commune; il se tenait debout, des lettres à la main. En me voyant, il parut fort gêné, devint très pâle, et m'invita très poliment à m'asseoir, pendant que ses secrétaires continuaient à dépouiller la correspondance. — Monsieur Protot, lui dis-je, vous pressentez sans doute l'objet de ma visite. Je viens vous parler de M. Chaudey; il y a quelques mois (car les révolutions vont vite), vous avez été l'objet d'une perquisition, vous avez été sous le coup d'un mandat d'arrêt. Vous étiez avocat, le conseil de l'ordre a dû s'émouvoir; il a nommé un rapporteur, M. Lacan, pour suivre cette affaire, et au besoin vous venir en aide. Aujourd'hui que *vous êtes au pouvoir, et que vous faites arrêter un confrère,* vous devez trouver naturel que le bâtonnier vienne vous demander quelques explications. — Mais, monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait arrêter le citoyen Chaudey, c'est le délégué à la sûreté. — Ah! j'en suis très heureux; mais vous êtes délégué à la justice, vous êtes dans le cabinet du ministre de la justice; vous devez, j'imagine, être consulté sur les arrestations et les conséquences qu'elles entraînent. — Oui, monsieur. Je ne connais pas bien l'affaire de M. Chaudey. Il paraît qu'il a fait partie de la manifestation des amis de l'ordre dans la rue de la Paix. — Ah! eh bien! cette fois du moins ce n'est pas lui qui a commandé le feu. C'est sur lui qu'on aurait tiré au contraire.

— Oh! non, ce sont eux qui ont tiré des coups de revolver. — Vous croyez cela? — Oui, *il y a des preuves*. — Écoutez, monsieur Protot, ce n'est pas le moment de discuter cela. Je voudrais seulement savoir si vous comptez faire juger M. Chaudey, devant quelle juridiction, et comment je puis lui être utile. — Si M. Chaudey est coupable, le jury d'accusation le mettra en jugement. Vous avez dû voir le projet de décret que j'ai soumis hier à la commune. Je ne sais pas si elle l'adoptera. *Il y a des garanties pour les accusés*. — Je pense au moins, sans avoir lu votre projet, qu'il doit y avoir des garanties pour les accusés! — *Oh! oui, il doit y en avoir*, répéta M. Protot machinalement, fort mal à son aise et embarrassé de son personnage, *il doit y en avoir*. — Eh bien! je voudrais voir M. Chaudey; pouvez-vous m'en donner le moyen? — Oui, je pourrai sans doute vous donner un permis, mais pas aujourd'hui, cela me créerait un conflit avec le délégué à la sûreté. Seulement, dans quelques jours, si vous voulez bien revenir, je vous donnerai une permission.— Soit, lui dis-je, je reviendrai.— Et comme je n'avais plus rien à faire dans cette caverne de justice où j'étouffais de colère, je me levai et sortis, reconduit jusqu'à moitié chemin par ce malheureux, plus empêtré devant moi dans les poches de sa vareuse que jamais chancelier de France ne le fut dans les plis de sa simarre. »

On sait ce qu'il advint du malheureux M. Chaudey, et avec quel horrible cynisme le meurtre fut consommé. Nous donnons sans commentaire le récit des démarches de M. Rousse en faveur des prêtres incarcérés.

« Je me dirigeai à tout hasard vers les dépendances de la cour d'assises par l'entrée des avocats, qu'un factionnaire me laissa franchir sans obstacle. Pas un huissier, pas un garçon, pas un bruit : une maison abandonnée. J'ouvre discrètement deux portes : personne. En passant devant la chambre du conseil, machinalement je tourne le bouton, et je pousse la porte. A ma grande surprise, je me trouve devant sept ou huit individus assis sans ordre autour de la salle et discutant. Un seul était debout devant la table; c'était un petit homme d'une trentaine d'années, brun, portant toute sa barbe, à l'air actif et cassant, la boutonnière ornée d'un large ruban rouge frangé d'or. J'allais me retirer, lorsque l'individu lève la tête, et, m'interpellant du ton le plus brutal : — *Qu'est-ce que c'est?* — A cet accueil insolite, au lieu de sortir, je fis un pas en avant, et fermant la porte : — On m'avait dit que je trouverais ici le procureur de la commune. — Ah! et alors *on vient comme ça vous causer?* — Oh! permettez, repris-je avec sang-froid. Si je suis entré ici, c'est que je n'ai trouvé ni garçon, ni huissier. Je connais les usages du palais, je suis avocat et bâtonnier de l'ordre. — Cette réponse changea immédiatement la situation. — Que voulez-vous, citoyen?

— Parler au procureur de la commune. — *Il est devant vous.* — Et, s'excusant auprès des citoyens ses collègues, le farouche procureur me fit passer devant lui, et me fit entrer dans son cabinet. Il s'assit, et me dit : — Je vous demande pardon, citoyen, de vous avoir reçu ainsi; mais chaque jour on vient ici me déranger pour des choses absolument inutiles. Croiriez-vous qu'il y a des gens qui viennent demander ici des passeports? — Je lui exposai l'objet de ma visite. Il ne fit aucune objection, et se mit en devoir d'écrire la permission que je demandais. Pendant qu'il écrivait : — Pensez-vous, lui dis-je, que ces affaires soient portées bientôt devant le jury? On m'avait dit qu'elles viendraient peut-être lundi. — Oh! non, je ne les ferai venir que plus tard. Je ne désire pas qu'elles soient jugées à présent. Puisque nous sommes seuls, je vous dirai que nous avons commencé des négociations avec Versailles pour un échange de prisonniers, et j'espère que nous arriverons. — Mais, lui dis-je, cette négociation a été engagée depuis longtemps, et elle a échoué. — Oui, parce que ç'a été mal mené, mais nous sommes sur un autre terrain. — Tant mieux, ce serait la solution la plus désirable. — Et, profitant de la familiarité avec laquelle ce haut fonctionnaire voulait bien me traiter : — Combien avez-vous fait arrêter de prêtres? lui demandai-je. — Je ne sais pas, *mais pas assez,* répondit-il en hochant la tête. *Je voulais en faire arrêter bien plus,* si on ne m'avait empêché. — Ah! alors ne causons pas de cela, nous ne serions pas longtemps d'accord. — Oh! je sais bien, reprit-il avec un sourire de pitié bienveillante. — Mais, lui dis-je, il y a quelque chose qui m'effraie plus que votre jury, c'est la perspective d'un mouvement populaire contre les prêtres et d'un massacre comme ceux de 92. — Oh! n'ayez pas peur de ce côté, nous sommes *parfaitement les maîtres,* et d'ailleurs vous connaissez Mazas : on n'y entre pas comme on veut. Les détenus y sont en sûreté, et c'est pour cela que j'ai refusé de les faire transférer à *Pélagie.* Pélagie, c'est une maison ouverte, et ce serait moins sûr. — Pendant que nous devisions, je cherchais le moyen de faire ajouter une permission aux deux autres, la permission de voir le père Caubert, jésuite, que depuis quinze jours je demandais inutilement à la préfecture de police. — Ah! j'oubliais, j'ai là une lettre d'un autre détenu qui demande à me voir; je vous serais obligé d'ajouter son nom aux deux autres : M. Caubert. — Est-ce que c'est un prêtre encore? — Oui. — Le digne citoyen eut un moment d'hésitation; mais il se décida bravement, ajouta le nom demandé, et me tendit le papier officiel presque aussi gracieusement que l'aurait pu faire un fonctionnaire de la réaction. — Alors, lui dis-je en sortant du cabinet avec lui, je puis compter que ces affaires ne viendront pas avant quelques jours? — Non, je ne suis pas pressé,... à moins que les détenus ne demandent à être jugés. — Mais, ajoutai-je au moment de le quitter, ne craignez-vous pas d'avoir la main forcée

par une interpellation de votre collègue Urbain à la commune? — Le citoyen Rigault sourit alors de l'air d'un homme sûr de sa supériorité. — Urbain, me répondit-il avec une nuance de dédain, je ne crains pas du tout ses interpellations, je ne crains aucune *interpellation*. L'affaire ne viendra *que quand vous me ferez signe*. — Sur cette parole peu académique et toute parisienne, je pris congé de mon redoutable interlocuteur, et je le remerciai en lui promettant de ne pas « lui faire signe » de sitôt.

« En sortant du palais, je remontai en voiture, et je me fis conduire à Mazas. Je demandai à voir l'archevêque dans sa cellule et non au parloir des avocats; cela me fut accordé de bonne grâce. — Il est bien malade, me dit le gardien en chef. — En effet, en entrant dans la cellule du pauvre archevêque, je fus frappé de son air de souffrance et de son abattement. Grâce au médecin de la maison, on avait remplacé par un lit le hamac réglementaire des détenus. Il était couché tout habillé, les moustaches et la barbe longues, coiffé d'un bonnet noir, vêtu d'une soutanelle usée sous laquelle passait un bout de ceinture violette, les traits altérés, le teint très pâle. Au bruit que je fis en entrant, il tourna la tête. Sans me connaître, il devina qui j'étais, et me tendit la main avec un sourire doux et triste, d'une finesse pénétrante. — Vous êtes souffrant, monseigneur, et je vous dérange. Voulez-vous que je revienne un autre jour? — Oh! non. Que je vous remercie d'être venu! Je suis malade, très malade. J'ai depuis longtemps une affection de cœur que le manque d'air et le régime de la prison ont aggravée. Je voudrais d'abord que vous pussiez faire retarder mon affaire, puisqu'ils veulent me juger. Je suis hors d'état d'aller devant leur tribunal. Si l'on veut me fusiller, qu'on me fusille ici... Je ne suis pas un héros, mais autant mourir ainsi qu'autrement. — Je me hâtai de l'interrompre. — Monseigneur, lui dis-je, nous n'en sommes pas là. — Et je lui rapportai, en insistant sur tout ce qui le pouvait rassurer, la conversation que j'avais eue avec Rigault. En causant ainsi, M. Darboy s'animait, s'égayait même peu à peu. Il développa en quelques mots des idées qu'il jugeait utiles à sa défense. — Je ne sais, me dit-il, d'où vient leur animosité contre moi. J'ai encouru, à cause de mes idées sur certains sujets, la défaveur de la cour de Rome. Lorsque en 1863 je fus appelé à l'archevêché de Paris, j'exposai à l'empereur mes idées sur la séparation de l'église et de l'état; je le priai de s'occuper du clergé le moins possible, et depuis j'ai toujours évité de parler dans mes actes publics de l'empereur et de son gouvernement. Après mon arrestation, on m'a fait subir des interrogatoires ridicules. Ce Rigault ou Ferré m'a dit que j'avais accaparé les biens du peuple. — Quels biens? lui ai-je dit. — Parbleu, les églises, les vases, les ornemens. — Mais, ai-je répondu, vous ne savez pas ce dont vous parlez : les vases, les ornemens, tout ce qui sert au culte ap-

partient à des personnes qu'on appelle des *fabriques*, qui ont parfaitement le droit de les posséder, et, si vous vous en emparez, vous vous exposez à des peines écrites dans les lois. — L'archevêque me parla ensuite des visites qu'il avait reçues de M. Washburn, le ministre des États-Unis, et des négociations engagées pour obtenir un échange de prisonniers entre le gouvernement et la commune. Je lui rappelai alors l'allusion que Raoul Rigault avait faite à de nouvelles négociations. Il me dit qu'il en avait connaissance, et que M. Washburn y apportait un grand zèle. Il revint ensuite à sa défense, à la nécessité d'un sursis, à la composition du jury. Il parlait avec une grande douceur, une liberté d'esprit parfaite, quelquefois avec une ironie sans amertume. Il me dit que pendant longtemps on l'avait laissé se promener dans le préau, soit avec l'abbé Deguerry, soit avec le président Bonjean. — Le président, a-t-il ajouté, m'a proposé de me défendre; mais je lui ai dit qu'il aurait assez à faire de se défendre lui-même. — L'archevêque me parla ensuite de sa sœur, qui a été arrêtée avec lui, puis relâchée il y a quinze jours. Je lui demandai si je pouvais lui rendre quelque service, s'il avait quelque lettre à transmettre, s'il avait besoin de quelque chose. — Rien, me dit-il, je n'ai besoin de rien, si ce n'est qu'on me laisse ici; qu'on vienne m'y fusiller, si l'on veut, mais je ne pourrais pas aller là-bas. Le docteur a dû le leur dire. — Après une demi-heure de conversation, je lui tendis la main et pressai la sienne avec émotion. Plus d'une fois je sentais les larmes me gagner. Il me dit adieu avec effusion, me remerciant vivement de ma *charité*. Ma visite, l'assurance que je lui donnais que le jugement n'aurait pas lieu tout de suite, la promesse que je lui fis de venir le voir souvent, l'avaient évidemment remonté. Quand je me levai, il rejeta vivement la couverture de laine grossière qui l'enveloppait à moitié, descendit de son grabat sans que je pusse l'en empêcher, et, me serrant la main dans les siennes, il me reconduisit jusqu'à la porte. — Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas? — Mardi, monseigneur, — et je sortis. Sa cellule porte le n° 62.

« Celle de M. Deguerry est près de là, à trois ou quatre numéros plus loin. Lorsque j'entrai, il était assis entre le lit et la table sur l'unique chaise de la cellule. Sur la table étaient quelques livres, des journaux et un petit crucifix en cuivre, comme ceux que portent les religieuses. Sans se lever, le pauvre curé me tendit les bras et m'embrassa longuement, puis il me força de prendre sa chaise. — Ah! j'ai bien le temps d'y être, me dit-il. — Et il s'assit près de moi sur le pied de son lit. Je ne le trouvai pas changé, seulement il avait maigri. Sa barbe et ses moustaches blanches se détachaient sur son teint rouge et sur ses grands traits, qu'encadraient les restes de sa plantureuse chevelure. Avec son abondance ordinaire, le bon curé se mit à me raconter les propos burlesques que lui avaient tenus Rigault et Dacosta. « Qu'est-ce que c'est

que ce métier que vous faites? — Ce n'est pas un métier, c'est une vocation, un ministère moral que nous remplissons pour améliorer les âmes. — Ah! des blagues, tout cela! Enfin quel tas d'histoires faites-vous au peuple? — Nous lui enseignons la religion de notre seigneur Jésus-Christ. — Il n'y a plus de seigneur, nous ne connaissons pas de seigneur. — Voici ce que disait au bon abbé le directeur de la prison dans un moment d'épanchement : — Moi aussi, j'ai des idées religieuses. J'ai voulu me faire frère morave. Après ça, j'ai eu l'idée de me faire chartreux; mais j'aime mieux me faire mormon. »

« L'abbé Deguerry ajouta qu'il n'avait besoin de rien, que sa domestique lui faisait passer ce qu'il demandait. En effet, sur la table se trouvaient plusieurs oranges, du chocolat et quelques bouteilles. — Nous recevons des journaux, me dit-il. Ah! je voudrais bien que vous m'apportiez *la Grandeur et la Décadence des Romains* de Montesquieu. — Bien volontiers, monsieur le curé, je vous l'apporterai mardi en revenant vous voir. — Vous pouvez revenir, n'est-ce pas? — Assurément, tant que je voudrai. Ma permission n'est pas limitée. — Ah! j'en suis bien heureux, bien heureux : que je vous remercie! — Le digne homme en disant cela s'attendrissait, et les larmes le gagnèrent. Je m'étais levé. En faisant les deux ou trois pas qui nous séparaient de la porte, il me tenait la main. Arrivés au bout de la cellule : — Allons, me dit-il, cher ami, portez mes tendresses à votre mère. *Vous lui direz que j'ai pleuré.* — En effet, il m'embrassa en sanglotant. — Allons, allons, dit-il en se remettant, à mardi... N'oubliez pas mon livre... »

M. Rousse devait défendre l'archevêque le vendredi suivant. Plusieurs de ses confrères et d'autres encore avaient vivement sollicité de lui l'honneur de concourir à la défense des otages. L'entrée des troupes de Versailles empêcha ce simulacre de jugement, mais non l'abominable massacre des prêtres prisonniers à Mazas et à La Roquette, et des dominicains d'Arcueil. Notre histoire n'a pas de page plus affreuse. Ce meurtre est une inconsolable douleur dans nos désastres.

Je ne pourrai rien ajouter à ce qui est maintenant connu du monde entier sur la grande et terrible semaine qui a vu notre délivrance. Nulle parole ne peut rendre ce que nous avons éprouvé de gratitude pour ces nobles soldats de la France, représentans d'une armée déjà régénérée, alors qu'ils plantaient sous nos yeux le drapeau de la patrie sur les barricades conquises par leur vaillance et l'habile direction de leurs officiers. Nulle opération militaire n'a été plus savamment menée que cette suite de mouvemens tournans qui ont enveloppé l'émeute de retranchemens en retranchemens; mais ce qui s'exprime plus difficilement que notre reconnaissance,

c'est notre horreur durant ces nuits où l'on croyait voir au travers des flammes de l'incendie colossal une ronde de démons promenant la destruction dans notre malheureuse cité, acharnés surtout à ce qui en faisait la parure et l'honneur. Ils ont brûlé le palais des rois, bien qu'ils y eussent donné des fêtes grossières en disant au peuple souverain : Tu es chez toi ! Ils n'ont pas épargné davantage le palais populaire qui fut le théâtre de leur orgie démagogique. Nulle maison particulière, pauvre ou riche, n'eût trouvé grâce devant leurs fureurs. Si les trésors de l'art et des lettres ont échappé, c'est malgré eux, car ils eussent brûlé, s'ils l'avaient pu, l'esprit humain lui-même. C'est par une distraction du crime que la flèche aérienne de la Sainte-Chapelle s'élève du milieu des ruines fumantes comme une immortelle pensée du sein de la destruction matérielle. Il faudrait le pinceau de l'Apocalypse pour représenter de telles scènes, qui rappellent la chute des Ninive et des Babylone. La raison se trouble devant elles; elles sont dans l'histoire ce que furent dans la nature les convulsions de la terre avant une nouvelle époque géologique. Nous savons maintenant ce que le socialisme porte dans ses flancs. On croit voir les géans du chaos moderne entasser les débris fumans les uns sur les autres. Il y a eu un moment où Paris semblait une ville maudite sous le dôme enflammé qui la couvrait, sous la menace de nouveaux crimes et de nouveaux malheurs, tandis que l'obus continuait à déchirer ses toits. Après ces nuits sinistres sont venus des jours plus tristes encore où, dans nos rues jonchées de cadavres, traversées par des milliers de prisonniers, un autre incendie s'est allumé dans les cœurs, celui de la terreur devenue furieuse, où la lie monte du cœur humain, où la lâcheté pousse à la cruauté, et, non contente de la justice implacable, réclame la vengeance sommaire. C'est l'heure sombre où tous les oiseaux de ténèbres maudissent la liberté; mais c'est aussi l'heure grave, solennelle, vraiment décisive, où une nation, mise en face de tous les maux qui la dévorent, doit s'interroger, faire son examen de conscience, chercher la part de toutes les responsabilités dans une catastrophe qui n'accuse pas seulement ses fauteurs directs. L'antique sibylle que Rome ne voulut pas entendre vient à nous sous la forme de cette immense infortune. Elle nous présente son suprême avertissement; c'est peut-être la dernière page du livre salutaire, c'est cette page que je voudrais faire lire à mon pays en dégageant la leçon qui ressort de ces événemens pour la démocratie moderne.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

LA

PROPAGANDE PRUSSIENNE

EN ALSACE

L'Allemagne ne s'est pas contentée d'établir en Alsace une administration intelligente (1), où les forces les plus diverses sont soumises à une ferme direction d'ensemble; elle entend gagner aux idées allemandes l'opinion publique, elle entend convaincre les esprits : la conquête morale lui importe autant que la conquête militaire, elle lui importe davantage. C'est pour cette raison que dès le mois de septembre, avant même d'avoir pris la ville de Strasbourg, elle réformait les écoles et créait des journaux, que depuis elle ne cesse de faire plaider sa cause par des feuilles officieuses, qu'elle répand à profusion les articles, les brochures, les histoires populaires. Aux enfans, on montrera le passé germanique de la province, et ainsi on rattachera le moyen âge au siècle présent; aux hommes faits, on répétera les hautes qualités de l'Allemagne, la justice de ses droits, le mal que la France a causé à l'Alsace. Cette propagande est infatigable. Nos vainqueurs y dépensent autant d'activité que d'érudition; on aurait tort de croire qu'ils y manquent toujours de sincérité.

Le ton de cette propagande est le plus souvent celui du pamphlet; on n'y reconnaît que par exception des esprits maîtres d'eux-mêmes. Ces questions peuvent être traitées de la sorte, surtout si on s'adresse à la foule. Elles sont cependant assez importantes pour mériter qu'on leur fasse plus d'honneur. Sans parler de l'intérêt philosophique qui s'attache toujours à l'examen d'une vérité contestée, du désir légitime d'éclairer ceux que ce problème touche de plus près, le débat ici porte sur de trop graves sujets pour qu'il soit

(1) Voyez dans la *Revue* du 1er juin *l'Alsace sous le régime prussien.*

difficile de le maintenir toujours à une hauteur digne de la science. Dégagé des préoccupations propres à l'heure présente, il peut devenir une discussion où les adversaires, désireux seulement de trouver la vérité, laissent de côté les armes usées de la polémique.

I.

Les formes de raisonnement de l'Allemagne ne sont pas de tout point semblables aux nôtres. C'est là une vérité qu'il faut d'abord rendre sensible; quelques exemples en diront plus que tout essai de définition, et peut-être feront-ils comprendre aux Allemands eux-mêmes une des grandes difficultés que nous rencontrons dans une discussion loyale avec eux. Pendant le siége de Strasbourg, alors que le bombardement était le plus violent, M. le grand-duc de Bade adressa de Mundolsheim au général Uhrich une lettre qu'il faut reproduire tout entière, bien qu'elle n'ait pas le mérite de la brièveté.

« Monsieur,

« En bon voisin de l'Alsace et particulièrement de la ville de Strasbourg, dont les souffrances me causent une vive douleur, je m'adresse à vous en vous priant d'attribuer ma démarche à la nécessité de mettre fin le plus tôt possible aux souffrances d'une malheureuse population soumise aux lois de la guerre.

« Général, vous avez défendu avec vigueur la place que le gouvernement vous a confiée. L'opinion militaire de ceux qui vous assiégent rend pleinement justice à l'énergie et au courage avec lesquels vous avez dirigé la défense de la forteresse.

« Vous savez, monsieur, que vous n'avez rien à attendre ni du gouvernement auquel vous avez à rendre compte, ni de l'armée à laquelle vous appartenez.

« Permettez-moi donc de vous faire observer qu'une plus longue défense de Strasbourg ne pourra avoir d'autres suites que d'augmenter les maux des malheureux citoyens de cette ville, et de vous priver de la possibilité de stipuler de bonnes conditions pour vous et la garnison le jour où l'armée assiégeante prendra la ville d'assaut.

« Vous connaissez l'état actuel des travaux de siége, et vous ne doutez pas un seul instant que la prise de Strasbourg ne soit inévitable; elle coûtera bien cher à la garnison et aura des suites plus désastreuses encore pour la pauvre ville.

« Général, vous n'avez plus de compte à rendre à un gouvernement légal; vous n'êtes plus responsable que devant Dieu. Votre conscience, votre honneur, sont saufs. Vous avez bravement rempli votre devoir en officier dont l'honneur militaire est sans tache.

« Vous savez, monsieur, que le roi Guillaume a accordé des conditions

très favorables aux officiers compris dans la capitulation de Sedan. Je ne suis pas autorisé à vous faire espérer un traitement pareil, car je ne m'adresse à vous qu'en simple particulier qui profite d'une position exceptionnelle pour essayer de faire un peu de bien; mais je ne doute nullement de la générosité du roi de Prusse envers tout brave militaire.

« Général, puissiez-vous écouter la voix d'un prince allemand qui combat pour la gloire de sa patrie, mais qui néanmoins connaît ses devoirs envers Dieu, et qui n'estime qu'une seule gloire, celle de l'amour fraternel.

« Je vous prie donc de mettre fin à ce drame terrible, et de profiter franchement de ce bon moment pour faire de votre côté au général en chef des troupes assiégeant Strasbourg, qui vous a donné tant de preuves de sa bienveillance, des propositions acceptables.

« FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade. »

La loyauté de M. le grand-duc de Bade est au-dessus de tout soupçon. Il a écrit ces lignes avec une parfaite bonne foi; peu d'Allemands les désapprouveraient : dans leur opinion, elles ne sont qu'honorables pour celui à qui sa conscience les a dictées. Nous en jugeons autrement. Les troupes badoises et prussiennes assiégeaient la ville; elles essayaient, en incendiant les propriétés privées, en portant la mort dans la population civile, de la soulever contre l'autorité militaire; 10,000 Strasbourgeois étaient sans asile : tout ce qu'on pouvait attendre des excès du bombardement, c'était un effet moral, une pression exercée sur le chef de la défense par tant de malheureux frappés sans merci. Au moment où le général doit résister à la pitié que lui inspire cette cruelle misère, résister à toute demande de la municipalité ou de la foule, le grand-duc intervient pour le prier au nom de l'humanité de manquer aux devoirs qu'impose le code militaire à tout commandant d'une place assiégée! Mais ce bombardement, ce sont les troupes badoises qui le font; ces excès d'inhumanité, c'est l'assiégeant qui peut les faire cesser. Que demande donc le grand-duc? Que le général oublie sa dignité et son honneur, et pourquoi? Pour ne pas forcer le grand-duc à tuer malgré lui tant d'innocens. Il est inutile d'insister sur les détails de cette lettre, d'en faire ressortir tous les mots au moins étranges. Toujours fait-elle comprendre ces paroles de M. de Werder après son entrée dans la ville : « Strasbourg est cause de sa ruine; pourquoi ne s'est-il pas rendu? » Elle fait comprendre pourquoi les considérans des mesures les plus cruelles prises par les administrateurs prussiens débutent d'ordinaire par ces mots : « l'autorité se voit *forcée*. » Le grand-duc Frédéric est un personnage double; homme bon et sensible, il désire épargner la vie des innocens, ces massacres lui sont odieux; chef d'armée, il les continuera

jusqu'à la dernière heure, également ferme dans ces deux caractères, également persuadé de ses devoirs de général, de ses devoirs de chrétien. Aux yeux du moindre Français d'un sens droit, cette lettre est une suite de sophismes, une mauvaise action. Ce jugement est trop sévère : cette lettre est allemande.

Ces sortes de synthèses, cet hégélianisme pratique, qui révoltent les esprits peu habitués à la critique, se retrouvent à chaque ligne dans les brochures ou les articles relatifs à l'Alsace. L'Allemagne avait répété mille fois que l'Alsace n'était pas française, que cette province ne désirait que sa réunion à l'empire. La protestation du 8 février, quand toute la députation du haut et du Bas-Rhin avait un sens si précis, fit tomber cette illusion. On vit alors dans des journaux sérieux des raisonnemens dont nous avons quelque peine à saisir toute la valeur. « L'attachement de l'Alsace à la France, disait-on, fait la joie de l'Allemagne; il est une dernière preuve qui rend plus sensible la parenté de l'Allemagne et de l'Alsace! Qu'est donc cette fidélité chevaleresque à la France, sinon un sentiment germanique que nous seuls pouvons éprouver? Que l'Allemagne soit fière; le sang de nos ancêtres n'a pas dégénéré dans les veines des Alsaciens : *plus ils sont dévoués à la France, plus ils témoignent à leur insu qu'ils sont Allemands!* » De pareilles déductions enchantent le lecteur d'outre-Rhin; elles lui paraissent être d'une évidence incontestable. On reconnaîtra du moins que les Alsaciens ne les comprennent point, et que par là ils ne sont pas des Allemands parfaits. Après l'armistice, que de fois des écrivains, s'adressant au cœur généreux de l'Alsace, ne lui ont-ils pas répété que l'acte le plus français qu'elle pouvait faire était de supplier la France d'abandonner cette belle province pour s'épargner les horreurs d'une guerre plus longue! « Jetez-vous, lui criaient-ils, dans les bras de votre patrie d'adoption, que vous aimez tant, dites-lui que vous venez lui demander un gage suprême d'amour, que vous la suppliez de vous sacrifier pour se sauver, que vous vous offrez en victime expiatoire! » Quiconque a quelque peu vécu avec les Allemands sait combien ces sortes de raisonnemens leur sont familiers. Qui n'a entendu en Alsace ces poésies d'une sensibilité si fade, ces chants dont l'Allemagne inonde sans cesse la province, et qui témoignent au peuple conquis la plus doucereuse affection, pendant que le vainqueur n'oublie pas un seul jour son principe de la *discipline inflexible*, de la *compression lente, mais continue?* Aujourd'hui à Strasbourg vous recevez un officier de l'armée d'occupation; vos amis d'Allemagne vous l'adressent pour que vous lui fassiez les honneurs de la ville : ils vous prient de le promener au milieu des rues incendiées. Le visiteur, un peu surpris de votre accueil trop français, se rassure bientôt : il a un argu-

ment irrésistible. « Nous le savons, dit-il, vous gardez le souvenir du bombardement. Moi-même, j'en ai été longtemps affligé; il me paraissait une tache pour notre nation : beaucoup de nos artilleurs pleuraient en vous incendiant. Une réflexion a calmé ma conscience; il fallait que l'armée ne s'attardât point à ce siége : *il y avait là une nécessité; vous n'y aviez sans doute pas songé.* »

Nous accusons les Allemands d'hypocrisie; il serait plus juste d'essayer de les comprendre. Ce qui explique, semble-t-il, ces raisonnemens qui nous froissent, c'est la nature même de ce peuple. Il porte en lui à un égal degré des sentimens différens et contradictoires; il n'étouffe pas les uns au profit des autres, il les laisse vivre et se développer, il en subit tour à tour l'influence, et, comme il est consciencieux, il veut accorder les contraires. Que dans la métaphysique transcendante le *oui* soit égal au *non*, c'est là une doctrine qu'on discute dans l'école; dans la vie, le pour et le contre ne peuvent s'accorder que par des efforts de subtilités, que par des raisonnemens que la logique appelle sophismes. Il y a une sophistique allemande innée; elle est pour ce peuple ce que la légèreté est pour nous, un trait du caractère national. Les Allemands ne sont pas responsables de la forme d'esprit qui leur est propre; mais leurs qualités mêmes contribuent à rendre ce côté de leur esprit plus ingénieux et plus faux : plus ils éprouvent avec force les sentimens qui sont l'honneur de leur race, plus il leur est difficile de les associer aux passions moins nobles qui sont en eux. Leur sérieux même et le désir de tout concilier contribuent encore à rendre le mal plus profond. Un peuple moins réfléchi, moins préoccupé de raisonner ce qu'il éprouve et ce qu'il fait, serait simplement tantôt bon, tantôt mauvais. L'Allemagne ne peut se laisser vivre ainsi au hasard; elle cherche le lien qui permet de réunir les contraires, et, quand elle croit le trouver, elle ne se paie que d'illusions. Il faut étudier cette sophistique de plus près; elle en vaut la peine.

Le caractère allemand est surtout *subjectif*. Les sentimens ne l'émeuvent qu'avec lenteur; d'ordinaire les accidens ne font que l'effleurer. Il faut du temps à la passion pour le dominer; mais, quand elle a fait son œuvre, elle a si bien pénétré l'être tout entier que son empire est désormais absolu. Il en est de même dans l'ordre intellectuel. Les méridionaux, les Grecs par exemple, saisissent tout à première entrevue, ou plutôt croient tout saisir; il faut que l'Allemand examine, considère, analyse et discute : il est naturellement réfléchi. Sa vie est donc surtout intérieure. Les autres le préoccupent peu; il n'en a pas besoin, il vit avec lui-même. Toutes les forces qui chez certaines races sont sans cesse dispersées par une activité qui ne s'arrête pas, il les réunit, il les concentre en

lui; son activité est tout intime, rarement apparente, plus rarement parleuse, démonstrative, inutile. Nous disons du bourgeois en ce pays qu'il est lourd, du savant qu'il ne sait pas animer ses ouvrages. Des hommes qui se suffisent à eux-mêmes n'ont aucune idée de la vie du monde telle que nous l'entendons; leurs réunions de société, quand les arts ou les lettres n'en font pas l'objet, sont de simples repos où un Français ne peut trouver que l'ennui. Les relations de visite, la conversation pour le plaisir de causer, n'ont pas de sens à leurs yeux; ils peuvent s'y soumettre par convenance, ils n'y éprouvent aucun plaisir. Le pays qu'ils habitent, les habitudes, le milieu où ils sont placés, leur importent moins qu'à nous; avec quelle facilité n'émigrent-ils pas en Europe, en Amérique? Par contre, les sentimens qui touchent à leur vie intérieure, l'amour de la famille par exemple, sont très développés chez eux. La famille de l'homme, c'est encore l'homme lui-même. L'individu en Allemagne s'isole aisément; par la même raison, il s'absorbe sans regret et d'instinct dans de longs travaux souvent arides. Les Allemands ont le privilége de certaines œuvres qui nous semblent demander une patience surhumaine; nous sommes trop sollicités par les choses du dehors, trop habitués à la variété et au mouvement, pour croire jamais nos forces à la hauteur de pareilles tâches. Les bénédictins d'autrefois ne connaissaient pas non plus les attraits de la vie extérieure; ils étaient renfermés dans une cellule, comme l'Allemand est renfermé en lui-même. Dans cet isolement, il est difficile de se rendre compte de la valeur relative des choses; de là parfois des efforts immenses pour un but qui ne les mérite pas. Faute de ce tact que donne la variété des occupations, et qui est le fruit de l'expérience, il est à craindre que ce laborieux érudit ne sache pas choisir entre les matériaux qu'il recueille. Comme il n'a pas l'habitude de s'adresser aux autres, la clarté et la méthode, qualités surtout objectives, ne lui sont pas apparues tout d'abord comme nécessaires; il n'a du reste ni dextérité, ni aisance : il sera donc confus et obscur sans scrupule, et bientôt par habitude. En revanche, personne plus que lui ne saura tout revoir, examiner sans cesse une question. Dans l'ordre moral, cette disposition d'esprit mène facilement à l'individualisme : le cercle où vit le cœur est plus ou moins restreint, il ne s'élargit que rarement et dans des conditions très particulières.

L'Allemagne a été le pays de la division politique par excellence; chacun chez soi, telle fut longtemps sa devise. La géographie et les circonstances historiques y ont été pour beaucoup; mais cette division à l'infini était dans la nature de la race. Le temps a fait naître l'idée de l'unité; l'individualisme allemand s'est transformé. Les petits états étaient trop faibles, un empire puissant a paru

le remède à bien des maux : il a fallu près de dix siècles à l'opinion germanique pour essayer sérieusement de réaliser cette unité. Celui qui pense qu'elle est accomplie aujourd'hui peut s'attendre à de rudes mécomptes; mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce qui fait le prix de l'unité conquise pour les Allemands, c'est le droit qu'ils ont désormais de vivre chez eux, pour eux, comme ils l'entendent. La préoccupation presque exclusive du soi touche de près à l'égoïsme. J'entends dire partout que le manque de générosité est le trait distinctif du caractère allemand. Il faut expliquer ce reproche que font à l'Allemagne des hommes qui l'ont beaucoup admirée. L'habitude de négliger les autres dispose peu à leur donner beaucoup; on finit par ne voir que soi, par exalter sans y songer ses intérêts, ses passions, ses qualités, par attacher peu de prix à cet échange de bons offices qui est une des conditions de la vie sociale. Une autre conséquence de cette vie individuelle si intense, conséquence plus grave peut-être que toutes les autres, est la difficulté à subordonner les idées selon leur valeur.

Le tact que les Allemands n'ont pas dans les travaux intellectuels, le goût qui leur manque dans les arts, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, leur manque aussi dans l'ordre moral; mais ici ce défaut est plus sérieux, il les mène à des confusions coupables. Un homme ne saurait trouver dans la vie intérieure la mesure de toutes choses; il en est de même d'une nation. Le don qui permet de subordonner les sentimens qu'on éprouve les uns aux autres, de les apprécier à leur valeur, naît de l'activité sociale, où les comparaisons sont incessantes, où la conscience les fait à son insu. Le propre de la vie intérieure est de fortifier tous les sentimens qui la remplissent. Les Allemands arrivent ainsi à ressentir le patriotisme, l'amour, l'admiration du beau, avec une ardeur dont témoigne leur poésie; ils s'en remplissent, ils s'en enchantent. La conscience est dans la vie morale ce qu'est le sérieux dans la vie intellectuelle. Si on entend par conscience l'habitude de réfléchir sur les faits de l'ordre moral, les Allemands n'ont pas de rivaux; si on veut au contraire que la marque d'une conscience sûre soit la facilité à distinguer le mérite des mobiles qui nous font agir, de tout coordonner par de justes comparaisons, leur conscience ne peut être qu'imparfaite. On ne vit pas en soi sans avoir une estime raisonnée de soi-même, un système d'estime à son propre sujet. Cet orgueil est moins instinctif que réfléchi; il est non pas inné, mais acquis, et par cela même aussi exclusif qu'inébranlable. Cette lenteur d'impression, cette habitude de réfléchir, ont pour résultat l'hésitation quand il faut agir, à moins que, par une longue préparation, l'esprit n'ait arrêté un plan complet et certain; l'action alors ne saurait plus qu'être intrépide : il faut qu'elle aille droit au but. Quand un sentiment naît dans une âme

allemande, elle voit d'abord à peine ce qui se produit en elle, et, comme ensuite elle ne connaît pas d'obstacle, on s'étonne qu'elle ait si bien su dissimuler; elle ne dissimulait pas, elle était soumise à une passion dont le progrès était caché et difficile. La spontanéité est contraire à de pareilles natures; elles voient la difficulté de choisir, nous en voyons la nécessité. C'est le secret de ce fait très caractéristique de l'Allemagne, que la théorie y précède toujours de si loin tout essai d'action. Quand l'Allemagne se décide, elle a vingt fois senti ses forces prêtes : le jour où les Allemands du nord ont entrepris la réforme, elle était déjà faite; ils n'ont eu alors ni pensée de retour, ni incertitude, ni compromis. Leur esprit ressemble à une pierre immense qu'on ne saurait ébranler sans peine; quand une fois on l'a retournée, elle reste immobile pour longtemps dans son nouvel état. Il en sera de même pour la révolution sociale de l'Allemagne future; elle se fera comme s'est faite la réforme.

Nous est-il difficile de comprendre pourquoi l'Allemagne est le pays des antithèses morales? Nous voyons de nos jours en ce pays la science la plus avancée de l'Europe professée par des hommes qui se font sans scrupule les apologistes d'une monarchie féodale; l'université d'Allemagne, à tant d'égards la première du monde, fournit à l'empire militaire tous les Thaddée de Suessa qui peuvent le servir, et cependant qui sait mieux qu'elle la loi du progrès social, l'importance du droit et de la justice dans l'histoire? Que de fois n'a-t-elle pas dans son enseignement tracé le plan de la politique idéale que nul ne réalisera, mais que nul ne doit se lasser de poursuivre! L'Allemagne, qui a porté dans la dernière guerre un code militaire sanglant, n'est-elle pas par bien des côtés un pays de haute charité? Elle n'a pas hésité pourtant à descendre dans la cruauté jusqu'à ces excès qui semblaient à jamais disparus de l'histoire. Et ici ce ne sont pas les politiques seulement qu'il faut considérer; la nation a été solidaire de ses chefs. Les esprits cultivés et instruits ont rivalisé avec la foule; la société polie a donné le ton aux classes populaires. Il faut avoir entendu les blondes Allemandes justifier avec passion tous les actes, quels qu'ils fussent, de l'armée confédérée, il faut avoir lu leurs lettres, si cruellement naïves, pour comprendre comment la grâce et la bonté peuvent s'associer dans ces cœurs à une férocité sans merci.

Nous avons vu des Allemands qui étaient venus demander du pain à nos administrations oublier ce qu'ils devaient à leurs bienfaiteurs, et mettre au service de l'armée d'invasion toutes les ressources que leur donnait la connaissance spéciale d'un pays ou d'un service public. Dans une ville importante, l'inspecteur de la voie ferrée avant la guerre était Prussien. Il partit en juillet. Lorsqu'il revint en septembre, et qu'il fallut rétablir la ligne, il trouva tout simple

de se présenter escorté de soldats allemands chez les ouvriers de la compagnie; il vainquit leurs refus le pistolet au poing. Ce n'est là qu'une mauvaise action; mais ce qui est grave, c'est que le coupable croit qu'il a bien agi, et qu'il s'étonne que de pareils procédés le privent de sa place après la paix. Les faits de ce genre sont nombreux; ce qu'il faut y remarquer, c'est l'esprit dans lequel agissent les Allemands en ces circonstances, c'est la tranquillité de conscience où les laissent de pareils actes. L'agent le plus actif de la propagande allemande en Alsace à cette heure est un ancien réfugié politique, exilé d'Allemagne, que la France a reçu autrefois, et qu'elle a comblé de bienfaits. Il nous devait au moins le silence. L'heure présente en Europe est à l'admiration de l'Allemagne, et pourtant quel historien, quelque peu au fait du passé de l'esprit germanique et de ses formes, considérant ce qu'il y a encore de tudesque dans ce peuple, effrayé de l'empire que la passion grossière peut prendre sur lui à la longue, des éblouissemens que lui donne la victoire, des erreurs où l'entraîne sa sophistique, voudrait dire que la puissance allemande est désormais établie sur des bases solides?

Les sentimens qu'éprouve l'Allemagne à l'égard de l'Alsace sont très simples. La réunion si ardemment désirée de cette province à l'empire est une consécration solennelle de la revanche que les armes confédérées ont prise sur les nôtres. L'Allemagne souffrait cruellement de ses défaites. Quand une fois une vive douleur l'a atteinte au cœur, elle ne saurait s'en distraire; elle la contemple, elle l'analyse, elle la nourrit, elle ne sait pas oublier. Le rôle secondaire qu'elle a joué longtemps dans la politique générale de l'Europe l'irritait à chaque instant; elle ne pouvait se lasser de comparer ses qualités morales et scientifiques au peu d'influence acquise à l'autorité germanique, et, bien qu'elle aime à vivre chez elle, qu'elle soit *subjective* en politique comme en philosophie, son amour-propre était sans cesse froissé. Il lui fallait un de ces remaniemens de frontières qui sont pendant de longues années un souvenir de victoire et un titre d'orgueil; certes elle n'a pas l'espérance d'avoir beaucoup plus d'action que par le passé sur le mouvement des idées en Europe, et tous ses anciens défauts la blesseront souvent encore; elle se consolera en regardant ses limites de l'ouest, ces pays conquis, preuve matérielle de sa force. Pour le repos des esprits en Allemagne, pour leur parfait contentement, il fallait cette conquête. Ils l'ont désirée durant deux siècles, elle met le comble à leurs vœux; mais elle a surtout pour eux une valeur morale, c'est la grande satisfaction que réclamait leur patriotisme, si ferme, si ardent, si absolu. Il n'y a eu qu'un cri au-delà du Rhin pour la réunion de l'Alsace; M. de Bismarck, eût-il voulu y renoncer, ne l'eût pas pu. A côté des sentimens qui rendaient cette conquête né-

cessaire, les Allemands trouvent en eux le désir de leur propre estime, la nécessité d'accorder les exigences instinctives de leurs passions et la justice. Ils se sont mis à l'œuvre; ils se sont démontré à eux-mêmes que cette réunion tant souhaitée était l'acte le plus nécessaire dans l'intérêt des frontières allemandes au point de vue du droit, au point de vue de l'histoire, et aussi parce que seul il pouvait faire le bonheur de l'Alsace. Pour soutenir de pareilles thèses, ils oublient la réalité la plus simple, ils font violence au passé, à la vérité des faits contemporains et au bon sens.

II.

La propagande allemande traite des questions générales et des questions particulières. On devine facilement ce qu'elle dit du caractère français. Sur ce sujet, le professeur Théodore Mommsen a donné le ton : ses pamphlets ont indigné les uns et fait sourire les autres. M. Geffroy, en les appréciant ici même (1), a montré combien l'historien allemand, malgré ses nombreux séjours en France et l'accueil cordial qu'il avait trouvé chez nous, a peu cherché à nous connaître. Sur ces questions générales, il est peu facile de convaincre nos adversaires; il faudrait leur répondre par des argumens qu'ils n'accepteraient pas : quand il s'agit simplement d'opinion, de principe, d'appréciation morale, la discussion avec eux risque d'être sans fin. Peut-être est-il plus facile de choisir dans cette propagande les attaques auxquelles on peut opposer des chiffres, des données statistiques, des faits d'histoire aujourd'hui hors de doute. Ce sont là du reste les attaques auxquelles la Prusse attache le plus d'importance : on ne peut se figurer le nombre de brochures à deux ou trois *silbergroschen* qu'elle répand dans les campagnes, — l'Alsace en est remplie, — l'insistance avec laquelle les moindres feuilles répètent tous les jours les mêmes accusations. L'Allemagne sait qu'il faut du temps pour convaincre le paysan alsacien; elle n'épargnera pas ses efforts : rien n'est au-dessus de sa patience. Si M. de Löher (2), M. Wagner et tous les écrivains dont les ouvrages se voient par vingtaines aux étalages des libraires, s'adressent au public lettré, les auteurs anonymes qui ont pris à tâche la conversion des campagnes ont une mission plus difficile et moins glorieuse, mais non moins utile. Ils forment une véritable *landwehr* intellectuelle, aussi bien disciplinée, aussi laborieuse que l'armée allemande. Ils citent des chiffres, font des dissertations sur les prairies, le tabac, les irrigations, la loi des échanges parcellaires, mêlent à leur statistique

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1870.

(2) *Aus Natur und Geschichte von Elsass-Lothringen*, la nature et l'histoire en Alsace et en Lorraine.

une histoire d'Alsace, qui est un pamphlet continuel contre la France. On ne peut ouvrir un livre nouveau ou un journal à cette heure dans la province sans rencontrer cette propagande. M. le prince de Bismarck lui-même y joue son rôle par ses discours au parlement, et encore faut-il bien remarquer que toutes ces doctrines allemandes vont être enseignées de force par la foule des instituteurs appelés d'outre-Rhin; l'instruction, désormais obligatoire, impose à tous les jeunes Alsaciens la nécessité de se pénétrer de ces doctrines et d'y croire.

Les publicistes allemands parlent sans cesse de l'autonomie de l'Alsace, pendant que le *Reichstag* vote la loi d'annexion : c'est une autonomie future et problématique qu'ils veulent dire. Jusqu'en 1873 le régime de la province sera la dictature, après quoi, comme le dit M. de Bismarck, qui réclame le privilége d'être le patron de l'Alsace, « on verra ce qu'il faudra faire. » La France, malgré ses tendances à tout centraliser, avait en grande partie respecté l'unité de la province; elle lui avait laissé sa vie propre. Les deux départemens du haut et du Bas-Rhin possédaient à eux seuls un évêché, un consistoire de la confession d'Augsbourg, une cour d'appel, une université, une division militaire, une conservation des forêts, une direction des mines, en un mot un ensemble complet de services. Toutes les administrations qui, dans d'autres parties de la France, sont le plus souvent partagées entre des villes éloignées étaient réunies à Colmar et à Strasbourg. On ne citerait pas deux autres départemens qui sous ce rapport puissent être comparés à ceux de l'Alsace; il faut même remarquer que ces services étaient en général beaucoup plus importans et mieux dotés dans cette province que dans le reste du pays. Ainsi l'académie de Strasbourg comptait cinq facultés, et ne pouvait être comparée qu'à celle de Paris. On sait aussi que la plupart des emplois étaient confiés à des Alsaciens, surtout dans les campagnes, où le fonctionnaire exerce sur la population une influence sérieuse, et que l'idiome provincial n'avait jamais eu à lutter contre une proscription systématique. A qui fera-t-on croire qu'en deux siècles, si nous l'eussions voulu, la langue allemande n'eût pas disparu de l'Alsace? Depuis plus de vingt ans, l'évêque actuel de Strasbourg prêche en allemand dans sa cathédrale sans que l'administration française y ait trouvé à redire. On reconnaîtra qu'il nous eût été facile, si cette originalité provinciale nous eût déplu, de placer à la tête du diocèse un prélat né dans l'intérieur de la France, dans les cinq facultés des doyens venus de Paris ou d'ailleurs, à la division militaire d'autres généraux que MM. Reibel et Uhrich, dans les perceptions et les justices de paix des méridionaux ou des gens du nord. Nous ne l'avons pas fait, moins de parti-pris que par un respect naturel que nous avons

toujours eu pour toutes les provinces de France. Ce n'est pas l'unité de langue que nous cherchons, ni l'unité de coutumes et d'usages, c'est l'unité de sentiment. Nous avons en France des Bretons, des Provençaux, des Flamands, qui conservent leur idiome et leurs mœurs particulières ; en sont-ils moins bons patriotes?

Quant à cette accusation, que nous tirions beaucoup de l'Alsace et que nous lui donnions peu, les administrateurs prussiens qui ont en main nos comptes de finances savent ce qui en est. La trésorerie générale de Strasbourg, qui centralisait les recettes, n'a jamais pu avec les fonds du département faire face aux dépenses. La trésorerie de Colmar lui transmettait ses restans de caisse; encore ce concours était-il insuffisant : il fallait s'adresser aux départemens limitrophes. Le fait est peu connu et cependant hors de doute : tous les produits étaient dépensés dans le pays même pour les services publics et les travaux d'utilité générale.

L'Alsace payait les mêmes impôts que toute la France; on ignore en général que le principal de ces impôts, celui qui porte sur la propriété foncière, était moins élevé en Alsace que dans beaucoup d'autres départemens. Le cadastre, dans le haut et dans le Bas-Rhin, date de 1825; depuis cette époque, il n'a pas été révisé. L'agriculture cependant a fait de sensibles progrès. Dans le nord et dans d'autres parties de la France, ou le cadastre a été achevé plus récemment, ou l'agriculture, qui était déjà très avancée, est restée presque stationnaire : dans ces départemens, la différence est peu sensible entre le revenu cadastral et le revenu réel; en Alsace au contraire elle est considérable. Pour citer un exemple, l'impôt foncier dans le Bas-Rhin était plus faible de moitié que dans le Pas-de-Calais. Les impôts qu'établira l'Allemagne seront-ils moins élevés que ceux que percevait la France? L'avenir le dira. On connaît la devise prussienne : *travaille*, *prends* et *prie*; le vainqueur s'y est conformé jusqu'ici avec une dureté qui a paru peu politique. Du reste c'est aux résultats qu'on juge une administration; voyons donc ce que sont devenues en Alsace depuis ces dernières années, sous les lois françaises, l'agriculture, l'industrie, et aussi l'instruction primaire, dont les journaux allemands ne cessent de louer les bienfaits, comme s'ils révélaient aux pays annexés une merveille inconnue.

Depuis l'année 1838, nous avons des statistiques agricoles pour l'Alsace. Quelques faits montreront combien ont été rapides les développemens de cette partie de la richesse provinciale. En 1838, on comptait dans le Bas-Rhin 16,000 hectares de jachère. Schwertz, au commencement de ce siècle, n'évaluait pas à moins de 25,000 hectares la superficie de ces terrains. En 1852, ce chiffre était tombé à 7,953 hectares; en 1866, on ne trouve plus de jachère. Voilà un progrès aussi complet qu'on le puisse souhaiter; il a fait disparaître

le mal tout entier. Le second fait que les enquêtes successives ont mis en lumière, c'est que la culture la plus productive, surtout la culture industrielle, s'est développée régulièrement d'année en année. Les houblonnières ont quadruplé d'importance; le tabac, qui occupait 1,800 hectares en 1838, arrivait en 1852 à 3,000 hectares, en 1866 à près de 5,000. Sans rappeler chaque genre de culture (1), il suffit de remarquer que le progrès a été général et n'a subi que des arrêts insignifians. Quant au rendement, il a augmenté comme la surface même des terrains exploités. L'augmentation du produit moyen par hectare a été de 1838 à 1866 de 16 pour 100 pour le blé, pour l'orge de 38 pour 100. L'hectare de tabac donne en moyenne aujourd'hui 200 kilogrammes de plus qu'il y a trente ans. La commission départementale du Bas-Rhin estime que dans cette période la valeur du prix des loyers pour les terres a augmenté de 45 pour 100; les produits agricoles ont doublé en quelques années.

L'Allemagne elle-même nous fournit la réponse la plus concluante à ses accusations. La partie de son territoire la mieux cultivée est la Saxe royale. Le climat de cette province est celui de l'Alsace; de plus, la Saxe, comme l'Alsace, est occupée pour un tiers environ par des montagnes. Les conditions se réunissent donc toutes pour une comparaison qui peut nous instruire. En Saxe, le revenu par hectare est de 185 francs; dans le Haut-Rhin, il est de 200 francs, dans le Bas-Rhin de 245 francs. La valeur foncière par hectare en Saxe est en moyenne de 2,300 francs; dans l'arrondissement de Strasbourg, elle atteint 4,200 francs; dans le Bas-Rhin tout entier, 3,300 francs, et dans le Haut-Rhin de 2,300 à 2,500 francs. Ainsi l'agriculture alsacienne n'est pas inférieure à l'agriculture la plus avancée de l'Allemagne, elle lui est même supérieure; j'ajoute qu'elle rivalise avec celle de l'Angleterre, et qu'en France les départemens du nord seuls peuvent être comparés à ceux du haut et du Bas-Rhin.

Progrès continu, état actuel qu'il ne faut comparer qu'aux plus riches prospérités agricoles de l'Europe contemporaine, telle a été l'histoire de l'agriculture alsacienne sous l'administration française.

(1)

	BAS-RHIN		HAUT-RHIN	
	1838	1866	1838	1866
Production des grains.	100,060 hect.	118,913	90,293 hect.	100,294
Racines et plantes potagères. . .	37,900	42,000	19,591	29,146
Cultures industrielles.	15,911	17,450	1,143	4,775
Prairies naturelles et artificielles.	68,380	80,964	65,821	76,482

J'emprunte ces chiffres au remarquable rapport de M. Eugène Tisserand sur l'enquête agricole de 1866 en Alsace.

Le gouvernement s'était préoccupé depuis longtemps des réformes qui pouvaient rendre meilleure encore une situation déjà excellente. Le morcellement de la propriété, qui a été longtemps pour le cultivateur une cause d'activité, est devenu aujourd'hui un danger. On a reconnu qu'il fallait encourager les échanges qui permettent à un propriétaire de substituer à une série de parcelles isolées un vaste terrain continu, et favorisent la grande culture. Ici l'exemple de la Saxe nous a servi; la loi du 27 juillet 1870, qui renouvelle du reste, — l'Allemagne ne doit pas l'oublier, — plusieurs dispositions d'une loi de 1824, a rendu ces échanges et ces réunions faciles. Les banques agricoles pour suppléer à l'insuffisance du crédit foncier, la substitution du gouvernement aux syndicats pour les prises d'eau et les irrigations, étaient des questions à l'étude au moment où la guerre a éclaté. Si l'Allemagne s'en occupe, nous y songions aussi, et nous en savions toute l'importance. L'agriculture alsacienne ne souffrait qu'en un point, les vignobles qui occupent une grande partie de la province. Le débouché naturel des vins des Vosges est l'Allemagne; ils n'ont que peu de succès en France, tandis qu'on les estime beaucoup au-delà du Rhin; depuis l'établissement des voies ferrées, ils trouvaient dans les crus de la Bourgogne et du midi une concurrence qui leur nuisait beaucoup. Le droit mis à la frontière sur tous nos vins équivalait pour ceux d'Alsace, dont le prix ne peut être élevé parce qu'ils sont de qualité moyenne, à une véritable prohibition. C'était là un inconvénient sérieux dont nous devions nous préoccuper lors de la révision du traité avec le Zollverein.

L'Alsace est un des pays de l'Europe les plus favorables à la culture du tabac. On sait que presque tous les tabacs français sont fournis par neuf départemens. En 1868, le Bas-Rhin a donné 9,024,000 kilogrammes de tabac, et le Haut-Rhin 700,000 kilogr. L'Alsace fournit à elle seule environ 1/13 des tabacs récoltés sur notre continent, et 1/26 de la production totale de l'Europe et de l'Amérique. La récolte des tabacs dans le Zollverein est à la récolte française comme 1 est à 17. Il en résulte que l'Allemagne doit tirer presque tous les tabacs dont elle se sert des États-Unis, de Cuba, de la Havane et de Porto-Rico. L'importation est d'autant plus considérable en Allemagne, que l'usage de fumer s'y trouve beaucoup plus répandu qu'en France. D'après une statistique faite en 1861, on fume en Prusse, toute proportion gardée, deux fois plus qu'en France, en Hanovre trois fois plus. Il semble tout naturel de croire que la libre culture que va introduire la loi allemande sera plus favorable que l'administration française à cette partie si importante de la production alsacienne, et c'est là un des points sur lesquels on insiste le plus dans les brochures répandues dans les campagnes.

Tous les ans, les conseils-généraux du haut et du Bas-Rhin ont réclamé la liberté complète d'exportation; mais il faut remarquer que le planteur n'entendait vendre à l'étranger que ses produits de qualité inférieure ou de rebut. Pour ceux de bonne qualité, il trouvait dans l'état un acquéreur sûr qui payait à jour fixe, et le faisait largement. L'état en effet n'a qu'intérêt à encourager la culture, puisque les planteurs français sont encore loin de suffire aux exigences de la consommation; il n'est pas naturel non plus qu'il donne à ses nationaux un prix inférieur à celui qu'il devrait offrir à des étrangers. L'état, surtout en France, est le plus large des marchands; le principal souci de l'administration française est non pas de rabattre sur les prix, mais d'acquérir des produits excellens. Sous la loi de 1816, si minutieuse et si exigeante, la culture du tabac a pris en Alsace des développemens inespérés. Au contraire, dans les pays où la plantation est libre, où le monopole est inconnu, dans la Bavière rhénane par exemple, la production ne s'est augmentée que lentement. Beaucoup de planteurs d'Alsace regrettent aujourd'hui l'administration qu'ils ont souvent attaquée. On ne peut encore affirmer que leurs appréhensions soient fondées, mais dire que la suppression du monopole sera sûrement favorable aux cultivateurs n'est qu'une hypothèse, et d'ailleurs il ne faudrait pas oublier que le jour où cette loi commença à être appliquée la culture du tabac en Alsace était en pleine décadence; il fallut que l'état fît venir des graines et enseignât lui-même les règles de la plantation: c'est le régime inauguré en 1816 qui a fait la prospérité actuelle de cette culture dans la vallée de l'Ill.

Dans une des dernières séances du *Reichstag*, M. le comte Regnard de Luxbourg a dit en quelques mots combien était florissante l'industrie alsacienne. Les broches pour la fabrication des tissus sont plus nombreuses dans le haut et dans le Bas-Rhin que dans l'Allemagne tout entière. Dans l'Alsace seule, on compte 2,170,000 broches et 53,000 métiers; dans le Zollverein, 1,769,000 broches et 48,000 métiers. Ce fait si grave menace la fabrication allemande d'une concurrence dont se préoccupent depuis le début de la guerre toutes les chambres de commerce et tous les congrès industriels d'outre-Rhin. L'Alsace, perdant en partie les débouchés français que lui fermeront les droits de douane, va répandre sur les marchés d'Allemagne ses produits, et, comme elle fabrique des tissus meilleurs à plus bas prix, beaucoup d'économistes n'hésitent pas à prédire la ruine des manufactures allemandes. C'est pour cette raison que beaucoup d'Allemands auraient voulu voir Mulhouse rester française, ou du moins le chancelier stipuler dans le traité de paix une franchise absolue pour l'exportation d'Alsace en France.

Ces progrès remarquables de l'agriculture et de l'industrie, c'est-à-dire de la richesse publique, sont dus certainement en grande partie à l'intelligence des habitans; mais quelle part n'y doit-on pas faire à l'administration française! En 1810, les chemins vicinaux en Alsace étaient dans le plus triste état; sous l'administration de MM. de Lezay-Marnésia et Louis Sers, ils furent réparés et étendus : aucune province en Europe ne possède un système plus riche de voies de communication communales. En cinquante ans, l'état a doté l'Alsace d'une série de canaux qui sont une des grandes raisons de sa richesse; aucune partie de la France sous ce rapport ne saurait se comparer à l'Alsace. Il suffit de rappeler le canal de la Marne au Rhin, celui du Rhône au Rhin, l'Ill canalisée, et surtout le canal des houillères de la Sarre, sans compter plus de quinze canaux de moindre importance et les beaux travaux pour l'endiguement du Rhin. En 1857, le Bas-Rhin avait 54 kilomètres de chemin de fer par 1,000 kilomètres carrés, tandis que dans toute la France la moyenne était de 12 kilomètres seulement. Depuis cette époque, grâce à l'initiative d'un préfet, M. Migneret, l'Alsace a construit des chemins de fer vicinaux à l'usage de l'agriculture. Des voies ferrées relient les principaux cantons qui ne sont pas placés sur les grandes lignes de communication. Le laboureur qui se rend le matin à son champ monte en wagon pour 15 ou 20 centimes, et fait ainsi en quelques minutes un trajet qui, à pied ou en voiture, lui eût demandé beaucoup de temps. On admettra aussi sans peine que le transport des produits agricoles est bien plus facile quand on charge dans la ferme même une marchandise qui ensuite, sans transbordement, peut être conduite aux destinations les plus lointaines.

Un arrêté de M. le comte de Bismarck-Bohlen, du 18 avril, rend l'instruction primaire obligatoire en Alsace. On ignore en général que l'obligation existait depuis dix-neuf ans dans un grand nombre de communes et pour toute une partie de la population dans les deux départemens. Le 12 octobre 1852 en effet, le consistoire de la confession d'Augsbourg avait décidé que tout enfant qui se présenterait au pasteur pour les cérémonies de la première communion devrait lui remettre un certificat attestant qu'il avait suivi durant deux années au moins les cours d'une école primaire, et qu'il savait lire et écrire. C'est par des mesures de ce genre que l'initiative individuelle peut devancer l'état et lui donner l'exemple. Dès 1798, l'administration du Bas-Rhin, par un arrêté que ratifia le ministère de l'intérieur, ordonnait à chaque parent de faire choix d'un maître pour ses enfans et de payer d'avance la rétribution scolaire fixée à 2 francs par trimestre (1). Ce règlement tomba en désuétude; les

(1) En 1768, une ordonnance semblable avait été rendue par la municipalité de Strasbourg, mais pour cette ville seulement.

progrès de l'instruction primaire n'en furent pas moins rapides. Ici encore c'est à l'Allemagne qu'il faut comparer l'Alsace. La population de l'Alsace est de 1,119,000 habitans, celle du grand-duché de Bade de 1,400,000. Le grand-duché a une école pour 738 habitans, l'Alsace en a une pour 510 habitans. Le nombre des élèves dans le grand-duché est 1/7 de la population totale, en Alsace 1/6. Pour les élèves des salles d'asile et des cours d'adultes, nous trouvons dans le duché de Bade qu'ils représentent 1/119 de la population totale et 1/54, en Alsace 1/25 et 1/50. On compte dans le pays de Bade 74 élèves par maître, de ce côté du Rhin 59 (1). On voit que toute accusation contre l'incurie de l'administration française serait déplacée. Il ne reste à la polémique allemande qu'à examiner nos chiffres et à démontrer qu'ils sont faux; on ne peut admettre d'autre forme de raisonnement.

III.

La propagande prussienne fausse l'histoire, comme elle méconnaît les faits les plus simples de la statistique. C'est un des lieux-communs de cette propagande, que nous avons conquis l'Alsace, que nous l'avons enlevée contre son gré à la confédération germanique. Comment les Allemands expliquent-ils alors la fidélité que l'Alsace a témoignée à la monarchie dès les premiers jours? Au lendemain des traités de Westphalie, l'Alsace sans doute va protester; elle n'acceptera pas sans mot dire l'autorité du roi Louis XIV; son histoire dit assez qu'elle est belliqueuse et énergique, elle a fait ses preuves d'indépendance : n'est-elle pas au reste allemande de langue, protestante de religion? Elle sera une des provinces les plus agitées, les plus mécontentes. La réunion est à peine accomplie, que déjà les occasions rendent la révolte facile. Sous le ministère de Mazarin, la France, envahie au nord et au sud, est divisée par la guerre civile; de vieilles provinces méconnaissent l'autorité du roi. L'Alsace donne l'exemple d'un dévoûment absolu. En 1674, en 1676, les Allemands victorieux occupent la vallée de l'Ill; l'Alsace tendra-t-elle la main à ces alliés naturels, à ces frères d'outre-Rhin? Elle les reçoit comme des étrangers, comme des ennemis. Vingt fois, depuis la paix de Nimègue jusqu'au traité d'Utrecht, les impériaux sont maîtres de l'Alsace; de 1708 à 1713 en particulier, la monarchie traverse des épreuves cruelles comparables à celles que nous venons de subir. Nos ennemis nous croient vaincus pour toujours; l'heure de

(1) C'est en Alsace, au Ban-de-la-Roche, sous les auspices du vénérable Oberlin, qu'ont été créées les premières salles d'asile.

nous enlever nos plus belles provinces est venue : en vain chercherait-on dans toute l'histoire d'Alsace, en ces jours douloureux, les traces d'une seule tentative pour rentrer dans cette famille germanique à laquelle nous l'avons, dit-on, ravie par la force. L'affection de l'Alsace pour la France durant tout le XVII[e] siècle nous explique assez pourquoi elle a été si française durant la guerre de la succession d'Autriche, et plus tard pendant cette lutte de sept années que nous avons soutenue, souvent avec si peu de succès, contre Frédéric II. Je n'ai pas non plus à chercher pour quelle cause cette province, longtemps habituée à l'exercice des libertés municipales, et qui de bonne heure avait salué dans la réforme l'affranchissement de la conscience religieuse, embrassa avec une si vive ardeur les principes de la révolution. En 1789, l'Alsace a des raisons trop puissantes de ne plus regretter le lien qui l'unissait autrefois à l'Allemagne féodale. Ni les armées de la Prusse, ni celles de l'Autriche ne peuvent l'enlever à l'enthousiasme qui l'entraîne avec nous dans une vie nouvelle de liberté et de progrès. La France est réduite à vingt-sept départemens, le parti girondin cherche à réveiller les vieux souvenirs d'autonomie provinciale; l'Alsace n'écoute ni les fédéraux français, ni les princes allemands. Par-delà les malheurs présens, elle voit les belles espérances qui nous soutiennent, elle sait ce qu'était ce passé avec lequel la France a rompu. Ce que je veux seulement remarquer, c'est l'attachement de l'Alsace à la vieille monarchie; aucune province n'a été plus fidèle dès le premier jour à notre unité nationale. Il y a là un fait que la critique allemande la plus passionnée ne peut essayer de mettre en doute, un fait qu'elle n'a pas le droit de passer sous silence. Une vérité aussi évidente doit avoir des raisons simples; pour les comprendre, il suffit de s'arrêter un instant aux caractères généraux de l'histoire d'Alsace.

Contrairement à l'Allemagne, l'Alsace presque tout entière avait été de bonne heure romanisée. Germaine par le sang, gallo-romaine par les habitudes, la culture intellectuelle et religieuse, jusqu'au IX[e] siècle elle partagea les destinées des anciennes provinces de la Gaule. A cette époque, les traités l'attribuèrent tantôt à la France, tantôt à l'Allemagne, et plusieurs fois à des états intermédiaires qui cherchèrent à se former entre ces deux grandes nations naissantes. Au X[e] siècle, elle parut réunie pour longtemps à l'empire germanique. Depuis cette date jusqu'à la paix de Westphalie, c'est-à-dire durant environ six cents ans, son histoire est dominée par une tendance unique : *l'Alsace s'isole de l'empire, se sépare de l'Allemagne.* Trop éloignée pour être sérieusement protégée par l'empereur, il faut qu'elle songe elle-même à sa propre sécurité. C'est l'origine des nombreuses villes libres qui font alors reconnaître leur indé-

pendance; mais ce mouvement municipal est commun à toute l'Europe. Ce qui est plus important, c'est la formation en Alsace, dès le XIIe siècle, d'une alliance entre ces villes pour leur mutuelle sécurité. L'empereur les abandonne; elles se protégeront elles-mêmes: de Bâle à Spire, un lien fédéral réunit toutes les cités, lien militaire et lien commercial, principe de force et garantie de richesse. Au XIIIe siècle, cette association est florissante; au siècle suivant, elle renouvelle jusqu'à cinq fois ce traité d'union. Contre les margraves de Bade, les ducs de Souabe, les grandes compagnies, les Armagnacs, les bandes anglaises, contre Armleder, l'exterminateur des Juifs, la ligue lève des armées et se passe de l'empereur. L'Alsace se sauve seule, fait seule ses affaires. Vers le même temps, il est facile de voir combien elle se détache de l'empire. Obligée de chercher des alliés, elle s'adresse non pas à l'Allemagne, mais à la Suisse. L'union avec les républiques helvétiques devient une des habitudes constantes de la politique des villes d'Alsace. Ces républiques interviennent dans les guerres de la ligue, par exemple contre Enguerrand de Coucy, dans leurs affaires intérieures, comme dans la triste *guerre des six oboles*. Les Allemands, par mépris, appellent déjà la Haute-Alsace *l'étable des Suisses*. Cette alliance ne devint que plus étroite avec le temps. Peu à peu les cantons les plus voisins de la Suisse cherchèrent même à y être réunis. Au traité de Westphalie, il fut reconnu que Mulhouse faisait partie de la confédération helvétique; depuis longtemps, elle était plus suisse qu'allemande. Du reste la Haute-Alsace avait dépendu en grande partie, sous le rapport religieux, de l'évêché de Bâle. En 1789, sur 450 cures que l'on comptait dans toute la province, près de 200, la plupart situées dans la région des Vosges et du Jura, étaient sous l'autorité de l'évêque de Bâle. C'était un souvenir de l'ancienne division des provinces romaines: la Haute-Alsace était en effet comprise autrefois dans la *Grande Séquanaise* et non dans la *Germanie première*. L'alliance, à tous égards si naturelle, avec les cantons helvétiques est à partir du XIIIe siècle un des faits les plus importans de l'histoire d'Alsace. Une vieille coutume strasbourgeoise en a conservé jusqu'à ces derniers temps un souvenir populaire dans la fête appelée *la Bouillie de Zurich*, qu'un poème national, *le Bateau fortuné* (*Glückhafte Schiff*) de Fischart, a célébrée. Chaque année, des Suisses partis de Zurich apportaient à Strasbourg une marmite fumante, en mémoire d'un jour où, mandés en toute hâte, ils répondirent si vite à l'appel de leurs alliés, qu'ils ne prirent pas le temps de dîner, et arrivèrent sur le quai de la cathédrale avec leur soupe encore bouillante.

La vie alors était surtout dans les villes, les campagnes dépendaient de la maison de Habsbourg; dès le XIVe siècle l'empereur lui-

même parut reconnaître ce qu'avait de légitime la tendance de l'Alsace à se gouverner elle-même : bientôt il abandonna le landgraviat du Nordgau, c'est-à-dire tout le territoire qui forme aujourd'hui le département du Bas-Rhin, à l'évêque de Strasbourg. Il y eut alors en Alsace une principauté ecclésiastique puissante dont l'indépendance pouvait se comparer à celle des électorats de Trèves ou de Cologne, des villes immédiates ou libres unies entre elles et alliées aux Suisses, habituées dès longtemps à se passer de l'empereur, — au sud, un landgraviat, province moins allemande que le Nordgau et du reste en partie soumise à la suprématie de Mulhouse et de Colmar. On voit par quels faibles liens à cette époque l'Alsace était réunie à l'Allemagne. Quant aux sentimens qu'elle éprouvait pour l'empire, nous les trouvons dans cette vieille chanson populaire que les chroniques nous ont conservée : « Es-tu un roi d'Autriche, seigneur et maître de l'empire romain? Tu devais augmenter l'empire, et tu le laisses dépérir; tu as laissé venir les meurtriers au détriment des villes; honte à toi, grand est ton déshonneur! »

L'histoire des traités de Westphalie a été faite récemment, dans la *Revue*, par M. Charles Giraud (1). Les Allemands ne peuvent contester que nous sommes entrés en Alsace appelés par les habitans eux-mêmes; nos garnisons sont venues y remplacer celles des Suédois. Nous étions avec l'Allemagne libérale contre la maison d'Autriche, ennemie de l'Alsace, contre le parti qui voulait l'intolérance religieuse et la soumission politique de la confédération. Nous n'avons pas conquis l'Alsace, nous l'avons occupée du consentement des habitans. Les Alsaciens combattaient à nos côtés. L'Allemagne nous répond, et Schiller dit avec une éloquente douleur : « Vous profitiez de nos dissensions pour nous démembrer. » C'est ce que répètent aujourd'hui M. le prince de Bismarck et le roi Guillaume, c'est ce que tout le monde croit au-delà du Rhin, et ce qu'on enseigne déjà aux petits paysans d'Alsace. Du moins il faut reconnaître avec nous que nos armes, notre argent, nos soldats, notre politique, servaient dans cette guerre la cause du progrès, la cause même de l'Allemagne. Trois périodes de la guerre de trente ans avaient échoué; trois fois les princes protestans avaient été battus. Nous intervenons, et nous mettons fin à la lutte. Les traités de Westphalie n'étaient pas un compromis temporaire; ils donnaient satisfaction aux plus puissantes et aux plus justes aspirations de l'Allemagne. Ils ont duré plus d'un siècle et demi : une paix mal faite, faite contre la justice et les vœux d'une nation, ne dure pas. La paix de Westphalie est notre œuvre. Pour les contemporains, la réunion à la France d'une province qui l'avait appelée fut un des

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1870.

faits les plus naturels de ce temps. L'Alsace ne se sépara pas de l'empire; depuis plus d'un siècle déjà, cette *petite France du Rhin*, comme on disait alors, n'en dépendait que de nom : elle entra dans une grande monarchie vers laquelle elle se sentait attirée depuis longtemps. Qu'on relise du reste les ouvrages de l'époque, surtout les *Visions* d'un anti-français, Moscheroch, bailli de l'empereur, on verra combien les *Welches* avant 1648 avaient de partisans en Alsace. « Il y a des années, s'écrie-t-il en parlant aux Alsaciens, que vous n'êtes plus Allemands, vous n'êtes que des Welches; vous oubliez que les Welches ont perdu l'Allemagne (1). »

En 1793, le maire de Strasbourg, Frédéric de Dietrich, descendant d'une famille qui tient une place glorieuse dans l'histoire de la province, fut traduit devant les tribunaux révolutionnaires. Un des historiens les plus actifs et les plus intelligens de l'Alsace, M. Louis Spach, a consacré à Dietrich une attachante monographie où, grâce à une correspondance aujourd'hui perdue, il a pu montrer ce qu'était un Alsacien de distinction à la fin du XVIII[e] siècle. Dietrich, ami de Condorcet et des hommes les plus remarquables de son temps, inspecteur-général des mines de France, membre de l'Académie des Sciences, avait à Strasbourg un salon où on retrouvait les passions, les idées, la distinction de Paris. On sait que Rouget de l'Isle y chanta *la Marseillaise*.

Dietrich, comme son illustre ami, accueillit avec enthousiasme les idées de la révolution. Tous ses discours de 89 et de 90 sont inspirés par le libéralisme le plus confiant. La liberté! Que ne peut-on espérer de ses bienfaits? La liberté seule suffit à changer la France; les jours nouveaux d'éternelle justice vont luire sur l'Europe. Plein de généreuse illusion, il ne croyait pas qu'il fallût donner à ses administrés d'autre frein que leur bon sens. Bientôt des partis violens se formèrent dans la ville; des intrigans qui l'avaient d'abord acclamé, qui s'étaient servis de lui pour s'élever, — et parmi eux quelques exilés d'outre-Rhin se faisaient surtout remarquer, — le calomnièrent dans des journaux. De ces attaques, en apparence inoffensives, ils passèrent à des dénonciations portées devant les clubs de Paris. Le libéral et honnête Dietrich fut traduit devant le tribunal de Besançon comme traître à la patrie; le jury le reconnut innocent. Robespierre ordonna de le retenir malgré l'arrêt public, et le renvoya à Paris devant le tribunal de Fouquier-Tinville pour que la *condamnation*, comme on disait alors, fût prononcée. C'était la justice de ce temps où la dictature ne connaissait d'autre règle que sa volonté. Dietrich monta sur l'échafaud. Certes, si jamais

(1) *Visions* (contre la mode et la France).

homme eut à se plaindre de son pays, ce fut celui-là; si jamais la France parut perdue, ce fut dans ces jours sinistres. Voici cependant comment s'exprimait le condamné dans son testament :

« Mes fils, mes chers enfans, si je péris, cette injustice vous accablera de douleur. Vous connaissez ma conduite politique et mes sacrifices; *eh bien! imitez votre père : aimez-la toujours* (la patrie). *Étouffez, à l'approche du danger qu'elle court, le cri de la nature. Ne vous en prenez pas à la patrie du tort de quelques scélérats qui auront immolé votre père.* Vengez-moi en continuant à la défendre avec la plus intrépide bravoure. Il m'eût été doux de vous embrasser encore avant de subir le sort qui m'attend. Tous deux devant l'ennemi, je sacrifie à l'obligation où vous êtes de combattre le désir ardent que j'ai de vous appeler auprès de moi. Je vous serre de toutes mes forces contre mon cœur. Ayez soin de votre mère : remplacez-moi auprès de votre petit frère, et acquittez-nous envers la courageuse amie qui tient lieu de mère à cet enfant né dans le sein du malheur. »

Dans toute sa correspondance avec sa femme, on trouve cette foi et ce patriotisme; Dietrich appelle la mort, mais il ne désespère ni de la patrie, ni de la liberté. Si malheureuse que soit la France, il croit à ses destinées; les moindres victoires lui font oublier le long supplice que cette France lui impose. Quelques jours avant de monter sur l'échafaud, il écrit encore à sa femme :

« Les bonnes nouvelles de Dunkerque nous dédommagent un peu de la perfidie des Toulonnais, qui ne tarderont pas, je l'espère, de recevoir leur juste châtiment.....

« Que ma patrie jouisse bientôt, à l'abri d'une bonne constitution, de toute la félicité qu'on doit attendre des principes d'égalité sainement appliqués, et d'une liberté sans licence. Tels sont les derniers souhaits d'un homme qu'on sacrifie comme traître et rebelle à la France. Je vous quitte, mes chers parens, ma femme, mes enfans, mes amis, en faisant les vœux les plus ardens pour que le terme de mes jours soit celui de vos peines. Qu'un bonheur sans nuages efface jusqu'au souvenir des chagrins que je vous ai causés. Adieu, je me jette pour la dernière fois dans vos bras. »

Tel était un Alsacien du siècle dernier; quel patriote français eût parlé un langage plus noble, plus généreux? La patrie de Dietrich n'a pas oublié cette grande tradition : l'affection qu'elle nous témoigne est notre honneur; elle nous consolerait mille fois de tous les procédés de la propagande prussienne, si d'aussi tristes attaques pouvaient nous atteindre.

ALBERT DUMONT.

LES

RÉCENTES EXPLORATIONS

DE LA CHINE

IV.

VOYAGE DANS LES PROVINCES CENTRALES DE LA CHINE ET AU THIBET ORIENTAL.

I.

Nous avons essayé de donner une idée générale de la physionomie du territoire de la province de Kiang-si (1), et l'on a vu quelle était l'abondance de l'eau dans la région située au sud du Fleuve-Bleu. Du reste, aucun trait saillant ne distingue cette partie de la Chine des provinces limitrophes de Quang-tung et de Fou-kien. L'agriculture occupe le pays presque en entier et donne des produits de tout genre. A côté des rizières, des champs de blé, d'orge, de millet, de sorgho, de blé noir, on rencontre les champs de haricots, de pois, de fèves, de melons, de courges. Un haricot ligneux envahit les terrains incultes, qu'il couvre de pousses d'une longueur énorme, et c'est une ressource fort appréciée des habitans; les tiges de la plante donnent un fil très solide, utilisé pour la confection de vêtemens d'été. Une autre plante textile, l'ortie blanche, soit cultivée, soit à l'état sauvage, est partout. Le sésame, une

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

espèce de colza, un thé sauvage, fournissent de l'huile. Avec les graines de l'arbre à suif (1), on se procure une graisse employée à divers usages. Un vernis excellent pour les meubles est obtenu d'une plante de la famille des euphorbes (2). Il n'y a que peu de thé dans le pays; chaque famille cultive simplement quelques arbustes pour les besoins de la maison. Cependant pour le thé, la place de Kin-kiang est l'entrepôt le plus considérable de la province, et dans cette ville on voit de grands ateliers où la précieuse plante reçoit une dernière préparation avant d'être livrée au commerce européen. Des femmes seules sont employées à l'opération, qui consiste à rouler chaque feuille à la main : travail exigeant beaucoup de patience, une extrême agilité des doigts, et néanmoins peu lucratif. L'ouvrière touche 4 sapèques par livre de thé; les femmes douées d'une habileté exceptionnelle parviennent à gagner en un jour 150 sapèques, représentant 75 centimes de notre monnaie (3).

Les animaux domestiques sont nombreux dans le pays. D'énormes buffles qui cheminent paisiblement animent la campagne; lorsqu'ils vont en troupe, un homme, monté sur l'un d'eux comme sur un cheval, dirige la marche. Des zébus de la plus grande beauté sont employés au labour; on fait travailler les taureaux, qui ne se montrent ni moins doux, ni moins dociles que les vaches, car ici, de même qu'à Pékin, les Chinois savent apprivoiser les animaux. On ne connaît pas les ânes, et les chevaux, qui sont très rares dans la province, demeurent réservés au service des mandarins. Tous les transports s'effectuent à dos d'homme ou par les bateaux. Les chiens offrent plus de variété que dans le nord de l'empire, et l'on reconnaît aisément l'influence des races européennes qui ont été introduites à différentes époques. Les oiseaux domestiques sont des poules, des pigeons, des canards et l'oie de Guinée.

Les mammifères sauvages n'abondent pas, comme on pense, dans ce pays déboisé, où la population est immense. L'abbé David a vu cependant des renards, des blaireaux, une belette, des rats, des souris, le porc-épic de l'Inde et des pangolins (4), un type des faunes tropicales. Les pangolins, toujours remarqués par les personnes qui visitent nos musées d'histoire naturelle, ont le corps, les membres et la queue revêtus de grosses écailles tranchantes; ces animaux étranges, tout à fait privés de dents et pourvus d'une langue extensible et agglutinante, se nourrissant de fourmis ou de

(1) *Stillingia sebifera.*

(2) *Elæococca verrucosa.*

(3) Ces renseignemens sont tirés de diverses lettres adressées par le père Armand David à M. Milne Edwards.

(4) *Manis Dalmanii.*

termites, habitent les régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique. On ne rencontre dans le Kiang-si aucun mammifère du genre des écureuils, ou des campagnols, ou des taupes. Les oiseaux, assez répandus, mais peu variés surtout dans les plaines, appartiennent presque tous aux espèces déjà observées dans le Quangtung et le Fou-kien, à Hong-kong et sur l'île d'Amoy.

Le faisan à collier habite la montagne, et la caille de Chine fréquente les champs cultivés; il n'y a point de perdrix. Le corbeau à cravate blanche, la corbine chinoise (1), la pie ordinaire et la pie bleue, un martin (2), le cincle de Pallas, répandu depuis la Sibérie jusque dans l'Asie centrale, et, parmi les petits, le verdier de Chine, le friquet, des bruans, une mésange toute mignonne (3), les hirondelles rustique et alpestre, sont les oiseaux les plus communs du pays. Sur les montagnes, et principalement sur la montagne de Ly-chan, vivent plusieurs espèces du groupe des merles qui existent également au Bengale (4) ou dans la Chine orientale (5). Aux environs de Kin-kiang, se trouve une jolie petite sittelle (6) qu'on n'a pas rencontrée ailleurs. Le martin-pêcheur du Bengale se montre sans cesse au bord des rivières et des étangs; la crécerelle, l'épervier commun, un milan (7), sont les seuls rapaces qui séjournent dans le pays. Les oiseaux aquatiques les plus ordinaires sont le pélican frisé, nos hérons d'Europe, deux ou trois espèces asiatiques du même genre, un petit chevalier (8), une bécassine, le foulque noir et quelques canards. En hiver, les palmipèdes arrivent sur les eaux en quantité incroyable et répandent une animation à la fois curieuse et charmante. Les reptiles ne sont pas nombreux dans le Kiang-si; cependant il y a des tortues terrestres et plusieurs espèces de serpens. On ne voit de salamandres d'aucune sorte; mais les grenouilles, que les Chinois tiennent en grande estime pour la table, sont en abondance prodigieuse au milieu de ce pays couvert d'eau. Une espèce de cette famille, qui vit en paix dans les torrens des parties élevées du mont Ly-chan, atteint une grosseur énorme, et ce qu'elle offre de plus extraordinaire que la taille, c'est un cri profond capable d'effrayer quand on l'entend pour la première fois mêlé au bruit des cascades. « La voix de cette grenouille, dit notre voyageur, ressemble à une sorte d'aboiement qui rappelle

(1) *Calocitta sinensis.*

(2) *Pastor cristatellus.*

(3) *Parus minor.*

(4) *Dicrurus leucophaeus, Copsychus saularis, Enicurus Scouleri.*

(5) *Pomatorhinus stridulus, Suya striata,* et une fauvette : *Phyllopneuste plumbeitarsa,* observés et décrits par M. Swinhoe.

(6) *Sitta chinensis,* décrite par M. Jules Verreaux.

(7) *Milvus melanotis.*

(8) *Tringa ochropus.*

avec tant d'exactitude celui d'un énorme chien, que je n'ai pu y croire que lorsque j'ai tenu le grand batracien dans mes mains (1). » La province, arrosée par des fleuves et des rivières, traversée par des canaux, parsemée de lacs et d'étangs, fournit de grandes quantités de poissons; on y pêche des loches, des silures, une infinité d'espèces de cyprins.

Les provinces centrales de la Chine promettaient peu de découvertes importantes; partout les terres sont cultivées, et, avec l'extension de la culture, les productions naturelles disparaissent, les végétaux et les animaux sont détruits pour la plupart. L'abbé Armand David, impatient de visiter une région encore épargnée par le travail des hommes, prend la résolution de se porter immédiatement à l'ouest du céleste empire. Sur une barque chinoise, il remonte le Yang-tse-kiang, — voyage d'une monotonie désolante. Il fallut soixante-trois jours de navigation et douze jours de marche pour arriver à Tchong-kin, l'une des principales villes de la province de Sse-tchuen, située à peu près sous la même latitude que Chang-haï. La navigation du fleuve ne peut être ni rapide, ni exempte de périls; de nombreux écueils à éviter, des rapides à surmonter, sont des causes incessantes de lenteur, de fatigues et de dangers. Aussi notre missionnaire ne croit pas à la possibilité de faire parcourir le fleuve à des bateaux à vapeur.

Depuis longtemps on sait que les Chinois dressent des cormorans pour la pêche, comme cela s'est pratiqué autrefois en Europe et surtout en Angleterre. Plusieurs fois on a décrit les merveilles d'adresse de ces oiseaux, rendus aussi dociles que des chiens de chasse. Le pêcheur conduit sa barque sur un point préféré; les cormorans, perchés sur les bords du bateau, regardant de leurs beaux yeux vert de mer, plongent au premier signal, et bientôt chacun, portant un poisson dans son bec, revient à la nage. Mais les Chinois sont inépuisables en invention quand il s'agit de tirer parti des animaux. Pendant le voyage à travers le Kiang-si, le Hou-pé et le Sse-tchuen, le père Armand David a vu avec admiration des loutres tout aussi habiles et tout aussi bien apprivoisées que les cormorans. Sur l'ordre du pêcheur, ces animaux se jettent dans l'eau et rapportent le poisson sur la barque du maître.

La province de Sse-tchuen est extrêmement peuplée et entièrement cultivée dans la partie centrale et dans la partie orientale; seule, la région occidentale, qui confine aux principautés indépendantes du Thibet, a conservé sa physionomie primitive : c'est une contrée montagneuse, située à une trentaine de lieues de Tchen-

(1) L'abbé David propose de nommer cette grenouille, qui paraît être demeurée inconnue jusqu'à présent, *Rana latrans*.

tou, la capitale de la province. Les productions naturelles du pays attestent que ces montagnes de la Chine occidentale sont les premiers contre-forts du Thibet, comme les montagnes du nord de la province de Pe-tche-li marquent la limite du massif de la Mongolie. Des plantes et des animaux répandus dans les provinces orientales, et surtout dans la province de Kiang-sou, existent sous les mêmes latitudes dans le Sse-tchuen; mais, ce qui est bien digne d'attention, on trouve souvent les mêmes genres représentés par des espèces distinctes. Sur les montagnes élevées, on voit beaucoup d'espèces qui habitent particulièrement la région du grand plateau central de l'Asie. C'est là que notre voyageur découvrit, errant solitaire dans les fourrés ou bondissant au milieu des roches escarpées, une remarquable antilope (1), que plus tard il rencontrera sur les pentes abruptes du Thibet. L'animal, aussi grand qu'un cerf, est vêtu de longs poils rudes d'une teinte cendrée ou roussâtre; les Chinois, jugeant d'après la couleur, et considérant les poils qui retombent sur le cou à la façon d'une crinière, disent que c'est l'*âne des rochers*. Des troupes de *chèvres de montagne*, c'est-à-dire des antilopes à longue queue, parcourent les mêmes lieux, ainsi que des cerfs et des chevrotains à musc. Un blaireau roux, une grande marte, plusieurs petits rongeurs que notre missionnaire n'avait pas observés dans les autres parties de la Chine, habitent la région voisine du Thibet.

Les montagnes du Sse-tchuen sont le séjour de magnifiques oiseaux. C'est la patrie du faisan doré et du faisan argenté, introduits depuis longtemps en Europe, d'un splendide lophophore et d'un beau tragopan, qui sont répandus particulièrement dans le Thibet oriental (2). Le faisan à collier, assez commun dans les parties de la Chine voisines du littoral, ne se trouve pas dans cette région, où il est remplacé par une espèce peu différente du faisan ordinaire que le père Armand David rencontrera en plus grande abondance dans la principauté de Mou-pin (3). Le coucou du Cachemire, le grimpereau et le roitelet de l'Himalaya, ainsi que des merles du centre de l'Asie, fréquentent les montagnes du Sse-tchuen. Plusieurs jolies mésanges, que notre missionnaire n'avait encore observées sur aucun autre point de la Chine, ont été vues pour la première fois dans cette contrée. Un de ces petits oiseaux se fait remarquer par son charmant plumage : la tête, d'un ton vert un peu gris comme le cou, est semée de gouttes blanches; les ailes et la queue, d'un noir brillant, sont ornées de flammes oranges, et une belle cou-

(1) L'espèce nommée par l'abbé David *Antilope Edwardsii* a été décrite dans les *Archives du Muséum d'histoire naturelle*.

(2) Le *Lophophorus Lhuysii* et le *Ceriornis Temminckii*.

(3) *Phasianus ambiguus*.

leur jaune uniforme s'étend sur la poitrine et sur le ventre (1). Puis ce sont des bruans, des bouvreuils, des espèces d'un genre intermédiaire entre les pies-grièches et les geais (2), qui paraissent avoir leur centre d'habitation au Thibet, vivant à côté de fauvettes et de moineaux que l'on voit dans toutes les parties de la Chine. Parmi les animaux vraiment remarquables du Sse-tchuen, le père A. David a entendu parler d'une énorme salamandre noire dont les Chinois se nourrissent; mais nous ignorons s'il est parvenu à se procurer ce grand batracien. Jusqu'ici on ne connaît qu'une salamandre de proportions colossales et elle nous vient du Japon; les personnes qui ont visité nos ménageries ont fort remarqué depuis plusieurs années les individus vivans de cet animal étrange, dont la taille ne peut être comparée qu'à celle de la fameuse salamandre fossile d'OEningen. Il serait intéressant de savoir si le même batracien ou une espèce analogue habite la Chine.

En 1854, lorsque se fondait la *Société d'acclimatation*, chacun s'empressait d'appeler l'attention sur les animaux dont l'introduction pourrait augmenter le bien-être du pays. D'après divers renseignemens obtenus par les missionnaires, on citait la province du Sse-tchuen comme la région favorisée de la Chine pour les productions naturelles. On devait y trouver de grands bombyx ou des *vers à soie sauvages* qui, se nourrissant des feuilles du frêne ou du chêne, se propageraient sans doute aisément en France. On se souvint alors de ce que le père d'Incarville avait écrit sur ce sujet, de 1740 à 1750, et l'on prit la résolution de faire appel aux nouveaux missionnaires qui avaient constaté parmi les habitans du Sse-tchuen l'usage de la soie du bombyx du chêne, et qui se montraient disposés à faire tous les efforts imaginables pour procurer à l'Europe un accroissement de richesse. Déjà plusieurs années auparavant le père Perny avait envoyé à Lyon des cocons du *ver à soie* tant désiré, et dans cette ville l'éclosion des papillons s'était effectuée à la grande joie de quelques personnes, mais on n'avait rien tenté pour perpétuer l'espèce. Par les soins du même missionnaire, des cocons contenant des chrysalides vivantes arrivèrent à Paris, et cette fois on s'occupa sérieusement de faire reproduire l'insecte, jusqu'au moment où la préférence fut donnée à un bombyx du Japon dont la soie semblait offrir des qualités plus précieuses (3). Un succès assuré n'a pas répondu malheureusement aux diverses tentatives sur lesquelles on avait fondé de grandes espérances. En Chine, il existe des insectes producteurs de soie dans

(1) C'est le *Proparus Swinhoi* de M. Jules Verreaux.

(2) Le genre *Trochalopteron*.

(3) Le bombyx du Sse-tchuen a été décrit par M. Guérin-Menneville sous le nom d'*Attacus Pernyi*, et le bombyx du Japon sous le nom d'*Attacus Yamamaï*.

différentes régions, et partout les habitans savent profiter de la matière textile qu'on obtient simplement par la récolte des cocons. Au midi, c'est le plus grand des bombyx connus (1); au nord, le bombyx de l'ailanthe, dont on s'est tant préoccupé en France; à l'ouest, dans les provinces du Sse-tchuen et de Koueï-tcheou, le bombyx du chêne et peut-être encore quelques autres espèces.

II.

L'exploration des montagnes du Sse-tchuen avait accru chez notre voyageur le désir d'atteindre au plus vite la région sauvage du Thibet. On assurait au savant naturaliste que dans ce pays il rencontrerait en foule des êtres extraordinaires; on traçait de la nature un tableau qui devait faire rêver des premiers âges du monde, lorsque les hommes encore peu nombreux n'inquiétaient guère les animaux. C'étaient des bœufs sauvages, extrêmement redoutables, voyageant en bandes nombreuses, un mammifère singulier de la taille et de la couleur de l'âne, portant des cornes blanches, des sangliers appartenant au moins à deux espèces bien distinctes, errant dans les fourrés, et chose plus étrange, outre des ours noirs, des ours blancs, dont on signalait la présence dans le voisinage des glaciers de Ta-sué-chan. Puis des multitudes d'écureuils, les uns ayant la forme des espèces d'Europe, les autres ayant la peau des flancs étalée comme l'écureuil volant de Sibérie et se rapportant au genre des polatouches; puis encore des marmottes de très grande taille. Dans le tableau, on n'oubliait pas les grands fauves de l'Asie dont personne ne désire la rencontre : les tigres, les panthères et d'autres terribles féliens. Lorsqu'on parlait des oiseaux, c'étaient des espèces de faisans ou d'autres gallinacés, ayant les parures les plus diverses et en même temps les plus magnifiques, dont on traçait des descriptions capables de plonger dans l'extase ceux qui s'émeuvent au spectacle des beautés de la nature. « Tout ce que je vois de mes yeux, tout ce que j'entends dire par des personnes dignes de foi, écrit le père Armand David, me donne l'espérance que je vais parvenir dans un bon endroit pour les explorations d'histoire naturelle. » En général, les récits de choses merveilleuses doivent être accueillis avec défiance, car la part de l'imagination chez les hommes peu éclairés est souvent extrême; cependant on verra cette fois que le voyageur n'a pas été trompé. Déjà, il est vrai, quelques oiseaux fort remarquables obtenus des chasseurs chinois ou thibétains par les chefs des missions, M. Perny

(1) L'*Attacus atlas*.

et M. Chauveau, et envoyés en Europe par le consul de France, M. Dabry, témoignaient de l'existence d'une région habitée par beaucoup d'animaux encore inconnus.

De Tchen-tou, la capitale du Sse-tchuen, à Mou-pin, la distance n'est pas énorme : on compte sept jours de marche, mais le chemin parcouru en un jour n'est pas considérable. Il faut toujours grimper par des sentiers aussi raides et aussi fatigans que ceux des Alpes. Au mois de mars 1869, l'abbé David franchissait la limite occidentale de la Chine et allait s'établir à Mou-pin, le centre d'activité de la principauté indépendante du Thibet oriental. C'était le pays depuis longtemps rêvé par notre missionnaire, le pays qu'aucun Européen n'avait encore visité, le pays qui promettait d'importantes découvertes. A l'arrivée, l'aspect de la contrée est désolant et jette la tristesse au cœur. « L'endroit où je me trouve et où je pense séjourner près d'un an, écrit le savant lazariste, est une affreuse région de montagnes raides et aiguës, comme entassées les unes sur les autres. C'est le commencement du haut plateau du Thibet. Dans la maison que j'habite, le baromètre indique une hauteur de plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et des pics vêtus de neiges perpétuelles s'élèvent non loin d'ici (1). » Si le climat convient à beaucoup d'animaux et même à des oiseaux qui peuvent compter parmi les plus belles créatures du monde, il est vraiment bien pénible pour les hommes. A Mou-pin, situé entre le 30e et le 31e degré de latitude, l'hiver persiste dans toute sa rigueur à la fin du mois de mars : la plus grande partie du pays est encore sous la neige. Pendant le mois de juin, notre voyageur n'a vu le soleil qu'une demi-journée ; la pluie est presque continuelle; il est impossible de se préserver de l'humidité, et le naturaliste déplore la perte d'un herbier et d'une collection d'insectes formés avec des peines inouies. Les sentiers des montagnes abruptes sont tellement impraticables à l'époque des pluies d'été, qu'on ne peut songer à effectuer aucun transport.

Cependant cette région désolée n'est pas sans présenter un caractère grandiose : les montagnes sont boisées pour la plupart, et, sur les parties les plus élevées, un if colossal est l'essence qui domine dans la forêt. L'arbre magnifique monte droit, haut comme les plus hauts sapins d'Europe, et ne demeure point inférieur aux immenses chênes du voisinage, disent les explorateurs anglais, qui ont admiré l'if gigantesque sur les pentes méridionales du Thibet, ou en certains endroits de l'Himalaya. Comme sur la plupart des montagnes de l'Asie centrale, les rhododendrons d'espèces variées

(1) Lettre adressée à M. Milne Edwards.

composent de ravissans bouquets de fleurs à côté d'une foule de plantes d'apparence modeste, qui appartiennent à des genres dont nous avons des représentans en Europe.

Malgré le froid et la neige, l'abbé David, à peine installé à Mou-pin, avait commencé ses explorations et s'était acquis le concours d'habiles chasseurs. Bientôt il était entré en possession d'animaux jusqu'alors inconnus, offrant à divers égards un grand intérêt. On pouvait s'étonner de rencontrer dans une pareille région des êtres qu'on est habitué à voir sous d'autres climats. En effet, sur les hautes montagnes de la principauté de Mou-pin, où l'hiver est d'une longueur interminable et d'une rigueur extrême, se trouvent des singes. On se demande par quelle singularité ces animaux frileux, qui, en Asie, en Afrique, comme en Amérique, sont les habitans des plus chaudes contrées, ont des espèces organisées pour vivre dans des conditions toutes différentes. Il est vrai qu'un explorateur de l'Himalaya, Hodgson, a rencontré, il y a déjà plus de trente ans, des singes sur les montagnes boisées du Népaul; mais ceux-ci, pensons-nous, ont encore un séjour moins triste que les hôtes des forêts de Mou-pin. Au reste la végétation tropicale a offert un exemple comparable : des fougères en arbres et des palmiers ont été observés en quelques endroits près des glaciers, et tout le monde sait que, pour conserver des échantillons de ces plantes, nous devons les maintenir dans des serres chaudes. Les singes que l'abbé David a découverts portent un vêtement capable de les garantir contre les intempéries d'un climat rude; les uns, du genre des macaques, sont couverts de très longs poils fourrés d'un brun obscur, les autres, du genre des semnopithèques, ont un pelage nuancé de teintes dorées et argentées, et si fourni que volontiers on le comparerait à la toison d'une chèvre (1).

On n'avait pas trompé notre missionnaire au sujet de l'existence d'ours blancs dans les montagnes les plus inaccessibles. L'abbé David avait eu hâte d'interroger les chasseurs, et il avait reçu d'eux la promesse que des dépouilles du curieux animal lui seraient bientôt apportées. Il ne tarda pas en effet à être mis en possession du grand mammifère, à la fois remarquable par des traits de conformation singuliers et par une coloration tout à fait exceptionnelle. L'animal, de la taille ordinaire des ours, est blanc, avec les oreilles, le tour des yeux, les quatre membres et le bout de la queue noirs; il a les oreilles courtes et le dessous des pieds très garni de poils. Un naturaliste doit toujours craindre d'attacher trop

(1) Ces espèces de singes ont été décrites par M. Alphonse Milne Edwards sous les noms de *Macacus thibetanus* et de *Semnopithecus roxellana*. — *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXX, p. 341.

d'importance aux couleurs, et la défiance est très fondée quand il s'agit du noir et du blanc; mais des individus d'âges différens ayant été pris, il demeure certain que le vêtement du fameux carnassier de Mou-pin est vraiment caractéristique (1). Si l'animal qui a l'aspect et les proportions des ours appartenait réellement à ce genre de mammifères, l'acquisition d'une espèce ayant une physionomie aussi particulière présenterait déjà beaucoup d'intérêt; mais ici la découverte est autrement précieuse : nous avons le représentant d'un type tout nouveau qui s'éloigne des ours par la conformation de la charpente osseuse et par la dentition, et se rapproche des ratons d'Amérique, et surtout du panda des montagnes de l'Asie centrale, dont la taille cependant ne dépasse guère celle des chats (2).

Plusieurs petits mammifères de l'ordre des insectivores habitent la sauvage région de Mou-pin, et quelques-uns d'entre eux présentent des formes qui jusqu'à présent étaient demeurées inconnues. C'est une taupe ayant un museau d'une extrême longueur, une sorte de musaraigne dont la queue est si rudimentaire qu'elle est entièrement cachée sous les poils; un animal plus remarquable encore, possédant, avec les caractères les plus essentiels des musaraignes, des pattes postérieures élargies comme des palettes natatoires, et une longue queue comprimée latéralement, qui indiquent les habitudes aquatiques dont les desmans d'Europe offrent l'exemple (3). Parmi les rongeurs, on distingue particulièrement un écureuil volant de très grande taille dont le pelage d'un roux vif est mélangé de blanc sur la tête et sur la poitrine (4). Les sombres forêts du Thibet oriental sont le séjour de nombreux ruminans. La belle antilope à crinière n'est pas rare en ces lieux; une autre espèce du même genre, voisine de l'antilope crépue, mais d'une dimension un peu plus forte et de teinte différente, vit dans la même région; des cerfs de petite taille, appartenant à deux espèces distinctes, l'une ayant la robe brune, l'autre, plus mignonne, ayant la robe jaune et de longues cornes, errent à côté des antilopes. Les bœufs sauvages, que les habitans du Sse-tchuen avaient signalés, ne sont pas les hôtes les moins extraordinaires des montagnes de la principauté de Mou-pin. D'une physionomie fort différente de celle de nos bœufs et de la taille des yaks qu'on voit aujourd'hui

(1) L'ours blanc et noir a été nommé par M. Armand David *Ursus melanoleucus*, et la description de l'animal a été donnée dans les *Archives du Muséum d'histoire naturelle*, t. VI.

(2) C'est le genre *Ailuropoda* de M. Alphonse Milne Edwards.

(3) Ces animaux ont été décrits par M. Alphonse Milne Edwards sous les noms de *Talpa longirostris*, *Anourosorex squammipes* et *Nectogale elegans*.

(4) *Pteromys alborufus*.

dans les ménageries, ils rappellent un peu par l'aspect les ovibos des terres glacées du Labrador. Ils ont un pelage qui varie du blanc doré au brun clair, le chanfrein très courbé, les oreilles courtes, les cornes noires, très épaisses, et terminées en pointe aiguë. Pendant l'hiver, ces animaux vivent solitaires, en été ils voyagent souvent en grandes troupes, les mâles, les femelles et les jeunes ensemble confondus. Quelquefois ils descendent des montagnes et font des incursions sur le territoire chinois. Jusqu'à présent, on n'avait en Europe aucune connaissance précise sur cette espèce bovine que Hodgson avait observée, il y a plus de vingt ans, sur l'Himalaya. Cet animal, appelé le *tákin* par les naturels, dit l'explorateur anglais, habite les montagnes Mishmi, et probablement il rôde jusqu'aux montagnes de la Chine et du Thibet; — c'est ce qui vient d'être confirmé. Le tákin, ajoute Hodgson, se plaît sur les montagnes les plus ombragées, où les précipices se rencontrent à chaque pas. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et en courant des risques que les naturels parviennent à le prendre (1).

Après les mammifères, quel monde curieux et charmant que celui des oiseaux qui peuplent l'âpre région du Thibet oriental! A côté de créatures magnifiques, on voit en foule des espèces dont les parures sont aussi modestes que celles de nos oiseaux d'Europe. Des gallinacés pleins d'élégance, vêtus des plus beaux plumages, semblent avoir été rassemblés comme à plaisir sous les couverts des montagnes presque inaccessibles de la principauté de Mou-pin. Il y a des faisans d'une espèce voisine de celle d'Europe (2) et des faisans d'une espèce ravissante, qui s'appelle dans la science le faisan de Amherst. Cet oiseau a le port, comme tous les détails de la forme, comme toutes les élégances du faisan doré, qui est toujours l'un des ornemens de nos ménageries, mais il a d'autres couleurs et ces couleurs forment les plus jolis contrastes. Le faisan de Amherst a le cou, les épaules, le dos, les couvertures des ailes d'un beau vert métallique chatoyant, et chaque plume est terminée par une large zone d'un noir de velours. Sur la tête, le ton vert du corps est plus clair, et la petite huppe, semblable par la forme à celle du faisan doré, est d'un rouge cramoisi. Le camail, au lieu d'être d'un jaune d'or comme chez ce dernier, est d'un beau blanc d'argent avec une zone noire à toutes les plumes; les grandes pennes des ailes sont d'une teinte sombre, relevée par des marques plus claires et par une bordure externe blanche, tandis que les

(1) Hodgson, estimant avec raison que le tákin n'appartient pas au genre *bœuf* proprement dit, le regarde comme le type d'un genre particulier : l'espèce porte dans la science le nom de *Budorcas taxicolor*.

(2) *Phasianus ambiguus*, nommé par M. Jules Verreaux.

pennes secondaires sont d'un noir bleu. La poitrine et le ventre sont d'un blanc pur, et la queue, brune à la base, barrée de vert et de blanc dans le milieu, se termine par une couleur écarlate. Le faisan de Amherst, connu déjà depuis longtemps, était demeuré extrêmement rare en Europe, et il n'en existait aucun individu dans nos cabinets d'histoire naturelle de France. En 1828, le comte de Amherst, l'ambassadeur d'Angleterre, se trouvant en Chine, reçut de sir Archibald Campbell, qui les tenait du roi de Ava, deux mâles vivans du splendide oiseau. La comtesse de Amherst les conserva pendant deux années et les amena en Angleterre, où ils moururent quelques semaines après leur arrivée (1).

Nous avons parlé ailleurs des beaux gallinacés qu'on appelle les crossoptilons (2). Dans les montagnes du Thibet oriental et du Ssetchuen occidental, on a découvert une espèce de ce genre (3), qui est d'un blanc pur, avec une queue noirâtre, courbée et étalée comme un panache; pour les Chinois et les Thibétains, c'est le *faisan des neiges*. A la fin du siècle dernier, on trouvait au Népaul un oiseau dont le plumage est d'une magnificence presque incomparable : le lophophore, dédié à lady Impey (4), qui fit des tentatives pour introduire l'espèce en Angleterre. Le lophophore du Népaul a tout le dessus du corps d'un vert métallique éclatant avec des reflets dorés, pourpres et violets, les parties inférieures noires, nuancées de vert, et la queue courte d'une teinte fauve assez claire. Comme suprême ornement, il porte une ravissante aigrette formée de plumes minces terminées en lames oblongues, ayant la couleur et le brillant de l'or. Le mâle seul a cette riche parure, et la femelle est toute brune, avec des raies et des taches irrégulières roussâtres. Jusqu'ici on pouvait croire qu'au milieu de la création le lophophore du Népaul était unique dans son genre; les explorations des gorges de Mou-pin ont amené la connaissance de deux espèces voisines, l'une aussi merveilleusement belle que l'oiseau doré de lady Impey, mais ayant les plumes de l'aigrette larges dès l'origine et la queue d'un vert cuivreux, constellée de cercles blancs, l'autre de couleurs plus sombres (5). Ce n'est pas tout encore, un superbe tragopan (6)

(1) Le bel oiseau qu'on croyait alors provenir des montagnes de la Cochinchine a été décrit en 1833 par le zoologiste Leadbeater et dédié à la comtesse de Amherst (*Phasianus Amherstiæ*).

(2) Voyez la *Revue* du 15 février, p. 731.

(3) C'est le *Crossoptilon Drouinii* décrit par M. Milne Edwards. — *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1868.

(4) Le *Lophophorus impeyanus* qu'on a vu vivant au jardin d'acclimatation.

(5) Ce sont le *Lophophorus Lhuysii* et le *Lophophorus obscurus* décrits par M. Jules Verreaux; le dernier est représenté dans les *Archives du Muséum d'histoire naturelle*.

(6) *Ceriornis Temminckii*.

et divers gallinacés du groupe des coqs de bruyère et du groupe des perdrix ont été rencontrés dans la même région par le père Armand David, et néanmoins l'infatigable missionnaire n'est sans doute pas parvenu à se procurer absolument tous les gallinacés du Thibet oriental. M. Chauveau, qui a entretenu des relations avec les indigènes de cette partie de l'Asie, signale l'existence de plusieurs espèces qui n'ont point encore été mises entre les mains des naturalistes; il parle d'un faisan bleu que personne en Europe n'a vu jusqu'à présent, et il trace le portrait de l'oiseau en termes qui témoignent de l'admiration ressentie. « On ne se figurerait que très difficilement, dit le chef de la mission du Thibet, la beauté de ce petit animal, la magnificence de sa queue longue de 1 mètre, arquée comme le cintre d'une voûte, la noblesse de la pose, la vivacité des couleurs. Cette espèce est commune, mais extrêmement sauvage. Nous jouons d'infortune apparemment. L'année dernière, on m'en envoyait quatre; les malheureux courriers n'ont-ils pas eu l'impiété de les manger en chemin!... »

Les nombreux et remarquables gallinacés des montagnes de la principauté de Mou-pin offrent plus d'un genre d'intérêt : ils ont des beautés qui ravissent les yeux, et l'esprit porté à la méditation s'étonne en songeant que ces beautés demeurent cachées dans des retraites du plus difficile accès. Ils fournissent au naturaliste qui les compare aux espèces des autres régions du monde de nouveaux sujets d'étude et de nouveaux moyens d'apprécier l'état de la création à l'origine; ils contribuent à imprimer à un petit coin du globe un caractère propre, apportant ainsi pour la géographie physique un précieux enseignement. Au premier abord, les oiseaux appartenant à d'autres familles ne présentent aucun trait saisissant au même degré, mais l'intérêt jaillit quand on considère l'ensemble de ces êtres. A côté de plusieurs espèces qu'on trouve dans presque toute l'étendue de la Chine et même dans une grande partie de l'ancien continent, on observe des oiseaux particuliers aux montagnes de l'Himalaya, déjà signalés par les zoologistes anglais, et des espèces en grand nombre qui, n'ayant encore été vues nulle part ailleurs, semblent confinées dans le Thibet oriental (1). Parmi ces oiseaux, les uns appartiennent à des formes asiatiques, les autres à des formes européennes, et quelques-uns de ces derniers ressemblent tellement à nos espèces indigènes qu'on croirait voir les hôtes de nos bois et de nos campagnes un peu travestis par un léger changement dans l'uniforme.

(1) Dans la collection des oiseaux de Mou-pin, envoyée par l'abbé David, M. Jules Verreaux, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, a reconnu trente et quelques espèces qui n'avaient jamais été observées.

La colombe de la Chine et la colombe rupicole, si répandues depuis le nord jusqu'au centre de l'Asie, vivent dans le Thibet oriental, à côté d'une autre colombe (1), qui ne s'éloigne pas de la région des grandes montagnes. Notre coucou d'Europe fréquente les lieux où l'on rencontre d'autres coucous particuliers à l'Asie centrale. Des pics ayant une grande ressemblance avec nos épeiches, les uns qu'on avait déjà observés sur l'Himalaya, les autres jusqu'à présent inconnus, se tiennent sur les arbres des forêts de Mou-pin. Une alouette, qui parcourt une grande partie de la Chine, vient également dans le Thibet oriental (2), où le père Armand David a découvert plusieurs mésanges : mignonnes créatures aussi gracieuses que celles d'Europe. Dans les mêmes retraites habitent un bouvreuil moins beau que celui de nos bois (3), un moineau qui se trouve au Japon et en divers endroits de la Chine (4), des gros-becs, une légion de bruans, où l'on distingue des espèces au plumage d'une teinte vineuse qui n'ont été vues en aucun autre lieu du monde; puis ce sont de nombreux oiseaux du groupe des merles et du groupe des pies-grièches, où l'on reconnaît également des espèces particulières à la région, en compagnie de beaucoup d'autres qui fréquentent tout le massif de montagnes de l'Asie centrale, et de plusieurs espèces communes, jusque dans les provinces orientales de la Chine. Dans l'ensemble, nous remarquons un charmant oiseau dont le plumage est noir en dessus, d'un brun olivâtre en dessous, avec les ailes et la queue d'un rouge écarlate (5). La principauté de Mou-pin est aussi le séjour d'un petit monde d'oiseaux chanteurs: fauvettes, rossignols, roitelets, traquets, bergeronnettes, offrant l'aspect d'autres espèces asiatiques ou des espèces européennes. Il y a encore des sittelles, et, ce qui est plus extraordinaire, un sucrier (6). Les sucriers vivent en général dans les contrées les plus chaudes du globe. Parés de brillantes couleurs, ils semblent créés pour le soleil des tropiques; pourvus d'un long bec légèrement courbé, ils saisissent les petits insectes, et peut-être le miel dans le nectaire des fleurs tout en volant à la manière des colibris. Le sucrier du Thibet oriental, qui se montre, croyons-nous, jusque dans le Sse-tchuen, a le corps d'un beau rouge, le dessus de la tête, la gorge, deux espaces sur les côtés du cou d'un violet métallique éclatant, le ventre d'un jaune clair, les ailes noires avec les bords des grandes pennes teintés de vert et la queue longue,

(1) *Dendrotreron Hodgsoni.*
(2) *Alauda cœlivox* décrite par M. Swinhoe.
(3) *Pyrrhula erythaca.*
(4) *Passer rutilans.*
(5) Il vient d'être nommé par M. Jules Verreaux *Trochalopteron formosum.*
(6) La *Nectarinia Dabryi* décrite par M. Jules Verreaux.

étagée, de couleur noire avec les deux plus grandes pennes d'un bleu d'acier brillant; c'est une ravissante créature.

Les insectes du Thibet oriental n'offrent pas moins d'intérêt que les grands animaux. On reconnaît plusieurs des beaux lépidoptères de l'Asie centrale; ensuite on remarque quelques types jusqu'à présent demeurés inconnus, et l'on voit avec un certain étonnement divers papillons qui ressemblent à ceux de nos bois et de nos campagnes. Les insectes recueillis dans la principauté de Mou-pin n'ont pas en général l'éclat de beaucoup d'espèces de l'Inde ou de la Chine méridionale. Des proportions médiocres, des teintes douces ou même un peu ternes, attestent que ces êtres vivent sous un climat assez froid. Il paraît tout naturel de trouver parmi les insectes de ce pays des formes ou semblables ou presque pareilles à celles qu'on rencontre sur les pentes méridionales du Thibet et de l'Himalaya; mais ce qui frappe au plus haut degré, c'est une multitude d'espèces à peine différentes de celles d'Europe et appartenant absolument aux mêmes genres. M. Adolphe Brongniart a reconnu, d'après un examen de l'herbier envoyé par l'abbé David, que beaucoup de plantes du Thibet oriental ont avec nos plantes indigènes un caractère de parenté analogue.

Le père Armand David, brisé par les fatigues, mais nullement abattu, conçoit encore l'idée de nouvelles entreprises. Encouragé par les découvertes qu'il vient de faire dans la principauté thibétaine de Mou-pin, il porte avec envie le regard sur toute la ceinture occidentale de la Chine, et voit en rêve la foule des trésors qui restent à conquérir pour la science. A la date du 24 juin 1869, il projetait une excursion dans le Kou-kou-noor, à une vingtaine de journées au nord-ouest de Mou-pin. Un sujet de tentation venait de s'offrir : on avait amené de cette région, pour être donnés au savant lazariste, deux individus vivans d'un crossoptilon plus beau que tous les autres. « L'oiseau, dit notre infatigable explorateur, a le corps d'une magnifique teinte ardoisée bleuâtre, le bec d'un rouge clair marqué de brun vers la base, les plumes noires et veloutées de la tête séparées des plumes ardoisées du cou par une petite raie blanche, le bout des grandes pennes de la queue d'un noir brillant à reflets verts ou violets, les pennes latérales blanches, et enfin les pattes rouges (1). » On n'imaginerait pas une créature mieux parée. En regardant la multitude des êtres rassemblés dans nos galeries d'histoire naturelle, on croirait épuisées toutes les combinaisons de formes, tous les assemblages de couleurs, tous les genres de beauté, et cependant des découvertes inattendues viennent encore nous four-

(1) L'abbé David le nomme *Crossoptilon cærulescens*.

nir la preuve que nous sommes loin de connaître toutes les richesses de la nature. Après le Kou-kou-noor, l'abbé David voudrait revenir vers le sud explorer le Yun-nan ou le Koueï-tcheou, qui est moins ravagé par les rebelles. Comme des missionnaires tiennent résidence dans cette province, notre voyageur peut espérer, pour ses recherches, trouver des facilités qu'il n'aurait pas dans un autre pays. Plus tard, il visiterait les environs de Si-ngan-fou dans la province de Chen-si, mais il ne se décide point à quitter Mou-pin avant d'avoir parcouru certaines localités où il n'a pas encore pénétré, et surtout avant d'avoir gravi la plus haute montagne de la région.

Le courage est bien nécessaire pour s'aventurer dans ces lieux inhabitables. Les pluies sont continuelles, les chemins impraticables; par momens, les torrens sont grossis, les sentiers disparaissent, et les misérables ponts faits d'un tronc d'arbre se trouvent emportés. Cependant notre voyageur ne se laisse rebuter par aucun obstacle : les accidens survenus dans ses collections par suite de l'humidité sont réparés par de nouvelles récoltes. Il emploie plusieurs jours à faire l'ascension de cette grande montagne de la principauté de Mou-pin, dont la hauteur dépasse celle du Mont-Blanc. La neige tombe, et l'on est au mois de juillet. Cependant il n'y a point de glacier, et rien ne dénote l'existence d'une période glaciaire. Les arêtes, très aiguës, étant formées de schistes friables, faciles à désagréger sous les influences atmosphériques, l'abbé David pense avoir dans ces faits la preuve que la formation des montagnes du Thibet oriental ne remonte pas à une époque fort reculée. Du haut de la grande montagne, le savant missionnaire a pu apercevoir quatre pics couverts de glace, l'un vers le nord, les autres à l'ouest; il croit que les cimes sont aussi élevées que les plus hauts sommets de l'Himalaya, et il constate que ce fait géographique est resté jusqu'ici inconnu. Pendant cette pénible excursion, l'abbé David a pris le beau lophophore (1) que nous avons signalé, un autre gallinacé des plus remarquables, l'ithagine de Geoffroy (2), une perdrix qu'il voyait pour la première fois, ainsi que plusieurs petits oiseaux, une belette à ventre jaune, une véritable marmotte que les Thibétains appellent *sué-djou* ou le porc des neiges. Assez près du sommet de la montagne croissent de splendides rhododendrons; l'abbé David en a recueilli de trois espèces différentes qu'il n'avait jamais observées dans les régions moins élevées. C'est en tout sept ou huit espèces du genre rencontrées dans le Thibet oriental qui paraissent distinctes de celles qui étalent leurs belles fleurs sur les pentes méridionales du Thibet et de l'Himalaya.

(1) *Lophophorus Lhuysii.*

(2) *Ithaginis Geoffroyi* décrit par M. Jules Verreaux.

Notre missionnaire parvient à se procurer des mouflons d'une espèce inconnue et des cerfs fauves qu'il n'avait pu encore obtenir. Ces animaux sont devenus rares par suite d'une guerre d'extermination qui leur est faite par les Thibétains, animés de l'amour du lucre : le bois d'un cerf se vend pour les pharmacies jusqu'à 30 ou 40 onces d'argent. Outre les cerfs fauves, il existerait dans les montagnes les plus inaccessibles, où les barbares ne laissent pénétrer aucun étranger, un cerf tacheté, plus grand que tous les autres, dont le bois n'a pas moins de onze branches. D'après les renseignemens fournis par les indigènes, cet animal habiterait également les montagnes neigeuses qui séparent le Kou-kou-noor du Kan-sou et du Sse-tchuen. L'abbé David compte cinq espèces de la famille des cerfs dans la principauté de Mou-pin.

Le savant lazariste, on le croira sans peine, avait beaucoup souffert du climat pendant son séjour dans le Thibet oriental; il avait éprouvé de cruelles fatigues de ses continuelles explorations; sa santé, gravement altérée, lui imposait la nécessité de ne pas prolonger un genre de vie dont les effets fâcheux se prononçaient chaque jour davantage. Néanmoins, comme tout homme qui a vraiment étudié, appréciant avec netteté ce qu'il a obtenu, il discerne avec sûreté ce qu'il pourrait obtenir par de nouveaux efforts. Il ne veut pas abandonner le projet de poursuivre des recherches qui lui promettent d'enrichir encore la science par de belles découvertes; mais la difficulté de certaines entreprises est extrême. Il trouve, à la vérité, une assistance qui manquerait à la plupart des voyageurs, car de Mou-pin il peut expédier ses collections pour Tchen-tou à un missionnaire qui se charge de les faire passer à Tchong-kin, où elles doivent être embarquées sur le Fleuve-Bleu pour Han-kéou et Chang-haï. Malgré tout, les voyages, les acquisitions d'objets indispensables à la vie, les transports, coûtent beaucoup d'argent dans les pays éloignés des fleuves et des chemins praticables, et les ressources pécuniaires de notre explorateur sont fort limitées.

En quittant la principauté de Mou-pin, le père Armand David se promet une excursion dans le Soung-pan, pour descendre bientôt vers le sud jusqu'aux confins du Yun-nan, et visiter enfin les montagnes du Phénix au voisinage du Koueï-tcheou; mais il ne peut se défendre du regret de renoncer à des explorations dans le Thibet. « Il faudrait, dit-il, s'avancer vers les sources du Fleuve-Bleu et du Fleuve-Jaune, à travers le plateau hérissé de montagnes inaccessibles, habité par des peuplades clair-semées, qui sont les plus barbares de l'Asie (1). » Notre missionnaire a été informé de l'existence

(1) Lettre adressée à M. Milne Edwards.

dans cette contrée d'une belle antilope jaune, plus grande que l'antilope à goître, d'un gros bœuf sauvage noir, qu'on ne rencontre point ailleurs, et peut-être du fameux *mi-lou,* dont nous avons donné une description (1). Malheureusement, pense l'infatigable lazariste, l'exploration de ces lieux inconnus et inhospitaliers ne serait possible qu'à un groupe de plusieurs Européens, accompagnés de Chinois fidèles et pourvus de ressources pécuniaires considérables. Il est donc probable qu'il s'écoulera de longues années avant qu'un Européen puisse s'aventurer dans cette région ou songe même à visiter les montagnes abruptes de Mou-pin. A la fin du mois de décembre 1869, l'abbé David se mettait en route pour les états barbares du nord-ouest, et il nous apprenait que le yak est en abondance dans ces contrées. On en distingue deux variétés, plus probablement deux espèces, car les produits de leur union, est-il affirmé, demeurent stériles à la première ou à la seconde génération. — Ici s'arrêtera le récit des travaux de l'un des plus admirables explorateurs scientifiques qu'on puisse citer. Les collections de plantes et d'animaux de la principauté de Mou-pin, formées pendant l'année 1869, sont arrivées au Muséum d'histoire naturelle au printemps de l'année 1870. Les objets que des recherches ultérieures ont procurés ne sont pas encore parvenus, et le savant lazariste, épuisé par les fatigues et par la maladie, a été contraint de venir chercher le repos sur les rivages d'Europe.

III.

Dans l'espace d'un quart de siècle, un prodigieux changement s'est opéré relativement à la connaissance d'une grande partie de l'Asie. Il y a peu d'années encore, la Chine et les confins du vaste empire, au nord et à l'ouest, devaient être presque passés sous silence, lorsqu'on s'occupait des caractères physiques des différentes régions du monde ou de la distribution des êtres à la surface du globe. Aujourd'hui on est de ce côté en possession d'élémens de comparaison déjà très satisfaisans, et, si l'œuvre de recherche est loin d'être achevée, elle est du moins fort avancée. Longtemps attristés d'une ignorance qu'il fallait subir, les hommes d'étude ont bientôt profité des événemens qui modifiaient les rapports des Européens avec les Chinois pour apprendre tout ce qui était possible sur le vaste pays jusqu'à nos jours soustrait à l'investigation scientifique. Les uns allèrent recueillir les plantes et les animaux, les autres, désignant les sujets d'observation les plus intéressans, s'at-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, p. 735.

tachèrent à l'examen attentif des matériaux rassemblés. Tandis que des investigateurs donnaient toute leur attention aux productions naturelles de la Chine, des voyageurs s'efforçaient d'étudier l'agriculture ou de pénétrer les secrets de certaines industries remarquables d'un peuple loué ou dénigré sans mesure par ceux qui n'avaient vu qu'un coin du tableau. Un peu égarée par les récits des anciens missionnaires, admirateurs trop complaisans des vertus et de la civilisation des Chinois, l'opinion parmi nous ne fut pas éclairée lorsque des voyageurs, croyant connaître la Chine parce qu'ils avaient visité Canton, signalèrent toutes les bassesses de gens avilis et parlèrent des périls auxquels s'exposaient les Européens en s'aventurant hors de l'enceinte de la ville.

Les Chinois, qui n'ont certainement jamais beaucoup brillé ni dans les lettres, ni dans les beaux-arts, ne se sont jamais élevés jusqu'à la conception de la science; mais la nation donne l'exemple de qualités solides. Les Chinois en général, d'un caractère fort doux, ont des manières polies; sobres et laborieux, ils se montrent souvent pleins d'industrie et ils savent tirer parti d'une façon merveilleuse des ressources de tout genre qu'offre leur pays. Inférieurs sans doute comme agriculteurs aux agronomes instruits de l'Europe, ils font preuve néanmoins d'une grande intelligence dans l'exploitation de la terre. On ne saurait oublier qu'un excellent appréciateur, M. Robert Fortune, n'a pu voir sans les admirer les plaines cultivées des environs de Ning-po et surtout de Chang-haï. A côté de la population qui cherche à obtenir le bien-être par le travail, on rencontre, il est vrai, des misérables ne vivant que du vol et du brigandage. D'horribles malfaiteurs, que par une sorte d'euphémisme on appelle des rebelles, se livrent à tous les crimes et portent la ruine et la désolation dans les contrées où ils surgissent. Les auteurs anglais qui ont étudié la Chine n'hésitent pas à faire remonter la cause de pareils malheurs au gouvernement, et à regarder comme digne de mépris un gouvernement sans autorité, incapable de faire respecter les lois, de punir les crimes et d'exercer une protection efficace sur les personnes et les propriétés.

Dans cette étude, négligeant ce que d'autres ont raconté, nous avons voulu nous occuper particulièrement des conditions physiques et du caractère de la nature dans le vaste empire asiatique. On avait parlé de quelques îles et de quelques points des côtes, comme si l'on avait vu de grandes étendues de pays; les explorations effectuées depuis 1842 ont enfin procuré des notions exactes sur les différentes régions de la Chine. Inégalement partagées sous le rapport du climat, ainsi qu'on devait le croire d'après la position géographique, certaines provinces du céleste empire n'ont entre

elles que peu de ressemblance sous le rapport des productions naturelles et de la richesse du sol. Au sud, au moins du côté de l'orient, se dressent les montagnes nues, s'étale la végétation du tropique, se montrent les animaux qui aiment les fortes chaleurs; dans la partie moyenne encore voisine du littoral, avec un climat tempéré, se dessinent les montagnes magnifiquement boisées, s'épanouissent à profusion les plus ravissantes fleurs, se manifeste au plus haut degré la fertilité du sol. Ce sont les contrées de la Chine que les investigateurs anglais ont vraiment bien étudiées.

Mais c'est un voyageur français, un membre de la congrégation des lazaristes, l'abbé Armand David, qui nous a instruits pour les parties de la Chine les plus difficiles à explorer. L'œuvre est grande: elle a procuré le tableau exact de l'âpre région qui embrasse à la fois le nord du fameux empire et la Mongolie, ainsi que la connaissance de ce qui vit dans les plaines et sur les montagnes d'un vaste pays encore inexploré; elle a fourni un aperçu déjà très précieux sur quelques-unes des provinces centrales; à l'égard des montagnes d'occident et de la portion du Thibet limitrophe de la Chine, elle a révélé un état de la nature jusqu'alors demeuré absolument ignoré. Dès à présent, l'importance des résultats acquis par les recherches de l'abbé David peut être facilement appréciée, et cependant elle se manifestera d'une manière plus saisissante lorsque tous les matériaux réunis par le savant missionnaire auront été scrupuleusement examinés. Les collections formées par l'infatigable voyageur sont immenses; elles constituent aujourd'hui une des richesses de notre Muséum d'histoire naturelle, qui depuis de longues années n'avait reçu un trésor comparable. On prévoit déjà que l'étude approfondie d'un pareil ensemble de plantes et d'animaux sera l'occasion de remarques pleines d'intérêt pour l'histoire du monde physique. Autrefois, en réunissant dans les musées les productions naturelles de tous les pays, on se préoccupait seulement des formes sous lesquelles la vie se manifeste. Les espèces végétales et animales se trouvant accumulées en très grand nombre, il devint aisé de s'apercevoir que chaque région est caractérisée par les êtres qui l'habitent, et de déterminer des relations entre des particularités de formes, des couleurs ou des dimensions, et l'influence des agens atmosphériques. Le moment est venu où l'esprit scientifique a eu de nouveaux sujets de méditation : en observant les plantes et les animaux, ou confinés sur un point limité du globe ou disséminés sur de vastes espaces, on se trouve conduit maintenant à rechercher quelles étaient les conditions de la vie dans les âges antérieurs, et à s'efforcer de reconnaître les changemens survenus dans diverses parties du monde, soit par des causes natu-

relles, soit par l'action de l'homme. Plus on avance dans l'étude des espèces végétales et animales, plus on paraît approcher de la solution de certaines questions de premier ordre. Les mêmes plantes et les mêmes animaux se rencontrent-ils sur des terres éloignées, la pensée s'arrête aux circonstances qui ont favorisé les migrations ou amené le séjour de ces êtres sur plusieurs points isolés.

De nos jours se présente pour les naturalistes un nouveau sujet de préoccupation : — on est frappé des rapports entre les flores et les faunes de quelques régions du monde ; — ces rapports ont été indiqués entre les êtres observés au Thibet et ceux qui habitent l'Europe. Ce ne sont pas les mêmes espèces, mais les mêmes genres représentés par des espèces bien distinctes. Un fait aussi remarquable appelle des comparaisons de toute nature entre les pays où vivent ces plantes et ces animaux d'espèces différentes qui paraissent créés néanmoins pour un rôle absolument pareil. On aura une juste idée de ces analogies, si nous faisons un rapprochement entre quelques végétaux connus de tout le monde. L'éminent botaniste M. J. Decaisnes nous a signalé la curieuse parenté de nombreuses plantes de la Chine ou de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord. Ainsi le magnifique nelombo, qui croît au bord des rivières, sur les étangs et les marais de la Chine, est représenté en Amérique par le nelombo à fleurs jaunes, comme le nénufar du Japon par le nénufar étranger (1), le jasmin à grandes fleurs, qu'on admire dans les provinces de Quang-tung et de Fou-kien, par le jasmin de Virginie (2). Un sureau asiatique et un sureau américain se montrent unis par d'égales ressemblances (3), ainsi que deux catalpas, que deux magnolias, que le platane oriental et le platane occidental (4). C'est encore le gaînier du Japon ou l'*arbre de Judée*, et le gaînier du Canada (5), la dielytra et la diervilla de la Chine, l'une et l'autre représentées en Amérique par une espèce voisine (6). De tels faits ne conduisent-ils pas à rechercher des analogies plus ou moins complètes dans les climats, à comparer les influences qui agissent sur la vie des êtres, à songer même à des relations possibles dans les temps anciens entre les deux continens?

On comprendra donc tout le prix qu'il faut attacher aux grandes

(1) *Nelumbium speciosum* et *Nelumbium luteum*. — *Nuphar japonica* et *Nuphar advena*.

(2) *Tecoma grandiflora* en Chine; *Tecoma radicans* en Amérique.

(3) *Sambucus adnata* en Chine et *Sambucus canadensis* dans l'Amérique du Nord.

(4) En Asie : *Catalpa Bungei*, *Magnolia Yulan*, *Platanus orientalis;* en Amérique : *Catalpa syringæfolia*, *Magnolia tripetala*, *Platanus occidentalis*.

(5) *Cercis japonica* et *Cercis canadensis*.

(6) *Dielytra spectabilis* et *Diervilla speciosa* en Chine. — *Dielytra formosa* et *Diervilla canadensis* en Amérique.

collections formées par le père Armand David, qui permettent pour la première fois de préciser le caractère de certaines régions du monde. En présence des résultats acquis, on ne peut penser aux efforts de l'explorateur sans se réjouir et sans éprouver un vif sentiment de reconnaissance pour l'homme qui ne s'est jamais laissé vaincre par les obstacles. Pendant huit années, l'abbé David a fait de grandes choses avec d'infimes ressources. Il a pénétré dans des contrées inconnues, s'exposant à tous les dangers, supportant la fatigue, bravant les intempéries des saisons, surmontant des difficultés inouies pour faire transporter des collections fragiles à travers des pays sauvages, afin accroître nos connaissances sur la création. Comment ne pas être touché d'un pareil dévoûment mis au service de la science! Plus insouciant encore de la réputation et des honneurs que du bien-être matériel, l'abbé David n'avait d'autre mobile que l'ambition de réaliser un progrès et d'assurer à la France la gloire des premières découvertes dans les parties les moins connues de l'extrême Orient. Il a été soutenu dans la noble tâche qu'il s'était imposée par les témoignages d'intérêt des professeurs du Muséum d'histoire naturelle. M. Milne Edwards n'a négligé aucune occasion de lui donner un concours actif, et le savant missionnaire a souvent répété dans sa correspondance que les encouragemens de notre illustre zoologiste affermissaient son courage et excitaient son zèle. Les hommes de science n'oublieront pas M. Étienne, le supérieur général de la congrégation des lazaristes, qui a permis à l'explorateur de se consacrer entièrement aux travaux scientifiques, en le déchargeant des obligations ordinaires des missions. L'abbé David revenait en France, dans les derniers mois de l'année 1870, prendre un repos nécessaire au rétablissement d'une santé fort éprouvée; il n'a pu entrer dans Paris, il n'a reçu de personne l'expression des sentimens qu'inspirent ses laborieuses recherches. C'est dans le palais d'un noble étranger qu'il a dû attendre la fin des malheurs de la patrie (1).

ÉMILE BLANCHARD.

(1) Nous avons appris que le père Armand David se trouvait à Gènes chez le marquis Doria.

L'ÉLOQUENCE

POLITIQUE ET JUDICIAIRE

A ATHÈNES [1]

ANDOCIDE, UN ATHÉNIEN DÉCLASSÉ

I. *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand*, par Ottfried Muller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Ottfried Muller, par M. K. Hillebrand; 2 vol. in-8°, Paris. — II. *Demosthenes und seine Zeit*, von Arnold Schæfer, 4 vol. in-8°, Leipzig. — III. *Des Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, par M. Jules Girard; in-8°, Paris. — IV. *Le Discours d'Isocrate sur l'Antidosis*, traduit en français pour la première fois par M. A. Cartelier, avec une introduction par M. Ernest Havet, grand in-8°, Paris.

Dans la liste des classiques que les alexandrins ont dressée, dans ce que l'on appelle le *canon* des orateurs attiques, le second des dix noms qui y figurent est celui d'Andocide, fils de Léogoras. Andocide n'eut pas, comme son prédécesseur Antiphon, l'honneur d'ouvrir la voie à toute une génération d'orateurs et d'écrivains, de contribuer à former le génie du plus grand historien de l'antiquité; il n'a pas joué dans les affaires de son pays un rôle très en vue, et ce qui nous reste de son œuvre, sans manquer ni de mouvement, ni de couleur, ne se distingue point par une grande originalité. Voilà sans doute pourquoi Andocide n'a tenu jusqu'ici presque aucune place, même dans les histoires les plus complètes de la littérature grecque. Ottfried Muller lui-même ne lui a consacré que deux pages; d'autres se sont contentés de quelques lignes. Nous ne nous exagérons ni l'importance, ni le talent d'Andocide;

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

nous croyons pourtant qu'il mérite mieux qu'une sèche mention faite en passant et pour mémoire. Par divers incidens de sa carrière politique, il appartient à la période la plus agitée et la plus dramatique de la vie d'Athènes; par le caractère de son style oratoire, il nous représente un des momens, une des phases de l'éloquence athénienne, il nous en fait suivre la marche et le progrès continu. Sans lui, entre Antiphon et Lysias, il y aurait une lacune dans la série des orateurs attiques. On doit donc s'arrêter sur Andocide avec plus d'insistance. Sa biographie nous donnera l'occasion de retracer une des scènes les plus étranges et les plus curieuses de l'histoire d'Athènes, la mutilation des hermès et le trouble profond qui s'empara de la cité à la suite de ce sacrilége. Dans les meilleures parties de son principal ouvrage, le discours *sur les mystères*, il forme la transition entre la raideur, la vigueur un peu tendue d'Antiphon, et les allures plus aisées, le ton plus libre et plus varié de Lysias.

I.

D'après l'auteur anonyme de ces *Vies des dix orateurs* qui nous sont arrivées avec les œuvres de Plutarque, Andocide serait né la première année de la 78e olympiade, c'est-à-dire en 468. Or cette date s'accorde assez mal avec plusieurs indices que l'on a relevés dans les œuvres mêmes d'Andocide, et dans un plaidoyer contre lui, attribué à Lysias. Pour ne citer qu'un exemple des difficultés qu'elle soulève, l'orateur, dans un discours qu'il n'a pu prononcer avant l'année 400, nous apprend qu'il ne lui est *pas encore* né d'enfans (1). Cette expression *pas encore,* dans la bouche d'un vieillard de soixante-huit ans, serait, il faut l'avouer, au moins singulière. Dans la péroraison pathétique dont nous la détachons, elle aurait risqué de produire un effet tout opposé à celui qu'Andocide voulait produire, elle aurait fait sourire les jurés. Mieux vaut croire qu'il y a là, chez le compilateur de ces notices, plus laborieux qu'exact et judicieux, une erreur comme il en a commis beaucoup. Avec les meilleurs critiques, nous placerons la naissance d'Andocide vers le milieu du siècle, entre 450 et 440; il aurait donc été de trente à quarante ans plus jeune qu'Antiphon.

Par ses origines mêmes, Andocide semblait destiné à la vie politique. Sa famille était une des plus anciennes et des plus considérées d'Athènes. Elle appartenait à cette vieille noblesse pour laquelle les Athéniens, même après qu'ils furent tout à fait pénétrés par l'es-

(1) *Sur les mystères*, § 148.

prit démocratique, gardèrent toujours une sorte d'affectueux respect. On sait combien ils étaient attachés à leurs légendes héroïques et religieuses, dont le souvenir était perpétué par la poésie dramatique, par les arts plastiques, par des *panégyries* ou fêtes religieuses, analogues aux *pardons* de la Bretagne. Ceux de ces mythes qui avaient le plus de notoriété étaient consacrés par de somptueux édifices, comme les temples d'Athènes, d'Éleusis et de Sunium; mais il y avait de plus sur tous les points de l'Attique une foule de petits sanctuaires, ou, comme nous dirions, de chapelles, propriétés soit des *dêmes* ou communes, soit de corporations, soit de familles, où se célébraient des cultes locaux. Chacun de ces cultes rappelait quelque légende particulière, chapitre détaché de cette histoire mythique si riche et si variée qu'aucune frontière nettement tracée ne sépara jamais pour les anciens de l'histoire proprement dite. En vertu d'une tradition dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, certaines familles exerçaient des sacerdoces héréditaires, avaient un rôle qui leur était assigné pour toujours dans les plus augustes cérémonies du culte national : les Eumolpides fournissaient le grand-prêtre de Déméter et d'Iacchos, celui qui portait le titre de *hiérophante;* un Callias ou un Hipponicos (les deux noms alternaient de père en fils dans cette maison) était *dadouchos* ou porte-flambeau; de la *race* (γένος) des Céryces, on tirait les hérauts dont la voix parlait aux initiés dans les mystères. Les Andocides formaient une branche de ce vieux clan sacerdotal qui faisait remonter sa généalogie jusqu'à Triptolème, Ulysse et Hermès. Au temps de Périclès, les Athéniens poursuivaient sur le Pnyx et dans les tribunaux un certain idéal d'égalité absolue et de démocratie pure : ils établissaient à cet effet le tirage au sort des magistrats et des juges. Or ces mêmes hommes, quand ils suivaient des yeux, dans le pompeux spectacle et les scènes dramatiques des grands mystères d'Éleusis, les *Eupatrides* ou nobles, revêtus des robes sacrées, croyaient voir se dresser devant eux la vivante image de cette Athènes d'autrefois que les dieux et les déesses avaient si souvent honorée de leur présence. C'était à peu près ce qu'éprouve encore aujourd'hui l'Anglais le plus libéral, le plus ouvert, le plus moderne d'esprit, quand il regarde passer dans les rues de Londres le cortége gothique de la reine, qui se rend à Westminster, précédée des hérauts d'armes, pour ouvrir la session du parlement. La France nouvelle est peut-être, de tous les grands peuples qui jouent un rôle sur la scène de l'histoire, le seul chez qui les révolutions aient tellement brisé en menus fragmens, au lieu de se borner à la relâcher et à la détendre, la chaîne de la tradition, que le présent ne peut plus réussir à s'y rattacher au passé; nous n'y trouvons

presque plus, dans le cœur et l'imagination du peuple, trace de ce sentiment qui avait tant d'empire sur l'âme des Athéniens et des Romains, qui est si puissant encore chez nos voisins d'Angleterre. Quelles que soient les raisons de cette différence, il y a certainement pour nous dans cette ingratitude envers nos pères, dans ce dédain des générations dont nous sommes bon gré mal gré les héritiers, une cause réelle d'infériorité, de faiblesse, de perpétuelle instabilité. Ce qui fait défaut au navire, c'est le lest, ce sont les ancres; il ne peut ni tenir longtemps la mer, ni, quand souffle le vent, rester mouillé à l'abri de l'orage.

Andocide a eu soin de rappeler lui-même les services que sa famille avait rendus à Athènes. Son bisaïeul avait joué un rôle brillant dans les luttes que soutint une portion de l'aristocratie, d'abord pour empêcher Pisistrate de s'emparer du pouvoir, et plus tard pour renverser Hippias, puis pour défendre contre le tyran exilé et ses partisans la liberté reconquise. Son grand-père, qui, comme lui, s'appelait Andocide, fit partie de l'ambassade envoyée aux Lacédémoniens en 445 pour conclure la trêve de trente ans; il eut aussi dans la guerre de Corcyre, à ce qu'il semble, un commandement militaire. Quant au père de l'orateur, Léogoras, il ne paraît guère avoir été connu que par son luxe et ses débauches. Les faisans qu'il élevait dans sa volière avaient fait sensation à Athènes; c'était sans doute la première fois que l'on y voyait ces oiseaux exotiques. Ses soupers étaient célèbres, et les gourmets d'Athènes en gardèrent longtemps la mémoire.

Andocide avait trouvé dans la maison paternelle, avec une fortune peut-être ébréchée par les profusions de Léogoras, des souvenirs qui devaient à la fois éveiller chez lui l'ambition politique et le désigner à l'attention du peuple athénien. Sur son éducation, nous n'avons aucun détail. Ce fut à peu près celle que reçurent vers le même temps les Alcibiade, les Critias, les Théramène, tous ces jeunes gens des premières familles qui, à peine sortis de l'adolescence, sentaient naître en eux des appétits de richesse et de pouvoir. Comme eux, Andocide dut fréquenter les sophistes et les rhéteurs, écouter Gorgias, Protagoras, Prodicos, peut-être s'exercer à la composition et au discours judiciaire sous la direction d'Antiphon. Il n'est point cité parmi ceux qui fréquentaient Socrate.

De sa jeunesse, la seule trace qui nous reste a été conservée dans un fragment d'un de ses discours perdus (1). Il y rappelait les premiers temps de la guerre du Péloponèse, le douloureux spectacle

(1) Fragment 5. C'est par erreur sans doute que Ch. Muller a placé ce fragment parmi ceux du discours πρὸς τοὺς ἑταίρους. Rien dans la citation qu'en fait Suidas ne nous indique à quel ouvrage il appartenait.

auquel on avait assisté quand les habitans de la campagne, devant l'invasion péloponésienne, s'étaient réfugiés à Athènes, enfin les privations auxquelles on avait été condamné par la dévastation de l'Attique. « Puissions-nous, s'écriait-il, ne plus jamais voir une seconde fois les charbonniers de la montagne descendre dans la ville, les moutons, les bœufs et les chariots s'y entasser avec les femmes, les vieillards, les laboureurs armés; puissions-nous ne plus être condamnés à manger des choux et des olives sauvages! » Quand il passa par ces épreuves en 431 et 430, Andocide avait de quinze à vingt ans; nous qui venons d'en traverser de semblables et de plus cruelles encore, nous comprenons quelle impression elles avaient laissée dans l'esprit du jeune homme, et nous sentons quel écho le souhait qu'il formait là dut trouver dans l'âme de ses auditeurs.

On ne sait plus rien d'Andocide jusqu'en 415, année qui vit le départ de la désastreuse expédition de Sicile, cette folle entreprise qui marque le point culminant de la puissance athénienne et le commencement de sa décadence. Andocide était alors un homme fait. Docile imitateur des vices de son père, il aimait aussi beaucoup la table et la bonne chère; il n'avait point encore rempli de fonctions importantes, ni pris rang comme orateur. Ce qu'il pouvait avoir d'instruction, d'esprit et de talent, au lieu de le montrer sur la place publique, il le dépensait de préférence dans les soupers que présidait et où s'endormait parfois le vieux Léogoras, alors le doyen des gastronomes athéniens (1); Andocide était plus connu en cette qualité que comme personnage politique. Il était déjà pourtant, ainsi que plusieurs de ses parens, de ses amis, des convives de son père, l'objet d'une certaine méfiance. Le peuple athénien, réuni dans le théâtre de Bacchus, riait aux éclats de scènes où, comme dans les *Grenouilles* d'Aristophane, le dieu qui présidait à la fête jouait un rôle ridicule et bouffon; il était en même temps d'une piété ou, pour mieux dire, d'une dévotion singulièrement chatouilleuse et susceptible. Il y a là une apparente contradiction dont le moyen âge, avec sa foi profonde et naïve, nous offre aussi bien des exemples. Les gaîtés de la comédie, comme celles des *farces* et des *mystères* chrétiens, ne tiraient pas à conséquence; la licence en était regardée comme un utile repos de l'esprit, qu'elle venait, une ou deux fois par an, délasser des graves pensées et des travaux sérieux. On lui passait tout, parce qu'on ne la soupçonnait d'aucune mauvaise intention, d'aucune pensée hostile ou sceptique.

Ce fut ainsi que dans les siècles qui précédèrent la renaissance

(1) *Sur les mystères*, § 17.

italienne et la réforme de Luther, tant que le dogme catholique ne fut pas mis en question, le clergé ne s'alarma pas de parodies comme la fameuse *Messe de l'âne*, et ne s'inquiéta point des libertés que la muse populaire prenait souvent avec certains personnages des livres sacrés, libertés qui aujourd'hui paraîtraient excessives. Pour revenir à la pièce d'Aristophane, les spectateurs, pendant la représentation des *Grenouilles*, s'amusaient sans aucun remords des burlesques terreurs de Bacchus, déguisé en Hercule, et appelant au secours son prêtre, qu'il voit en face de lui assis à l'orchestre. « Sauve-moi, lui crie-t-il, nous boirons ensemble. » Quelques instans après, dans la même pièce, le beau chœur des initiés, chantant Iacchos et Cérès, rappelait à tous ceux qui avaient été admis dans le sanctuaire d'Éleusis les nobles émotions qu'ils y avaient éprouvées, et réveillait dans leur âme le sentiment religieux. Les représentations comiques étaient une sorte de carnaval qui durait quelques heures dans l'année; c'était comme une ardente et courte orgie où l'homme, échappant au joug de toutes les conventions sociales, de toutes les contraintes, de tous les respects imposés par l'éducation, les mœurs et les lois, satisfaisait ce besoin de joie bruyante et presque animale que nous sentons tous à certains momens au dedans de nous-mêmes. Le peuple riait alors de ses vices et de ses instincts naturels les plus grossiers, qu'il se plaisait à voir étalés devant lui avec une impudeur naïve; il riait de sa majesté et de son propre pouvoir, dont il était d'ordinaire si jaloux; il riait de ses dieux, il se saturait pour plusieurs mois de gaîté et de folie; puis tout rentrait dans l'ordre, les fumées de cette légère ivresse se dissipaient en laissant l'esprit plus alerte et plus dispos, au lieu de l'alourdir comme celles du vin : le citoyen redevenait ce qu'il était la veille, reprenait tous ses préjugés, toutes ses habitudes, toutes ses croyances. Alors il ne faisait pas bon paraître insulter, dédaigner les dieux de la patrie, et railler les pratiques de leur culte. C'était une idée profondément gravée dans presque toutes les intelligences, à Athènes plus encore que chez les autres peuples anciens, que toute cité qui ne punissait point un acte d'impiété commis dans son sein en devenait par là même complice, et s'exposait ainsi à un châtiment immédiat et terrible. Ce que l'on appela sous la restauration la *loi du sacrilége*, cette loi qui a succombé sous les invincibles répugnances de l'esprit moderne et sous le vote de la chambre haute, eût paru aux Athéniens ne pécher que par un incroyable excès de douceur. La plus redoutable des accusations à Athènes, c'était celle d'impiété; le crime pour lequel les lois réservaient leurs plus extrêmes rigueurs, c'était le sacrilége.

Telle étant la disposition générale des esprits, le peuple ne pou-

vait se défendre d'une soupçonneuse malveillance à l'endroit des sophistes, des rhéteurs et de ceux qui les fréquentaient. Tous ces raffinés exposaient des doctrines dont la foule s'alarmait d'autant plus, qu'elle n'en atteignait pas le fond et n'en savait pas le dernier mot. Exclue de leurs cercles fermés, étrangère à leurs formules, elle devinait pourtant que dans ces entretiens on conspirait tout à la fois contre la vieille religion de la cité et les nouvelles institutions démocratiques. A l'inverse de ce qui s'est vu ailleurs, en France par exemple depuis un siècle, les démocrates étaient ou devaient paraître, pour obtenir la faveur du peuple, plus attachés que personne à la religion de l'état et à ses rites. Ce furent eux qui poursuivirent toujours les philosophes, qui menacèrent ou frappèrent Anaxagore, Diagoras, Socrate, Aristote, Théophraste. Le dernier orateur honnête et indépendant qu'ait eu Athènes, ce Démocharès, neveu de Démosthène, qui paraît avoir été d'ailleurs un homme de cœur, eut le triste honneur de contraindre Aristote à s'enfuir et à s'en aller mourir dans l'exil. Dans les rangs du peuple et de ses chefs préférés, on était donc prévenu contre le groupe auquel appartenaient Andocide et ses amis; on était inquiet et curieux de ce qui se passait dans ces réunions où, sous prétexte de festins, on restait à boire et à causer toute la nuit sans autres témoins que quelques esclaves discrets. Ces jeunes hommes de haut lignage, dont Alcibiade était le type le plus brillant, se moquaient du peuple, qu'ils flattaient sur le Pnyx, et des dieux, auxquels par vanité ils consacraient de somptueuses offrandes. On se racontait tout bas certains propos malsonnans qui auraient été tenus dans quelques-uns de ces soupers, certaines impiétés que se seraient permises, échauffés par le vin, les convives d'Alcibiade, de Charmidès et de Léogoras. Tout cela n'était encore cependant que des on-dit et des bruits vagues, quand un étrange accident vint tout d'un coup donner un corps à toutes ces rumeurs, à tous ces soupçons.

Il y avait à Athènes, distribuées en grande quantité dans la ville, des figures connues sous le nom d'*hermès* (Ἑρμαῖ). C'étaient des piliers carrés de pierre ou de marbre à peu près de hauteur d'homme : La partie supérieure seule en était sculptée en buste du dieu Hermès; la partie inférieure, plus ou moins rudement taillée, parfois presque brute, n'offrait d'autre saillie que les attributs de la virilité représentés sur la face antérieure. Il n'est point aujourd'hui de musée d'antiques qui ne contienne un certain nombre de bustes de cette espèce. A partir de l'époque alexandrine et chez les Romains, ces demi-statues furent très employées pour orner les palais, les bibliothèques, les jardins, les édifices publics et privés; sur ces mêmes piliers, parfois élargis vers le sommet en forme de gaîne,

on plaça des têtes de poètes, de philosophes, d'empereurs. Le parc de Versailles nous montre dans les marbres dont sont ornées ses allées de beaux exemples du parti que la sculpture décorative peut tirer de ce motif; mais à Athènes les Hermès, tous semblables les uns aux autres, reproduisant un type consacré, étaient autre chose qu'un ornement de la ville et de ses places : il s'y attachait un sentiment, un respect religieux qui avait ses racines dans la plus profonde, dans la plus ancienne couche des croyances communes à toute la race âryenne. M. Max Muller (1) a signalé les rapports qui semblent exister entre l'Hermès grec et ce Sârамêya qui est appelé, dans un des hymnes du *Rig-Véda*, le « gardien de la maison, » et auquel le poète indien adresse cette prière : « Aboie au larron, Sârамêya, aboie au brigand, ô toi qui veilles toujours! » En tout cas, dans la mythologie grecque, un des plus importans caractères de la multiple figure d'Hermès, c'est qu'il est le protecteur des enclos et des troupeaux qu'ils renferment, de la maison qui en occupe le centre; il sait où sont les cachettes auxquelles les hommes d'autrefois ont confié des trésors, il les soustrait aux regards indiscrets, et les fait découvrir à ceux qui par leur piété ont mérité cette faveur. C'est donc un dieu de la propriété, qui tient de près au *Zeus Herkeios*, Jupiter défenseur des clôtures, dont le nom a peut-être la même étymologie, mais dont le culte certainement répond à la même idée et au même besoin. Les bornes qui séparaient les héritages, placées sous la garde d'Hermès, furent d'abord des troncs d'arbre ou des pierres brutes, ce que restèrent toujours les *termes* des Romains; mais chez les Hellènes, lorsque les arts furent nés, que le ciseau de l'ouvrier sut tailler le marbre, on sculpta au sommet de la borne, sinon dans les champs, au moins dans les villages et les villes, partout où l'on pouvait y mettre quelque luxe, la tête même et les attributs du dieu. Ces lourds blocs, avec leur base profondément enterrée dans le sol, et le buste qui les terminait, représentaient ainsi l'éternité du droit que la famille, la commune, la cité, avaient sur la terre et sur les édifices publics ou privés qu'elle supportait. Les hermès, sous cette forme, qui tout à la fois exprimait une antique croyance et offrait à l'œil un motif heureux, se multiplièrent donc à Athènes; il y en avait devant les temples, au croisement des chemins, dans les carrefours, devant beaucoup de maisons.

Or un matin, vers la fin du mois de mai 415, en sortant de leurs

(1) *Nouvelles leçons sur la science du langage*, traduction de MM. Harris et G. Perrot, t. II, p. 217-220. Voyez au même endroit une note de M. Michel Bréal sur les différens mots grecs qui, par leur étymologie et par leur sens, peuvent se rapprocher du nom d'Hermès.

demeures, comme ils en avaient et comme ils en ont encore l'habitude, aux premiers rayons du soleil levant, les Athéniens eurent une étrange surprise : chacun trouva mutilé l'hermès le plus voisin de sa porte, celui que plusieurs fois par an il arrosait de libations et couronnait de guirlandes. Beaucoup purent croire d'abord que c'était là un attentat isolé, la criminelle plaisanterie de quelque ivrogne du quartier; mais on allait quelques pas plus loin, et l'on trouvait un autre hermès dont les attributs avaient été aussi cassés à coups de marteau, la tête brisée ou défigurée. Bientôt on sut que dans toute la ville il n'y avait qu'un seul hermès auquel eussent été tout à fait épargnés ces outrages, c'était celui qui se dressait devant la maison paternelle d'Andocide. Il portait le nom de la tribu Égéide, qui l'avait élevé et consacré à ses frais (1).

Il est plus que difficile, il est impossible de s'associer pleinement aux sentimens religieux des hommes nourris dans des croyances tout autres que celles où l'on a été élevé soi-même. Il y a plus : quand on vous expose les motifs qui ont excité chez des personnes professant une autre foi que la vôtre des émotions violentes de tristesse ou d'enthousiasme, d'espérance ou de désespoir, vous êtes presque toujours porté au premier moment à vous étonner que de pareilles bagatelles aient pu remuer aussi profondément l'âme humaine. De là, dans l'histoire telle qu'on l'écrivait autrefois, bien des jugemens précipités, étroits, injustes. De nos jours seulement, on est arrivé à comprendre que, pour ne pas être tout à fait injuste envers les hommes d'un autre temps, il fallait commencer par tâcher de se refaire une âme semblable à la leur; il fallait par un effort de science et d'imagination se mettre, ne fût-ce que pour un instant, dans leur situation d'esprit et de cœur. On n'y arrive pas, on n'y arrivera jamais de front; mais la critique, telle que notre siècle l'a vue naître, y parvient par une voie détournée et par toute une série d'échelons. Tout ce qui a vraiment été pensé et senti par l'homme, à quelque époque que ce soit, un autre homme peut et pourra toujours le faire revivre en lui-même; il ne s'agit pour y réussir que de suivre le bon chemin, et de faire l'effort nécessaire. Ainsi nous avons quelque peine à comprendre l'épouvante jetée dans Athènes par la mutilation des hermès. Pour nous y aider, représentons-nous ce qu'éprouverait aujourd'hui encore une ville

(1) Thucydide, ce témoin si digne de foi, dit seulement que la plupart des hermès (οἱ πλεῖστοι) furent mutilés; mais le témoignage d'Andocide, faisant appel aux souvenirs des Athéniens une vingtaine d'années après l'événement, est tellement positif, qu'il me paraît difficile de le révoquer en doute. Il serait possible que, dans la hâte inséparable d'une pareille entreprise, les sacriléges n'eussent que légèrement atteint plusieurs autres hermès; mais celui dont parle Andocide aurait seul tout à fait échappé.

espagnole ou sicilienne, si un matin, en ouvrant les yeux, elle trouvait renversées à terre toutes ces images de saints et ces madones qui la veille encore étaient placées dans des niches au-dessus des portes ou au coin des rues. Autour d'elles, la piété des fidèles ne laissait jamais se faner feuillages et fleurs; elle entretenait une petite lampe qui restait jour et nuit allumée. Maintenant plus rien que des débris, qu'une statuette brisée, souillée, gisant dans la poussière. Quelle terreur ne s'emparerait pas aussitôt de tous ceux qui depuis leur enfance n'avaient jamais passé par là sans fléchir le genou, sans faire un signe de croix et murmurer une prière! A quels terribles malheurs ils se croiraient exposés par un outrage qui attirerait sur la ville la colère du ciel! Quelle fureur ils éprouveraient contre les auteurs présumés d'un pareil attentat!

A Athènes, l'idée religieuse était alors encore plus étroitement mêlée qu'elle ne peut l'être aujourd'hui, même en Espagne et en Italie, à tous les actes de la vie civile et politique; l'idée de l'image et celle du dieu que l'image représentait se confondaient plus intimement encore. Cette destruction générale des hermès, c'était pour les Athéniens comme si les rues, les marchés, les portiques, eussent été privés de leurs protecteurs divins, partis en emportant des sentimens de haine et de vengeance. On crut aussitôt que la patrie était menacée de grands malheurs, et que la constitution démocratique, à laquelle ils étaient si attachés, allait d'un moment à l'autre être attaquée et renversée. Rien de plus naturel et de plus effrayant que cette conviction; si quelques personnes y échappèrent, ce ne put guère être que les auteurs mêmes de l'attentat et quelques esprits forts, nourris, comme Antiphon et Thucydide, à l'école des sophistes. Ce qui rendait l'inquiétude plus poignante encore, c'est que le jour était déjà fixé pour le départ de la flotte de Sicile; déjà l'une des galères amirales était dans le port extérieur, prête à mettre à la voile. Sous quels funestes auspices Athènes allait se lancer dans cette hasardeuse entreprise pour laquelle il lui aurait fallu la protection et le concours de tous les dieux protecteurs de la cité!

Après le premier moment de stupeur, une question se posa pour tout le monde : quels étaient les auteurs de ces outrages à la conscience et aux plus chères croyances du peuple tout entier? Ce qui frappait d'abord l'esprit, c'est qu'un seul bras n'avait pu faire tout le mal en si peu de temps; de pareils ravages ne s'expliquaient que par l'action combinée d'un certain nombre de malfaiteurs qui se seraient partagé les quartiers à parcourir et les images à briser. Il y avait, on n'en pouvait douter, au sein même de la cité, toute une bande de conspirateurs. Dans quel dessein s'étaient-ils associés, quel but poursuivaient-ils? Personne ne pouvait le dire. Ce

qui était certain, c'est que l'on avait tout à craindre de ceux qui venaient de manifester ainsi leur existence et leur détestable entente.

L'obscurité qui enveloppait le premier jour toute cette affaire des hermès ne se dissipa jamais complétement; il y a dans l'histoire peu d'exemples d'événemens sur lesquels le temps, ce grand révélateur, ait jeté moins de clartés. Thucydide lui-même, ce pénétrant investigateur, ne paraît point être arrivé à savoir toute la vérité. Ce qui, d'après certains témoignages et certains indices, est vraisemblable, c'est que les conspirateurs avaient en vue l'une de ces deux choses: ou perdre Alcibiade, qui occupait alors dans la cité une situation prépondérante, ou empêcher le départ de l'expédition. Probablement même ces deux résultats étaient dans leur pensée inséparables l'un de l'autre. Jamais homme n'eut plus de jaloux et d'ennemis que le brillant et insolent fils de Clinias; ses rivaux le haïssaient assez pour ne reculer devant aucun moyen de le perdre sans retour. Il fallait l'empêcher de trouver dans cette entreprise, qu'il était capable de mener à bonne fin, une occasion d'élever encore plus haut son crédit et sa gloire. Syracuse, Corinthe, Mégare, étaient intéressées à faire échouer l'attaque dont était menacée la Sicile : c'est ce qui expliquerait le rôle joué dans le complot par quelques *métèques* ou étrangers domiciliés, enfans de l'une de ces cités ou gagnés à leurs intérêts. C'était à son corps défendant, on le savait, que l'homme le plus respecté d'Athènes, Nicias, avait été nommé l'un des trois généraux; avec sa dévotion et son caractère timoré, ne serait-il point assez frappé de ce sinistre événement pour refuser de partir et faire ainsi tout manquer? Si ces conspirateurs avaient pu s'entendre et agir un peu plus tôt, ils auraient certainement réussi à retarder l'expédition, et peut-être à en dégoûter Athènes. Ils lui auraient ainsi rendu sans le vouloir un inappréciable service; mais les préparatifs étaient déjà bien avancés, déjà les forces des alliés d'Athènes étaient en route pour Corcyre, aujourd'hui Corfou, et les hoplites de Mantinée et d'Argos arrivaient pour s'embarquer au Pirée. On ne réussit donc qu'à moitié, et ceux-là seuls des conjurés purent être satisfaits qui tenaient surtout à compromettre et à chasser Alcibiade. Or ce demi-succès de la conspiration, c'était à ce moment ce qui pouvait arriver de plus funeste à Athènes.

Quoi qu'il dût advenir, la première pensée, le premier besoin des Athéniens, c'était de se réconcilier avec les dieux en recherchant et punissant les coupables. L'assemblée se réunit. Le *conseil* ou *sénat des cinq-cents* reçut de pleins pouvoirs pour ouvrir une vaste enquête, dont la direction fut confiée à des commissaires spéciaux. Citoyens, métèques, esclaves, étaient invités à dénoncer tous les

actes d'impiété qui, de manière ou d'autre, auraient pu venir à leur connaissance. Des récompenses étaient promises à tous ceux qui fourniraient des renseignemens utiles; mais en même temps quiconque voudrait par de faux témoignages égarer la justice était menacé de la peine capitale. Presque tous les jours, l'assemblée populaire se réunissait pour entendre le rapport impatiemment attendu des commissaires.

Ce fut non pas à la mutilation des hermès qu'eurent trait les premières dépositions, mais à des incidens analogues et de date plus ancienne: il s'agissait d'autres outrages infligés, dans l'ivresse d'une nuit d'orgie, à des images consacrées; il s'agissait surtout de parodies des mystères d'Éleusis qui auraient eu lieu dans différentes maisons, et qui en auraient dévoilé les augustes secrets à des convives ou à des spectateurs non initiés. Ce fut à ce titre que, dans une assemblée qui devait être la dernière avant le départ des généraux, Pythonicos se leva pour accuser Alcibiade. Sa dénonciation s'appuyait sur le témoignage d'un esclave. Celui-ci, une fois assuré de l'impunité par un vote formel, déclara avoir assisté avec plusieurs de ses camarades dans la maison de Polytion à l'une de ces parodies, où Alcibiade et plusieurs de ses compagnons de plaisir auraient joué les rôles principaux. Il n'y avait rien là que de très vraisemblable; mais, quand d'autres orateurs en prirent texte pour insinuer qu'Alcibiade devait avoir aussi trempé dans l'affaire des hermès, la calomnie était grossière. Personne n'avait dû être plus irrité qu'Alcibiade de cet accident; il n'en fallait pas plus en effet pour détourner de la Sicile l'attention et les pensées des Athéniens.

Alcibiade protesta contre ces insinuations avec une indignation qui n'avait rien de joué; il réclamait un jugement immédiat. Ses adversaires sentirent que son crédit n'était pas encore assez ébranlé; ils eurent donc l'habileté de cacher leur haine sous un semblant de patriotisme : ils firent décider que la flotte, vu la saison déjà avancée, mettrait à la voile sans retard, et que toutes poursuites à l'égard du général incriminé seraient suspendues jusqu'à son retour. Alcibiade eut beau faire, il lui fallut accepter cet arrangement. Ce compromis satisfaisait à la fois l'impatience des Athéniens, avides de conquêtes, et les scrupules de leur piété; mais il laissait Alcibiade dans la pire de toutes les situations, sous le coup de vagues accusations que l'on pourrait exploiter tout à l'aise contre lui pendant son absence.

Nous n'avons pas à retracer ici d'après Thucydide la scène imposante du départ de cette flotte, la plus nombreuse, la plus brillante, la mieux équipée qui fût jamais sortie des ports de l'Attique; nous laisserons les trois généraux, Alcibiade, Nicias et Lamachos, poursuivre leur chemin autour du Péloponèse jusqu'à Corcyre, puis

de là le long de la côte italienne jusqu'en Sicile, un peu embarrassés pour obtenir des résultats qui fussent en rapport avec la grandeur des moyens d'action qui leur avaient été confiés. C'est à Athènes que nous retient Andocide. Là, dès le lendemain de la grande journée remplie par le départ de la flotte athénienne, l'opinion avait recommencé à se préoccuper non moins vivement que la veille des sacriléges encore impunis. Par cela même qu'elle avait engagé dans une aventureuse et lointaine expédition la fleur de sa jeunesse, Athènes avait livré aux dieux des otages qu'il s'agissait de sauver en apaisant le plus tôt possible leur colère. Les ennemis d'Alcibiade n'étaient pas gens d'ailleurs à laisser ces alarmes se calmer qu'ils n'eussent atteint leur but. On offrit donc de nouvelles primes aux dénonciateurs; une d'elles fut même portée jusqu'à la somme de 10,000 drachmes. Un métèque nommé Teucros s'était sauvé à Mégare aussitôt après l'événement; il en revint, assuré de l'impunité par un vote du sénat. Il désigna onze personnes, dont lui-même, comme ayant pris part à une parodie des mystères, et dix-huit autres, parmi lesquelles il ne se comptait pas, comme ayant mutilé les hermès. Une femme de haute naissance, Agariste, raconta qu'Alcibiade, Axiochos et Adimantos avaient de même parodié les cérémonies éleusiniennes chez Charmidès. Un esclave, Lydos, fit une déposition analogue; un de ceux qui, selon lui, auraient assisté à cette sacrilége bouffonnerie était Léogoras, le père d'Andocide. Seulement « Léogoras, ajoutait-il, était endormi à ce moment, et n'avait pu se rendre compte de ce qui se passait dans la salle du festin. » Des malheureux ainsi désignés, beaucoup avaient fui tout d'abord; la plupart avaient été saisis et mis aux fers. Lors des Panathénées, les récompenses promises furent décernées. Le premier dénonciateur, l'esclave Andromachos, eut les 10,000 drachmes; Teucros en toucha 1,000. Pourtant la conscience publique n'était pas encore en repos. Tous ces témoignages, excepté celui d'Agariste, provenaient de gens de condition inférieure; tous restaient incomplets et obscurs. La prison regorgeait de citoyens dont beaucoup appartenaient aux premières familles de la ville.

On en avait assez appris pour être sûr que la cité était remplie de contempteurs des dieux; on n'en savait pas assez pour se dire : « Les coupables, nous les tenons tous, nous allons les punir, et nous serons réconciliés avec le ciel. » Chacun soupçonnait son voisin; personne ne se croyait à l'abri d'un faux témoignage, tant le peuple, dans l'espèce de terreur et de folie religieuse où l'avaient jeté tous ces récits, était prêt à emprisonner, à faire périr même n'importe qui sur une parole, sur un simple soupçon. Un jour le héraut convoqua le sénat; il s'agissait d'entendre encore une dénonciation : la foule qui remplissait le marché s'enfuit en tout sens. Qui ces

dépositions allaient-elles compromettre? Personne ne le savait, et les plus humbles comme les plus nobles se sentaient menacés.

On en était là, quand se produisit un nouveau témoin, Dioclidès. C'était sur l'événement qui tourmentait le plus les esprits, sur la violation des hermès, qu'il prétendait apporter des renseignemens. La nuit, raconta-t-il, où les statues furent brisées, il devait partir pour le Laurium, où un esclave travaillait pour son compte dans une mine. Le clair de lune était si beau, qu'il le prit pour l'aube. Il se mit donc en route. Quand il arriva auprès des propylées du théâtre de Bacchus, il aperçut un assez grand nombre d'hommes qui descendaient vers l'orchestre. Saisi de crainte, il se cacha dans l'ombre entre un piédestal et une colonne. De là, il eut tout loisir d'observer la troupe; elle se divisa en groupes de quinze ou vingt personnes qui causèrent à voix basse, puis se dispersèrent. On y voyait presque comme en plein jour; il put distinguer les traits de beaucoup de ces promeneurs nocturnes. Aussitôt qu'ils se furent séparés, il continua son chemin. Quand il revint le lendemain soir du Laurium, il apprit ce qui s'était passé dans la nuit, les mesures prises, les récompenses promises aux révélateurs. Pensant qu'il aurait peut-être plus d'intérêt à s'entendre avec les coupables, il s'aboucha avec Euphémos, un de ceux qu'il avait reconnus; celui-ci, lui recommandant la plus grande discrétion, lui donna rendez-vous pour le lendemain chez Léogoras. Là Andocide et ses amis lui auraient offert, pour qu'il se tût, 12,000 drachmes, c'est-à-dire 2,000 drachmes de plus que la cité ne donnait à qui parlerait. Un nouveau rendez-vous avait été pris chez Callias, fils de Téléclès, beau-frère d'Andocide. Là le marché avait été conclu et ratifié par serment; mais au terme convenu Andocide n'avait pas payé. En conséquence, Dioclidès, dégagé de sa parole, venait trouver le sénat. Il conclut en désignant quarante-deux personnes, les seules, dit-il, qu'il eût reconnues sur les trois cents environ qu'il avait vues passer. Les deux premiers noms qu'il prononça furent ceux de Mantithéos et d'Aphepsion, deux sénateurs qui assistaient à cette séance même; parmi les quarante autres qu'il signala figuraient Andocide et beaucoup de ses plus proches parens, son père Léogoras, ses cousins à différens degrés et son beau-frère, Charmidès, Tauréas, Nisæos, Callias, fils d'Alcméon, Phrynichos, Eucratès, frère de Nicias, le collègue d'Alcibiade en Sicile. Pour prendre une expression toute moderne, c'était la meilleure société d'Athènes qui était atteinte par cette dénonciation.

Tout ce récit, d'après Andocide, n'était que pure invention, et il semble en effet que bientôt après Dioclidès ait été condamné et mis à mort comme faux témoin. Néanmoins au premier moment toute cette histoire dut paraître d'autant plus vraisemblable, que son au-

teur, avec un naïf cynisme, s'y attribuait à lui-même un rôle moins honorable. L'émotion fut grande. Pisandre, un des commissaires, se leva aussitôt pour demander que l'on commençât par abroger la loi qui défendait de mettre à la question un citoyen; ceci fait, les deux sénateurs incriminés seraient saisis, et, s'ils refusaient de donner les noms de tous leurs complices, torturés jusqu'à ce qu'ils eussent parlé. Tout illégale et cruelle que fût cette proposition, le sénat paraissait disposé à l'accueillir. Mantithéos et Aphepsion, embrassant l'autel qui se dressait au milieu de la salle des séances, défendirent avec énergie leur droit; ils finirent par obtenir d'être laissés en liberté sous caution jusqu'au moment où ils auraient à comparaître devant le jury; mais, aussitôt les cautions trouvées et l'argent versé, laissant leurs garans exposés à être frappés en leur lieu et place, ils montèrent à cheval et franchirent la frontière. C'était, on put le croire, s'avouer coupables. En même temps arrivait la nouvelle qu'un corps béotien se rassemblait, et s'apprêtait à entrer en Attique. L'agitation et l'effroi furent alors à leur paroxysme. Le sénat prit les mesures nécessaires : il fit arrêter les quarante personnes dont les noms avaient été donnés par Dioclidès, et, pour pouvoir lutter à la fois contre l'ennemi du dedans et celui du dehors, il appela aux armes tous les citoyens. La nuit venue, les *hoplites* ou fantassins campaient sur les places d'Athènes et du Pirée. Quant aux cavaliers, convoqués au son de la trompette, ils s'étaient réunis dans l'enceinte sacrée de l'Anakeion. Le sénat s'était déclaré en permanence, et siégeait dans l'acropole.

Ce fut là pour tout le monde à Athènes une nuit terrible, nuit d'épouvante et d'horreur, que ne durent jamais oublier ceux qui avaient passé par ces émotions; mais ceux à qui les heures durent en paraître le plus longues, ce furent les malheureux qui venaient d'être entassés dans la prison. Tous sentaient que, dans l'état des esprits, ils ne pouvaient compter sur aucune clémence, ni même sur aucune justice; les garanties qu'accordait l'humaine et sage législation d'Athènes aux accusés en temps ordinaire seraient mises de côté; peut-être dès le lendemain, innocens ou coupables, tous seraient victimes d'un jugement et d'une exécution sommaires, d'un assassinat juridique. Ce qui rendait la scène plus douloureuse encore, c'était la présence des femmes, des enfans, auxquels on avait permis de pénétrer dans la prison pour revoir les frères, les maris, les pères, qui leur avaient été si brusquement arrachés. Il y avait la sœur, les cousines, les neveux et nièces d'Andocide. Tous les visages étaient baignés de larmes; on n'entendait que lamentations et sanglots. Ce fut alors, raconte Andocide, que Charmidès, son cousin et ami, son compagnon d'enfance, le prit à partie, le supplia de raconter tout ce qu'il pouvait savoir, afin de calmer Athènes et

de sauver la vie de tant de personnes qui lui étaient chères. « Tu es au courant, lui dit-il, de ce qui s'est passé à propos de la mutilation des hermès; si tu te tais, que tu aies ou non pris part à l'attentat, ton père et toi, nous-mêmes, nous sommes tous perdus. Si au contraire tu parles, tu obtiendras ton pardon, tu nous tireras du péril présent, et les terreurs de la cité se dissiperont. » Les autres prisonniers, les femmes, joignent leurs prières à celles de Charmidès. Andocide hésita longtemps; le rôle de dénonciateur lui répugnait. Enfin vers le matin, vaincu par ces instances, il avait pris son parti; il demanda à être entendu par le sénat. Voici le résumé de sa déposition.

« Euphilétos est le principal auteur de la mutilation des hermès. Il en fit la motion dans un banquet auquel j'assistais; je m'opposai avec énergie à ce projet, et j'y refusai mon concours. Bientôt après, en montant un jeune cheval, je me brisai la clavicule, et me fis à la tête une forte contusion; il me fallut garder le lit. Euphilétos profita de mon absence pour donner à ses amis l'assurance mensongère de mon consentement; je m'étais, prétendait-il, chargé de l'hermès le plus voisin de notre demeure, celui qui a été consacré par la tribu Égéide. Ils exécutèrent donc leur projet à mon insu, pendant que j'étais retenu dans ma chambre; on comptait que j'abattrais l'hermès que je viens de vous signaler; voilà pourquoi il est seul resté intact. Quand ensuite les conspirateurs reconnurent à ce signe que je n'étais point leur complice, Euphilétos et Mélétos vinrent de leur part me menacer des plus terribles vengeances, si je ne me taisais. Je répondis que c'était non pas moi, mais leur crime même qui les perdrait. » En même temps, Andocide en appelait au témoignage de ses esclaves; les magistrats pouvaient les mettre à la torture pour s'assurer qu'il avait dit vrai, et que la nuit où furent brisés les hermès il était dans son lit, tout à fait incapable de sortir, ou même de se lever.

On eut sans doute recours à ce cruel moyen, l'une des rares traces de l'antique dureté qui déshonorent le droit pénal d'Athènes. La déposition des serviteurs confirma celle du maître; le sénat commença enfin à croire qu'on allait tenir la vérité. Entendu de nouveau, Andocide dénonça vingt-deux citoyens comme ayant accompli la mutilation des hermès. Dix-huit de ceux qu'il nomma, parmi lesquels Euphilétos et Mélétos, avaient déjà été désignés par Teucros; les quatre autres, dès que leurs noms furent prononcés, s'enfuirent avant que l'on ne pût les saisir.

Telle est la manière dont Andocide, dans son discours *sur les mystères,* prononcé quinze à vingt ans après cette crise, expose son rôle et présente la déposition qu'il aurait faite alors dans le sénat; mais il est permis de croire qu'il ne nous donne là, de tous ces évé-

nemens déjà lointains, qu'une version arrangée à loisir, et où l'on peut soupçonner plus d'une inexactitude, ou tout au moins plus d'une réticence. Thucydide, qui fait très clairement allusion à Andocide sans le nommer, semble dire qu'alors Andocide se comprit lui-même parmi les mutilateurs des hermès (1). Ses ennemis, on le voit par quelques mots qui lui échappent et par un discours attribué à Lysias, lui reprochaient d'avoir dénoncé plusieurs de ses plus proches parens, tandis que d'après son récit il n'aurait parlé que sur leur demande et pour les sauver.

Quoi qu'il en soit de ces contradictions, ce qui est incontestable, c'est l'effet que produisirent sur les âmes les révélations d'Andocide. On était las de l'anxiété et de l'incertitude où l'on vivait depuis de longues semaines. Andocide n'était point, comme les dénonciateurs précédens, un étranger ou un esclave; c'était un jeune homme riche, de grande naissance, qui s'était déjà fait remarquer par son instruction et ses talens. Son récit était spécieux, et ce qui paraissait le rendre encore plus digne de foi, c'est qu'il s'accusait presque lui-même. Il y eut un sentiment de satisfaction générale; les nerfs, tendus outre mesure, se relâchèrent, les imaginations affolées se calmèrent. On savait enfin ce qu'il y avait au fond de ce mystère redoutable; armures et lances furent déposées, et chacun rentra dans sa maison. Les craintifs, qui avaient fui de peur d'être compromis, revinrent à Athènes. Les inculpés qui étaient en prison, hors ceux dont Andocide avait prononcé le nom, furent mis en liberté. Quant à ceux qu'il avait dénoncés, les uns, que l'on tenait sous les verrous, furent traduits en justice, condamnés et exécutés; d'autres, qui avaient eu le temps de quitter la ville, furent jugés par défaut et leurs têtes mises à prix. Ces victimes avaient-elles toutes mérité leur sort? Nul qu'Andocide lui-même ne saurait le dire, et son caractère ne nous est pas un sûr garant de sa véracité. Les réserves de Thucydide témoignent des doutes qu'avait conservés à ce sujet plus d'un esprit sérieux. « Ces renseignemens, dit-il, étaient-ils vrais, étaient-ils faux? Là-dessus, les conjectures sont partagées; mais ni alors, ni plus tard, personne n'a rien pu affirmer de certain sur les vrais auteurs de cette profanation. » Et un peu plus loin : « On ignore si ceux qui furent mis à mort furent punis injustement; mais toute la ville dans cette circonstance éprouva un soulagement manifeste. »

A la masse, à tous ces esprits superficiels et crédules qui se contentent des apparences, il n'en fallait pas davantage. Le peuple se

(1) VI, 60. ... « Alors un des prisonniers, celui qui paraissait le plus coupable, fut engagé par l'un de ses compagnons de captivité à donner des renseignemens vrais ou faux... Il s'accusa lui-même, et il en accusa d'autres avec lui, de la mutilation des hermès. »

sentait purgé de ces conspirateurs qui s'étaient si longtemps cachés dans ses rangs; il sentait sa constitution sauvée et sa paix faite avec les dieux. Andocide avait été l'instrument de cette réconciliation; il obtint donc son pardon, et fut même tout d'abord assez bien vu du peuple. Ce serait sans doute alors que son père Léogoras aurait pris à partie un sénateur, Speusippos. Celui-ci, quelques jours auparavant, avait cherché à envelopper Léogoras dans les poursuites commencées sur la dénonciation de Lydos. Selon notre orateur, Léogoras, qui d'abord avait voulu quitter Athènes, aurait obtenu contre son adversaire un verdict presque unanime. De six mille juges, il n'en aurait vu que deux cents se prononcer contre lui. Il y a dans ce qu'Andocide nous rapporte de ce procès bien des difficultés qu'il est plus aisé de signaler que de résoudre. Ce qui est certain, c'est que cette faveur d'Andocide et de son père ne se soutint pas. Leurs noms avaient trop souvent retenti dans toutes ces affaires pour qu'il ne leur en restât pas comme une mauvaise note. De plus Andocide ne s'était sauvé qu'en livrant d'anciens compagnons de jeunesse et de plaisir dont il avait peut-être même été jusqu'à un certain point le complice; or le rôle de dénonciateur ne passe jamais pour honorable; il touche de trop près à celui de traître. D'ailleurs Andocide par ses révélations avait dû se faire dans les familles frappées sur ses indications des ennemis qui ne laisseraient point oublier au peuple tout ce que l'on avait à lui reprocher. Bientôt après s'engagea toute une nouvelle série de procès dont le signal fut donné par la plainte que Thessalos, le fils de l'illustre Cimon, déposa contre Alcibiade; Andocide y fut-il compris, et condamné en même temps que ce dangereux personnage? Ou bien, au terme de tous ces débats judiciaires, prit-on une mesure générale contre tous ceux qui, sans avoir encouru de condamnation, avaient été pourtant compromis à un titre quelconque dans ces scandales et ces profanations? Furent-ils par un décret frappés d'*atimie*, c'est-à-dire privés de leurs droits civils et politiques? Andocide s'enfuit-il par prudence devant de redoutables inimitiés? Notre orateur ne s'explique jamais clairement à ce sujet. Ce qui est sûr, c'est qu'il quitta Athènes malgré lui peu de temps après les événemens que nous venons de raconter. Depuis lors jusqu'en 403, sa situation fut celle d'un exilé qui cherche tous les moyens de rentrer dans son pays.

Comme on peut en juger par la vie qu'il menait, Andocide avait de grands besoins d'argent. Son emprisonnement et son exil, joints aux désastres d'Athènes, qui atteignirent toutes les fortunes, réduisirent presque à rien les ressources qu'il pouvait tirer de son patrimoine. Pour subvenir à ses habitudes de dépense, il se fit spéculateur. Dans tout Grec, comme dans tout Israélite, quelle que soit la profession où il s'est engagé, il y a toujours l'étoffe d'un négociant

ou d'un banquier. Sous le langage et le costume du médecin, de l'avocat, du professeur, l'homme d'affaires sommeille, prêt à se réveiller dès que les circonstances l'exigeront. Ce fut à Chypre qu'il alla tout d'abord. Par quelles offres et quels services mérita-t-il les bonnes grâces d'un de ces petits princes, moitié orientaux, moitié hellènes, qui aimaient à voir auprès d'eux des Grecs de quelque renom, artistes, poètes, orateurs? A en croire ses ennemis, rien de moins honorable que l'origine de cette faveur. Andocide aurait fait venir d'Athènes, sans doute sous quelque prétexte spécieux, une de ses cousines, belle et jeune Athénienne de condition libre, et il l'aurait livrée au roi de Citium : il l'aurait fait entrer dans son gynécée ou *harem*. Peu après, Andocide se serait effrayé des conséquences que pourrait avoir pour lui ce détournement; il aurait craint que l'on n'en parlât à Athènes, où il désirait et espérait toujours retourner. Il aurait donc essayé de retirer des mains du prince la jeune fille qu'il lui avait vendue; mais ses projets auraient été découverts, et, devenu l'objet de la colère du despote, jeté dans les fers, il aurait risqué de périr par un de ces horribles supplices dont l'Orient a conservé la tradition. Ce fut sans doute avec de l'argent qu'il sauva sa tête. A Ecbatane ou à Suse, comme à Téhéran ou à Constantinople, auprès des satrapes perses comme des pachas turcs, jamais homme habile ne s'est trouvé en si mauvais pas, qu'en ouvrant sa bourse à propos il ne se soit tiré d'embarras.

Nous retrouvons ensuite Andocide à Samos, où était alors la dernière armée qui restât encore à Athènes, épuisée par ses désastres de Sicile. Andocide possédait à Chypre des terres fertiles, don de son prince; il avait noué des relations commerciales dans cette île et dans les îles voisines, il pouvait aider les généraux athéniens à compléter leurs approvisionnemens fort insuffisans. C'était l'occasion de se conduire en patriote, tout en ne négligeant pas ses affaires. Andocide vendit à la flotte du cuivre, du blé et des rames. Ce dernier article, il aura soin de le rappeler à ses juges, il le fournit au prix coûtant. Se rattrapa-t-il sur le cuivre et le blé? Il n'en dit rien; mais telle était son envie de revoir Athènes, qu'il oublia peut-être de prélever sa commission sur ces fournitures. Quand il crut, par son désintéressement, avoir prévenu à Samos les esprits en sa faveur, il partit pour Athènes. Quelque tempête, comme cela arrive souvent dans l'Archipel, le força-t-elle à faire plusieurs escales et à passer un mois en route? Toujours est-il que, lorsqu'il arriva, il eut une surprise désagréable. La ville était au pouvoir de l'oligarchie des quatre-cents; l'armée à Samos tenait pour la démocratie : il y avait rupture ouverte entre la cité et l'armée. Andocide se présentait au sénat comme le bienfaiteur de l'armée. Pour un habile, c'était manquer d'à-propos. On devine comment il fut accueilli. Pisandre,

un des meneurs aristocratiques, voulait le faire saisir et mettre à mort. Andocide embrassa en suppliant l'autel de Vesta; on se contenta de le jeter en prison. On ne nous dit pas comment il en sortit; mais il repartit encore pour Chypre. C'était, pour qui cherchait fortune, un pays à souhait que cette île féconde et prospère où fleurissaient à la fois, sous des princes qui rivalisaient de vanité et de luxe, l'industrie phénicienne et les arts de la Grèce. Ce fut cette fois auprès d'Évagoras, roi de Salamine, que s'établit Andocide.

Même à Chypre, un bourgeois d'Athènes n'oubliait pas le Pirée, le Céramique, le Pnyx, l'Agora, le théâtre de Bacchus, l'Acropole, pas plus qu'un vrai Parisien ne se résigne à vivre longtemps loin de ce Paris dont il a tant de fois maudit le bruit et les perpétuelles agitations. Quand la démocratie fut rétablie, un certain Ménippos, ami d'Andocide ou orateur à ses gages, proposa et fit voter son rappel en se fondant sans doute sur les services rendus à l'armée de Samos; mais, à peine adopté, le décret fut attaqué comme contraire aux lois : c'était assez pour l'empêcher de produire son effet. A cette nouvelle, Andocide en personne reparut à Athènes. Les *prytanes*, qui dirigeaient les délibérations du sénat, l'admirent à s'expliquer devant ce corps et à se faire ensuite entendre dans l'assemblée du peuple. Il promettait monts et merveilles. Que l'on confirmât seulement le décret de Ménippos, et il profiterait de sa fortune et de ses relations avec les princes et les villes de Chypre pour procurer à Athènes toute sorte d'avantages politiques et commerciaux. Déjà par ses soins plusieurs navires chargés de blé entraient, au moment même où il parlait, dans le port du Pirée. Andocide eut beau faire; une fois encore l'influence de ses ennemis et le préjugé public l'emportèrent sur son éloquence et ses promesses. Il fallut reprendre le chemin de l'exil. Cette fois, le proscrit aurait passé une partie de son temps dans le Péloponèse, en Élide, où il aurait aussi trafiqué; sans le consoler, les affaires l'occupaient et l'aidaient à passer le temps.

Plusieurs années s'écoulèrent. Après quelques succès brillans et stériles, Athènes, vaincue à Ægos-Potamos, prise par Lysandre, se voyait soumise à l'indigne tyrannie des trente. Andocide devait compter dans leurs rangs plus d'un des compagnons de sa jeunesse; mais il ne leur aurait apporté aucune force, et le souvenir de la mésaventure qu'il avait essuyée sous les quatre-cents dut l'empêcher de s'adresser de nouveau à ce parti. Quand Thrasybule eut rendu Athènes en 403 sinon à sa puissance, au moins à sa liberté et sa vieille constitution, une large amnistie, destinée à fermer l'ère des discordes civiles, rouvrit les portes de la cité à tous les bannis, et rendit leurs droits à tous les condamnés. Andocide accourut aussi-

tôt, et sa présence ne souleva d'abord aucune protestation : on avait passé depuis deux ans par de telles crises, qu'il y avait une détente, une lassitude générale. La plupart des hommes qui avaient joué les premiers rôles dans les anciennes luttes avaient disparu; les événemens récens avaient assez frappé les esprits pour émousser le souvenir de ce qui les avait le plus passionnés autrefois. On était disposé à plus s'occuper de l'avenir que du passé. Il eût peut-être été facile à Andocide, s'il se fût tenu sur la réserve, de vivre tranquille dans cette Athènes qu'il avait tant souhaité revoir; mais cet obscur repos ne faisait pas son compte. Sa naissance, sa fortune, qu'il avait relevée et augmentée pendant son exil, les relations qu'il s'était créées avec tant de princes et de cités, le talent qu'il se sentait, tout cela lui donnait le désir d'un rôle politique. Il avait plus de quarante ans; c'est l'âge où l'ambition naît souvent chez ceux mêmes qui n'ont encore songé jusque-là qu'au plaisir ou à l'argent. Il reprit donc possession de sa maison, où pendant son exil s'était installé un démagogue, Cléophon le luthier; il se montra au Pnyx, il parla dans l'assemblée et devant les tribunaux, il sollicita des fonctions qui le missent en vue et lui permissent de faire briller son opulence. Ainsi, dans les deux années qui suivirent son retour, il fut gymnasiarque aux fêtes de Vulcain, chef de la *théorie* ou députation que la cité envoya aux jeux isthmiques, puis de celle qui la représenta aux jeux olympiques; il fut nommé l'un des administrateurs du trésor déposé dans le Parthénon sous la protection de la déesse. Enfin, comme pour aller au-devant du péril, il ne craignit pas d'intenter à Archippos, nous ne savons de quel chef, un procès où il l'accusait d'avoir mutilé un hermès.

Il n'en fallait pas tant pour réveiller les haines endormies. Andocide n'était pas aimé; c'était, comme le définissait un de ses adversaires, « un homme qui n'avait jamais fait de mal qu'à ses amis. » Deux fois dans l'année qui suivit son retour, il avait été dénoncé à l'archonte comme souillé par un ancien sacrilége et profanant la cité par sa présence. Deux fois, à ce qu'il semble, il lui avait suffi d'opposer à ces attaques l'exception de l'amnistie; mais à ses ennemis d'autrefois il en ajoutait chaque jour de nouveaux. En 400, quelques mois avant le procès de Socrate, il eut à soutenir un plus rude assaut. Celui au nom de qui fut déposée la plainte était un certain Képhissios, un *sycophante*, un de ces orateurs qui vivaient d'intrigues et de dénonciations; mais Képhissios avait derrière lui un personnage plus considérable qui portait un des grands noms d'Athènes, Callias, fils de cet Hipponicos qui passait du temps de Périclès pour le plus riche des Grecs. Il y avait entre Callias et Andocide des liens de parenté; mais des questions d'argent et de mariage les avaient faits ennemis. Porte-flambeau dans les grandes

fêtes d'Éleusis, Callias, après la célébration des mystères, revêtu de son costume sacerdotal, signala au sénat Andocide comme ayant commis un acte d'impiété pendant la cérémonie qui venait d'avoir lieu. Ce fut de cet acte que prit texte Képhissios pour citer Andocide en justice devant un jury tout entier composé d'initiés. Un discours, attribué à Lysias, qui nous a été conservé en partie, prouve qu'à cet orateur se joignirent, au cours du procès, d'autres accusateurs. Le discours en question porte ce titre : *Contre Andocide, à propos d'impiété* (Κατ' Ἀνδοκίδου ἀσεβείας). Il a été écrit, sinon par Lysias, au moins par un contemporain, par quelque autre *logographe*, pour un membre de l'une de ces grandes familles qui présidaient depuis des siècles au culte d'Éleusis, pour un Céryx ou un Eumolpide. C'est peut-être la harangue prononcée par Callias. Il se produisait en ce moment dans Athènes, après tous ces désastres que l'on pouvait attribuer à la colère des dieux, une sorte de réaction *piétiste* dont Socrate devait être la plus noble victime. Les ennemis d'Andocide avaient beau jeu pour exploiter contre lui cette disposition des esprits. A l'occasion du récent délit, qui n'était là qu'un prétexte, on évoqua tous les souvenirs du passé. Ce fut sur le rôle joué jadis par Andocide dans l'affaire des hermès que porta le principal effort de l'accusation. Andocide répondit par son discours *sur les mystères* (περὶ μυστηρίων), le plus long et le plus important de ses ouvrages. Il fut acquitté.

Ce succès dut pour quelque temps imposer silence à ses ennemis et dégager sa situation. Huit ou dix ans plus tard, Andocide figure à la tête d'une ambassade chargée de discuter les bases d'un traité qui devait réconcilier Athènes, alliée des Thébains et des Corinthiens, avec Sparte, sa vieille ennemie. Xénophon, dans ses *Helléniques*, ne nous dit rien de cette négociation; mais on a signalé bien d'autres lacunes chez Xénophon. Tout ce que nous savons de cet essai de transaction, nous le devons au discours *sur la paix* (περὶ εἰρήνης), prononcé par Andocide, au nom de ses collègues, devant l'assemblée populaire où il rendait compte de sa mission. Andocide s'y montre très au courant de l'état de la Grèce; il y fait preuve de sens et d'esprit politique; il y conseille par de très bonnes raisons d'adopter son projet, de voter une paix qui était en effet très avantageuse pour Athènes. Peut-être le passé et le mauvais renom de l'orateur firent-ils tort à l'opinion qu'il soutenait. Toujours est-il que la guerre continua. Cet échec dégoûta-t-il Andocide de la vie politique? Mourut-il bientôt après? nous l'ignorons. Son biographe prétend qu'à la suite de cette ambassade il aurait été banni de nouveau; mais il ne faut, selon nous, voir là qu'une de ces confusions comme en contiennent beaucoup ces *Vies des dix orateurs*. Le compilateur ne trouvait plus, à partir de ce moment,

aucun renseignement sur Andocide; rien de plus simple, pour s'éviter des recherches plus approfondies, que de le renvoyer dans cet exil où il avait vécu si longtemps. Ce qui est vrai, c'est que vers 393 ou 391 Andocide, âgé d'environ cinquante ans, disparaît de l'histoire.

II.

On possède, sous le nom d'Andocide, quatre discours, les trois que nous avons cités en racontant sa vie, et un quatrième, qui a pour titre : *Contre Alcibiade* (κατὰ Ἀλκιβιάδου). Si nous n'avons rien dit de ce dernier, qui, par sa date (416), serait le plus ancien ouvrage conservé d'Andocide, c'est qu'il est aujourd'hui rejeté comme apocryphe par tous les critiques.

On a par Thucydide des renseignemens précis sur la situation intérieure d'Athènes dans l'année où ce discours est censé avoir été prononcé devant le peuple. La lutte des partis était alors des plus chaudes; il y avait en présence trois hommes qui groupaient autour d'eux un nombre à peu près égal d'adhérens, et dont chacun suffisait à tenir en échec ses rivaux : c'étaient Alcibiade, Nicias et Phæax. Dans toutes les assemblées, entre ces personnages ou entre leurs partisans, recommençaient des débats irritans et stériles. Les esprits étaient très montés. On pouvait craindre que l'ordre ne fût troublé. C'était là une de ces crises où l'on recourait à l'ostracisme, expédient par lequel furent épargnées à Athènes ces luttes sanglantes qui sont si fréquentes dans l'histoire de la plupart des cités grecques. Quand les passions étaient excitées à ce point qu'il y avait lieu de redouter la guerre civile, le peuple tout entier était sommé de choisir par un acte solennel entre les chefs qui se disputaient la direction des affaires : à celui qu'il considérait comme dangereux pour la paix de la cité, il ordonnait de s'éloigner pour dix ans d'Athènes et du territoire de l'Attique. En fait, presque toujours ceux qui avaient été ainsi frappés se virent rappelés bien avant ce terme, dès que les affaires eurent pris un autre tour, et que leur rentrée ne présenta point de péril. C'est ce qui arriva par exemple pour Aristide et pour Cimon. L'ostracisme, à vrai dire, n'était point un châtiment; il n'emportait ni la confiscation des biens, ni aucune autre peine accessoire. Loin de flétrir celui qu'il atteignait, il lui faisait plutôt honneur; c'était comme une reconnaissance publique de son mérite et de son influence. C'est ainsi que parfois, dans l'Europe moderne, les gouvernemens se sont débarrassés d'un adversaire politique en lui envoyant un passeport pour l'étranger. A Athènes, ce n'était point le caprice d'un homme qui pouvait arracher ainsi un citoyen à sa patrie; il fallait, après de longs mois de

discussions publiques pendant lesquels chacun avait pu juger à l'œuvre les hommes d'état rivaux, six mille suffrages exprimés au scrutin secret et réunis sur le nom de celui qu'il s'agissait d'inviter à partir pour rendre le repos au pays.

On sait comment les choses tournèrent en 416. Nicias, Alcibiade et Phæax n'avaient pas plus envie l'un que l'autre de quitter Athènes, et chacun d'eux pouvait voir la chance tourner contre lui. Quand le peuple, fatigué de ces luttes, eut résolu de procéder à un vote d'ostracisme, quand le jour en fut fixé, au dernier moment, les trois ennemis se rapprochèrent et se concertèrent. Il se conclut là une de ces ententes passagères comme il s'en établit souvent dans nos chambres, à l'effet de soutenir ou de renverser un cabinet; c'est ce que nous appelons dans notre langue parlementaire une *coalition*. Chacun des chefs donna le mot à ses adhérens; on convint de détourner le coup sur la tête d'un démagogue de bas étage, le lampiste Hyperbolos, orateur violent et grossier, qui de notre temps aurait siégé dans la commune de Paris. Ceux mêmes qui n'étaient point parmi les affidés trouvèrent l'idée spirituelle et le tour ingénieux; ils suivirent l'impulsion donnée, et plus de six mille suffrages envoyèrent Hyperbolos en exil. Dès le lendemain, le peuple regrettait son vote. Il s'apercevait qu'Alcibiade, Phæax et Nicias s'étaient joués de lui; il rougissait d'avoir employé contre un drôle qu'il méprisait tout en l'écoutant parfois une arme qui n'avait frappé jusque-là que les premiers citoyens d'Athènes, un Aristide, un Cimon, un Thucydide l'ancien, le rival souvent heureux de Périclès. A partir de ce jour, comme déshonoré par cette erreur, l'ostracisme tomba en désuétude.

Le discours attribué à Andocide a pour objet de déterminer ceux qui l'écoutent à écrire le nom d'Alcibiade sur ces tessons ou coquillages (ὄστρακα) qui servaient au vote; c'est une longue invective contre ce personnage. Dans l'exorde, l'orateur se présente lui-même comme l'un des trois hommes politiques, avec Alcibiade et Nicias, sur lesquels peut tomber la sentence d'exil. Or Andocide n'était pas alors compromis dans ce débat; c'était, Thucydide nous l'atteste, entre Alcibiade, Nicias ou Phæax que le peuple, croyait-on, aurait à choisir. Puisque ce n'est pas Nicias qui parle, et que le discours est dirigé contre Alcibiade, il doit, a-t-on dit, être de Phæax, et dès l'antiquité cette opinion a trouvé des défenseurs. Elle ne soutient pourtant pas plus l'examen que l'assertion de l'éditeur alexandrin attribuant cette harangue à Andocide. L'ouvrage contient de nombreuses erreurs de faits et de dates, erreurs que n'aurait certes point commises un contemporain.

Ce discours paraît avoir été composé dans un temps où l'ostracisme était passé de mode, où, à part certains érudits comme Phi-

lochore, Aristote, Théophraste, personne ne s'en faisait plus une idée juste. L'auteur semble prononcer un plaidoyer, parler devant un tribunal; il a l'air de supposer que ceux qui l'écoutent vont voter dans quelques instans sur la question de savoir si ce sera Alcibiade, Nicias ou lui qui sera condamné au bannissement. Or il y avait bien une délibération préliminaire dans le sénat et dans l'assemblée pour savoir s'il convenait de procéder à un vote d'ostracisme; mais nous ne voyons nulle part que ceux qu'il pouvait frapper aient été admis à prononcer une défense ou à attaquer leur adversaire comme on le faisait devant le jury. Rappelez-vous, vraie ou fausse, l'anecdote célèbre que raconte Plutarque à propos d'Aristide; voyez comment s'y prennent Alcibiade, Nicias et Phæax pour jouer à Hyperbolos le tour que l'on sait : tous ces faits paraissent bien prouver que le vote avait lieu sans être précédé d'un débat judiciaire. Il n'y avait point là de jury convoqué pour entendre les parties et pour rendre un verdict; c'était le peuple de l'Attique qui se réunissait tout entier afin d'accomplir un grand acte de prévoyance politique. Des barrières étaient dressées sur la place spacieuse du marché; les tribus défilaient l'une après l'autre et déposaient leur suffrage. Aucun nom ne leur était imposé ou même proposé d'avance; mais depuis des semaines on ne parlait point dans la ville d'autre chose que des titres, des mérites et des fautes de ces rivaux d'influence et de popularité entre lesquels il allait falloir faire un choix. Hors quelques électeurs ruraux, comme celui dont Aristide se chargea d'écrire le bulletin, chacun, à la suite de toutes ces conversations et de ces discussions, avait pris son parti. La décision devait être présumée aussi libre et aussi éclairée qu'elle peut l'être là où existe le suffrage universel.

L'auteur du discours, en traitant son sujet comme un plaidoyer prononcé devant un tribunal dont il sollicite l'arrêt, commet donc une première erreur où ne serait pas tombé un contemporain d'Alcibiade. Ce n'est pas tout. Il attaque l'ostracisme comme une institution dangereuse et injuste; ces critiques, auxquelles personne ne songeait dans le cours du ve siècle, trahissent un temps où le bannissement d'Hyperbolos avait déjà décrié cet expédient utile à tant d'égards. Enfin l'orateur dit en commençant que la lutte est entre Nicias, Alcibiade et lui; puis il ne prononce même plus le nom de Nicias. S'il avait eu en réalité à craindre de voir le peuple lui préférer Nicias, n'aurait-il pas cherché aussi à rendre Nicias odieux et à trouver des raisons qui décidassent l'assemblée à bannir Nicias, si elle ne voulait bannir Alcibiade? Au contraire cette anomalie ne s'explique-t-elle pas d'elle-même, si on consent à ne voir dans l'ostracisme qu'un prétexte, et dans ce discours qu'une déclamation d'école?

Voici qui est plus concluant encore. Selon l'orateur, — et c'est là un des griefs sur lesquels il insiste le plus, — Alcibiade aurait fait décider par le peuple que les habitans de Mélos seraient, les hommes mis à mort, les femmes et les enfans vendus comme esclaves. Il aurait ensuite acheté une captive mélienne, et il lui serait né d'elle un fils. C'est un crime, ajoute-t-il, de devenir l'amant et d'avoir des enfans d'une femme dont on a fait périr soi-même les parens, et qui appartient d'ailleurs à une cité ennemie d'Athènes. Nous n'avons pas à apprécier la valeur de cet argument; il peut seulement nous servir à relever une grave erreur de chronologie. Mélos, d'après Thucydide, se rendit aux Athéniens dans l'hiver qui précéda la grande expédition de Sicile, expédition qui eut lieu vers le milieu de l'été de 415. Alcibiade et Nicias partirent alors l'un et l'autre comme généraux; l'un ne revit Athènes qu'en 407, l'autre n'y revint jamais. Or, d'après le passage que nous avons signalé, le discours en question, si jamais il a été prononcé, ne peut l'avoir été qu'un an ou dix mois tout au moins après la prise de Mélos; mais, puisque la flotte partit six ou huit mois environ après cette victoire, on voit qu'il est tout à fait impossible que d'aucune manière, un an ou plus après la conquête de Mélos, Alcibiade et Nicias aient pu se trouver exposés ensemble aux risques du bannissement par l'ostracisme. C'est bien en effet, d'après Thucydide, un an plus tôt, en 416, qu'Alcibiade, Nicias et Phæax évitèrent ce péril en s'unissant contre Hyperbolos.

Un discours où se trouvent de telles confusions et de tels anachronismes est nécessairement apocryphe; il n'a même pu être composé que longtemps après cette époque, quand était tout à fait oubliée la série chronologique des événemens. Je ne crois point, il est vrai, que nous ayons là une œuvre de la décadence grecque, comme dans ces discours mis sous le nom de Gorgias, de Démade et de quelques autres, qui ont été ajoutés par les éditeurs modernes à la collection des orateurs attiques. On pourrait en cherchant bien y découvrir quelques traces de recherche et d'apprêt (§ 2, § 23, etc.); cependant le style en est, à tout prendre, correct et sain. C'est, j'imagine, vers le temps de Philippe, peut-être même un peu plus tard, que ce discours aura été composé par quelque élève d'Isocrate ou d'Isée. Par tout ce qu'elle contenait de péripéties étranges, par ce qu'avait d'odieux et de brillant le caractère de ce personnage, la vie d'Alcibiade se prêtait merveilleusement à fournir aux rhéteurs des matières où exercer leur talent et celui de leurs disciples; c'était un lieu commun de l'école que le blâme ou l'éloge d'Alcibiade.

Nous n'hésitons pas, malgré Denys d'Halicarnasse, à considérer

comme authentique le discours *sur la paix*. La critique de Denys d'Halicarnasse, grammairien instruit et consciencieux, mais dépourvu de goût et d'esprit, ne connaît guère d'autre criterium que le caractère du style, que la présence de tel ou tel mot qui lui paraît peu conforme aux habitudes des Attiques; ici il ne nous donne pas ses raisons, mais elles étaient sans doute de cette nature. Quant aux modernes, il ne leur est point aisé de voir aucune différence entre le style de ce discours et celui des harangues dont la paternité n'est pas contestée à Andocide. Ce qui me frappe, c'est la parfaite exactitude de toutes les circonstances rappelées, de tous les faits invoqués par l'orateur. On y a relevé, il est vrai, d'assez nombreuses erreurs dans ce qu'il dit du passé d'Athènes; mais quiconque a un peu fréquenté les orateurs attiques est habitué à ces libertés qu'ils prennent avec l'histoire. Pour ne parler que d'Andocide, il ne s'en est pas fait faute dans ses autres ouvrages. Le discours sur la paix, par le tableau qu'il nous trace de l'état où était alors la Grèce et par toutes les allusions qu'il contient aux incidens récens de la guerre contre Sparte, confirme tout ce que Xénophon et plusieurs plaidoyers contemporains nous apprennent de cette période. Un faussaire se serait trahi par quelque bévue, par quelque maladroite confusion, comme cela est arrivé à l'auteur du discours *contre Alcibiade*. Le ton est bien d'ailleurs d'un politique, non d'un rhéteur. En l'absence de choquantes disparates de style, c'est là pour nous le vrai et sûr criterium.

Restent donc trois discours, séparés l'un de l'autre par un intervalle de quelques années, sur lesquels nous pouvons juger le talent et la manière d'Andocide. Le plus médiocre est certainement le plus ancien de tous, celui qu'il prononça vers 410 pour solliciter son rappel. L'exorde en est froid et embarrassé. Un peu plus loin, on rencontre de singulières subtilités, défaut qui est rare chez Andocide. Il y a dans la péroraison une certaine adresse, mais un peu basse et d'une humilité qui déplaît. En voulant éveiller la pitié, Andocide risque de soulever le dégoût.

De ce discours à celui des mystères, il y a un progrès sensible. Ce plaidoyer, par son étendue, par tout ce qu'il renferme de renseignemens historiques, par les documens précieux qui y sont insérés, est l'ouvrage le plus important et le plus intéressant d'Andocide. Quoique l'accusé s'y fasse encore en plusieurs endroits bien humble et bien petit devant ses juges, son attitude est ici plus digne, le ton est plus relevé et plus noble. Le discours s'ouvre par un exorde assez ample, bien calculé pour concilier les sympathies à l'orateur, qui s'y donne toutes les apparences de l'honneur et de la probité, qui affecte une grande confiance dans ses antécédens et dans la justice de sa cause. Plusieurs des narrations ont du mouvement et de

la vie; tels sont le résumé de la déposition faite par Dioclidès et la scène qui a lieu à ce propos dans le sénat, le récit de cette lugubre nuit passée en prison au milieu des larmes de tant de malheureux et dans les perplexités d'une conscience qui s'interroge et qui hésite. Tout cela est présenté, nous ne dirons pas de la manière la plus vraie, — nous avons fait nos réserves à ce sujet, — mais de la manière la plus vraisemblable; ses actes et les motifs qu'il leur assigne, tout a une couleur spécieuse, tout se tient, tout s'explique. La dernière page du discours mérite aussi d'être remarquée. Le plus souvent chez les Attiques, chez Lysias même, qui nous fournit le vrai type de l'éloquence judiciaire telle que la voulaient et la goûtaient les Athéniens, les plaidoyers n'ont pour ainsi dire pas de péroraison; à peine quelques mots résument-ils la discussion et indiquent-ils la fin. C'est que les *logographes* ou fabricans de discours sont dans des conditions toutes spéciales : ce plaidoyer qu'ils écrivent pour un client doit sembler l'œuvre naïve d'un particulier qui n'y entend point malice, et qui vient conter tout simplement son affaire; il convient donc d'éviter tout ce qui, de près ou de loin, sentirait le métier, il convient de s'arrêter en honnête homme quand on a épuisé ses argumens. Rien ne demande plus d'art qu'une vraie péroraison, qui se détache heureusement du corps même de la harangue et en double l'effet; mais aussi rien ne trahit plus clairement la main de l'artiste. Ce dernier et redoutable assaut tenté sur l'âme du juge, l'orateur seul sait le faire réussir en réservant pour cet effort suprême ses traits les plus pénétrans, ses mouvemens les plus pathétiques. Or ici c'était en son propre nom, dans sa propre cause, que parlait Andocide; rien ne l'empêchait donc de se donner libre carrière, de mettre en œuvre toutes les ressources de son talent et de son habileté professionnelle. Voici cette péroraison, le seul échantillon que nous citerons de la manière et du style d'Andocide :

« Songez encore à ceci : voyez quel concitoyen vous aurez en moi, si vous me sauvez la vie. Héritier de richesses dont vous savez toute l'importance, j'ai été réduit, non par ma faute, mais par les malheurs de l'état, à la pauvreté et à l'indigence, puis j'ai relevé ma fortune par des moyens légitimes, par mon intelligence et par le travail de mes mains; je n'ignore pas ce que c'est qu'être citoyen d'une telle ville, ce que c'est aussi que d'être hôte et étranger domicilié dans un autre pays, chez le voisin. Je sais ce que c'est qu'être tempérant et prendre une sage résolution, ce que c'est que souffrir pour une faute commise. J'ai fréquenté, j'ai tâté toute sorte de gens, ce qui m'a fait former des liens d'hospitalité et contracter des amitiés avec beaucoup de rois et de cités, ainsi qu'avec bien des particuliers, relations dont vous aurez votre part, si vous me sau-

vez, et dont vous pourrez profiter quand l'occasion s'en présentera. Autre chose encore, citoyens : si aujourd'hui vous me perdez, il ne vous reste personne de notre famille; mais elle est détruite jusqu'au dernier rejeton, et pourtant ce n'est pas un opprobre pour la cité que de voir subsister la maison d'Andocide et de Léogoras. Ce qui en était plutôt un, c'était que pendant mon exil leur demeure fût habitée par Cléophon le luthier, car il n'y en a pas un d'entre vous à qui jamais, quand il passait devant notre porte, cette vue ait rappelé quelque mal que la cité ou lui auraient eu à souffrir de ces hommes, mes ancêtres, qui, ayant bien des fois été généraux, vous ont rapporté beaucoup de trophées pris sur l'ennemi dans des combats de terre ou de mer, qui, ayant exercé beaucoup d'autres magistratures et ayant manié vos fonds, n'ont jamais été frappés d'une amende... S'ils sont morts, ce n'est point une raison pour que vous oubliiez toutes leurs grandes actions; souvenez-vous plutôt de ce qu'ils ont fait, et figurez-vous les voir en personne, qui vous supplient de me sauver. Qui pourrais-je en effet appeler à la barre pour vous implorer en ma faveur? Mon père? Il est mort. Mes frères? Je n'en ai pas. Mes enfans? Il ne m'en est pas encore né. Vous donc, tenez-moi lieu de père, de frères et d'enfans; c'est auprès de vous que je cherche un refuge, c'est vous que j'invoque et que je supplie; c'est à vous de solliciter et d'obtenir de vous-mêmes mon salut. N'allez point, par manque d'hommes, faire citoyens des Thessaliens et des Andriens, tandis que ceux qui sont, de l'aveu de tous, citoyens d'Athènes, ceux auxquels il sied d'être gens de cœur, et qui le pourront être parce qu'ils le veulent, ceux-là vous les perdriez... Ne trompez donc ni les espérances que vous pouvez placer en moi, ni celles que je place en vous. Je n'ai plus qu'à prier ceux qui vous ont donné à tous, tant que vous êtes, tout récemment des preuves de leur haute vertu, de monter à cette barre et de vous parler pour moi, de vous dire ce qu'ils savent de ma personne. Venez ici, Anytos, Képhalos, puis les membres de ma tribu qui ont été choisis pour m'appuyer devant le tribunal, Thrasylle et les autres. »

Toute cette péroraison, même dans une traduction, qui l'allonge et l'affaiblit, n'a-t-elle pas un accent sincère et pénétrant, qui est d'un véritable orateur? N'y sent-on pas bien avec quel frémissement intérieur, avec quelle profonde émotion Andocide soutenait ce combat dont l'issue devait décider s'il retournerait une quatrième fois en exil, ou s'il vivrait libre et honoré dans la patrie qu'il avait tant regrettée?

Le discours a d'ailleurs des défauts assez sensibles. Andocide s'est bien tracé un plan, qu'il nous indique dès le début, et auquel il demeure assez fidèle; mais les diverses parties du plaidoyer ne sont

pas bien reliées l'une à l'autre, les transitions manquent. Certains détails, comme ceux qu'il donne sur sa famille (1), sont maladroitement amenés, et ne viennent pas là où on les attendrait. C'est donc par la composition plutôt que par le goût et par le style que pèche cet ouvrage. A cet égard, Andocide a mieux réussi dans son troisième discours, dont les dimensions plus restreintes lui rendaient peut-être la tâche plus facile. C'est au genre délibératif et non au genre judiciaire qu'appartient cette harangue : il s'agit de persuader à l'assemblée de consentir à la paix, de ratifier un traité dont Andocide vient d'arrêter les préliminaires avec les Lacédémoniens. Il n'y a point ici lieu à de grands mouvemens, et le pathétique n'y serait point à sa place; mais c'est clair, sensé, bien composé. L'auditeur suit sans effort les raisonnemens de l'orateur, qui parle avec aisance la langue de la politique et des affaires. Le tout se termine par une courte péroraison où est bien résumée la question qui se discute et indiquée l'importance de la résolution à prendre. Moins varié, moins curieux que le discours *sur les mystères*, ce discours *sur la paix* est peut-être, par l'exacte proportion des parties et par l'absence de défauts, l'œuvre la plus accomplie d'Andocide, celle qui lui fait encore le plus d'honneur. Quand il cessa de parler, autant que nous pouvons en juger, son talent était donc encore en progrès et achevait de se former.

Dans ce discours, comme dans le précédent, le style prend déjà chez Andocide des allures à la fois amples et libres, qu'il n'a ni chez Antiphon, ni chez Thucydide. Au lieu de ces antithèses perpétuelles où ces deux écrivains se complaisent, de la phrase courte et symétrique d'Antiphon, de la phrase souvent longue, mais chargée et comme gonflée d'idées où Thucydide s'embarrasse et semble parfois perdre son chemin, nous avons souvent ici la vraie période oratoire, avec son étendue et ses détours qui n'ôtent rien à la clarté, avec la subordination des idées secondaires à l'idée principale (2). Ce n'est pas encore le large et harmonieux développement de la grande période isocratique ou démosthénienne, c'est pourtant quelque chose qui y ressemble déjà et qui le fait pressentir. Andocide ne recherche pas non plus ces allitérations, ces assonances, qui tenaient tant au cœur de Gorgias et d'Antiphon, qui leur servaient à souligner, en les rendant sensibles à l'oreille même, les rapports de ressemblance ou de dissemblance entre les idées. Il n'a pas plus d'images que son prédécesseur; il faudra longtemps encore pour voir paraître dans l'éloquence athénienne ce genre de beautés; mais sa diction et la construction de sa phrase ont plus d'aisance et de

(1) § 106-109.
(2) Voyez discours *sur la paix*, § 34, 37, 38, etc.

naturel. L'orateur, moins préoccupé d'obtenir certains effets de style, se donne plus d'air et de carrière, s'anime plus volontiers. Dans le discours, aujourd'hui perdu, où Antiphon disputait sa vie à la haine de ses ennemis vainqueurs, le pathétique tenait sans doute bien moins de place, l'émotion se faisait bien moins sentir que dans le discours d'Andocide *sur les mystères*.

Andocide, — c'est là l'impression qui nous reste de cette étude, — fut donc un homme de grand talent qui, faute d'un peu plus d'honnêteté et de dignité personnelle, manqua sa vie, ne donna, comme politique et comme orateur, qu'une faible partie de ce qu'Athènes pouvait attendre d'une nature aussi heureusement douée. Il avait, quand il revint à Athènes après quinze ans d'exil, tout ce qu'il faut pour devenir un homme d'état influent et distingué, tout, excepté l'estime publique. Ce qui l'empêcha de saisir un rôle en vue, ou tout au moins de le garder, de prendre cette autorité sur les esprits que possédèrent souvent pendant de longues années des hommes qui lui étaient très inférieurs, ce fut l'espèce de défaveur morale que jetèrent sur son nom les erreurs et les scandales de sa jeunesse. Il eut beau faire, il ne put parvenir à inspirer confiance au peuple. Nous trouvons dans l'histoire de notre temps des exemples analogues. Tel personnage, d'une intelligence peu commune, journaliste fécond et brillant, homme d'affaires consommé, est arrivé de bonne heure à une telle situation de fortune et de notoriété, que toutes les ambitions lui semblaient permises, tous les partis comptaient avec lui, et cherchaient à s'assurer son concours; mais aucun parti, une fois au pouvoir, n'osait lui en donner une part avouée et publique. Très supérieur par l'esprit à la plupart de ceux qui occupaient les premières places, il n'a jamais pu devenir ministre. C'est qu'il avait pu tout conquérir, excepté la considération.

En tout cas, Andocide, comme écrivain, mérite de ne point être aussi oublié et sacrifié qu'il l'a été jusqu'ici; il doit avoir sa page et sa place dans l'histoire de la prose attique. C'est lui qui forme le lien, le passage entre les anciens Attiques, tels que Périclès, Antiphon, Thucydide, et les orateurs ou écrivains du IVe siècle. S'il ne nous était rien arrivé de ses ouvrages, il y aurait un anneau de la chaîne qui nous manquerait. Nous constatons, en étudiant ses discours, le résultat et le fruit d'un demi-siècle de travail intellectuel et de libre vie politique; nous voyons ce qu'ont produit, d'une part l'enseignement des sophistes et des rhéteurs, de l'autre l'habitude chaque jour plus répandue de la parole publique. Depuis la mort de Périclès, les orateurs se sont multipliés comme pour se partager la succession de ce grand homme, que personne n'était capable de remplacer. Il s'est formé tout un nouveau groupe; des jeunes gens, intelligens et ambitieux, ont profité avec ardeur, pour se produire

à la tribune, des leçons d'Antiphon et des occasions favorables que leur offrait alors la vie agitée et comme brûlante d'Athènes. Sans goût ni science, Cléon, qui n'avait que du tempérament, a peut-être contribué pourtant aux progrès de l'éloquence; il l'a un peu dégourdie, il a habitué les yeux, les oreilles et l'esprit à une action plus animée, à quelque chose de plus vif et de plus en dehors. Le nombre des gens qui parlent avec facilité et succès va toujours en augmentant vers la fin du v[e] siècle : il nous suffira de citer, pour les dernières années de la guerre du Péloponèse, Alcibiade, Phæax, Pisandre, Critias, Archinos, Théramène, Démophante. Andocide vient à propos, avec ses trois discours heureusement conservés, pour nous indiquer ce que pouvaient être vers 400 le goût et la moyenne de l'éloquence chez tous ces orateurs populaires dont aucun n'était un homme hors ligne. Ce que nous trouvons chez lui, ce que nous pouvons deviner chez ses contemporains, dont rien ne nous est parvenu, ce n'est pas encore l'habileté consommée d'un Lysias ou d'un Isée, cette élégante sobriété où la perfection d'un art très savant se dérobe sous les apparences d'une simplicité presque naïve, c'est encore moins l'éclat et la sonorité d'un Eschine, l'ardent pathétique d'un Hypéride, l'incomparable puissance d'un Démosthène; mais c'est déjà quelque chose de bien plus coloré et plus vivant qu'Antiphon. On sent, en lisant cette prose, que cette génération, pour exprimer sa pensée, n'a plus à faire autant d'efforts que celle qui l'a précédée. L'usage a fixé le sens des termes abstraits, distingué les synonymes, assoupli la langue, donné le sentiment du nombre oratoire. Les moules sont préparés à l'avance; chacun peut les remplir, les épreuves qu'on en tirera ne différeront que par la pureté et l'éclat du métal qu'on y aura versé. Nous sommes sortis de la période des essais et de l'invention; un homme médiocre est maintenant à même d'écrire une prose claire et agréable. Quant aux hommes de génie, comme un Platon ou un Démosthène, ils peuvent naître et grandir. Lorsqu'ils voudront exprimer leurs sentimens et leurs idées, ils n'auront pas, comme Thucydide, une lutte héroïque à soutenir contre un instrument encore rebelle; ils trouveront la prose attique prête à traduire avec une souplesse et une fidélité merveilleuses les plus hautes conceptions de leur pensée, les plus nobles sentimens de leur grande âme, éprise de l'éternelle vérité ou passionnée pour la gloire d'Athènes.

G. Perrot.

LE

TRAITÉ DE BRÉTIGNY

II.

Tout péril n'avait point disparu pour le roi Jean sur le champ de bataille ; il en courait d'autres et de fort singuliers, propres au siècle où il vivait et à ces habitudes féodales où tous les extrêmes se touchaient sans cesse, ceux de la grandeur comme ceux de la brutalité (1). Il demeurait en butte à la cupidité des gens de guerre, qui l'exploitaient comme prisonnier après l'avoir admiré les armes à la main. En ce temps-là, un prisonnier était la proie, le butin spécial du soldat qui l'avait reçu à merci. D'après les lois de la chevalerie, le vainqueur devait des égards à la personne du prisonnier, surtout quand ce dernier était de la qualité de ceux à qui était due prison de chevalier, et le vaincu se pouvait racheter par une rançon ; mais ce prix du rachat demeurait la propriété du guerrier auquel le prisonnier avait rendu son gant ou son épée, quelle que fût d'ailleurs la qualité du vainqueur et du vaincu. La rançon était l'objet d'un traité particulier, librement discuté, et tout à fait indépendant de la capture. Telles s'observaient alors les coutumes de la guerre, et la spéculation sur les rançons ne restait point étrangère quelquefois aux belles actions du champ de bataille. On comprend combien la rançon d'un roi de France avait dû enflammer l'avidité rivale des chevaliers qui environnaient le royal combattant de Mau-

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin.

pertuis. Il avait *baillé son destre gant* au chevalier Denis de Morbecque pour être conduit à son cousin le prince de Galles; mais d'autres prétendaient avoir coopéré à la prise, et le prince de Galles, ainsi que Jean Chandos, étaient éloignés de l'endroit où se passait la scène. La bataille finie, ils étaient en inquiétude touchant la personne du roi de France, qu'ils supposaient mort ou prisonnier, et ils avaient envoyé deux grands barons anglais en chercher des nouvelles. Ceux-ci, partis au galop, aperçurent bientôt « une grand'-flotte de gens d'armes tous à pied, et qui venoient moult lentement; là étoit le roi de France en grand péril, car Anglois et Gascons l'avoient ja tollu à monseigneur de Morbecq, et disoient les plus forts: Je l'ai pris, je l'ai pris... Les deux barons, quand ils virent cette foule, férirent des éperons, vinrent jusques là, et demandèrent: Qu'est-ce là, qu'est-ce là? Il leur fut dit : C'est le roi de France, qui est pris, et le veulent avoir plus de dix chevaliers et écuyers. Adoncques, sans plus parler, les deux barons rompirent à force de chevaux la presse, firent toutes manières de gens aller arrière, et leur commandèrent, de par le prince et sur la tête, que tous se traissent arrière, et que nul ne l'approchast, si il n'y étoit ordonné et requis. Lors se partirent toutes gens qui n'osèrent ce commandement briser, et se tirèrent bien arrière du roi et des deux barons, qui tantost descendirent à terre, et inclinèrent devant le roi tout bas, lequel roi fut moult lie de leur venue, car ils le délivrèrent de grand danger (1). »

Il paraît en effet qu'un écuyer de Gascogne, Bernard de Troie, et un chevalier du même pays, Goubert de Boyville, disputèrent vivement, sur le champ de bataille d'abord, puis devant les tribunaux anglais, à Denis de Morbecque la capture du roi Jean et le bénéfice de sa rançon, nonobstant la déclaration du roi de France, favorable à ce dernier. Édouard III liquida d'autorité souveraine la valeur de la rançon, fit compter à Morbecque une somme à titre de provision, et consigna le solde litigieux, sur l'attribution duquel une cour anglaise dut prononcer; Édouard se substituait ainsi lui-même aux droits des capteurs sur la prise du roi Jean. On trouve dans les *Actes* de Rymer des pièces fort curieuses de la justice britannique à cet égard (2). L'affaire n'était point encore jugée le 13 juin 1363,

(1) Froissart, I, 2, 45, p. 357, Buchon.

(2) Je ne résiste point à rapporter ici l'une des pièces de ce procès, à savoir les *Litteræ testimoniales* du roi Édouard, délivrées en 1357 à Denis de Morbecque, qui n'avait pas encore obtenu de sentence définitive en 1360, lorsqu'il mourut. Un procès-verbal du 13 janvier de cette même année constate son état agonisant, qui l'empêche de se rendre devant le chancelier. — Rymer, III, I, p. 161, et *ibid.*, p. 193.

Litteræ testimoniales pro Dionyso de Morbeke super captione adversarii de Francia (ainsi est désigné le roi Jean dans les actes anglais jusqu'à la paix de Brétigny) :

époque à laquelle le trésorier de la couronne délivrait au nom du roi à Goubert de Boyville un mandat de paiement de cent livres, *pro captione regis Franciæ*. Après avoir tiré le roi Jean du péril de la convoitise des rançons, les comtes de Warwick et de Cobehen l'amenèrent au pavillon du Prince Noir, qui reçut le royal prisonnier avec un respect profond, « s'inclina tout bas, fit là apporter le vin et les épices, et en donna même au roi. »

Le soir de ce jour de malheur, le prince de Galles offrit à souper sous sa tente au roi Jean, à son héroïque et jeune fils, aux princes de leur famille et à bon nombre de hauts barons de France, qui étaient prisonniers comme eux. Oubliant la fortune des armes, qui lui livrait de si grands personnages, le prince s'honora par sa noble modestie et par sa courtoisie généreuse, rehaussant ainsi son renom dans la chevalerie, et ne se montrant plus qu'un vassal empressé auprès de son suzerain captif, dont la dignité polie répondit convenablement à des procédés de si bon goût. Une table séparée et un peu plus élevée avait été réservée au roi, aux princes et aux plus distingués seigneurs. Elle fut particulièrement bien couverte, selon Froissart, et tous les autres barons et chevaliers s'assirent aux autres tables. Le prince de Galles servit debout le roi de France, comme avaient pu faire jadis ses aïeux les comtes d'Anjou, et se comporta « si humblement que il pooit; ne oncques ne se volt seoir à la table du roi, pour prière que le roi lui en fist, ains disoit tout dis qu'il n'étoit mie encore si suffisant que il n'apertenist à lui de seoir à la table de si grand prince. Après avoir convié le roi à se résigner aux coups du sort et à les prendre en bonne humeur, il lui montra les événemens actuels comme devant aboutir à une paix honorable et amicale, ajou-

« Le roy, à touz ceux qi cestes lettres verront ou orront salutz, savoir vous faisons,

« Que nostre adversaire de France ad overtement reconneu que le jour de la bataille de Poytiers, il se rendy à nostre bien amé bachiler Denys de Morbeke, et luy donna sa foy, dont le dit Denys, qui lors estoit nous et demoure à nostre partie, rendy le corps de nostre dit adversaire, et delivra en garde à nostre très chier ainsnez fils, Edward, prince de Gales, adonques chevenstein de nostre houst en celle journée, come il estoit tenuz de sa lealté et par la loy d'armes, et puys, après que le dit Denys estoit venuz a nostre présance purement, franchement, de sa greable volente, et saunz aucune covenance ou paction précedente, il nous rendy et donna, et aussi transporta à nous tout le droit, claim, et demande, q'il avoit et avoir povoit en la parsone de nostre dit adversaire par la susdite cause, rienz en ce reservant à lui, — et à ce rendy et restably à nostre dit adversaire sa foy, et luy en quita de tout ce q'a luy partiegnoit, ou pouit demander, par la cause susdite, en condicion que nostre dit adversaire se rendroit à nous loial prisonnier, et pour ce nous en donnast sa foy, come il avoit fait au dit Denys, le susdit jour de la bataille. — Et toutes cestes choses nostre dit bachiler a fait en gardant bien son honur et sa lealte, et come il estoit tenuz par la loy d'armes. — En tesmoignage des queles choses, etc.

Donné en nostre palays à Westmonstier, le xx jour de decembre (1357).

tant : « Vous avez conquis aujourd'huy le haut nom de proëce, et avez passé tous les mieux faisans de votre côté. Je ne le dis mie, ce sachiés, chier sire, pour vous lober, car tous cil de nostre partie qui ont vu les uns et les autres se sont par pleine science à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chappelet, si vous le volés porter. » Le lendemain, le prince et le roi se dirigèrent à petites journées vers Bordeaux, où les attendait une sympathique réception. Le roi Jean y fut logé au couvent de Saint-André, et y vécut dans la retraite, quoique libre de ses mouvemens. Les Anglais et les Gascons y passèrent la saison d'hiver en fêtes, dépensant follement, dit Froissart, l'or et l'argent qu'ils avaient gagnés à leurs rançons.

Les propositions de paix n'ayant abouti qu'à une trêve de deux ans, il fut décidé que le royal prisonnier serait transporté en Angleterre pour y être retenu jusqu'à la paix. Dans ce voyage d'outremer, il fut l'objet des égards les plus délicats de son jeune vainqueur, en compagnie duquel il fit une entrée en quelque sorte triomphale à Londres : le roi Jean, monté sur un grand blanc coursier, comme un seigneur suzerain, et le prince de Galles sur une petite haquenée noire derrière lui, à l'instar d'un vassal. C'est ainsi que le roi Jean fut convoyé tout au long de la ville de Londres, qui lui prodigua les acclamations. A l'hôtel de Savoie, où il prit gîte, « vinrent le voir le roi d'Angleterre et la roine, qui le reçurent et festoyèrent grandement, car bien le savoient faire, et depuis moult souvent le visitoient et le consolaçoient de ce qu'ils povoient (1). » Le prince de Galles n'avait pas voulu quitter Bordeaux sans donner à Jean Chandos un témoignage public de sa gratitude. Par lettres patentes du 15 novembre 1356, rapportées dans Rymer, il lui fit don des deux parts de son manoir de Kirketon avec ses dépendances, à la charge par le capitaine anglais de bailler au prince la redevance annuelle d'une rose rouge à la fête de saint Jean-Baptiste. Cette gracieuseté du Prince Noir ne fut pas la seule dont Jean Chandos fut l'objet. Après le traité de Brétigny, Édouard III lui donna des terres considérables en Normandie ; il fut nommé régent d'Aquitaine, et tint grande maison en France, soit à Saint-Sauveur-le-Vicomte, soit à Bordeaux. Je ne parlerai point du butin immense qui partit de Bordeaux pour l'Angleterre après Poitiers. L'Angleterre

(1) Voyez Froissart, I, 2, chap. 55, p. 366-68, édit. du Panthéon. De l'hôtel de Savoie, le roi Jean fut peu après *translaté* au châtel de Windsor, où il vécut avec tous les agrémens attachés à cette résidence royale. De 1358 à 1359, le roi Jean habita le château de Somerton, dans le comté de Lincoln, et fit un court séjour au château de Herford. En 1360, il y eut quelques changemens et des rigueurs dont nous parlerons plus tard. M. le duc d'Aumale a publié une relation pleine d'intérêt du séjour du roi Jean en Angleterre.

s'appliquait alors impitoyablement et méthodiquement à dépouiller les villes et les campagnes de France. Les arrivages incessans de ces pilleries réjouissaient le peuple de Londres, et rendaient plus facile l'obtention des subsides du parlement. Joignez-y les rançons qui enrichissaient les gens de guerre, et vous aurez l'idée complète des satisfactions que le peuple anglais retirait de la guerre, et de la ruine qui affligeait la France dans sa lutte désespérée avec l'Angleterre.

Tel était le dénoûment de cette campagne de Poitiers, ouverte par des succès et close par une journée fatale dont les détails nous sont encore imparfaitement connus, par les relations étrangères seulement, à défaut des relations françaises, si succinctes qu'on les dirait un écho lointain de la rumeur publique, dépourvues d'ailleurs d'autorité compétente. Le roi Jean y fit *merveille d'armes*, mais n'y sauva que son honneur. La nouvelle en tomba comme la foudre dans Paris, adonné aux plaisirs, agité cependant d'une certaine émotion par la dernière session des états-généraux : les subsides et les secours en hommes pour la guerre n'y avaient pas été votés sans quelque résistance de la part des bourgeois de Paris, des communes et du clergé lui-même, où couvaient au sein des institutions monastiques des germes d'opposition politique et de réforme sociale, témoin le continuateur audacieux de Guillaume de Nangis, et l'évêque de Laon, Robert Le Coq. La féodalité avait la direction des affaires : elle fut accusée du malheur général; elle avait été lâche et traître, mais la clameur était vague et dépourvue de griefs précis, sauf celui de la dissipation, qui était le crime de tout le monde. Le courant accusateur avait toutefois une force qu'on ne saurait méconnaître.

Était-ce donc à dire que la France du XIIIe siècle fût déchue au XIVe de sa puissance et de sa grandeur? était-ce à dire que l'Angleterre eût définitivement conquis à Crécy et à Poitiers une supériorité politique? Non; les contemporains ne l'ont pas même soupçonné, ni Édouard III, ni Froissart, ni la cour d'Avignon. Le tempérament national de l'Angleterre était déjà mieux formé peut-être que celui de la France; mais ses finances et son état social n'étaient point dans de meilleures conditions, et la société française valait bien celle de la cour d'Édouard III. Henri V, le conquérant d'une grande partie de la France sous Charles VI, était obligé chaque année de mettre en gage ses bijoux et sa couronne pour entrer en campagne; les actes sont imprimés dans Rymer. Chandos était un capitaine vaillant et sensé, il n'avait pas son pareil, il est vrai, dans l'armée du roi Jean; mais il ne saurait être reconnu comme un chef de guerre du premier ordre. Un document récemment publié nous le

montre pensionné secrètement par Charles de Navarre. Quant à la chevalerie française, contre laquelle s'est élevée de nos jours une croisade historique, l'humeur française l'a sans doute accusée après Poitiers; mais cette chevalerie, expression vraie du caractère national à cette époque, n'avait point perdu l'estime de l'Europe, et le Prince Noir s'honora de lui en donner l'éclatant témoignage. Enfin Crécy et Poitiers étaient-ils l'indice d'une révolution dans l'art de la guerre? Je ne le crois pas davantage. L'homme de pied, le fantassin, l'archer, avaient pris, il est vrai, une importance nouvelle dans les armées, au détriment de la chevalerie; mais il s'en fallait bien que la pratique de la guerre en eût reçu un aussi grand trouble qu'on a voulu le dire. La révolution, c'est l'artillerie qui l'a faite; jusqu'à l'introduction de cette arme dans les habitudes régulières de la guerre, toutes les batailles du moyen âge se ressemblent. Soixante ans après 1356, Azincourt (1415) nous offre le même tableau que Poitiers. Duguesclin n'avait pas gagné ses batailles par une méthode nouvelle. En 1382, la chevalerie française prenait à Roosebeke une sanglante et mémorable revanche sur l'infanterie flamande. Huit ans auparavant, à Cocherel (1364), elle avait eu raison de l'infanterie anglaise. A la bataille d'Auray (1364), Chandos avait chèrement acheté son succès, et proclamé la belle ordonnance de l'armée bretonne. Les bombardes de Crécy n'avaient fait, paraît-il, qu'effrayer les chevaux. J. Villani est le seul qui en parle. Froissart mentionne pour la première fois l'usage du canon au siége de Breteuil en 1356, quelques mois avant Poitiers. Les assiégés s'en servirent pour contre-battre un beffroi construit en bois qui fut lancé contre les murs de la forteresse afin d'en faciliter l'escalade. Il ne paraît pas que les assaillans en aient reçu grand mal. Ce qui est certain, c'est qu'on n'en fit aucun usage à Poitiers. L'application principale en fut d'abord tentée contre les châteaux-forts; elle se répandit rapidement (1), mais sans exercer immédiatement sur la tactique une grande influence (2), parce qu'en campagne la manœuvre de l'artillerie demeura longtemps très imparfaite, et fut souvent un embarras plutôt qu'une puissance. Dans aucune des batailles dont je viens de parler, on ne constate les effets de l'artillerie. Il faut donc reporter à une époque ultérieure la révolution introduite dans l'art militaire, dont on a fait trop d'état peut-être à propos de Poi-

(1) Pétrarque dit dans une de ses lettres : *erat hæc pestis nuper rara, ut cum ingenti miraculo cerneretur; nunc ita communis est ut unum quodlibet genus armorum.* Le roi Jean avait un dépôt d'artillerie au Louvre. Selon le président Hénault, t. Ier, p. 311, les armes à feu étaient connues dès 1338; peut-être la poudre à canon l'était-elle depuis plus longtemps.

(2) Voyez Christine de Pisan, chap. XXXI, p. 265 et suiv. de l'édit. de Buchon.

tiers. La France aussi avait des archers à ses gages, soit à Crécy, soit à Poitiers. L'impatience française (1), l'indiscipline des mouvemens militaires, l'insuffisance du commandement, l'inexpérience des milices communales, l'absence d'armée permanente (2), l'épuisement des forces du royaume, le découragement, la division, la mobilité, telles sont les causes accidentelles des désastres du XIVe siècle. Édouard III a bien souvent commis les fautes qu'on reproche au roi Jean. Elles étaient moins fatales à l'un qu'à l'autre. Sous la direction de Charles V, plus de prudence intervenant dans la conduite des armées, le destin des combats se montra plus favorable.

A la nouvelle du désastre de 1356, l'abattement fut universel dans les villes et dans les campagnes, et il conduisit bientôt à l'égarement des esprits. Le duc de Normandie, dauphin de France, après avoir été *retrait* de la bataille par ordre du roi Jean, comme nous l'avons dit, s'était immédiatement dirigé sur Paris, où il entra le jeudi 29 septembre, dix jours après Poitiers, accompagné des principaux conseillers de la couronne, avec le titre de lieutenant du roi son père, auquel il ajouta plus tard celui de régent du royaume, et il prit en main le gouvernement des affaires. Son premier acte fut de convoquer hâtivement pour le 15 octobre les états-généraux de la langue d'oïl, qui, après leur dernière session, s'étaient ajournés au mois de novembre suivant. La mesure était sage, quoique non dépourvue de péril : l'agitation d'une assemblée pouvait aggraver la situation, déjà compromise sans être désespérée. On avait craint que le prince de Galles, ou le duc de Lancastre, ne marchassent immédiatement sur Paris, paralysé par la stupeur ; il n'en fut rien. Le prince de Galles, affaibli par sa victoire même, se garda de commettre son succès à une marche aventureuse, et se retira prudemment sur Bordeaux, où il mit à couvert un riche butin, après avoir assuré à ses gens la liberté de négocier des traités de rançon avec les prisonniers qui embarrassaient ses mouvemens. Les Anglais s'y montrèrent faciles pour les conditions, et le résultat leur fut avantageux. D'un autre côté, Paris s'était cru menacé par le duc de Lancastre, uni à Philippe de Navarre, en Normandie. En effet, pendant que l'on se rencontrait à Poitiers, Froissard nous apprend que le duc de Lancastre s'était avancé jusqu'à Évreux, donnant la main aux Navarrais et à Godefroi de Harcourt, qui occupait les marches du Cotentin. Le duc avait essayé de forcer les passages de la Loire, mais n'avait pu y parvenir. On a vu qu'au mémorable conseil de

(1) On a trop exagéré le préjugé féodal qui tenait en médiocre honneur le combat dans la réserve. Charles d'Anjou commandait sa réserve de Tagliacozzo, et le roi Jean à Poitiers.

(2) Voyez Secousse, sur *l'arrière-ban*, t. III, *Ordonnances*, p. XVII.

guerre de Maupertuis, l'évêque de Châlons avait fait craindre cette tentative de jonction. L'appréhension n'était point vaine, et le chroniqueur en témoigne. Quoi qu'il en soit, ayant reçu la nouvelle de la bataille, Philippe de Navarre et Lancastre, qui commettaient des fautes de légèreté tout comme les Français, voulurent faire une excursion en Angleterre pour complimenter le roi Édouard, et s'en remirent à Godefroi de Harcourt du soin de tenir frontière à la châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte. La pensée en fut fatale à la cause de Navarre et surtout au fameux capitaine qui était la terreur de ces contrées.

La puissante maison de Harcourt, de vieille souche normande, était engagée depuis les commencemens de cette guerre dans le parti de l'Angleterre, et surtout dans celui de la maison d'Évreux, avec laquelle des liens intimes l'unissaient. Par ses vastes domaines, par le nombre de ses vassaux, par son influence sur la noblesse de Normandie et par les grandes qualités militaires de sa race, elle apportait un appoint considérable aux forces étrangères en lutte avec les Valois. Les d'Harcourt en avaient beaucoup souffert dans leurs personnes et dans leurs biens. Aux sanglantes exécutions avaient succédé des arrêts de bannissement qui ne leur avaient point été ménagés; mais leur résistance énergique et passionnée semblait se retremper dans le sang de ses guerriers. Le chef actuel de leur maison, Godefroi de Harcourt, est une grande et tragique figure du moyen âge. Sa redoutable épée et son manoir de Saint-Sauveur jouent un grand rôle dans l'histoire du temps. Il était l'âme de la ligue anglo-normande contre les Valois, et poursuivait sans trêve ni merci la vengeance des justices du roi Jean au vieux châtel de Rouen. Tel était le personnage qui défendait à cette heure les positions anglaises et navarraises de Normandie (1).

Un capitaine bien inspiré, Robert de Clermont, lieutenant du dauphin en Normandie, eut l'heureuse pensée de profiter de l'isolement momentané de Godefroi de Harcourt pour l'attaquer. Cette brusque agression déconcerta le valeureux guerrier, qui croyait les Valois trop occupés à Paris pour songer à lui donner la chasse au Cotentin; elle réussit à merveille, « et fu, dit le moine de Saint-Denis, M[gr] Godefroy desconfit et occis en la bataille, et ceux de sa compaignie, et de huit cents hommes qui étoient des gens d'armes dudit M[gr] Philippe de Navarre avec ledit M[gr] Godefroy, n'en eschappa nul ou peu. » La mort héroïque de Godefroi est une des épopées chevaleresques de l'époque. Froissart l'a racontée avec un art admi-

(1) L'*Histoire du château de Saint-Sauveur,* de M. L. Delisle, contient toute l'histoire de Godefroi de Harcourt.

rable et saisissant, et cependant le récit du chroniqueur de Liége, où l'imagination a grande part, pâlit devant la relation plus conforme à la vérité d'une chronique récemment découverte. Abandonné de ses gens en déroute, Godefroi, s'étant retranché dans un clos bordé de tous côtés par de grandes haies d'épines, avait mis pied à terre, et attendait l'ennemi, résolu à vendre chèrement sa vie. Les Français firent le tour de l'enclos, et profitèrent d'un endroit où la haie était moins épaisse pour y pénétrer. En les voyant déboucher, d'Harcourt fit le signe de la croix. « Aujourd'huy, dit-il, en suaire d'armes sera mon corps enseveli. Doux Dieu Jésus-Christ, je vais mourir en me défendant et en vengeant la mort dont sans raison l'on a fait vilainement mourir ceux de mon sang. » Puis il s'adossa contre un arbre, et, serrant sa lance dans ses bras : « Adieu, s'écria-t-il, adieu Jésus-Christ, je te remercie de l'hounourable trépas que tu m'envoies. » Les chevaliers français qui étaient rangés en bataille devant lui, Robert de Clermont en tête, lui criaient de se rendre. Il leur répondit : « Par l'âme d'Alix, ma mère, jamais le duc de Normandie ne me tiendra vivant. » On vit alors, dit la chronique, se précipiter sur lui huit bidaus et plusieurs archers. Godefroi reçut le choc sans sourciller. Il se défendit même de sa bésague avec tant de vigueur qu'il blessa grièvement plusieurs des assaillans; mais deux hommes d'armes montèrent sur leurs coursiers, et, abaissant leurs lances, s'en vinrent tous d'une empainte sur Godefroi, et lui portèrent, tous deux, un tel coup qu'ils le couchèrent par terre. « Quand il fut cheus, dit Froissart, onques puis ne se put relever, Lors s'avancèrent aucuns hommes d'armes atout longues épées de guerre, qu'ils lui enfilèrent par-dessous le corps, et le tuèrent là sur place. » Ainsi périt ce redouté chef de guerre qui avait ouvert la Normandie à l'Angleterre, et maintenu Charles de Navarre en sa comté d'Évreux malgré tous les efforts du roi de France; ainsi finit l'un des plus déterminés ennemis des Valois. En d'autres temps, la défaite de Godefroi de Harcourt eût marqué comme une heureuse fortune et la compensation d'autres calamités; mais à l'heure où s'accomplit ce fait d'armes, il passa comme inaperçu, noyé dans les préoccupations générales.

Les dispositions suspectes que le dauphin rencontrait à Paris firent avorter les négociations pour la paix que le cardinal de Périgord rouvrit aussitôt après la bataille de Poitiers. A ce moment, peut-être une forte rançon en argent comptant pour le roi captif et quelques concessions territoriales eussent satisfait les Anglais. C'est ce que donne à croire le discours du Prince Noir au roi Jean, le soir même de la bataille, si toutefois on peut s'en rapporter en ce point à Froissart; mais de l'argent on n'en avait plus, et per-

sonne n'était plus disposé de bonne volonté pour en donner. Les communes s'étaient épuisées pour fournir l'armée qui venait d'être détruite à Poitiers, et tout expédient financier était interdit au jeune lieutenant du roi prisonnier. Il fallut donc renoncer à l'espoir de conclure immédiatement une paix définitive. Quant aux barons, ils étaient également ruinés. C'est tout au plus s'ils pouvaient obtenir de leurs hommes et vassaux par toute espèce de moyens les deniers nécessaires pour leur rançon particulière. Il y avait bien les Lombards, les banquiers italiens, marchands d'or à gros intérêt; mais on avait perdu tout crédit auprès d'eux par des lois absurdes. Les Valois étaient d'ailleurs, à tout prendre, une dynastie nouvelle. Leurs compétiteurs répétaient qu'ils avaient infligé au pays des misères inénarrables. Il n'est permis en effet qu'à une vieille dynastie d'affronter de pareilles épreuves. Si le roi Jean n'eût pas été héroïque à Maupertuis, c'en était fait des Valois, et les Plantagenets ou les Navarre eussent régné à leur place. Ces agitations firent échouer les négociations pour la paix. Vainement le roi Jean fut retenu à Bordeaux jusqu'au mois de mars 1357 avec l'espoir d'en finir pacifiquement. Il y fallut renoncer, et la médiation des légats pontificaux se réduisit à convertir en une trêve de deux ans (1) le projet de paix définitive qu'ils avaient proposé. Ce fut alors que les Anglais crurent prudent de transporter en Angleterre la personne de leur royal prisonnier, gage trop précieux pour le compromettre à Bordeaux, où la mobilité méridionale, vivement émue par le spectacle de cette grande infortune, pouvait lui ramener le flot des populations de Gascogne. En cela, les Anglais se montrèrent bien avisés, car leur résolution de transporter l'auguste captif au-delà du détroit excita parmi les Gascons une émotion qui fut difficile à calmer, et dont témoigne Villani, aussi bien que Froissart.

La France était donc profondément découragée, sourdement travaillée par l'esprit de faction, et dans sa détresse son moindre malheur n'était pas d'avoir pour unique espérance un prince de dix-neuf ans. Du moins n'y fut-elle pas trompée. Ce prince, l'honneur de notre histoire, et qui fut plus tard Charles *le Sage*, n'a pas été mieux traité que son père par une certaine école de nos historiens. L'un d'eux, et des plus accrédités, a dit de lui, à propos de son avénement aux affaires au lendemain de Poitiers : « Il n'y avait pas à espérer grand'chose du dauphin. Ce prince était faible, pâle, chétif; il n'avait que dix-neuf ans. On ne le connaissait que pour avoir invité les amis du roi de Navarre au funeste dîner de Rouen, et donné à la bataille le signal du sauve-qui-peut. » C'est à désespérer de la vérité historique. Une seule chose est vraie dans cette appréciation,

(1) L'instrument est du 23 mars 1357. Voyez Rymer, III, 1, p. 133.

c'est que le prince était pâle, et qu'il avait dix-neuf ans. Il n'était ni faible, ni chétif. Christine de Pisan nous a laissé de lui ce portrait : — « De corsage étoit hault et bien formé, droit et lé (large) par les épaules, et haingre (étroit) par les flans. Gros bras et beaux membres avoit, si correspondans au corps qu'il convenoit, le visage de beau tour, un peu longuet, grant front et large; avoit sourcilz en archiez, les yeux de belle forme, bien assis, chasteins en couleur, arrestés en regart; haut nez assez, et bouche non trop petite, et tenues lèvres; assez barbu estoit, et ot un peu les os des joes hauls, le poil ne blond ne noir, la charnure clére brune; mais la chiere ot assez pale, et croy que ce, et ce qu'il étoit moult maigre, lui étoit venu par accident de maladie, et non de condicion propre. » Tout un règne réparateur est dans ce portrait de Charles V. Voilà pour le prince *chétif*.

Quant à l'insinuation de perfidie odieuse à l'occasion de la scène tragique du château de Rouen, le démenti sera donné par Froissart lui-même. « Le duc de Normandie, dit-il, tenoit son hostel ou châtel de Rouen, et ne savoit rien des rancunes mortelles que le roi son père avoit sur le roy de Navarre, et le comte de Harecourt, et messire Godefroy, son oncle; mais leur faisoit toute la bonne compagnie qu'il pooit par l'amour et le vicinage. Et avint que il les fit prier par ses chevaliers de venir dîner avec lui. Le roy de Navarre et le comte de Harecourt ne luy volrent mie escondir, mais luy accordèrent liement. » Voilà pour l'invitation, dont le roi Jean fut informé trois jours avant la fête, ce qui lui donna le temps de franchir en un jour et une nuit la distance qui le séparait de Rouen. Froissart témoigne que « le duc de Normandie fust bien émerveillé et ébahi quand il vit le roy de France entrer en la salle. » Enfin, à l'arrestation violente de Charles de Navarre, Froissart affirme que « pour chose que le duc de Normandie dit, qui estoit en genoux et à mains jointes devant le roy son père, cil ne s'en voulut passer ni souffrir. Et disoit le duc, qui lors étoit un jeune enfant : Ah! monseigneur, pour Dieu merci! vous me déshonorez. Que pourra-t-on dire de moi, quand j'avois le roi et les barons prié de dîner de lez moi, et vous les traitez ainsi! On dira que je les aurai trahis. — Souffrez vous. Charles, répondit le roy, ils sont mauvais traîtres, et leurs fais les découvriront temprement. Vous ne savez pas tout ce que je sais. » La justification est-elle complète? Il est vrai que le moine passionné de la place Maubert attribue un soupçon malveillant au roi de Navarre. On n'en peut être étonné de la part de ce prince méfiant et pervers; mais en présence du loyal témoignage de Froissart, qui s'appuie à celui de la chevalerie tout entière, aucun doute n'est possible.

Il reste le reproche d'avoir donné le signal du sauve-qui-peut à

la bataille de Poitiers. Villani a déjà répété de mauvais bruits à ce sujet; mais il était en ce point mal informé (1). Aucun document de source française n'autorise la rumeur portée en Italie. Personne en France n'a soupçonné cette lâcheté. Le moine de Saint-Denis, qui n'épargne personne à propos de Poitiers, dépose du contraire. « De ladite besoigne, dit-il, l'en fist retraire le duc de Normandie, ainsné du roy, le duc d'Anjou, etc., » et une curieuse lettre du comte d'Armagnac, dont un fragment a été publié par l'érudit M. Lacabane, prouve qu'ils s'éloignèrent du champ de bataille par l'ordre exprès du roi Jean (2). Il n'est pas permis aujourd'hui d'accuser le duc de Normandie de couardise en cette affaire, et ce qui prouve que telle fut l'opinion des contemporains, c'est la réception qui fut faite au dauphin arrivant le 29 septembre 1356 de Poitiers à Paris, déjà travaillé par l'opposition bourgeoise. Ici le témoin populaire, le frondeur monacal qui a continué Nangis, est un témoin non suspect d'affection. Or, d'après lui, Mgr Charles, duc de Normandie, ne s'est retiré de la bataille qu'après la capture du roi son père (3), et, après s'être arrêté à Poitiers, il est revenu à Paris, où il a trouvé un deuil universel, et a été reçu avec beaucoup d'honneur, car le peuple espérait en lui pour la délivrance du roi et le salut du royaume : *dolentibus omnibus, honorifice receptus est. Considerabat enim plebs tota quod per ipsius* (*Caroli*) *auxilium pater reverteretur, et tota patria salvaretur* (4). La conduite et la réputation du dauphin étaient donc intactes aux yeux des Parisiens. De mauvais et probablement injustes bruits couraient sur la chevalerie, et le moine de Saint-Denis ne s'en gêne pas; mais, pour le dauphin, personne ne l'incriminait; M. de Sismondi est notoirement partial à son égard. Il ne lui manquait que l'expérience et l'autorité. Là était la faiblesse de sa position personnelle, et la difficulté de la situation politique. Il dut acquérir l'un et l'autre à ses dépens. Jamais jeune prince ne s'était trouvé en un pas si critique. Nous allons voir avec quel sens il s'en tira et le mérite en revient bien à lui seul, car l'émeute l'isola bientôt violemment de tout conseil. S'il parut d'abord accablé d'un poids que le sort lui imposait si prématurément, il ne tarda pas à se montrer à la hauteur d'une si grande charge.

Le désordre et la confusion régnaient partout. A tort ou à raison, la noblesse était décriée dans l'opinion publique. Les amis de Charles de Navarre relevaient la tête à Paris et renouaient leurs in-

(1) Secousse l'a déjà remarqué, *Histoire de Charles le Mauvais*, I, p. 135.

(2) Voyez l'article Charles V du *Dictionnaire de la Conversation*. M. Michelet a connu cet article, qu'il indique même avec éloge.

(3) Voyez p. 240, t. II, de l'édit. de Nangis, de M. Géraud.

(4) Cont. Nangis, *ibid.*, p. 242. Cf. Secousse, *loc. cit.*, p. 104.

trigues. Il avait été transféré du Louvre au château Gaillard, puis au Châtelet, probablement pour une instruction judiciaire, puis à Pontoise, enfin en Picardie, où il était retenu en ce moment. Il faisait sous main entretenir le peuple de Paris des prétendus supplices qui lui étaient infligés dans ses prisons. A l'ouverture des états-généraux, le 15 octobre 1356, une tentative de manifestation se produisit en sa faveur. Aux malheurs de la guerre étrangère allaient donc se joindre les calamités des dissensions intestines. L'administration antérieure du royaume en fournit le prétexte. Les états furent ouverts avec une lugubre solennité par le dauphin « en la présence duquel Mgr P. de La Forest, archevesque de Rouen et chancelier de France, exposa à ceux des trois estas la captivité du roy, et comment il s'étoit vassaument combattu de sa propre main, et nonobstant ce avoit esté pris par grant infortune, et leur monstra ledit chancelier coment chascun devoit mettre grant paine à la délivrance dudit roy, et après leur requist de par Mgr le duc conseil coment le roy pourroit estre recouvré, et aussi de gouverner les guerres et aides à ce faire (1). » Les gens des trois états, à savoir les gens d'église par la bouche de Mgr de Craon, archevêque de Reims, la noblesse par celle de Mgr Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, et les gens des bonnes villes par Étienne Marcel, bourgeois de Paris et prévôt des marchands, répondirent que : « ils vouloient bien faire ce qu'ils porroient aux fins dessus dites, mais requistrent délay pour eux assembler et parler ensemble sur ces choses, lequel fu donné. » On put bientôt s'assurer que la noblesse, affaiblie par les pertes des dernières guerres, et attaquée dans sa réputation par les bourgeois, était dépourvue d'influence au sein des états. Les deux autres ordres s'apprêtaient à profiter de ce discrédit pour attirer à eux la haute main sur les affaires. Deux hommes s'élevaient par leur hardiesse, leur ambition, qui s'apprêtaient à disputer au dauphin le pouvoir et à prendre la supériorité sur l'assemblée : c'étaient Robert Le Coq, évêque de Laon, parmi les gens d'église, et Marcel, prévôt des marchands, parmi les députés des communes. Ils aspiraient dans les conférences particulières à se rendre maîtres des délibérations, et l'on eût dit que les états n'étaient réunis que pour servir la passion de ces deux personnages. Plusieurs membres du conseil du roi furent envoyés par le dauphin pour conférer avec les députés dans les réunions particulières; « mais quant ils y orent esté pendant deux jours, on leur fit sentir et dire que lesdites gens des trois estas ne besoigneroient point sur les choses dessus dites, tant que les gens du conseil du roy feussent avec eux. Et pour ce, se déportèrent lesdites gens du conseil du roi de plus aler

(1) *Chroniques de Saint-Denis*, t. VI, p. 35, édit. citée.

aux assemblées des trois estas, qui estoient chascun jour faictes en l'hostel des frères mineurs, à Paris, » dans ce même couvent des cordeliers dont le réfectoire fut le théâtre d'un club célèbre en 1792 (1).

Mais, au lieu de s'occuper des véritables intérêts du royaume, la délivrance d'un roi prisonnier, une longue et cruelle guerre à terminer ou soutenir, des tumultes domestiques à prévenir et à calmer, on employa le temps des séances à des récriminations inutiles sur le passé, sans proposer, ni adopter aucune mesure profitable pour le présent. Les personnes furent attaquées et les choses laissées à l'écart. « Toutefois, après que les dits trois estas orent conseillé et assemblé, par plus de quinze jours, et esleu chascun des trois ordres aucuns auxquels les autres avoient donné povoir de ordener ce que bon leur sembleroit pour le prouffit du royaume, iceux esleus firent sentir au dit M[gr] le duc de Normendie qu'ils parleroient volentiers a luy secrètement, et pour cela ala le dit duc, luy sixieme seulement, aux dits frères mineurs, pardevant les dits esleus, lesquels luy distrent qu'ils avoient été ensemble par plusieurs journées, et avoient tant fait que ils estoient tous a un accort. Si requistrent au dit monseigneur le duc qu'il voulsist tenir secret ce que ils lui diroient, qui estoit pour le sauvement du royaume, lequel monseigneur respondi qu'il n'en jureroit jà, et pour ce ne laissierent pas a dire les choses qui s'ensuivent. Premierement, ils luy distrent que le roy avoit esté mal gouverné au temps passé, et tout l'avoit esté par ceux qui l'avoient conseillé, dont le royaume estoit gasté et en péril d'estre tout destruit et perdu. Si lui requistrent que il voulsist priver les officiers du roy que ils lui nommeroient lors de tous offices, et que ils les feist emprisonner, et prendre tous leurs biens, que il tenist pour confisqués. » Ces officiers qui devaient être immolés à la justice du peuple n'étaient autres que les dignitaires principaux des fonctions publiques; on en donnait la liste au jeune lieutenant du roi. « Secondement, requistrent au dit monseigneur le duc que il voulsist delivrer le roy de Navarre, disant que, depuis que le dit roy de Navarre avoit été emprisonné, nul bien n'estoit venu au roy ne au royaume. Enfin requistrent au dit M[gr] le duc que il se voulsist gouverner du tout par certains conseillers que ils luy bailleroient de tous les trois estas, lesquels conseillers auroient puissance de tout faire et ordener au royaume, ainsi comme le roy. » Ces communica-

(1) L'histoire de ces fameux états de 1356 recevra un jour nouveau de divers mémoires importans couronnés ou distingués par l'Académie des Sciences morales, de l'Institut, à la suite d'un concours récemment ouvert sur la question des états-généraux en France. M. Picot y a obtenu le premier prix, M. Desjardins le second. Il est à désirer que leurs ouvrages soient bientôt imprimés.

tions n'allaient à rien moins qu'à une révolution complète; le jeune régent de vingt ans n'en fut pas déconcerté. Il répondit sans s'émouvoir qu'il en aurait avis et délibération avec son conseil, mais qu'il voudrait bien savoir de la commission élue quelle était l'aide que les états étaient disposés à lui faire pour aviser aux nécessités urgentes de la situation, ce qui était l'objet principal de la convocation des états. La commission répliqua qu'on pourrait accorder une levée de 30,000 hommes, et un subside déterminé. Là-dessus, le prince les quitta en promettant de leur répondre le lendemain après diner, « et pour ce assembla le dit Mgr le duc au chastel du Louvre pluseurs de son lignage et autres chevaliers, et ot avis et delibéracion sur les choses dessus dites. »

Le résultat fut d'ouvrir des négociations avec la commission siégeant aux Cordeliers pour lui représenter l'énormité de ses exigences, et lui montrer que le dauphin régent ne saurait y satisfaire, attendu que leurs requêtes touchaient le roi de si près, qu'il ne les oserait accomplir sans le consentement exprès de son père. Ce n'était point le compte des élus, qui s'obstinèrent dans leurs demandes, tant que le conseil privé, craignant de plus grands malheurs pour la royauté bravée avec tant d'arrogance, penchait pour accorder les concessions réclamées. Le duc de Normandie ne s'y pouvant résoudre, les députés menacèrent de porter leurs demandes au grand jour de la publicité en la chambre du parlement et en séance générale des états. Alors le duc de Normandie délibéra derechef avec son conseil, renforcé de nouveaux opinans, et ramena les esprits à son avis, démontré qu'il fut d'ailleurs que l'aide proposée, soit en hommes, soit en argent, était insuffisante; mais on se trouva sous la menace d'une émeute. Le moine de Saint-Denis, à qui nous devons sur ce point des détails particuliers, nous fournit la relation de la crise. « Moult grant peuple étoit assemblé en la dite chambre de parlement, en laquelle les dites requêtes devoient tantôt estre faites au dit Mgr le duc par la bouche de maistre Robert Le Coq, quant Mgr le duc ot conseil coment il porroit faire départir le dit peuple. Par le conseil qu'il ot, il envoia quérir en la dite chambre du parlement pour venir par devers luy en la pointe du palais ou il estoit, aucuns de ceux des trois estas, et par especial de ceux qui principalement governoient les autres, et conseilloient a faire les dites requestes, et là leur dit Mgr le duc aucunes nouvelles qu'il avoit oies, tant du roy son père, come de son oncle l'empereur, et leur demanda sé il leur sembloit que il fust bon que les dites requestes et response qui devoient estre faictes, et pour lesquel'es faire et oïr le peuple estoit assemblé, fussent delayées jusqu'a une autre journée... Jasoit ce que on apercust que aucuns des dits envoyés eussent mieux voulu que la

besoigne n'eust point esté differée, toutes fois furent-ils d'accort par leurs opinions au délay. » Il n'y avait point là de Mirabeau, et il n'y eut pas de séance du jeu de paume; on était encore à l'enfance de l'art (1).

Les députés appelés chez le duc retournèrent à la chambre, et le duc d'Orléans fit entendre au peuple assemblé que M[gr] de Normandie ne pourrait entendre les requêtes qu'on lui devait présenter à cause de certaines nouvelles qu'il avait reçues, et dont il leur fit connaître quelques parcelles. Sur quoi, l'assemblée des états se sépara, et plusieurs retournèrent en leur pays. Quelques jours après, le duc de Normandie mandait au Louvre son conseil, et les plus notables des députés demeurés à Paris. Il leur exposa de nouveau l'opportunité d'un délai, leur persuada de retourner chacun chez eux, à l'exemple de leurs collègues, qui avaient ainsi fait les jours précédens, « et leur dit qu'il les remanderoit, mais que il eut oï certains messagiers qui venoient devers le roi son père, et aussi qu'il eust esté devers l'empereur, son oncle, par devers lequel il entendoit aler briefvement, dont plusieurs desdis estas qui avoient entencion de gouverner le royaume, furent moult dolens. » Le duc de Normandie partit en effet, selon sa parole, le lendemain pour Metz, où l'empereur avait convoqué une diète. En son absence, plusieurs députés opposans se réunirent encore aux Cordeliers, où l'évêque de Laon leur fit connaître ce qui s'était passé entre eux et le régent, et comment ce dernier s'était soustrait à leurs instances, sous le prétexte d'un voyage dont le but réel n'était que d'éluder leurs requêtes. Il conseilla à chacun de prendre copie des choses qui avaient été ordonnées par les délégués des états et de l'emporter en son pays, ce que plusieurs firent à ladite assemblée. La manœuvre de l'évêque de Laon était perfide, mais prévoyante, car en partant pour Metz, et au cours de la prorogation parlementaire, le duc de Normandie avait ordonné la convocation immédiate des états particuliers de la langue d'oil, où ses commissaires avaient trouvé plus de patriotisme, moins de turbulence, et de meilleures dispositions qu'à Paris pour accorder au roi l'aide indispensable dont le royaume avait besoin. D'un autre côté, le régent recevait des états de la langue d'oc, convoqués en même temps que ceux de la lan-

(1) Les noms des commissaires délégués séant aux Cordeliers en 1356 ont été publiés à la suite d'un acte d'accusation dressé plus tard contre Robert Le Coq, évêque de Laon, l'un des hommes les plus influens de la réunion. On y voit que le nombre des élus avait été réduit à 34, de 50 qu'il était au premier choix de l'assemblée. Les timides s'étaient retirés. Sur ce nombre de 34, il y avait 17 bourgeois, 6 nobles et 11 gens d'église, c'est-à-dire que la représentation des communes y était à elle seule aussi forte que celle de la noblesse et du clergé réunis.—Voyez M. Douët d'Arcq, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II, p. 382 et suiv., et M. Géraud, sur le *continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 243.

gue d'oil, les manifestations les plus sympathiques. Le moine de Saint-Denis nous apprend que, sous l'inspiration du comte d'Armagnac, lieutenant du roi, les états-généraux réunis à Toulouse avaient voté subsides et levées d'hommes avec enthousiasme. Les états particuliers du centre, comme l'Auvergne, votèrent aussi l'aide qui leur fut demandée.

Le lundi 5 décembre, le duc de Normandie partit pour Metz en confiant la lieutenance du royaume au duc d'Anjou, son frère. Tels avaient été ses premiers pas dans la carrière politique; il y avait gagné beaucoup d'honneur. Son père eût affronté violemment la rébellion, si elle avait osé se montrer; lui temporisait avec elle, et s'essayait à l'user par la patience. M. de Sismondi en éprouve du dépit. Le voyage de Metz l'exaspère. *On ne saurait*, dit-il, *assigner aucun motif politique au voyage*, il n'avait d'autre but que de folles dépenses. Il est facile de répondre que ce voyage faisait gagner du temps, et que, dans la situation des choses, c'était déjà bénéfice. Charles IV peut être un médiocre empereur aux yeux de M. de Sismondi; mais la diète de Metz avait un but sérieux, qui était de présenter à l'Allemagne le complément de cette fameuse bulle d'or, qui a été la charte constitutionnelle du corps germanique jusqu'en 1802. Le duc de Normandie était le neveu de Charles IV, qui l'affectionnait; quoi de plus naturel que le jeune prince allât demander conseil à son oncle, sage politique, qu'une circonstance accidentelle rapprochait de Paris à ce moment? On sait d'ailleurs par Villani que l'empereur et le pape étaient intervenus après Poitiers avec une nouvelle insistance auprès d'Édouard III pour traiter de la paix. En outre le duc de Normandie était en même temps dauphin de Viennois, et à cette époque ce titre n'était pas purement honorifique; il ne le fut que plus tard. Il emportait alors, au profit du fils aîné du roi de France, une sorte d'apanage avec toutes les charges de la souveraineté. Le fils de France dauphin était le continuateur des anciens dauphins provinciaux. Or le Viennois ou Dauphiné dépendait féodalement de l'ancien royaume de Bourgogne ou d'Arles, réuni, comme on sait, à l'empire. Le duc de Normandie était donc tenu à l'hommage et au service de la diète envers l'empire, sous peine de commise féodale, et il avait un double intérêt à remplir son office de feudataire : celui de donner pied à la France dans le corps germanique, et celui de conserver la souveraineté d'une province qui était son patrimoine temporaire, tout en étant le patrimoine définitif de la France. Ainsi le voyage du dauphin à Metz était commandé par la plus saine politique. Quant au reproche d'abandonner Paris en un pareil moment, au lieu de rester pour le défendre, il est puéril. Paris n'était point attaqué. Le dauphin y laissait un gouvernement organisé et son frère pour lieutenant royal.

Le samedi 14 janvier, il était de retour à Paris. Son absence avait duré cinq semaines; il est vrai que ce temps fut mis à profit par les agitateurs. Le duc d'Anjou « eust la teste moult tempestée par l'impétuosité du prévot des marchands et echevins de Paris. » On trouve dans les chroniques de Saint-Denis le détail de ce que le *Rozier historial* de France ne fait ici qu'indiquer. La présence du duc Charles à Paris n'eût pas empêché ces agitations, pendant lesquelles les états particuliers des provinces avaient pu manifester leur bon vouloir.

La reprise des états au mois de février fut marquée au début par un orage. La nécessité avait obligé de recourir encore à l'expédient des monnaies. Les récriminations furent violentes; ce n'était toutefois qu'un prélude. Par un coup de main audacieusement exécuté, le roi Charles de Navarre avait été délivré de sa prison en Picardie. Il ne se présenta point chez le régent, trop faible pour tenter un coup d'autorité. Leur rencontre eut lieu chez la reine, où ils se saluèrent *mornement*. L'hostilité des états avait dès ce moment un artisan de plus, un meneur habile, cauteleux, qui n'osait lever hardiment le masque, mais dont le plan était de pousser par degrés l'agitation jusqu'aux limites extrêmes où devait aboutir l'accomplissement de ses desseins. Quelques jours auparavant, nous savons par Villani que Philippe de Navarre, frère de Charles, s'était avancé de Normandie sur Paris à la tête de 1,000 cavaliers français, navarrais et normands. Il s'était arrêté à trois lieues de la capitale, d'où personne n'osa sortir pour s'opposer à ses ravages, bien qu'il y eût 5,000 hommes dans Paris, dont à son tour le Navarrais n'osa forcer l'accès. Étienne Marcel profita de cette approche pour disposer Paris à une résistance armée, plutôt en vue d'un adversaire intérieur que d'une agression étrangère. C'était un premier essai d'intimidation. Le désordre s'accrut par l'immigration des habitans des campagnes fuyant devant l'incursion anglo-normande. A la vue des préparatifs de l'opposition parisienne, la noblesse se sépara des deux autres ordres dans l'assemblée des états, et parut céder la place à la violence, qui ne tarda pas à se produire; si le roi de Navarre n'y mit pas la main, il en fut à coup sûr l'instigateur. A son arrivée à Paris, il avait demandé l'hospitalité aux bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Quelques jours après, à une heure indiquée par ses agens, une foule nombreuse se trouvait réunie au Pré-aux-Clercs. Le roi de Navarre y montait dans une sorte de chaire disposée à cet effet, et haranguait le peuple avec cette éloquence dont il savait si bien faire usage. Il parla si longuement, dit le moine de Saint-Denis, qu'on avait soupé dans Paris quand il finit. Il arracha des larmes aux assistans par le tableau de ses infortunes et du malheur de ses amis, et se rendit maître de l'émo-

tion populaire, protestant vouloir vivre et mourir en défendant le royaume de France et la couronne, et ajoutant que c'était son devoir de le faire, puisqu'il en *étoit extrait de père et de mère*. Il insinuait ainsi ses prétentions secrètes. Il harangua de même le peuple à la Grève et aux halles, où par ses propos il *semoit grand venin dans le royaume*. Les députés aux états étaient revenus moins nombreux que l'année précédente; mais c'étaient les plus animés, et ils avaient recueilli ou arraché l'approbation de leurs commettans pour les projets manifestés aux Cordeliers. Le plan était bien arrêté de s'emparer du gouvernement, tout en semblant le partager avec le dauphin; la noblesse s'étant détachée des états, les bourgeois et gens d'église s'arrogèrent toute délibération. Marcel se lassa même bientôt de partager l'autorité avec les députés des autres villes, et ne dissimula point l'ambition de se l'attribuer, ainsi qu'aux députés de Paris, qui dépendaient entièrement de lui. L'usurpation de la souveraineté du royaume par la ville de Paris apparut dès lors comme le but de la faction dominante. Robert Le Coq et le prévôt Étienne Marcel en étaient les agens principaux.

Dès le retour du dauphin à Paris, Marcel avait rompu insolemment en visière avec le prince. Au 5 février, jour fixé pour la réouverture des états, il se prépara résolûment à la lutte; les délégations et réunions des Cordeliers recommencèrent, et l'on ne garda plus de ménagemens avec le régent, dont on avait appris à redouter la prudence. Le 3 mars 1357 fut fixé pour l'assemblée publique des états au palais, en la chambre du parlement; l'assistance était nombreuse : le prince et ses frères étaient en tête. Robert Le Coq y prononça un discours médité dans lequel, après avoir exposé tous les abus dont on croyait avoir à se plaindre, il demandait la destitution de vingt-deux fonctionnaires supérieurs de l'administration royale, et la création d'un conseil de gouvernement composé de trente-six personnes choisies parmi les députés, sans l'adhésion desquelles aucun acte d'autorité ne pourrait être pratiqué ; moyennant quoi, les états promettraient un subside suffisant pour la levée et l'entretien d'une armée de 30,000 hommes. En même temps, il présentait aux états un projet d'ordonnance générale de réformation profondément élaboré, projet qui, dépouillé de la forme sous laquelle il se produisait, contenait d'utiles et salutaires dispositions sur tous les services de l'administration publique. En présence des troubles qui agitaient Paris, et qui en laissaient craindre de plus graves, le dauphin souscrivit à l'exigence des états, et conclut un traité particulier d'accommodement avec le roi de Navarre par l'entremise des princesses du sang royal. Ces concessions étaient obtenues, lorsque arriva de Bordeaux un messager du roi Jean porteur de l'instrument authentique de la trêve conclue pour deux ans avec le roi

d'Angleterre. Le roi faisait suivre la notification de ce traité d'un *mandement* par lequel il déclarait nuls tous les actes des états contraires à son autorité. Pour contenir les esprits, surexcités à cette nouvelle, et qui ne connaissaient plus de frein, le fils se trouva réduit à casser les ordres de son père, qu'il avait peut-être sollicités lui-même, et à faire publier qu'ils n'auraient aucun effet. Ainsi l'exigea le conseil suprême des trente-six députés.

La mésintelligence ne tarda pas à détruire l'œuvre que la conjuration avait ourdie. La division s'introduisit dans le conseil des trente-six, et Marcel, joint à Robert Le Coq, en profita pour attirer à lui la direction exclusive des affaires. Le dauphin, circonvenu par eux, ne pouvant ni s'opposer à la licence, ni punir l'usurpation, se restreignit à un rôle purement passif, et affecta une modération dont il eût été aussi dangereux qu'inutile de vouloir s'écarter. Pour conserver une ombre de pouvoir, il était contraint de n'en user qu'au gré de ceux qui l'opprimaient. Le régent essaya de parler au peuple, à l'exemple de ce qu'avait fait le roi de Navarre; il ne réussit qu'à inspirer des craintes à Marcel, qui résolut de l'humilier par une dernière insulte. Comme les promesses du prince n'étaient pas toujours suivies d'un effet assez prompt, Marcel, attribuant ces hésitations à l'influence de conseillers restés fidèles, voulut en finir par une exécution exemplaire. En conséquence, il se rendit auprès du prince, et, le trouvant entouré des personnages dont la perte était décidée, hommes considérables par leur caractère et leurs services, tels que le seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, le vainqueur de Godefroi de Harcourt, il les fit immoler à sa fureur sous les yeux mêmes du régent, qui put craindre un moment lui-même pour sa vie; mais Marcel le rassura insolemment par l'échange de son chaperon, en signe d'amitié. Après un coup pareil, ni l'accord, ni la résignation n'étaient plus possibles. D'ailleurs la levée d'hommes et les subsides promis n'avaient pas été réalisés. Les états et Marcel en vinrent même à ce point de pénurie financière, qu'ils ordonnèrent un nouvel affaiblissement des monnaies, recourant ainsi à l'expédient tant critiqué par eux-mêmes, afin de pourvoir aux nécessités pressantes de leur détestable administration. Le régent s'échappa de Paris pour recouvrer sa liberté; un grand nombre de villes, dit Secousse, ne pouvant souffrir que la ville de Paris se fût emparée d'une autorité qu'elles croyaient avoir le droit de partager avec elle, cessèrent d'envoyer leurs députés aux états, ou révoquèrent les pouvoirs de ceux qui étaient restés dans la capitale: la représentation nationale se trouva réduite ou mutilée, et la dictature des chefs de la sédition devint la nouvelle forme du gouvernement de la France.

L'influence de ces événemens de Paris sur les relations avec l'Angleterre fut déplorable. Les premiers troubles avaient rendu la paix impossible immédiatement après Poitiers. Villani nous apprend que les désordres de 1357 frappèrent également d'impuissance les nouveaux efforts que l'empereur et le pape avaient faits pour la pacification après l'arrivée du roi Jean en Angleterre. Indépendamment de ce que les forces de la France étaient paralysées par la rébellion et la guerre civile, Édouard répondait invariablement aux négociateurs que la France n'avait plus de gouvernement avec lequel on pût traiter, et n'offrait plus les garanties nécessaires en cas pareil (1). Les sûretés qu'il demandait étaient exorbitantes et ses conditions inacceptables.

Par l'effet seul de l'abandon de Paris par le régent, tout changea de face. Le roi de Navarre, se croyant maître de la situation, se livra dans Paris à toute sorte d'excès, ce qui augmenta la confusion. Le régent fit appel au patriotisme des provinces contre la mutinerie d'une ville égarée, qui devait se reproduire avec les maillotins sous Charles VI, et en face de récens malheurs de la France aux prises avec l'étranger. Les états de Champagne, assemblés à Provins, refusèrent de conférer avec les députés des Parisiens, contre qui l'assassinat du maréchal de Conflans les avait irrités. Ils fournirent au régent le subside qu'il demandait pour l'entretien d'un corps de troupes. Les états de Vermandois suivirent l'exemple de la Champagne; mais, au lieu de menacer l'Angleterre, ces armemens devaient, hélas! être employés contre les Parisiens et le roi de Navarre. Enfin, comme dernière mesure de défense contre la révolte, le régent appela les états-généraux dans une autre ville du royaume. La ville de Paris fut désertée par ses plus notables habitans et livrée aux folies d'une populace ameutée. Des articles de conciliation furent proposés; mais le régent s'y refusa, exigeant une soumission sans réserve au principe de la souveraineté royale. « Et lui apporta-t-on nouvelles, dit la *Chronique de Saint-Denis*, que ceux de Paris avoient pris grant quantité d'artillerie que le roi avoit jadis mise au Louvre,... et l'avoient ceux de Paris fait mener à la maison de ville, en Grève, et si avoient encore les dessusdits de Paris envoyé audit régent une bien merveilleuse lettre close, et un pou avant ils avoient mis gens d'armes de par eux audit chastel du Louvre, et depuis que ledit régent s'estoit parti de Paris repairoient pou ou nuls gentilshommes en ladite ville de Paris, dont ceux de ladite ville estoient moult dolens. Et fut une grand'division au royaulme de France, car plusieurs villes, et la plus grant partie,

(1) Voyez le chapitre curieux de Mathieu Villani, VII, 101, t. II, p. 464 de l'édition de Milan, 1729, en 2 vol. in-fol. C'est en septembre 1357 que furent définitivement rompues ces dernières conférences pour la paix.

se tenoient devers le régent leur droit seigneur, et autres se tenoient devers Paris. » En cette extrémité, le régent se disposait à faire le siége de la ville rebelle. A la vue de ce péril, les communeux du XIVe siècle n'imaginèrent point, comme les communeux du XIXe, de mettre le feu à Paris plutôt que de l'abandonner à leurs adversaires; mais ils suscitèrent un instrument de destruction tout aussi fatal à leur pays. Au XIXe siècle, d'atroces insensés ont rêvé l'incendie des villes; en 1357, ils ont provoqué dans les campagnes la jacquerie et ses horreurs. Ce fut le complément des calamités. La terreur fut universelle : rien ne manquait aux malheurs du pays. Les débris des armées dispersées infestaient les routes; la famine s'ajoutait au brigandage. La sûreté, ce premier bienfait de la vie sociale, semblait avoir disparu de la terre; on se crut à la fin du monde. En 1350, les députés des villes étaient loin d'aspirer au gouvernement de l'état. La conservation de leurs libertés municipales, quelques garanties contre l'excès de l'impôt, le contrôle de l'emploi des deniers publics et l'amélioration des procédés judiciaires étaient toute leur ambition; puis, l'habitude de la délibération publique enflammant les entrepreneurs d'agitation, et les périls de l'état devenant plus pressans, la division des esprits, la passion des partis, le croisement des intérêts politiques, provoquèrent, par une progression fatale d'idées subversives, à renverser les bases de la souveraineté, à substituer un des pouvoirs à tous les autres, à détruire leur équilibre séculaire, enfin à l'usurpation par une ville présomptueuse des droits de toutes les villes et de tous les autres corps de l'état. Paris se crut le souverain légitime de la France; mais la France ne voulut pas de son despotisme. Ce fut une lutte lamentable dont se réjouirent les Anglais; elle assurait leur triomphe.

On appelle du nom de *jacquerie*, dans notre histoire, le soulèvement des paysans contre la noblesse des châteaux et des villes, de 1357 à 1358. Presque le même jour et dans différentes provinces, les paysans se jetèrent à l'improviste sur les nobles, les massacrèrent avec femmes et enfans, et portèrent la barbarie à des excès incroyables. Les prétextes de ce soulèvement ont été divers. En un endroit, les paysans, hors d'état de se défendre contre le brigandage des *routiers*, s'en prirent aux seigneurs, qui, disaient-ils, auraient dû les défendre, entrèrent en fureur, et se vengèrent sur les nobles des maux dont ils étaient victimes; en d'autres localités, les paysans, se disant pressurés sans merci par les barons, conspirèrent pour prendre une revanche des exactions seigneuriales. C'est la double cause que le continuateur de Nangis, leur défenseur, assigne à leur révolte. Qu'ils aient été provoqués en secret par des excitations étrangères, on n'en saurait douter. L'exécution fut l'œuvre d'une grossière perversité, triste cortége de l'ignorance, de la misère, de

l'envie et d'autres mauvaises passions de la nature humaine. Le prétexte des premières réunions avait été de se concerter pour résister aux Anglais qui ravageaient le Beauvoisis; mais le résultat de la délibération fut de se ruer sur la noblesse prise au dépourvu, et d'en faire un massacre. Dans chaque canton, dans chaque village, s'attroupaient les paysans, tous animés du même esprit de haine et de rage contre les seigneurs; il reste dans nos archives une multitude de lettres de rémission constatant ces méfaits, et les chroniqueurs en ont recueilli des détails qui font frémir (1).

La répression fut terrible, comme l'attentat était abominable. Les premiers nobles qu'on surprit sans défense furent massacrés. D'autres, étourdis par cette attaque imprévue, prirent la fuite ou s'enfermèrent résolûment dans leurs châteaux; mais la terreur se dissipa bientôt, et, revenus à eux-mêmes, les gentilshommes organisèrent une défense régulière. Une guerre d'extermination fut entreprise contre ces bêtes fauves déchaînées. Il ne fut pas difficile à des hommes aguerris, exercés au métier des armes, de détruire des paysans insurgés qui pour la plupart marchaient tumultueusement par bandes indisciplinées, et qui n'étaient à redouter que par leur rage furibonde. La noblesse, soit de son mouvement, soit en vertu des ordres qu'elle reçut du régent, arrêta donc bientôt ces ravages. Des secours étrangers arrivèrent même aux nobles de Beauvoisis, chacun comprenant bien que la question était plus sociale que politique. Un sentiment d'horreur se manifesta dans toute l'Europe, et ceux qui avaient excité les jacques les abandonnèrent. On les tuait misérablement *comme bêtes*. Un jeune sire de Coucy se fit remarquer dans cette poursuite acharnée. En 1359, il n'en restait plus trace. L'alliance de Marcel avec ces brigands est la honte de son nom. Le fait n'est plus contestable aujourd'hui. M. Michelet l'a flétrie tout le premier. La clameur que suscitèrent ces barbares dans le monde civilisé imposa au roi de Navarre, et, à la surprise de ses contemporains, il finit, après avoir hésité, par se déclarer contre eux et leur donna le coup mortel. Le gentilhomme emporta le politique. Marcel fut aussi plus odieux et plus conséquent. Il ne coopéra point à la destruction des jacques. Il n'est pas démontré qu'il ait donné la première impulsion à ce soulèvement. Je l'en soupçonne, mais je n'en suis pas sûr. Il a même blâmé certains excès. C'était pour lui question de mesure; mais qu'il ait donné la main aux jacques et qu'il les ait employés à la défense de sa cause, on n'en saurait douter. En acceptant de pareils auxiliaires, se flattait-il de

(1) Dès le mois de mars 1355, on avait vu *le menu peuple de la cité d'Arras se rebeller contre les gros* en très bon nombre, et *demourer les dits menus seigneurs et maistres d'icelle ville*. — *Grandes chroniques de Saint-Denis*, VI, p. 25. — Selon Froissart, l'impôt sur le sel, la gabelle, en avait été l'occasion; mais cet impôt était plus ancien.

les modérer ou de les diriger? C'est possible; mais sa cause et son caractère personnel garderont la tache de cette alliance. Les Parisiens et les jacques ont fraternisé au château d'Ermenonville, sinon avec grande sympathie individuelle, au moins politiquement. Lorsqu'ils furent exterminés, Marcel parut s'en consoler en réunissant de nouveau ses armes à celles du roi de Navarre (1).

Ce qui est déplorable, c'est le profit que les Anglais tirèrent de ces déchiremens de la France. La trêve expirait à peine, et déjà l'ennemi se montrait du côté de Poitiers, faisait pointe vers Tours et jusque vers Orléans. Le régent était obligé de faire face à la fois à l'Anglais vers la Loire, au Navarrais en Normandie, aux Parisiens vers l'Oise et la Marne. Le royaume touchait aux dernières limites de la détresse. Jamais la France n'avait paru plus près de sa ruine. Heureusement Marcel était lui-même à bout de forces. Trop orgueilleux pour se soumettre, ou craignant de ne pas trouver grâce auprès du régent, il franchit en désespéré le dernier pas du crime, et fut immolé par de courageux citoyens au moment où il allait livrer une porte de Paris aux Anglais (2). Sa mort fit tomber la rébellion, et le dauphin rentra dans Paris. Que faut-il penser de l'esprit humain, lorsque, détournant les yeux du sombre tableau que nous venons de tracer, nous lisons dans un historien renommé, le plus galant homme du monde d'ailleurs, ces paroles étranges : « Ce n'étaient point des esprits inquiets, jaloux, turbulens, ce n'étaient point des traîtres que l'évêque de Laon et le prévôt des marchands, encore que tous les historiens de la monarchie se soient efforcés de les noircir comme tels; c'étaient au contraire des hommes animés du désir du bien et de l'amour du peuple, etc. » L'amour du peuple qui débute par la guerre civile en face de la guerre étrangère, et qui aboutit à livrer une porte de Paris aux Anglais! Et l'auteur continue : « S'ils opèrent quelquefois de violence, il faut leur pardonner l'emploi des moyens illégaux, dans un temps où les vrais amis de la France n'avaient aucun moyen légal de faire le bien. » Il n'y a pas de remède à l'esprit faux et perverti. Nous gémissons aujourd'hui sur un de ses nouveaux et plus lamentables résultats.

Le gouvernement royal étant rétabli dans sa forme régulière à Paris, le jeune régent y montra l'esprit de calme et de modération dont il avait déjà fait preuve. Au jour de son entrée dans la ville, « ainsi comme il passoit par une rue, un garnement traitre, outrecuidé par

(1) Voyez, sur la jacquerie, l'excellente *Histoire* qu'a publiée M. Siméon Lucé, Paris 1859, in-8°. Nous devons à M. Perrens un volume important de *Recherches* sur Étienne Marcel, dont une nouvelle édition est attendue. L'auteur a soumis son travail à une étude plus approfondie.

(2) Voyez, sur la mort de Marcel et ses auteurs véritables, la belle dissertation de M. Lacabane, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. Ier, première série, p. 79 et suiv.

trop grand'présomption, vint dire si haut qu'il le pust ouïr : *Par Dieu, sire, si j'en fusse creu, vous n'y fussiez ja entré; mais au fort on y fera peu pour vous*, et, comme le comte de Tancarville, qui droit devant le roi chevauchoit, eut ouï la parole et vouloit tuer le vilain, le bon prince le retint, et répondit en soubriant, comme s'il n'en tenoit compte : *On ne vous en croira pas, beau sire.* » Le régent eut donc la sagesse de se préserver de tout esprit de réaction. Le roi de Navarre, déchu de l'espérance d'entraîner de nouveau la commune parisienne, désabusée sur son compte, chercha dans un traité secret avec l'Angleterre le dédommagement et la vengeance de son échec à Paris. Le but de ce traité était d'entretenir la guerre dans le royaume, de renverser la dynastie des Valois, et de porter la couronne de France sur la tête d'Édouard III, qui céderait à Charles de Navarre les comtés de Champagne et de Brie, le bailliage d'Amiens et d'autres terres considérables : c'était le démembrement de la France. La guerre ensanglanta de nouveau notre territoire désolé. Duguesclin y sortit de la foule; il avait déjà fait campagne dans les guerres de Charles de Blois et du comte de Montfort. Pour la première fois, il combattait au service de la France, au siége de Melun, où le régent, témoin de sa valeur et de son habileté, se l'attacha. Malgré le dévoûment des provinces fidèles, le parti des Valois succombait à la peine. De nouvelles négociations pour la paix furent ouvertes par le roi Jean en Angleterre. De crainte de tout perdre, le malheureux roi se résignait aux plus grands sacrifices. Le régent de son côté traitait avec le roi de Navarre. L'épuisement général semblait autoriser, imposer un terme à tant de maux. Un projet d'accommodement, auquel consentait le roi captif, fut soumis à l'assemblée des états. Ce fut la France qui ne voulut pas de cette paix trop humiliante. Les états refusèrent de l'accepter, « et respondirent d'une voix, dit Froissart, que ils auroient plus cher a endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étoient, que le noble royaume de France fut ainsi amoindri ni deffraudé, et que le roi Jean demeurat encore en Angleterre, et que, quant il plairoit à Dieu, il y pourverroit de remède, et mettroit attrempance. » Révolté des exigences anglaises, le pays recourut encore une fois aux armes. Le mouvement était noble et généreux; la force manquait pour le soutenir. La France fut réduite aux dernières extrémités de la résistance. Le roi de Navarre reprenait ses intrigues dans Paris, en Picardie, en Normandie. Les Anglais envahissaient l'Artois, la Champagne, la Bourgogne, et le roi d'Angleterre s'avança jusque sous les murs de Paris. A bout de tout moyen de soutenir la lutte, le régent reprit les pourparlers, et Édouard III *fut touché si avant*, selon du Tillet. *de la considération que tous*

sages princes doivent avoir de n'abuser de l'heur et victoire qu'ils obtiennent contre leurs ennemis, qu'il s'accorda à la paix, laquelle fut arrêtée à Brétigny, près de Chartres, le 8 mai 1360.

Cette fois c'était la France qui sollicitait le régent de traiter à tout prix. Le gouffre était ouvert; la nation reculait devant l'abîme. Le roi de Navarre lui-même était ému. Quelque reste de sang français bouillonnait dans ses veines. *Volo esse bonus Gallicus*, lui fait dire le moine de la place Maubert. Elles étaient navrantes en effet les conditions de l'Angleterre. Édouard s'était remis en campagne pour conquérir la France tout de bon; il voulait aller à Reims pour s'y faire sacrer. Toute la noblesse anglaise l'accompagnait, tous les aventuriers de l'Europe l'attendaient à Calais; ayant ouï parler de conquêtes, chacun en voulait avoir sa part, et comptait sur un partage de terres comme celui de Guillaume le Bâtard. Édouard eut peine à se délivrer de ce cortége; la chevalerie anglaise avait pris la chose au sérieux, et ce n'était rien moins qu'une émigration qui suivait le Plantagenet pour revenir aux vieux manoirs de Normandie et d'Anjou. La France n'était plus qu'un désert; rien ne semblait faire obstacle à l'accomplissement de l'invasion : un destin providentiel pouvait seul sauver la France. Si nous en croyons Froissart, il y eut du surnaturel en effet dans la résolution mitigée d'Édouard III. Il s'était retiré de Paris sur Chartres, avait pris logement au hameau de Brétigny, et s'y trouvait en pourparler *rude* avec les *traiteurs* français, lorsqu'un incident imprévu amollit ses dispositions, et ouvrit son esprit aux propositions conciliantes du duc de Lancastre, son cousin, qui donna les meilleurs conseils en cette circonstance. « Pendant que ces traiteurs français alloient et prêchoient le dit roi et encore nulle response agréable n'en avoient, un temps et un esfoudre et orage si grand et si horrible descendit du ciel en l'ost du roi d'Angleterre, que il sembla bien proprement que le siècle dut finir, car il chéoit de l'air pierres si grosses que elles tuoient hommes et chevaux et en furent les plus hardis tout ébahis, et adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de Chartres, et promit et voua, si come il dit et confessa depuis, que il s'accorderoit à la paix. » Quoi qu'il en soit de la violente giboulée, cette paix fut, hélas! celle de Brétigny. Crainte de pis, le traité fut accueilli comme le salut : Paris en fit une folle joie, les messagers qui en apportaient la dépêche furent reçus comme libérateurs; le dauphin seul garda une froide réserve. Les Anglais s'étaient crus modérés, après avoir convoité le royaume, de se borner à revendiquer tout ce qu'avaient eu jadis les Plantagenets, à savoir l'Aquitaine, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine. Ils cédèrent enfin sur ces quatre dernières contrées; mais ils obtinrent l'Aquitaine en pleine souveraineté, au lieu de la tenir comme fief de la couronne, ainsi

qu'auparavant. Sous le nom d'Aquitaine étaient compris les duchés de Guienne et de Gascogne, Foix, Armagnac, etc., l'Agenois, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, le Bigorre, plus le Poitou, la Saintonge, le Rochelois ou Aunis, l'Angoumois et le Limousin. Les Anglais gardaient Calais et le pays d'alentour, les comtés de Montreuil et de Ponthieu; ils y joignaient le comté de Guines, sur lequel ils avaient la main depuis dix ans. Édouard de son côté renonçait à ses prétentions sur la couronne de France. Le roi Jean promettait pour sa rançon la somme énorme de 3 millions d'écus d'or comptables en six termes d'année en année. Il devait être ramené à Calais, où les ratifications seraient échangées, et où il recevrait sa liberté moyennant un premier à-compte de 400,000 écus payables dans les quatre mois du débarquement. Il s'obligeait à fournir pour le paiement intégral des otages pris parmi les personnes les plus considérables du royaume et dans la famille royale elle-même. La France renonçait à l'alliance avec les Écossais, l'Angleterre à l'alliance avec les communes et seigneuries de Flandres. Le pape devait être prié de confirmer les sermens des parties contractantes par les censures les plus fortes que se pourrait en cas d'infraction frauduleuse, et le duc de Normandie devait sceller la charte de paix, *comme ainsné fils du roi de France et hoir du roi son père* (1). Froissart rapporte de touchantes paroles des Rochelois en apprenant le sort que leur faisait le traité de Brétigny : « Nous aourrons les Englès des lévres, mais li coers ne s'en mouvera jà. » Metz, Strasbourg!... La Rochelle est revenue à la France.

Quelques semaines avant la signature du traité, il s'était passé un fait dont le souvenir n'est point consigné, à ma connaissance, autre part que dans les *Actes* de Rymer. Ce roi si odieux, à en croire certains écrivains, avait trouvé comme Richard des Blondel qui s'intéressaient à son destin, et qui conspiraient pour sa délivrance. Les Anglais avaient eu cette crainte en 1356 à Bordeaux, au dire de Froissart. En 1360, le bruit se répandit à Londres que tout était prêt pour enlever le roi Jean du château de Somerton, où du reste il était facilement accessible, et où il jouissait d'une grande liberté. Sur cette rumeur, le roi fut transféré sous bonne garde dans un château mieux défendu, puis dans un autre peu de jours après, et enfin à la Tour de Londres. Il paraît que de hardis armateurs devaient tenter une descente sur les côtes anglaises pour délivrer le prisonnier. C'est à la Tour de Londres que lui fut portée la nouvelle de la signature du traité de Brétigny. Le roi Édouard étant retourné en Angleterre, les deux souverains s'y rencontrèrent,

(1) Voyez un savant mémoire de Secousse dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII; le Froissart de M. Buchon, édition du Panthéon, t. Ier, p. 432 et suiv.; le Froissart de Lettenhove, t. VI, et les *Actes* de Rymer, t. III.

dînèrent ensemble à la Tour, et le 8 juillet le roi Jean débarquait à Calais, où Édouard s'était rendu en même temps que lui. Les actes complémentaires furent signés ou approuvés. D'autres furent renvoyés à un an de date, et le 14 juillet le dauphin vint rendre visite à son père; puis le 24 juillet l'abbé de Clugny célébra la messe en présence des deux rois, de leur nombreuse famille et de plus de cent barons des deux peuples. Quand le prêtre arriva au troisième *Agnus Dei*, à ces mots : *dona nobis pacem*, les deux rois s'agenouillèrent au pied de l'autel, où, l'abbé se tournant vers eux, l'hostie consacrée à la main, les deux princes jurèrent sur le corps du Christ d'observer religieusement le traité convenu. Après quoi, l'abbé brisa l'hostie et en communia les deux rois. Il leur présenta les saints évangiles, et, la main levée, les souverains jurèrent encore l'observation du traité. Après les rois, leurs fils répétèrent le même serment, ainsi que les barons, auxquels se joignirent, selon Villani, Philippe de Navarre au nom du roi Charles son frère, le comte de Flandres, qui fit sa paix avec le roi Jean, et le duc de Lancastre, qui prêta hommage pour ses terres de Champagne. Les publications solennelles et simultanées dans les deux royaumes furent remises au 24 octobre. L'Angleterre avait été chevaleresque avec son royal prisonnier; mais, advenant le règlement de compte, elle traita de Turc à More avec lui. Les pièces de Rymer sont on ne peut plus curieuses à cet égard. Ce fut le 28 octobre que le roi Jean quitta Calais. Il avait payé les 400,000 écus. Trois mois lui avaient été nécessaires pour y pourvoir; mais comment? C'est ici qu'il faut laisser la parole à Villani lui-même. « Qui aurait pu naguère imaginer, dit-il (1), en considérant la grandeur de la couronne de France, que, par les attaques du roi d'Angleterre, si petit en comparaison du souverain de France, celui-ci serait réduit à cette extrémité de vendre en quelque sorte à l'encan sa propre chair? » En effet, le chroniqueur malin, nourri des petites passions municipales de l'Italie, nous apprend que Galéas Visconti, seigneur de Milan, vaniteux marchand d'or, et recherchant une grande alliance pour assurer et ennoblir sa domination contestée, fournit au roi Jean la somme qu'il lui fallait en échange de la main d'Isabelle de France pour Jean Visconti, fils de Galéas. Les deux fiancés n'ayant pas l'âge nubile, la célébration dut être remise, ce qui n'empêcha pas les Visconti d'en faire la fête à Milan avec une magnificence inouie. De ce mariage naquit Valentine de Milan.

Je ne décrirai point les tristesses et les joies du retour du roi

(1) « Chi harebbe per lo passato, considerato la grandessa della corona de Francia, potesto immaginare che, per li assalti del piccolo re d'Inghilterra in comperatione del re di Francia, fosse a tanto ridotta, che quasi com' all' incanto la propria carne vendesse? » — M. Villani, IX, 93.

Jean, ni l'état déplorable dans lequel il retrouvait son Paris et son royaume. Le départ de Calais avait été marqué d'une séparation touchante. Deux fils du roi, Louis, comte d'Anjou, et Jean, comte de Poitiers, allaient prendre dans la captivité la place de leur père et de leur jeune frère Philippe. Ils étaient, avec d'autres membres de la famille royale et un certain nombre de grands barons, les otages livrés aux Anglais, à défaut d'hypothèque territoriale, pour la sûreté de la dette énorme contractée envers eux, et qu'on estime à 250 millions de notre monnaie actuelle. Ils partaient résignés; mais ces joyeux enfans de la France n'échangeaient point sans regret le soleil de leur pays contre les brumes d'Albion. Les provinces abandonnées aux Anglais montraient aussi une grande désolation, les unes, comme celles des Pyrénées, alléguant qu'elles ne faisaient qu'un avec la France depuis Charles le Grand, et que *par droit le roi ne les pouvoit quitter,* — les autres ne se voulant pour rien accorder à devenir anglaises. Toutes obéirent cependant aux instances affectueuses du roi Jean, par qui elles eussent aimé mieux, disaient-elles, *être taillées tous les ans de la moitié de leur chevance* que de passer sujettes aux mains étrangères. Le roi Jean, étant arrivé à Saint-Denis, s'y arrêta le 11 décembre 1360; il manda au roi de Navarre d'y venir le joindre, et, pour lui donner ses sûretés, lui envoya des otages. Le roi de Navarre se rendit auprès du roi en lui ramenant les otages, et jura sur le corps du Christ que dorénavant il se conduirait en fils affectueux et en fidèle sujet. Le roi jura de son côté qu'il lui serait bon père et seigneur. Le jour suivant, qui fut le 13 décembre, le roi fit son entrée à Paris, où il fut reçu avec de grands honneurs. La commune lui fit présent d'une vaisselle d'argent du poids de 1,000 marcs, et, après quelque repos, le roi reprit en main le gouvernement du royaume. Il eut beaucoup à faire pour y rétablir la police et la sûreté, déjà profondément troublées par les routiers, auxquels se réunirent en plus les *grandes compagnies* des soldats licenciés, autant anglais que français, qui ne pouvaient se résoudre à rentrer dans leurs foyers. Cette plaie fut la désolation de l'époque.

Quelques compensations politiques s'offrirent au malheureux roi. Le 21 septembre 1361 s'éteignait, au château de Rouvre, près Dijon, le jeune Philippe, âgé de quatorze ans, dernier duc de la première maison de Bourgogne. Le roi Jean réunit ce grand et puissant duché à la couronne, par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il était fils de Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Eudes, grand-père du jeune duc Philippe de Rouvre; mais, par un entraînement paternel que payèrent bien cher ses héritiers, il annula lui-même le bienfait de cette réunion en concédant deux ans après le domaine de ce duché à Philippe le Hardi, son quatrième fils

(2 septembre 1363), à titre d'apanage réversible à la couronne, *faute d'hoirs mâles*. La critique est désarmée par la lecture des lettres patentes d'un acte de si grande conséquence : attendu, y est-il dit, que Philippe notre fils s'est intrépidement exposé au péril de la mort à nos côtés à la bataille de Poitiers, qu'il y a fait bravement son devoir, qu'il y a été blessé, fait prisonnier et retenu quatre ans en captivité avec nous (1). Le chagrin que lui donnait un autre de ses fils à ce moment n'a pas été sans influence peut-être sur cette détermination, source imprévue de si grands périls pour la monarchie (2).

Le duc Louis d'Anjou, l'un des otages d'Édouard III, périssait d'ennui en Angleterre. Bien que les Anglais lui rendissent la captivité douce par de bons et chevaleresques traitemens, et même par des actes de confiance qui à eux seuls eussent dû imposer au duc le devoir d'une inviolable fidélité à sa parole, le poids de la captivité n'en était pas moins devenu insupportable à ce prince. Elle durait depuis trois ans déjà, et les difficultés du paiement de la rançon semblaient lui assigner une durée illimitée. Il abusa de la liberté d'un voyage en France, et ne put se résigner à retourner à Londres, malgré les invitations du roi Édouard et le blâme de son père. Sur quoi, le roi d'Angleterre finit par adresser au duc la lettre suivante : « Louis, duc d'Anjou, comte du Maine, nostre cousin, et ostage pour l'accomplissement de la paix faite entre nous et le roi de France vostre père, vous avez promis et juré solempnellement ladite paix, si avant come il vous touche, ou poet toucher, et aussi de tenir devers nous ostage pour ladite garde. Si avez depuis enfreint vostre garde, et parti de nostre puissance sans demander ne avoir nostre congié, et par tele manière vous avez moult blémi l'onur de vous et de tout vostre lignage. Par quoy, vous requerrons, que dedeintz vynt jors proscheins, vous vous presentiez en personne pardevant nous, a nostre cité de Londres, pour tenir ledit ostage, et vous signifions par exprès que, si tant soit que vous ne soiez as jour et lieu, ce que passe toute léalté, nous pensons aler avant sur le retour de vostre personne en ostage, si come a faire sera de loi et de raison. » Il tenait toute prête une citation pour le duc d'Anjou devant *nobles et puissantz les piers de France*.

Le roi Jean, *courroucé moult*, avait refusé d'entendre les explications de son fils, qui chicanait à tort sur l'exécution d'un engagement d'honneur, et, ne prenant conseil que de sa loyauté royale,

(1) *Qui sponte expositus mortis periculo, nobiscum imperterritus et im, avidus stetit in acie prope Pictavis, vulneratus, captus, et detentus in hostium potestate.*

(2) Philippe le Hardi a été le chef de la deuxième maison royale de Bourgogne. Il épousa Marguerite de Flandres, héritière des puissans comtes de ce nom, et devint le plus riche feudataire de son temps.

dont on a fait aussi une légende, il résolut de retourner de sa personne en Angleterre, quoi qu'en pussent penser de frivoles courtisans, qui *disoient que c'estoit grand folie*. En effet, au mois de décembre 1363, le roi de France appareillait pour l'Angleterre, où il fut reçu avec un indescriptible enthousiasme. M. de Sismondi est seul demeuré froid devant cet acte d'honnêteté auquel applaudit toute l'Europe du XIVᵉ siècle. Les fêtes furent prodiguées au roi Jean, qui succomba quelques mois après, à Londres, à la suite d'une maladie courte et subite, à l'âge de quarante-quatre ans, le 8 avril 1364.

Son fils aîné, le duc de Normandie, lui succéda sous le nom de Charles V. A lui échut le soin de réparer les malheurs du règne de son père, et de relever la France de l'abaissement où l'avait réduite le traité de Brétigny. Il faudrait un livre pour raconter cette histoire consolante, et il ne me reste qu'une page. Charles le Sage eut raison du roi de Navarre, qui se révolta de nouveau au lendemain de la mort du roi Jean; Duguesclin battit le perfide à Cocherel. Le méchant prince eut recours au poison: c'était la deuxième fois qu'il usait du moyen envers son beau-frère. Celui-ci mit la noirceur du roi de Navarre au grand jour, le perdit de réputation dans l'esprit des peuples après l'avoir détruit sur les champs de bataille, et assura la paix intérieure de l'état. Il restait le traité fatal qui enchaînait la France. Charles le Sage en eut raison aussi, d'abord en ravivant par une bonne administration les ressources du pays, en ranimant ses forces épuisées et en préparant leur action par des dispositions habiles: il réunit ce que son père avait trouvé divisé, usa les obstacles au lieu de les heurter, sut être quelque peu clerc en un siècle de renaissance, et, dirigeant l'opinion en marchant avec elle, il accrédita son gouvernement et reconstruisit la puissance royale par de bonnes lois et de prévoyantes mesures; puis au jour opportun, il fut prêt à revendiquer les droits de la couronne.

L'Angleterre avait commis la faute d'abuser de la victoire envers un grand pays que la fortune avait trahi, mais à qui la nature elle-même prodiguait les moyens de se relever de sa chute; elle en commit une nouvelle en rusant sur l'exécution du traité relativement aux renonciations stipulées à Brétigny. Charles V releva le faux-fuyant anglais comme une injure, et obtint l'assentiment des états-généraux pour la reprise des hostilités. Si les deux premiers Valois avaient soutenu avec des armes inégales une longue et pénible lutte, le droit, l'intérêt français, la sympathie nationale, la solidité politique, n'en étaient pas moins avec les Valois; mais ils trouvèrent chez leurs rivaux, les Plantagenets, une veine de vigueur, de puissance et de fortune qui mit les Valois en péril. Édouard III, prince énergique autant qu'habile, exploita heureu-

sement tous les germes de division que la royauté féodale n'avait pu étouffer sur le territoire français, surtout au moment d'une crise dynastique. L'alliance de la Flandre lui donna un auxiliaire utile dont le contingent armé, joint à la bonne infanterie que lui fournissait l'Angleterre, lui servit à composer une armée forte et aguerrie, pour le commandement de laquelle il trouva sous sa main deux hommes rares, l'un irrésistible à l'entraînement, le Prince Noir, l'autre consommé dans le conseil, Jean Chandos. Ces trois hommes décidèrent en faveur de l'Angleterre un de ces courans formidables de succès devant lesquels tout cède à certains momens. Ce courant mena la France à Brétigny; mais le droit, l'intérêt français, les sympathies nationales, la force naturelle des choses, ne changèrent pas quoique comprimés. Charles V en dégagea le ressort. A sa voix, la France retrouva la confiance qu'elle avait perdue. Le sage monarque réorganisa une armée, comme il avait reformé son administration; il avait manqué à la chevalerie française un homme de guerre et d'autorité pour la discipliner et la conduire. Charles V lui donna ce capitaine qu'il eut le mérite de distinguer, de produire, et d'investir d'une confiance absolue: cet homme fut Duguesclin. La supériorité de l'Angleterre avait tenu à trois hommes; ces trois hommes passèrent avec le temps. L'abaissement de la France avait tenu peut-être à l'absence d'un homme: cet homme était trouvé. En 1369-1370, Duguesclin, secondé par les populations insurgées, reprenait la Guienne, le Poitou, où périssait Chandos, la Saintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin. La France recouvrait le Ponthieu. Le Prince Noir succombait en 1376, et la mort d'Édouard III en 1378, livrait presque toutes les conquêtes anglaises à ce roi peu guerrier de sa personne, mais qui dirigeait très bien la guerre, dont il disait avec esprit : *qu'il n'y eut onques roi qui si peu s'armast et qui lui donnat tant a faire,* et sur lequel Christine de Pisan a écrit ce chapitre : *comment le roy par son bon sens moult conquestoit non obstant n'y alast.* Il mourut en 1380, à l'âge de 44 ans, et la réparation était accomplie. Il ne restait que Calais et Bordeaux de l'occupation anglaise. Les événemens qui, sous le règne de Charles VI, ont remis les destinées de l'état en danger, et ouvert une période nouvelle de la guerre de cent ans, tiennent à des causes qui se détachent du traité de Brétigny. Si les troubles de cette déplorable minorité, si la folie lamentable du prince et une odieuse guerre civile ont mis alors de nouveau la France à la merci de l'Angleterre, la gloire de Charles V n'en est pas moins grande, et la reconnaissance nationale lui reste acquise pour avoir vengé l'humiliation du traité de Brétigny.

CH. GIRAUD, de l'Institut.

LES GRÈVES

ET

LES CONSEILS D'ARBITRAGE

EN ANGLETERRE

Une regrettable conséquence de nos déchiremens serait que la violence même de la crise nous fît délaisser l'étude des questions sociales. Ce n'est pas en éludant la discussion qu'on ramènera le calme dans les sphères industrielles; ce n'est pas non plus en l'étouffant par la force. Celle-ci peut réprimer les excès de la démagogie et nous défendre contre ses envahissemens; mais elle est incapable de régler des questions qui ne s'effaceraient un moment que pour renaître ensuite avec une nouvelle puissance. La force ne saurait détruire les vives aspirations des classes ouvrières; elle doit comprimer les menaces, écraser l'émeute, mais à la condition qu'on aura d'abord tout fait pour prévenir les souffrances qui en sont au moins le prétexte. Les grèves sont la manifestation aiguë d'un mal profond de notre société : l'hostilité du capital et du travail, des *employeurs* et des *employés*, comme on dit en Angleterre. On sait ce qu'ont été les grèves sous l'empire, quel trouble à la fois moral et matériel elles ont jeté dans le monde de l'industrie. Malheureusement les causes qui les ont produites pendant la période impériale n'ont pas toutes disparu. Si la victoire du parti de l'ordre a imposé silence aux mauvaises passions, elle n'a pu rendre encore le calme à l'industrie. Au sortir de nos désastres, la situation de celle-ci est pleine de périls. D'une part, un long chômage, en appauvrissant les classes déjà pauvres, a rendu leurs souffrances plus

pénibles. D'autre part, le capital a été sérieusement atteint. Comment augmenter les anciens salaires, ou même laisser partout le prix de la main-d'œuvre au taux des années précédentes? Il serait puéril de ne pas prévoir dès à présent pour un avenir plus ou moins prochain des germes de conflit qui, en se développant, nous ramèneraient à de terribles grèves. Est-il possible, par des moyens sagement étudiés, d'empêcher le mal de prendre des proportions redoutables?

Les questions sociales veulent être non tranchées, mais lentement dénouées. Ceux qui en connaissent les difficultés savent qu'on ne peut les résoudre par des moyens radicaux et infaillibles; mais ils savent aussi que, sans bouleverser le monde, il est possible de l'améliorer. Des réformes souvent peu importantes en apparence sont les plus efficaces dans l'application, les systèmes les moins prétentieux produisent les meilleurs résultats. C'est en restant fidèle à ce principe que dans un pays voisin on a déjà tenté de résoudre la question des grèves. Les succès obtenus en Angleterre par certains essais pratiques nous paraissent dignes d'être signalés à nos compatriotes. Le fait a prononcé de l'autre côté du détroit en faveur du système que nous allons décrire : espérons que cet heureux résultat nous encouragera à tenter l'application des remèdes qui ont réussi à nos voisins.

I.

En Angleterre, la concentration des classes ouvrières dans certains comtés, leur forte organisation en *trades-unions* ou sociétés de résistance, et les ligues puissantes des patrons, avaient donné aux conflits industriels un caractère de durée et d'intensité encore inconnu chez nous. Effrayés de la gravité d'un fléau contre lequel ni les lois restrictives du droit de coalition, ni la répression judiciaire n'avaient été efficaces, les Anglais ont fait depuis quelques années une étude approfondie des causes du mal. Suivant leur habitude, ils ont eu recours, pour porter la lumière dans ces faits douloureux, à une vaste enquête parlementaire. Des crimes abominables commis à Sheffield et à Manchester en 1867 par les membres de quelques *unions* ouvrières en ont été l'occasion. La commission, après avoir examiné avec soin l'organisation des sociétés de résistance, soumit au parlement des dispositions législatives pour faire rentrer ces sociétés dans le domaine de la loi, dont elles étaient exclues jusque-là, et proposa divers systèmes propres à remédier aux grèves, ou encore mieux, à les prévenir.

Parmi les personnes consultées par la commission sur ce dernier

objet, deux donnèrent d'instructifs renseignemens sur les heureuses tentatives qu'elles avaient faites pour prévenir par la conciliation les conflits industriels. C'étaient M. Mundella, ancien ouvrier, devenu président de la chambre de commerce de Nottingham et membre du parlement, et M. Rupert Kettle, juge dans le comté de Worcester.

C'est dans la bonneterie, qui occupe à Nottingham plusieurs milliers d'ouvriers, et dont lui-même est devenu un des principaux représentans, que M. Mundella a d'abord institué un conseil de conciliation et d'arbitrage. Il est peu d'industries en Angleterre, dit en substance M. Mundella dans sa déposition (1), qui aient eu à souffrir autant que celle-ci des disputes et des grèves. Au commencement du siècle, Nottingham fut le théâtre de nombreuses émeutes, suites des luttes industrielles. C'est là qu'en 1811 le mouvement *luddiste*, suscité par la résistance des ouvriers à l'introduction des machines, fit explosion : des bandes armées attaquèrent les fabriques, pillèrent, brûlèrent, et pendant six ans, à divers intervalles, exercèrent d'affreux ravages. Depuis cette époque jusqu'en 1860, les grèves se succédèrent sans relâche à Nottingham. Les *unions*, organisées parmi les ouvriers, élevaient sans cesse contre les patrons des prétentions nouvelles, soutenues par des menaces de grèves; les patrons répondaient par des *lock-out*, c'est-à-dire par la fermeture de leurs ateliers. Bref, la guerre dans toute sa rigueur, sans transactions et sans compromis, telle était jusque dans ces dernières années la situation réciproque du capital et du travail. « Mon enfance, dit M. Mundella, s'est passée parmi les ouvriers, spécialement parmi les ouvriers fabricans de bas; je leur entendais toujours dire qu'il était impossible qu'un manufacturier fût un homme juste et honnête. Jusqu'en 1860, les accusations les plus graves et les appels les plus violens contre les patrons étaient affichés par les ouvriers sur les murs de la ville. »

En 1860, après une grève considérable qui avait déjà duré plusieurs semaines, l'idée d'un conseil de conciliation prit naissance. C'était la troisième ou quatrième grève que la même branche d'industrie avait à subir depuis un an. Les ouvriers avaient cessé leur travail pour obtenir une augmentation de salaire que les patrons ne voulaient pas accorder. Ceux-ci se réunirent et délibérèrent sur le moyen de mettre fin à un aussi funeste état de choses. Un *lock-out* général fut proposé; mais c'eût été jeter toute la population dans les rues, et une effroyable commotion était à craindre. Avant d'en

(1) Voyez aussi *Arbitration as a means of preventing strikes* : a lecture delivered by A. J. Mundella esq., in the mechanics' institute, Bradford (Bradford 1868).

arriver à une semblable extrémité, quelques patrons, à la tête desquels M. Mundella, proposèrent d'essayer la voie de la conciliation. On invita les ouvriers à une conférence avec les patrons. Ils acceptèrent, et une entrevue eut lieu dans une salle de la chambre de commerce entre une députation des ouvriers et une délégation des patrons. La discussion, longue et animée, dura plusieurs jours, et quand on se quitta on avait posé les bases d'un conseil d'arbitrage dont le but devait être de prévenir le retour des grèves. Grâce à la puissante influence des chefs des *trades-unions*, qui se montrèrent favorables au projet de M. Mundella, le conseil fut bientôt constitué. Les secrétaires des *unions* recueillirent les votes des ouvriers, qui désignèrent au suffrage universel neuf délégués. Les patrons en firent autant, et le conseil siégea pour la première fois le 3 décembre 1860. On adopta un règlement dont voici quelques dispositions :

« L'objet du conseil est de proposer un arbitrage dans toutes les questions de salaires qui seront portées devant lui par les patrons ou les ouvriers, et de mettre fin par la voie de la conciliation à tout désaccord qui pourra surgir. — Le conseil se compose de neuf fabricans et de neuf ouvriers élus (depuis, le nombre a été réduit à sept délégués de part et d'autre). Il devra être réélu tous les ans au mois de janvier. — Un comité d'enquête, renouvelable chaque année, et composé de quatre membres du conseil, examinera toutes les affaires avant qu'elles arrivent devant celui-ci. Ce comité emploiera son influence à concilier les différends : s'il n'y réussit pas, l'affaire est renvoyée au conseil. Dans aucun cas, le comité d'enquête ne rend de sentence arbitrale. — Les dépenses sont supportées également par les patrons et par les ouvriers. — En ce qui concerne le bureau, le conseil élit chaque année parmi ses membres un président, un vice-président et deux secrétaires. »

Il avait été décidé d'abord que le président voterait, et qu'en cas de partage sa voix serait prépondérante ; mais ces dispositions ont été modifiées par la suite. La voix prépondérante accordée au président avait suscité plusieurs fois des difficultés. Selon qu'il était ouvrier ou patron, les ouvriers ou les patrons, mécontens de la sentence d'arbitrage, accusaient le président de partialité. On dut changer de système, et le président ne peut plus départager le vote. Lorsqu'il y a égalité de suffrages, et qu'on ne parvient pas à un vote décisif, le conseil choisit un membre en dehors de son propre sein, et qui généralement n'appartient pas à la même industrie. Ce membre est ce que les Anglais appellent un *umpire*, il joue le rôle d'arbitre. C'est lui qui est chargé, en votant dans un sens ou dans l'autre, de faire pencher la balance.

Le conseil de Nottingham fonctionne depuis le 3 décembre 1860, et a empêché le retour des grèves. D'abord on le considéra comme une expérience très hasardée. Quelques manufacturiers étaient ouvertement hostiles à la nouvelle institution; les uns la regardaient comme une utopie, les autres se plaignaient qu'on pénétrât ainsi dans le secret de leurs affaires, ou trouvaient qu'on portait atteinte à leur indépendance et à leur dignité. Peu à peu, ces objections tombèrent, et aujourd'hui il n'y a plus que deux ou trois patrons qui refusent en apparence de reconnaître les décisions du conseil; mais en réalité ceux-là mêmes sont obligés, par leur isolement et par la pression de l'opinion publique, de s'y plier aussi bien que les plus fermes défenseurs du système. Les discussions du conseil sont devenues comme une sorte d'école pour les deux parties. « Toutes les fois, disait un procès-verbal en 1867, que des propositions contraires aux lois d'une saine économie politique ont été apportées au conseil par des ouvriers qui n'en faisaient point partie, les délégués ouvriers les ont combattues les premiers... Ouvriers et patrons se sont toujours exprimés avec la plus grande liberté sur leur façon de voir ou d'agir, et personne n'a jamais eu à se plaindre d'avoir produit franchement son opinion. L'un des résultats les plus frappans de cet échange d'idées a été de mettre les ouvriers mieux au courant des lois économiques qui régissent l'industrie et le commerce, et de leur faire comprendre le rôle de la concurrence étrangère. Les patrons ont pu mieux apprécier les difficultés de la vie de l'ouvrier, et ressentir plus de sympathie pour les luttes qu'il soutient en vue d'améliorer son sort. »

Afin d'éclairer les ouvriers sur les nécessités résultant de la concurrence des pays voisins, le conseil, en 1867, envoya deux d'entre eux en France et en Allemagne avec la mission d'examiner par eux-mêmes les prix de la main-d'œuvre dans ces pays. A leur retour, ils déclarèrent à leurs camarades qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de demander une hausse des salaires.

Les patrons ont eu aussi plusieurs fois l'idée de déposer sur la table du conseil des objets fabriqués en France et en Allemagne pour mettre les ouvriers à même de comparer les produits et leur faire sentir le danger de la concurrence. « Maintenant, dit M. Mundella, ils savent aussi bien que nous quand la demande est forte et quand elle est faible, et ils connaissent à quel prix on travaille chez nos voisins. »

Le mérite de ce système consiste, comme on le voit, à prévenir le mal plutôt qu'à le guérir. Les neuf dixièmes des affaires qui, si on les laissait s'envenimer, produiraient de graves dissentimens, sont arrangées par le comité d'enquête, et ne viennent même pas

devant le conseil. Grâce à cette utile institution, les souffrances de la classe ouvrière à Nottingham ont beaucoup diminué. Les grèves des périodes précédentes imposaient de lourds sacrifices aux ouvriers durant la cessation du travail; de plus, même en temps de paix, avant ou après la grève, les caisses de résistance exigeaient d'eux d'énormes contributions. Les *trades-unions* prenaient jusqu'à 1 shilling (1 fr. 25 cent.) ou 1 shilling et 6 pence (un peu moins de 1 fr. 90 cent.) par semaine sur les salaires, et certaines familles, pour acquitter leur cotisation, devaient vendre leurs meubles ou leurs habits. Aujourd'hui la contribution payée aux *trades-unions* pendant plusieurs années dépasse à peine celle qu'on leur payait autrefois en quelques semaines.

Si les *trades-unions* n'épuisent plus les ressources des ouvriers, elles ont également cessé d'être redoutées par les manufacturiers. Les unions en effet, comme on l'a vu, ont été dès l'origine très favorables, très utiles à la formation des conseils d'arbitrage et de conciliation. M. Mundella déclare que sans elles il ne serait parvenu à aucun résultat. Par leur puissante influence, elles ont déterminé les ouvriers à écouter les premières propositions relatives à un essai de conciliation. Par leur administration toute formée, elles ont facilité le fonctionnement du système : leurs secrétaires ont recueilli les votes et organisé l'élection au suffrage universel. En même temps, leur concours est d'un très grand poids pour assurer l'exécution des sentences prononcées par le conseil.

De nombreuses tentatives ont été faites pour transporter dans d'autres industries le conseil de conciliation appliqué à la bonneterie, et qui, dans le district de Nottingham et les villages voisins, s'adresse à près de 60,000 ouvriers. En juin 1868, les ouvriers en dentelles de Nottingham ont demandé la fondation d'un semblable tribunal. Les propriétaires des mines du South-Lancashire et les unions de mineurs de ce district, grâce à l'intervention de lord Elcho, membre de la commission d'enquête, grâce encore aux conseils de M. Mundella, ont consenti à oublier leurs anciens et profonds dissentimens pour jeter les bases d'un conseil de conciliation. Les districts miniers du Staffordshire, de Middlesborough, les ouvriers en bâtiment de Bradford, enfin l'industrie elle-même des limes de Sheffield, où les unions ont si longtemps exercé leur pouvoir arbitraire et parfois criminel, ont demandé à M. Mundella de les aider à introduire dans leur sein le système qui lui doit son origine et son succès. Récemment encore, la grande corporation des ouvriers en fer du nord de l'Angleterre fondait un conseil de conciliation et d'arbitrage (1869), et M. Th. Hughes, membre du parlement, l'un des commissaires de l'enquête, était appelé comme arbitre à tran-

cher un important différend entre les patrons et les ouvriers. A l'heure qu'il est, d'après des renseignemens qui nous sont fournis par des personnes compétentes, nous pouvons évaluer à quarante environ le nombre des conseils qui fonctionnent avec succès dans divers centres industriels de l'Angleterre.

Le conseil d'arbitrage institué par M. Rupert Kettle à Wolverhampton sur des principes qui s'écartent un peu par certains détails de ceux qu'a suivis M. Mundella a également produit d'heureux résultats. Il date de 1864. Les entrepreneurs de bâtiment et les ouvriers charpentiers et menuisiers, ayant entre eux de graves difficultés, recoururent à M. Kettle pour juger leur différend. Il leur proposa de nommer six délégués patrons et six délégués ouvriers auxquels il s'adjoindrait comme treizième; ils s'entendraient sur le dissentiment, puis constitueraient pour l'avenir un conseil d'arbitrage permanent. On commença par rédiger un tarif de salaires valable pendant un an; chaque patron dut en donner une copie aux ouvriers qu'il engagerait, et en afficher un exemplaire dans ses propres bureaux. Le tarif, valable du 1er mai au 30 avril de l'année suivante, représentait un véritable contrat conclu entre l'ouvrier et le patron. Toute difficulté relative à l'application ou à l'interprétation de ce contrat devait être portée devant le conseil. Un comité composé de deux de ses membres s'efforcerait d'abord de concilier les différends; s'il n'y réussissait pas, le conseil serait réuni. Les membres du conseil sont de véritables juges; les parties doivent se soumettre aux décisions prononcées, et, comme cette obligation est expressément stipulée dans le tarif des salaires, qui est la base du contrat entre ouvriers et patrons, l'arbitrage du conseil a force de loi, et pourrait en cas de résistance être rendu exécutoire par les magistrats du comté. Observons cependant que le jugement d'arbitrage, en tranchant des questions relatives au prix de la main-d'œuvre ou aux conditions du travail, telles que la durée de la journée, les heures de repas, le congé du samedi, etc., n'enchaîne l'un à l'autre ni l'ouvrier, ni l'entrepreneur. Le contrat entre l'ouvrier et le patron est toujours résiliable dans les vingt-quatre heures, et, si l'une des deux parties n'est pas satisfaite de l'autre, elle peut s'en séparer. La convention faite entre elles porte seulement que, dans le cas où l'ouvrier veut continuer à travailler pour le patron, et le patron à garder l'ouvrier, aucun d'eux ne peut soulever de réclamations sur le tarif ou les conditions du travail sans les soumettre au conseil d'arbitrage, qui les juge souverainement, et nulle modification ne saurait être exigée avant le 1er mai de chaque année.

Ouvriers et patrons contractent donc avec l'assurance que pendant

l'année les prix ne varieront point. Le seul risque que courent les ouvriers, c'est que les patrons les congédient dans le cours de l'année; mais, les marchés étant faits d'avance, les patrons savent généralement le nombre d'ouvriers dont ils auront besoin. Seule, une crise imprévue serait de nature à produire le chômage. De leur côté, les patrons sont exposés à voir leurs ouvriers quitter Wolverhampton avant la fin de l'année pour chercher du travail dans d'autres villes où les salaires seraient plus élevés; mais, outre que les ouvriers ne se décident pas sans peine à un déplacement qui est toujours une source de dépenses, ils savent que, si dans une région voisine de Wolverhampton les prix s'élèvent d'une façon générale au-dessus des leurs, au 1er mai prochain les patrons seront obligés de consentir à une hausse de salaires.

Le conseil d'arbitrage réussit si bien auprès des entrepreneurs de bâtiment, charpentiers et menuisiers, que bientôt les plâtriers, puis les briquetiers, demandèrent à se soumettre à sa juridiction. Les *trades-unions* exercent une grande influence sur le fonctionnement de cette institution. En général, c'est parmi les chefs des unions que sont choisis les représentans des ouvriers, et dès lors l'union tout entière est engagée à faire observer par chacun de ses membres les décisions du conseil. A Wolverhampton, les unionistes ne font d'ailleurs aucune difficulté pour se présenter devant le tribunal de conciliation en même temps que les non-unionistes. Voici un fait qui prouve l'autorité qui s'attache aux décisions des conseils d'arbitrage : M. Kettle, appelé à Coventry pour y établir une institution de ce genre, ayant eu à départager le vote, se prononça en faveur des ouvriers qui demandaient une hausse de salaires. « Les patrons, dit M. Kettle, trouvèrent que j'avais tort; mais ils se soumirent docilement. » Depuis, le système des conseils d'arbitrage de Wolverhampton a été appliqué avec succès par les potiers du Staffordshire, à Worcester, à Walsall, etc. M. Kettle pense que même à Londres son système pourrait réussir.

Tels sont les deux principaux types de conseils d'arbitrage et de conciliation signalés avec faveur par la commission d'enquête. Presque toutes les personnes qui s'occupent de la question ouvrière en Angleterre sont d'accord pour reconnaître l'heureux effet de ces conseils partout où ils sont établis, et pour souhaiter de les voir se répandre rapidement dans les industries qui en sont encore privées.

Deux commissaires de l'enquête, MM. Th. Hughes et Harrison, qui, par suite de certaines divergences d'idées, se sont séparés de leurs collègues pour rédiger un rapport spécial, jugent de la façon la plus favorable la question des conseils d'arbitrage. Ils estiment

avec raison que la première condition pour qu'un tribunal de ce genre puisse fonctionner, c'est l'existence d'un contrat écrit, dont chaque partie s'engage à ne réclamer la modification qu'en se conformant à des règles indiquées d'avance, c'est-à-dire en acceptant tel ou tel délai, et après avoir porté le débat devant le conseil d'arbitrage.

Lorsque, aux avantages qui résultent d'un contrat écrit stipulant les conditions du travail et le taux des salaires, on joint un tel tribunal, la question des rapports du capital et du travail a, suivant eux, fait un grand pas. Ces conseils, dus à l'initiative privée, disent-ils, sont maintenant une institution assez générale pour qu'on puisse juger de leurs résultats, et leur rôle paraît devoir être considérable; mais ces institutions doivent exercer une action absolument spontanée, et il ne leur serait en rien profitable de s'appuyer sur une obligation légale : les fondateurs eux-mêmes repoussent cette ingérence de la loi.

Il est souvent indispensable qu'il y ait des associations ouvrières pour la formation soit d'un tarif général des salaires, soit des conseils d'arbitrage. Les *trades-unions,* ajoutaient MM. Hughes et Harrison, ont rempli ce rôle avec succès; elles ont transmis une partie de leur vitalité aux conseils d'arbitrage, sans pourtant cesser d'exister. Un pareil résultat serait la plus simple et la plus naturelle solution de *l'unionisme.*

A son tour, la majorité de la commission d'enquête, dans son rapport officiel, appréciait d'une façon non moins favorable le rôle des conseils de conciliation : « Les conseils du genre de ceux sur lesquels M. Mundella et d'autres témoins nous ont fourni des éclaircissemens nous paraissent être un remède à la fois sûr, expéditif et simple. Ces conseils n'exigent aucun appareil compliqué. Pour s'établir, ils n'ont besoin d'aucun acte du parlement; ils peuvent se passer de toute obligation et de toute pénalité légale. L'essentiel, c'est que certains délégués des patrons et des ouvriers se rencontrent à des époques déterminées et discutent à l'amiable autour d'une table leurs intérêts industriels. Il n'y a pas une seule industrie en Angleterre à laquelle ce système ne puisse immédiatement s'appliquer, et nous ne voyons pas pourquoi il ne produirait point partout d'aussi heureux résultats qu'à Nottingham et dans les autres localités où il est en vigueur. Grâce à ce système, nous pourrions espérer un paisible et prospère avenir pour l'industrie de notre pays. »

On peut dire qu'en Angleterre la question des conseils d'arbitrage industriel est désormais une question jugée. Récemment, en écoutant la première lecture d'un bill proposé par M. Bruce et voté

depuis, qui assure aux *trades-unions* le bénéfice de la liberté et de l'existence légale, le parlement tout entier applaudissait M. Mundella, déclarant que, grâce à ces sociétés, le système de l'arbitrage avait produit d'excellens effets, et que l'Angleterre pouvait sur ce terrain servir d'exemple à l'Europe et à l'Amérique. Les classes laborieuses ne paraissent pas moins se louer de la nouvelle institution. Nous avions nous-même tout dernièrement le plaisir d'assister à Londres à une délibération d'un congrès des délégués des sociétés ouvrières où étaient représentés près de 300,000 sociétaires. Après d'éloquentes paroles des fondateurs des conseils de Nottingham et Wolverhampton accueillies avec enthousiasme, on a voté par acclamation la motion suivante : « les membres des *trades-unions* représentés en cette réunion s'engagent dans l'avenir à ne jamais commencer une grève sans avoir d'abord proposé aux patrons de fonder un conseil d'arbitrage devant lequel seraient portés le débat présent et ceux qui pourraient surgir. »

II.

Si l'Angleterre nous a devancés dans l'invention pratique de ces sages institutions, du moins le vœu d'en voir de pareilles s'établir en France a été souvent exprimé dans notre pays. Plus d'une fois, on y a senti le besoin de faciliter les relations des patrons et des ouvriers, afin d'adoucir les frottemens et de prévenir les conflits. Dans la commission législative qui en 1864 discuta le projet de loi sur les coalitions, la question d'organiser un « préservatif contre l'explosion instantanée des grèves » fut vivement agitée. « Avant de plaider, disait le rapporteur, on est obligé de comparaître en conciliation devant le juge de paix. La tentative d'ordre amiable se place avant l'ordre judiciaire. D'après le congrès de Paris, la guerre doit être précédée d'un essai de médiation. Pourquoi la guerre industrielle ne serait-elle pas, comme la guerre judiciaire, comme la guerre politique, précédée d'un essai de conciliation? »

La commission avait tenté de formuler elle-même un projet pour organiser les conseils de conciliation. Elle demandait que les parties, avant de déclarer la grève, fussent obligées, sous peine d'amende et de privation des droits politiques, de comparaître devant un tribunal formé soit de personnes désignées d'un commun accord, soit, à défaut d'accord, du conseil des prud'hommes de la circonscription, soit enfin, en l'absence d'un conseil de prud'hommes, d'une commission mixte, composée en nombre égal de patrons et d'ouvriers, et formée par le président du tribunal de commerce.

Il y avait bien des objections à faire à ce projet. La plupart des conditions qui ont assuré le succès des conseils anglais ne s'y retrouvaient pas. D'abord le remède arrivait trop tard. Ce n'est pas le désaccord une fois survenu, c'est avant tout dissentiment grave que le conseil de conciliation doit être institué. On l'a bien fait remarquer dans l'enquête anglaise. Le principal mérite des conseils de MM. Mundella et Rupert Kettle est de prévenir le mal, non de tenter de le guérir une fois déclaré; lorsque le conflit s'est produit, il n'est plus temps de nommer d'une façon équitable le tribunal d'arbitrage. Des deux côtés, les questions d'amour-propre sont soulevées, les esprits sont en effervescence. Les arbitres qu'on choisit doivent accepter une sorte de mandat impératif, qui est de soutenir les prétentions de ceux qui les ont élus; sinon, on ne les choisit pas. Les délégués ainsi nommés s'abordent avec des dispositions réciproques peu bienveillantes, et la tentative de conciliation, faite pour la forme, sera stérile. D'ailleurs l'exemple des grèves récentes l'a bien prouvé. Dans presque toutes, on a agi comme si l'on avait voulu se conformer au projet de la commission. Patrons et ouvriers ont nommé des délégués qui ont essayé de s'entendre; mais dès les premières conférences la discussion s'est transformée en un échange peu édifiant d'observations acerbes, de violentes récriminations, et l'on s'est séparé sans avoir obtenu aucune transaction.

Faudrait-il recourir au conseil des prud'hommes, ou à ce conseil mixte proposé par la commission, qui devrait être désigné par le président du tribunal de commerce? Le dernier aurait le grave défaut de pouvoir être accusé de partialité par les ouvriers. En effet, le président du tribunal de commerce est généralement un patron ou un ancien patron, et de plus il est nommé par les notables commerçans, qui sont des patrons. Ce n'est donc pas à lui que devrait être confié le choix d'une commission mixte composée de patrons et d'ouvriers, car ceux-ci auraient le droit de réclamer contre le mode de nomination de la commission, qu'ils supposeraient toujours plus favorable aux patrons, et ils pourraient par conséquent en récuser la sentence.

Le conseil des prud'hommes, par son origine élective, serait plus propre à se constituer en conseil d'arbitrage impartial pour les deux camps; mais, quand on entre dans le détail de l'organisation actuelle de ce tribunal, on est bien vite convaincu que les fonctions habituelles de ces juges, qui prononcent presque toujours sur des questions de *mal-façon*, ou qui tranchent des « petits différends » individuels entre les patrons et les ouvriers (1) sans vouloir en-

(1) Voyez la loi du 18 mars 1806.

tendre de délégués, n'autorisent pas, sans une transformation radicale, à confier aux prud'hommes ce rôle beaucoup plus vaste de tribunaux d'arbitrage appelés à résoudre les questions si délicates et si complexes d'où naissent les conflits généraux des ouvriers et des patrons. Les prud'hommes seraient complétement détournés du but spécial et important pour lequel la loi les a créés, et c'est là une extrémité devant laquelle on doit reculer.

En rendant obligatoire la comparution des parties devant le conseil de conciliation, le projet de la commission venait se heurter à une objection encore plus grave : cette comparution, dans les conditions qu'on vient d'indiquer, sera vaine, si la loi ne rend pas également obligatoire la sentence arbitrale. Il suffirait que l'une des parties, peu disposée à transiger, ou mécontente de comparaître devant une commission qui ne serait pas de son goût, émît des prétentions notoirement exagérées : toute conciliation serait impossible, et la loi serait éludée sans peine; mais d'un autre côté donner force de loi à la sentence d'arbitrage, c'était se mettre en contradiction avec le principe même de la liberté des coalitions qu'on voulait établir : les débats entre patrons et ouvriers seraient soumis au jugement d'une sorte de tribunal des salaires, et c'est ce que le législateur voulait éviter à tout prix.

Le projet de la commission ne résista point à ces objections. Il fut repoussé par les délégués du conseil d'état, et ne fut même pas proposé à la discussion du corps législatif. Si les auteurs de ce projet avaient pu connaître le succès des conseils de Nottingham et de Wolverhampton, il est probable qu'ils eussent compris autrement l'organisation de nos conseils d'arbitrage. Ils se seraient d'abord conformés à cette conclusion de l'un des rapports de la commission anglaise, qu'il « n'est en rien profitable à ces conseils de s'appuyer sur une obligation légale. » La loi eût été laissée de côté, et toute sanction pénale eût été écartée. L'exemple de l'Angleterre le prouve : seules, l'opinion publique et la bonne volonté des parties intéressées peuvent produire des résultats efficaces dans la voie où les louables intentions de la commission voulaient pousser nos industriels. L'unique tâche du législateur est de faciliter par la liberté les manifestations de l'opinion et les efforts du bon vouloir : or ces deux agens du progrès n'exercent une puissance réelle que par l'union et l'association. Sans les ligues des patrons, sans l'appui des *trades-unions* d'ouvriers, ni M. Mundella, ni M. Kettle, n'auraient pu donner corps à leurs systèmes de conciliation. Cherchons à nous servir des forces sur lesquelles se sont appuyés les Anglais; mais d'abord voyons si elles existent dans notre pays, et comment on pourrait les produire ou les développer.

Supposons que dans un de nos grands centres manufacturiers les ouvriers et les patrons soient également édifiés sur l'utilité des conseils de conciliation pour prévenir des conflits désastreux, et veuillent les organiser. Que fera-t-on? qui choisira-t-on? comment se feront les élections? Il est évident qu'on se séparera par industrie, ou même en certains cas par branche d'industrie. En effet, l'autorité d'une juridiction repose avant tout sur la compétence spéciale des juges. Pour trancher ou concilier des débats relatifs aux salaires, aux règles et aux conditions du travail, des juges qui n'ont pas une connaissance particulière des choses de la profession ne sont d'aucun poids. Or en fait d'industrie les hommes compétens sont ceux qui exercent ou ont exercé le métier. Aux autres, il manque cette expérience que donne seule la pratique. Comme on le disait devant nous dans une réunion ouvrière anglaise, les tailleurs ne peuvent pas juger les mécaniciens, ni les mécaniciens les tailleurs. Les membres des conseils de conciliation seront donc tout naturellement recrutés parmi les patrons ou anciens patrons et parmi les ouvriers ou anciens ouvriers de chaque profession.

Mais qui élira-t-on? comment pourra-t-on s'entendre sur les choix à faire? Du côté des patrons, l'élection sera relativement facile; les patrons sont en général peu nombreux, ils se connaissent, ils ont l'occasion de se réunir, et par conséquent de s'apprécier. Ils ont d'ailleurs l'habitude des élections professionnelles, puisque ce sont eux qui nomment les juges et le président du tribunal de commerce, les présidens et les membres de la chambre de commerce. En outre, fait important à signaler, les patrons de diverses industries ont depuis quelques années formé un certain nombre de chambres syndicales, où sont discutés en commun les intérêts de chaque profession. Ces chambres ont pris un grand développement, et plusieurs se sont groupées en unions centrales. Dans la récente enquête sur les conseils de prud'hommes, on évaluait à quatre-vingts déjà le nombre de ces syndicats pour Paris seulement; ils sont certainement intervenus avec un certain poids dans les dernières élections à la chambre et au tribunal de commerce. Celui-ci a plus d'une fois recouru aux chambres syndicales pour leur demander leur avis sur des affaires contentieuses, ou les charger de les régler à l'amiable. Il y a là un germe d'organisation tout indiqué qui serait d'un grand secours pour le choix des patrons appelés au conseil de conciliation. Les chambres syndicales serviraient de centre et de point d'appui aux élections. Du côté des ouvriers, la question est plus compliquée. Dès qu'une industrie est étendue et compte un certain nombre de maisons plus ou moins importantes, les ouvriers se connaissent très peu. Il n'y a pas entre eux d'occasion régulière de

réunion ; ils ne sont pas accoutumés aux élections professionnelles. L'organisation normale des classes laborieuses est encore à l'état rudimentaire, et l'on ne doit pas s'en étonner, puisque le but de notre législation, depuis 1789 jusqu'à ces dernières années, semble avoir été d'empêcher par tous les moyens possibles l'union et le concert des ouvriers. Les lois contre les coalitions et les lois prohibitives du droit de réunion n'ont été abrogées, les unes qu'en 1864, les autres qu'en 1868. Auparavant les ouvriers ne pouvaient point se réunir. Par tolérance, l'administration leur laissait parfois tenir des réunions où les questions professionnelles devaient être exclusivement agitées; mais les tolérances de l'administration étaient capricieuses, et les ouvriers, mus par un sentiment facile à comprendre, n'aimaient pas à y recourir. Aussi les seules sociétés ouvrières vraiment vivantes et actives étaient des sociétés plus ou moins secrètes, affiliées aux sociétés étrangères, et s'occupant plus des questions générales de la politique et de l'état social que des intérêts pratiques professionnels. Ceux-ci, par suite du manque d'organisation, étaient très négligés. C'est ainsi qu'on a toujours vu aux élections des prud'hommes les abstentions beaucoup plus nombreuses que les votes, et, sur des milliers d'électeurs inscrits, quelques centaines seulement apporter leurs suffrages.

Aujourd'hui cet état de choses s'est modifié déjà, et dans peu de temps le changement sera sans doute considérable. Plusieurs faits se sont produits qui méritent l'attention. Depuis deux années, la liberté des coalitions et des réunions est accordée, et, quoique l'état puisse encore s'armer de l'article 291 du code pénal et de la loi du 10 avril 1834 pour interdire les associations de plus de vingt personnes, ces dispositions légales n'étaient presque plus appliquées par le gouvernement déchu. L'empire avait à maintes reprises déclaré qu'il laisserait les ouvriers s'assembler pour discuter librement les intérêts de leur profession, et par extension les intérêts généraux de la classe laborieuse. Il avait même favorisé et encouragé les réunions de ce genre. C'est ainsi qu'en 1862 et 1867, il demandait aux ouvriers d'élire des délégués aux expositions de Londres et de Paris, et qu'il donnait aux délégués toutes les facilités possibles pour délibérer en commun sur les questions intéressant l'industrie, afin de présenter des vœux collectifs sur les réformes à y introduire (1).

(1) Des réunions de délégués ouvriers ont eu lieu à Londres en 1862, et à Paris en 1867. Les résultats de leurs discussions ont été consignés dans les recueils suivans, qui offrent un grand intérêt par l'énergie des réclamations qu'ils renferment et par la netteté avec laquelle ces réclamations sont formulées. — *Rapports des délégués des ou-*

Parmi ces vœux, il en est un que l'on retrouve constamment soit dans les rapports des délégations ouvrières, soit dans les dépositions des ouvriers aux récentes enquêtes sur les sociétés coopératives et sur les conseils de prud'hommes : les ouvriers demandent avec instance que l'état, en abrogeant l'article 291 du code pénal et la loi de 1834, laisse s'organiser librement, à l'exemple des syndicats des patrons, des chambres syndicales ouvrières. Les syndicats ouvriers seraient élus par tous les membres d'une même profession. Ils auraient pour mission de s'occuper de toutes les questions relatives à la profession, et de centraliser les discussions sur ces questions : les débats avec les patrons relatifs aux salaires et aux conditions du travail, l'apprentissage, l'instruction professionnelle, seraient du ressort de ces chambres.

Les ouvriers jouiraient ainsi des bénéfices d'une organisation qui leur manque : les syndicats tiendraient la main-d'œuvre au courant de l'offre et de la demande. Ils sauraient exactement les centres où les bras manquent, et pourraient y envoyer des ouvriers en diminuant du même coup le nombre des travailleurs dans une région où l'offre serait trop abondante. Ils éclaireraient l'ouvrier sur ses intérêts, l'aideraient à les défendre, et lui donneraient cette force de l'association régulière et pacifique dont les lois l'ont jusqu'ici privé.

Comme réponse aux réclamations des ouvriers sur ce sujet, dans son rapport du 30 mars 1868, le ministre des travaux publics d'alors, M. Forcade de La Roquette, annonçait que l'administration, sans proposer la suppression de l'article 291, laisserait se fonder librement les chambres syndicales ouvrières. « L'administration, disait-il, est restée étrangère à la formation et au développement des chambres syndicales des patrons; mais il est arrivé souvent que le tribunal de commerce leur a confié la mission de donner leur avis sur des affaires contentieuses, ou de les régler par la voie amiable. Les raisons de justice et d'égalité invoquées par les délégations ouvrières pour former à leur tour des réunions analogues à celles des patrons ont paru dignes de considération, et les ouvriers de plusieurs métiers ont pu se réunir librement pour discuter les conditions de leurs syndicats. En adoptant les mêmes règles pour les ouvriers que pour les patrons, l'administration n'aura pas à intervenir dans la formation des chambres syndicales. »

Dans les grandes villes, notamment à Paris, les ouvriers, sans attendre l'abrogation de l'article 291, ont profité de ces déclara-

vriers parisiens à l'Exposition de Londres en 1862. — *Rapports des délégations ouvrières à l'Exposition universelle de 1867.* — Commission ouvrière de 1867, *Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués.*

tions du gouvernement impérial. Cette question est depuis quelques années à l'ordre du jour dans beaucoup de professions. De nombreux syndicats ont été formés, et fonctionnent. Les documens les plus récens évaluent à quatre-vingt-dix ou cent au moins le nombre des chambres déjà fondées à Paris. Plusieurs se sont fédérées en grandes unions centrales, qui ont adhéré aux statuts de l'*Internationale*. On avait plus d'une fois proposé la création de chambres syndicales mixtes, composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers, à l'instar des conseils de prud'hommes. On avait pensé que peut-être cette combinaison rendrait les mesures de conciliation plus faciles, et amènerait plus aisément l'entente entre les deux parties. Dans la pratique, l'idée de ces chambres syndicales mixtes paraît avoir été abandonnée, et les syndicats actuellement en vigueur sont tous des syndicats ouvriers, qui se sont élevés en face des chambres syndicales de patrons.

Aujourd'hui l'existence de ces syndicats est un fait accompli. Quelle que soit la défiance avec laquelle un grand nombre de personnes voient se développer ces associations, quelles que soient les tendances fâcheuses dont plusieurs de ces sociétés ont déjà donné la preuve, nous croyons que la loi serait désormais impuissante à les empêcher de naître et de s'accroître. L'impulsion est donnée; le terrain conquis par les classes laborieuses ne sera pas reperdu. On pourrait, par une application rigoureuse de l'article 291 et de la loi du 10 avril 1834, étouffer certaines unions naissantes; mais on serait incapable d'arrêter l'essor des grandes associations. Or les premières ne sont pas dangereuses, et, s'il y a péril, c'est dans l'extension démesurée de celles qui sont déjà puissantes; mais comment arrêter celles-ci par une barrière légale? L'empire a souvent poursuivi et condamné l'*Internationale :* il n'a fait que lui donner des forces par la persécution même. En contraignant les sociétés ouvrières à devenir des sociétés secrètes, on les rend plus redoutables; elles se cachent dans les ténèbres, mais n'y périssent pas. Au contraire elles y puisent une vitalité nouvelle. L'Angleterre l'avait bien compris lorsqu'elle abrogea en principe dès 1824 les lois restrictives du droit de coalition. Malgré ce qu'elle a souffert des grèves depuis cette époque, elle vient tout récemment de prouver que l'avis de ses hommes d'état sur ce point n'avait pas changé. A la suite de la grande enquête parlementaire dont nous parlions au commencement de cette étude, le parlement vient de voter le bill proposé par M. Bruce, qui fait disparaître les derniers vestiges de l'ancienne législation contraire aux coalitions d'ouvriers, et qui reconnaît aux *trades-unions* une existence légale.

Ici encore prenons exemple sur nos voisins; ne cherchons pas à

empêcher ce qui est inévitable; mais efforçons-nous d'en tirer le meilleur parti possible. S'il est trop tard pour arrêter le développement des unions syndicales, il est temps de leur proposer un but utile. Au lieu de les laisser s'égarer dans les discussions vagues et oiseuses et toucher sans les résoudre à toutes les questions sociales, que les esprits sincèrement dévoués aux intérêts des ouvriers leur représentent sans cesse que le véritable objet des chambres syndicales doit être de prévenir par la conciliation et l'arbitrage les conflits industriels; qu'ils leur mettent sous les yeux ce qui a été fait en Angleterre, qu'ils leur rappellent l'exemple récent des *trades-unions* aidant MM. Mundella et Rupert Kettle à fonder les conseils de Nottingham et de Wolverhampton. D'ailleurs, pour jouer ce rôle, les chambres syndicales n'ont qu'à remplir fidèlement le programme de leurs fondateurs. Tous, dans leurs réclamations en faveur de la liberté des syndicats, ont à l'unanimité fait ressortir ce côté de la question. Tous ont essayé de prouver que, lorsqu'un désaccord sérieux menacerait d'éclater entre les patrons et les ouvriers, la mission des syndicats serait de concilier les deux parties pour les empêcher d'en venir à une lutte ouverte. Nous ne faisons ici que résumer leurs argumens. Une fois les chambres syndicales constituées, disent les délégués ouvriers (1), les plaignans viendraient tout naturellement porter devant elles leurs débats. Les deux chambres saisies de la question se mettraient en communication. L'habitude des discussions calmes accoutumerait ouvriers et patrons à débattre leurs intérêts réciproques sans aigreur et sans violence le jour où l'harmonie serait troublée. Ces syndicats auraient la conscience qu'ils représentent des intérêts considérables, qu'ils sont chargés d'une lourde responsabilité; ils sauraient que leurs déterminations et leurs actes doivent entraîner des conséquences sérieuses, et ils seraient par suite portés à conseiller la modération, à faire prévaloir les transactions. Grâce au concours des hommes notables de la profession réunis dans les mêmes conseils, grâce aux nombreuses sources d'information qu'elles posséderaient, les chambres seraient en outre parfaitement au courant des intérêts généraux soit du capital, soit du travail, et n'auraient pas la tentation de les laisser sacrifier à telle ou telle influence particulière. Une grève n'éclaterait que lorsque toutes les tentatives de rapprochement auraient été épuisées, lorsque chacune des deux chambres aurait déclaré qu'elle n'a plus de concession à conseiller, ou lorsque les parties intéressées n'accepteraient pas les concessions proposées par les chambres : c'est dire que les grèves seraient infiniment plus rares.

(1) *Rapports des délégués aux expositions de Paris et de Londres.*

Dans son rapport, M. Devinck, président de la Société d'encouragement pour les études des ouvriers à l'exposition de 1867, résumait et appuyait les argumens présentés par les délégués. Il insistait surtout sur ce point, que d'ordinaire, dans les conflits industriels, on voit surgir de part et d'autre un certain nombre de délégués dont ni le mandat, ni la responsabilité ne sont bien définis, et qui se croient ou se disent autorisés à parler au nom de tous. Quelle confiance accorder à ces négociateurs? Qui les a nommés? Jusqu'à quel point engagent-ils leurs mandans? « Une chambre syndicale, disait M. Devinck, présente des avantages incontestables. Des hommes choisis comme les plus capables avant la naissance de la difficulté, agissant ouvertement, tenus de rendre compte de leur mandat, offrent bien plus de garanties que d'autres, désignés précipitamment au moment de l'effervescence, se concertant en secret, et n'encourant aucune responsabilité morale. »

Tout esprit réfléchi reconnaîtra la valeur de ces argumens, et nous ne pensons pas qu'il soit besoin d'insister davantage sur cette partie en quelque sorte théorique de la question. Reste la question pratique, la question de l'organisation des chambres syndicales au point de vue de l'arbitrage et de la conciliation. Cette question ne pourra être complétement résolue dans les détails que par l'expérience, après avoir été élucidée au préalable par les discussions des chambres syndicales des patrons et des ouvriers. Indiquons cependant comment les conseils de prud'hommes français et les conseils de conciliation anglais fourniraient d'utiles antécédens.

Pour se conformer aux principes suivis par ces deux institutions, les chambres syndicales d'ouvriers et de patrons devraient choisir respectivement dans leur sein un certain nombre de membres (six ou sept) qui, en se réunissant aux membres élus par l'autre chambre, formeraient une assemblée de douze ou quatorze personnes. Cette assemblée élirait elle-même son président, et formerait un conseil de conciliation et d'arbitrage analogue à celui de Nottingham. Ce conseil conférerait à trois ou quatre de ses membres le soin de constituer tous les ans un comité ayant mission de concilier pour ainsi dire en premier ressort les dissentimens entre ouvriers et patrons. Si cette première tentative de conciliation échouait, une réunion générale du conseil arbitral serait provoquée, et proposerait une solution. En cas de partage égal des votes, on pourrait, comme les conseils anglais, s'en référer à l'arbitrage d'un membre pris en dehors des deux chambres, et chargé de faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. La sentence d'arbitrage n'entraînerait aucune obligation légale pour les parties; la seule sanction du jugement porté serait la pression de l'opinion publique, sanction puissante, et qui chaque

jour acquiert une nouvelle force. La loi n'interviendrait en aucune façon pour faire exécuter la sentence arbitrale; mais la sentence serait certainement respectée, et l'on s'y soumettrait.

En tout cas, même si la conciliation n'aboutissait pas immédiatement à un résultat positif, l'opinion publique, ce qui est très important, serait éclairée sur le fond du débat, sur les motifs de chaque partie, sur la valeur des réclamations faites de part et d'autre. Aujourd'hui il est loin d'en être ainsi. Le public ne connaît des pièces du procès que celles qu'il convient aux plaignans de produire, et les documens ainsi publiés peuvent avec raison être soupçonnés de partialité. Lorsqu'un débat surgit entre patrons et ouvriers, certains renseignemens se contredisent, les chiffres donnés par les uns ne s'accordent pas avec ceux que produisent les autres. A consulter tour à tour le dire des deux parties, il semble que chacune d'elles ait incontestablement tous les droits de son côté. Entre ces affirmations opposées, l'opinion reste incertaine, et juge plutôt de parti-pris que d'après des informations précises. Les uns donnent régulièrement raison aux ouvriers, les autres défendent en tout état de cause les patrons. Les esprits impartiaux et modérés ne se prononcent pas, et cherchent en vain la lumière. Comment la trouveraient-ils, puisque les documens publiés émanent directement des parties intéressées, et n'ont subi aucun contrôle, aucune vérification, puisque chacun des plaignans apporte dans le débat ses préjugés, ses intérêts, son amour-propre, ses passions, sans qu'aucun juge compétent puisse démêler par une enquête rigoureuse la stricte vérité des exagérations?

Dans la voie que nous venons de tracer, les chambres syndicales, au lieu de devenir un danger pour l'ordre social, présenteraient de sérieux avantages. En s'habituant peu à peu à discuter leurs intérêts professionnels, à juger des chiffres et des faits, les ouvriers n'auraient peut-être plus tant de goût pour les abstractions creuses et les chimériques déclamations. Ils sauraient mieux distinguer la réalité de l'utopie et la raison du sophisme; ils apprécieraient plus sainement les choses et les hommes. Au lieu de suivre aveuglément le premier charlatan venu qui les mène jusqu'au crime avec quelques phrases sonores sur l'*infâme capital, l'odieuse exploitation des travailleurs*, etc., ils s'apercevraient bien vite que ce charlatan par ses grands mots n'améliore en rien leur situation, ou même la compromet gravement, et ils chercheraient des guides plus pratiques. Habituées à surveiller de près leurs affaires, groupées en associations particulières qu'unirait une certaine communauté d'intérêts, et dont elles pourraient contrôler les chefs, les classes laborieuses seraient peut-être moins promptes à abdiquer tous leurs

droits entre les mains d'un pouvoir central quelconque, qui, sous prétexte de les représenter, les écrase, et, en les foulant aux pieds, cherche à atteindre la puissance suprême. La destruction de tout germe d'organisation ouvrière a porté les mêmes fruits sur ce terrain que l'anéantissement de toute union provinciale sur le terrain politique. L'extrême morcellement a préparé les voies à l'extrême despotisme. L'individu par lui-même n'est rien : il ne sait où s'appuyer, il se sent faible et abandonné. Son seul refuge est de se jeter dans les bras de quelque grand organisme centralisé, qui en apparence le constitue membre d'une vaste communauté, mais qui en réalité l'absorbe et l'annihile. S'ils avaient pu s'unir et s'associer, ces êtres isolés eussent fait entendre leur voix; leurs protestations auraient été plus vives. On ne verrait pas un pays industriel tout entier se courber sous le joug d'un état-major comme celui de l'*Internationale*, ni surtout se laisser conduire les yeux fermés aux sanglantes folies que nous venons de traverser.

Nous cherchons en vain un meilleur correctif à la liberté des associations ouvrières que l'exercice même de cette liberté. Certes nous aurons à déplorer de la part des unions syndicales bien des abus, bien des erreurs économiques et des préjugés funestes; mais quelle classe, en arrivant à la liberté, n'a pas débuté par des fautes? Que les classes moyennes, qui ont pour elles l'instruction que permet le bien-être et l'expérience que procure la pratique des affaires, aident fraternellement l'ouvrier à marcher dans la voie de l'affranchissement; qu'elles s'appliquent à éteindre les vieilles rancunes, à effacer les anciens griefs, et elles faciliteront ainsi cette solution du problème social que tant d'esprits poursuivent avec une impatience fébrile, solution qui n'existe pas telle qu'un certain parti la rêve, mais qui consiste en une suite de lentes améliorations et de progrès continus. A ce point de vue, la fondation de conseils d'arbitrage et de conciliation analogues aux conseils anglais serait un premier pas fait sur le terrain de l'entente et de l'harmonie sociales. Quand elles seront discutées, comme disent les commissaires de l'enquête anglaise, *autour d'une table* par les délégués des patrons et des ouvriers, librement et régulièrement réunis, ces questions qui aujourd'hui nous semblent grosses d'orages perdront de leur apparence menaçante; bien des malentendus seront éclaircis, et bien des préjugés disparaîtront qui, en se perpétuant, risqueraient de perpétuer nos discordes civiles.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

LE SYSTÈME NERVEUX

ET L'INTELLIGENCE

Il n'y a pas longtemps que les philosophes qui font leur étude des facultés de l'âme ne voulaient rien connaître de ce qui touche à l'anatomie du corps ou aux fonctions des organes, sous prétexte que l'objet de leurs recherches se dérobait absolument à toute autre investigation que celle que peut faire l'esprit en se reployant sur lui-même. Fermer les yeux, regarder en dedans de soi, chercher à voir comment naît et se développe la pensée, était pour eux le seul moyen d'arriver à la connaissance de l'esprit humain. Un d'eux, à la vérité, célèbre entre tous, prôneur de ce système, s'était cependant soucié de prendre le scalpel; il disséquait, volontiers il visitait les échaudoirs, causant avec les bouchers du voisinage, ce qui fit dire à ses ennemis qu'il prenait plaisir à « voir tuer les pourceaux. » — Ce soin de rechercher dans les organes l'explication des facultés réussit d'ailleurs fort peu à Descartes, et fut complétement délaissé après lui. La plupart des philosophes modernes, si l'on excepte ceux du XVIII[e] siècle, ne furent point gens de science. Dans ces dernières années, ils semblent cependant avoir compris qu'ils ne peuvent plus se passer de ces notions positives sur l'organisme que Descartes chercha en vain à se donner, et dans leurs livres ils font à l'anatomie et à la physiologie une place de plus en plus large. Par malheur, la science est vaste, et ne saurait plus être embrassée par un seul homme, s'appelât-il Aristote. Fatalement nos philosophes puisent, comme des écoliers, des connaissances dont ils sentent l'indispensable besoin dans des traités généraux qui toujours sont en retard sur l'état véritable de la science, consigné dans les mémoires spéciaux et les recueils académiques.

Il n'est pas étonnant que les physiologistes à leur tour aient mis le pied sur un terrain où les philosophes ne veulent plus s'avancer

qu'avec leur appui. Résolûment ils ont appliqué leurs méthodes, même leurs instrumens, à la connaissance de l'âme intelligente; mais il importe ici de bien s'entendre. La physiologie n'a point à soulever, ne saurait soulever les questions de la nature de l'existence de cette cause première qui s'appelle l'*âme* en religion et en philosophie. Ces questions ne sont point de son ressort; elle les écarte systématiquement, n'ayant pas le moyen de les trancher. Les visées en sont beaucoup plus humbles : elle borne son étude aux manifestations qui tombent sous nos sens, et deviennent par cela même un objet de légitime recherche. Elle ne fait point autre chose au fond que ce qu'a toujours pratiqué la philosophie spiritualiste; elle le fait par d'autres procédés, par ses moyens à elle, voilà tout. Et si les partisans des systèmes philosophiques les plus opposés restent absolument libres de contester la valeur de résultats qui sont loin, — il faut en convenir de bonne grâce, — d'être toujours définitifs, nul ne peut trouver mauvais que les biologistes à leur tour traitent cette recherche comme toute autre, mettant la meilleure garantie de leur autorité dans les solutions partielles qu'ils croiront avoir atteintes. Celles-ci ont pris dans ces derniers temps une valeur et une importance inattendues; des découvertes riches de conséquences ont été faites, des instrumens imaginés pour l'étude des facultés, des méthodes nouvelles appliquées. L'étude à la fois anatomique et physiologique du système nerveux vient de prendre un aspect tout nouveau qu'il y a quelque intérêt à faire connaître, les résultats atteints par la biologie intéressant la solution des plus grands problèmes que puisse se poser l'esprit humain.

I.

Tout le monde sait aujourd'hui que le siége des facultés intellectuelles est le cerveau. Nous sommes élevés avec cette croyance, et enclins par cela même à croire qu'on l'a eue de tout temps. Il s'en faut, et cette notion du rôle du cerveau est de date relativement récente. Des esprits qui comptent parmi les plus grands qu'ait vus l'humanité ont longtemps discuté ce que savent aujourd'hui nos enfans avant d'entrer à l'école. Telle est l'histoire de nos connaissances : la plus banale, la plus élémentaire, a occupé les veilles des hommes de génie. Le principe de la vie et cet ensemble de propriétés et de fonctions qu'on appela plus tard « l'âme, » avec la respiration, tout cela longtemps ne fit qu'un dans l'esprit des hommes. Chez les peuples primitifs, où la chasse et la guerre étaient de tous les instans, on s'imagina que le sang était la vie même, et coulait avec elle dans les veines : on la voyait abandonner avec lui le

corps du guerrier. C'est ainsi que l'âme des héros d'Homère s'épanche par leurs larges blessures. En Syrie, les mêmes erreurs ont régné de toute antiquité. Les livres mosaïques l'attestent par vingt passages : la vie de la chair est dans le sang, aussi est-il défendu de s'en nourrir; le chasseur doit soigneusement saigner le gibier, en répandre le sang à terre et le recouvrir de poussière. Cette croyance, survivant dans l'esprit populaire, fit plus tard du sang la liqueur qui signe les pactes, lave l'honneur, atteste les sermens. Pour la biologie moderne, le sang, quoiqu'il soit un liquide vivant dans toute l'acception du mot, n'est plus cependant qu'une des parties les moins hautes en dignité parmi toutes celles dont l'ensemble constitue le corps. Le rôle en est tout passif. C'est une sorte d'aliment fluide qui se répand dans un merveilleux système d'irrigation pour arroser les tissus, portant avec lui les principes nécessaires à leur rénovation, condition elle-même de leur fonctionnement.

Si, laissant les temps d'Homère et de Moïse, nous franchissons les siècles, si nous nous reportons par la pensée en pleine Grèce, aux jours de sa splendeur intellectuelle, à la fin du IVe siècle avant l'ère actuelle, on ignore encore les fonctions du cerveau; c'est une sorte de moelle analogue à celle des os. Platon, qui écrit sur ce sujet un traité spécial, place à la vérité dans la tête l'âme immortelle ou divine, mais dans le tronc résident les sentimens, les passions, et autour du cœur errent les songes, « réfléchis sur la surface lisse du foie comme en un miroir. » Aristote croit que tous les nerfs viennent du cœur, et l'école stoïcienne professe que le cœur est le siége de l'intelligence, même longtemps après que la véritable théorie du système nerveux eût été découverte par deux médecins d'Asie. C'est à Hérophile et à Érasistrate que paraît revenir cette gloire. Tous deux vivaient à la cour des successeurs d'Alexandre vers l'an 290; tous deux ont donné lieu à l'éternelle légende des esclaves disséqués vivans, c'est-à-dire qu'ils connurent l'anatomie beaucoup mieux que leurs contemporains, et s'efforcèrent de pénétrer le jeu des organes. Leur doctrine sur le rôle du cerveau trouva dans le philosophe Chrysippe un adversaire déterminé. Celui-ci était alors la gloire du Portique : il reprit avec éclat les idées d'Aristote, les précisa, et donna des preuves à l'appui qui pouvaient séduire. Dans la poitrine, pour Chrysippe, réside le *moi*, l'être pensant et sensible. N'est-ce pas là, disait-il, que nous éprouvons le contre-coup de tout ce qui frappe vivement nos sens? n'est-ce pas là que nous portons la main en parlant de nous-mêmes et pour nous désigner? Nous ne l'élevons pas au front. Chrysippe arguait de faits parfaitement exacts, il raisonnait en physiologiste qui ne voit que les effets; mais, si le cœur bat dans la poitrine à la suite d'une émotion vive,

c'est que celle-ci lui est transmise du cerveau par des nerfs trop fins à la vérité pour être alors connus. Hérophile et Érasistrate, qui voyaient au contraire les nerfs du sens de la vue se rendre bien à coup sûr au cerveau et non au cœur, avaient été conduits par l'anatomie à placer là le siége des sensations. Quoi qu'il en soit, l'opinion de Chrysippe, appuyée par le renom du second chef de l'école stoïcienne, et qui avait d'ailleurs l'avantage d'invoquer des faits que chacun pouvait vérifier, domine pendant près de quatre siècles, et nous voyons Galien s'élever contre elle avec ardeur et revenir sans cesse à la charge, ce qu'il n'eût pas fait, si de son temps ces opinions n'avaient point été reçues de tout le monde philosophique, déjà retardataire. Nous pouvons ajouter que même de nos jours elles sont encore de mise en religion, en art, en littérature.

Galien est sans contredit une grande figure. Il vivait quatre siècles environ après Hérophile et Érasistrate. Marc-Aurèle l'eut quelque temps près de lui. L'éducation qu'il avait reçue n'était point faite pour le préparer au rôle de réformateur. Il étudiait à Smyrne sous un vieux professeur du nom de Pélops, qui enseignait que les veines et les artères découlaient du cerveau, et par contre probablement que tous les nerfs venaient du cœur. C'était l'opinion toujours vivace des stoïciens. Galien émit quelques doutes, et Pélops, en admiration devant son élève, professa dès lors que le cerveau était bien, par lui-même et par la moelle, l'origine de tous les nerfs. Plus on parcourt l'œuvre de Galien, et plus on est émerveillé de la somme prodigieuse de faits dont il a enrichi l'histoire anatomique et physiologique du système nerveux; on peut dire avec assurance qu'elle date de lui. Il attaque résolûment toute la secte des philosophes qui font du cœur le siége de l'intelligence, de la volonté et des mouvemens. Il soutient que le cerveau est le réceptacle des facultés intellectuelles et des affections de l'âme dirigeante, comme de l'âme elle-même. Il raille un médecin du temps qui, les plaçant dans le cœur suivant la doctrine de l'école, applique cependant à la tête les remèdes qu'il ordonne pour la perte de la mémoire. Pour Galien, le cerveau est le principe de toute sensation et du mouvement volontaire, comme il est le principe des nerfs. Et ce ne sont pas des raisons de sentiment qui décident Galien : ses adversaires ont comparé la voûte du crâne à celle des cieux, et, parce que les dieux habitent celle-ci, ont voulu mettre dans celle-là le domaine de la raison. Galien dédaigne ces argumens, qui n'ont point, dit-il, de valeur scientifique; c'est aux expériences qu'il s'adresse, et il en fit de fort curieuses qu'on répète encore de nos jours dans les amphithéâtres du Muséum et du Collége de France : il sait

mettre à nu le cerveau sur les animaux vivans, il note les parties qu'on en peut enlever sans déterminer la mort, il pratique la section de la moelle, et découvre le *nœud vital;* il définit nettement le double rôle des nerfs, il les lie ou les coupe, et il voit que les parties situées au-dessous de la ligature perdent à l'instant même tout pouvoir de sentir ou de se mouvoir, tandis qu'au-dessus rien n'est changé. C'est le grand et sérieux début de recherches négligées pendant treize siècles après lui, reprises par Haller, et qui se poursuivent maintenant avec une intensité chaque jour croissante.

II.

Le système nerveux de l'homme comprend deux séries d'organes : les centres, représentés par le cerveau, le cervelet et la moelle, et d'autre part les nerfs, rayonnant de ces centres dans tout le corps. Les anciens les avaient confondus avec les tendons et les ligamens, parce qu'ils ont le même éclat nacré. Les ligamens et les tendons ne sont que des liens; les nerfs ont une fonction plus haute : ils mettent en communication avec les centres tous les points de notre être, comme un réseau télégraphique sous le sol d'une cité. On sait, depuis le célèbre micrographe Leenwenhœck, qu'ils sont formés de filamens fort déliés, réunis en faisceaux plus ou moins gros. Ces filamens, appelés souvent *tubes* par suite d'une ancienne erreur, sont la partie essentielle du nerf. Nous aurons donné une idée de leur ténuité en disant que le diamètre des plus gros n'atteint pas 14 millièmes de millimètre. Beaucoup n'ont que 2 millièmes ou 1 millième de millimètre et moins encore. Les plus ténus n'apparaissent dans le champ des meilleurs microscopes que comme des fils d'araignée sans épaisseur appréciable.

La structure externe des centres nerveux ne devait être connue que beaucoup plus tard, de nos jours. On savait seulement que le cerveau, la moelle et le cervelet sont composés de deux substances fort différentes d'aspect : l'une grise, un peu rosée, légèrement transparente, l'autre d'une blancheur mate, éclatante, toutes deux également pulpeuses et se laissant écraser sous le doigt comme une bouillie molle. Les anatomistes s'étaient à peu près bornés à étudier le volume, la figure et les contours de ces parties, quand un homme célèbre par ses exagérations de doctrine, mais qu'il faut se garder de juger trop légèrement, le docteur Gall, vint ouvrir à l'étude anatomique et physiologique du cerveau une voie toute nouvelle. Gall, expulsé de l'université de Vienne comme professant des doctrines dangereuses, avait fait à travers l'Europe un voyage triomphal dont les carrières scientifiques offrent peu

d'exemples. Les universités, les corps savans, les municipalités, l'accueillent, on frappe des médailles en son honneur. Il arrive à Paris précédé d'une immense renommée, et sans tarder il présente un grand mémoire à l'Académie. Celle-ci nomme une commission au nom de laquelle Cuvier, peu de jours après, présente un rapport. Il y avait deux choses dans le mémoire de Gall : sa doctrine d'abord, connue de tout le monde, et sur laquelle Cuvier ne se prononce point, et une autre partie tout anatomique, avec des vues sur la structure intime du cerveau, dont le rapporteur fit l'éloge. Gall démontre que la substance blanche est composée d'un amas innombrable de fibres ayant toutes une direction précise, constante, en rapport évident avec des fonctions définies, et qu'il devient dès lors urgent de bien connaître. Ces fibres sont toutes semblables à celles que Leenwenhœck avait vues dans les nerfs, mais d'une extrême mollesse. Celles des nerfs doivent leur solidité seulement aux enveloppes qui les protégent contre les froissemens des organes voisins. Les fibres molles du cerveau mettent en communication l'une avec l'autre des parties différentes de la substance grise, et par conséquent attestent entre celles-ci des rapports directs. Avoir démontré ce seul point suffirait à la gloire de Gall. Il jetait la solide assise sur laquelle la physiologie moderne allait bientôt commencer d'édifier la science positive de l'intelligence : la connaissance de l'anatomie intime du cerveau devenait l'introduction nécessaire à toute étude psychologique. Aussi vit-on les anatomistes, en Allemagne surtout, se lancer résolûment dans la voie tracée par Gall. Un d'eux, du nom de Stilling, a écrit sur l'agencement des fibres de la moelle épinière un gros volume de 1,000 pages in-4° compactes. La direction des fibres du cerveau, pour être décrite aussi complétement, demanderait au moins vingt volumes pareils et vingt existences d'homme, et, avant que ce gigantesque travail soit accompli, bien des problèmes peut-être resteront insolubles.

L'assimilation des filamens ou tubes qui composent la substance blanche cérébrale avec ceux des nerfs était un grand point. Ceux-là se dérobent presque absolument à l'expérimentation : comment les aller chercher dans les profondeurs du crâne, où ils sont cachés, sans compromettre la vie? Sur cette pulpe molle que froisse et que tue le moindre contact, comment appliquer un instrument? comment isoler un faisceau pour savoir où vont et d'où viennent les tubes qui le composent? Sur un nerf au contraire, tout cela est clair : les filamens sont tous parallèles, il est facile d'en connaître la destination ou l'origine; ils sont comme isolés au milieu des organes et facilement accessibles au scalpel sans que la légère opération pour les mettre à découvert en trouble même les fonctions.

Déjà Galien, voyant les nerfs se répandre d'une part dans les muscles et se distribuer d'autre part à la peau, à la langue, à l'œil, comprit qu'ils sont tout à la fois le principe du mouvement et du sentiment, qu'ils transmettent au cerveau, siége de l'âme intelligente, les impressions du dehors, et en rapportent l'excitation qui contracte les muscles. Tout cela n'était certainement pas bien clair dans l'esprit du médecin grec, mais comment ne pas l'admirer quand on voit douze cents ans plus tard Descartes et Haller reprendre la science au point même où l'avait laissée Galien?

A toutes les époques, les doctrines philosophiques sur la vie se sont plus ou moins ressenties des théories régnantes en physique. C'est une influence presque fatale, et dont la biologie ne s'est jamais affranchie. Nous verrons les découvertes modernes sur la permanence et la transformation des forces invoquées aujourd'hui dans l'explication des actes nerveux. De même le grand débat entre les partisans de l'ondulation et ceux de l'émission pour expliquer les phénomènes lumineux eut son contre-coup dans la physiologie des nerfs. Les uns voulurent y voir une simple vibration; les autres, Descartes du nombre, défendaient un système qui se rapproche davantage de l'émission : les « esprits animaux » s'écoulent par les tubes nerveux, soulevant dans leur course de « petites peaux, » des soupapes véritables, comme ferait un liquide. Haller se crut obligé de réfuter ce grossier matérialisme physiologique, où Galien lui-même n'était pas tombé; mais au temps de Haller l'optique était délaissée, l'électricité était à la mode : donc il y eut un fluide nerveux comme il y avait un fluide électrique, un fluide magnétique. L'analogie toutefois était ici presque justifiée. Les phénomènes nerveux, par plusieurs points, offrent une ressemblance frappante avec les phénomènes électriques, si bien que, pour rendre compte des uns, le mieux est presque toujours d'invoquer les autres; mais la ressemblance est tout extérieure, et il n'y a, quant à la nature propre à leur « essence, » aucune identité. Qu'on n'aille point imaginer que les physiologistes ne voient dans le cerveau et le système nerveux qu'une sorte d'appareil de physique : on leur a prêté assez d'hérésies de ce genre pour qu'ils aient le droit de se prémunir à l'avance contre elles. Ils invoquent l'exemple de l'électricité pour rendre compte des phénomènes nerveux, absolument comme le physicien lui-même invoque la théorie positive des vibrations des corps pondérables pour expliquer les phénomènes lumineux par les vibrations supposées d'un prétendu éther.

Une découverte due aux physiologistes allemands est venue dans ces derniers temps simplifier considérablement l'étude du rôle des tubes nerveux en dénonçant une illusion dont on avait été jusque-

là victime. Quand une glande sécrète, nous voyons le liquide s'écouler; quand un muscle agit, nous le voyons se raccourcir. Nos sens jugent directement que ces organes entrent en fonction. Dans les nerfs, rien de tel, et nous ne devinons l'effluve mystérieuse qui court en eux que par les effets qu'elle produit en dehors d'eux, et, comme tantôt c'est une sensation et tantôt un mouvement, on crut à des qualités différentes dans les deux sortes de nerfs. On pensa même avoir trouvé, — preuve nouvelle de cette différence de nature, — certains poisons, tels que le curare, qui tuaient les tubes moteurs et laissaient vivre les sensitifs. M. Schiff et M. Du Bois-Raymond, dont les grosses invectives ne nous empêchent point d'estimer la science, ont démontré par des expériences extrêmement délicates que tous les filamens nerveux sont en réalité des conducteurs *indifférens*, comme les fils électriques reliant divers appareils dans un cabinet de physique. Les nerfs moteurs sont ceux dont l'effluve agit sur un muscle, et les sensitifs ceux dont l'effluve toute pareille arrive jusqu'à notre sens intime. Si les effets diffèrent, c'est seulement en raison de la différente nature de l'organe influencé, de même que le courant électrique semble changer de nature suivant son action : ici il aimante un barreau de fer, et là il détermine une étincelle, ou contracte un muscle, comme s'il était à la fois vie, aimant, lumière. Et pourtant, malgré des effets si divers, la nature du courant dans le fil n'a pas varié.

L'importance de cette découverte, qui peut sembler assez étrangère aux recherches psychologiques, est cependant considérable, puisqu'elle simplifie tout à coup de moitié l'étude des fonctions du cerveau. Le rôle de cette masse de substance blanche qui en constitue la moitié nous est désormais connu. La fonction en est simplement de transmettre d'un point à l'autre du cerveau des incitations dont nous aurons à rechercher l'origine, mais dont l'appareil récepteur seul déterminera la nature. Nous pouvons ajouter que cet appareil récepteur est toujours un amas de substance grise, qui est donc la partie importante, celle dont il faut rechercher la fonction.

La substance grise, pas plus que la blanche, n'est une gelée informe. Elle a une organisation : elle est composée de petits corps que les anatomistes appellent des *cellules*, munis dans leur milieu d'un noyau dont la forme rappelle un œuf microscopique. Cette cellule envoie de divers côtés une foule de prolongemens qui se divisent, se ramifient et s'enchevêtrent dans tous les sens. Les uns deviennent si minces, qu'ils finissent presque par échapper à l'observation; les autres vont se continuer avec les tubes mous de la substance blanche, et cette union atteste d'une manière encore plus évidente, si c'est possible, combien Gall avait raison quand il pro-

clamait que le premier point était de bien connaître les connexions qui relient entre elles les différentes masses de cette substance grise, où il avait parqué, par une sorte d'intuition malheureusement trop téméraire dans ses déductions, nos facultés, nos aptitudes, nos sentimens divers. La substance grise est bien réellement la porte essentielle du système nerveux. Elle est, — tant qu'elle reste vivante, — le siége de l'intelligence, de toute science et de toute conscience, aussi bien que des passions qui nous agitent et des erreurs qui nous bercent. La sagesse du monde et les plus violentes extravagances, tout vient d'elle : elle est le terrain où germent les idées, se développent les plans, se bâtit l'avenir. La psychologie tout entière n'est que l'étude des fonctions de la substance grise; mais, tandis que les anciennes philosophies dans leurs conceptions avaient à peine une lacune, et nous donnaient toutes une théorie complète de l'intelligence, les biologistes, il faut le reconnaître, sont bien loin d'être aussi avancés. Tout au plus jusqu'ici ont-ils pu saisir quelques bribes isolées de l'ensemble, quelques chaînons épars d'une inextricable trame. A la vérité, les résultats dont leurs efforts ont été couronnés ne sont pas faits pour décourager la recherche, et l'on pourrait plutôt s'étonner des conquêtes accomplies, tant elles sont riches de promesses et de progrès à venir.

III.

Le seul moyen pour ne point s'égarer dans toute investigation scientifique, qu'elle porte sur le monde matériel ou sur celui de notre conscience, est de procéder du connu à l'inconnu. Une science est fondée du jour où un fait, quel qu'il soit, est bien établi. C'est un point d'où l'on part ensuite pour de nouvelles découvertes, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une autre plus large. Or un fait nous frappe tout d'abord, un fait incontestable dans l'étude de l'intelligence : il est bien certain que le sentiment que nous avons du monde extérieur, que l'ensemble de nos *perceptions*, pour parler le langage physiologique, sont distincts de ce monde extérieur, puisqu'il est en dehors de nous, et qu'elles sont en nous. La chaleur dégagée par un foyer a sur notre main évidemment la même action que sur tout autre corps; mais la sensation que nous éprouvons est évidemment différente, ce n'est plus du calorique. On a dit que nous voyons le monde à travers nos organes : ceci est vrai en ce sens qu'ils nous font voir un monde tout différent de ce qu'il est en réalité. Il est certain qu'ils nous donnent une traduction sans qu'il nous soit possible, dans beaucoup de cas, de discerner en quoi elle est incomplète ou inexacte. Le monde tel que nous le voyons est en

nous, non-seulement distinct de la réalité, mais, jusqu'à un certain point, purement imaginaire, création de notre système nerveux. Un exemple fera comprendre la différence. Une corde tendue vibre; que les vibrations soient ou non rapides, la main approchée de la corde la sent très bien osciller. Si le nombre des vibrations dans une seconde est peu élevé, soit de quinze environ, le toucher seul est affecté, et donne la sensation des mouvemens de la corde. On peut admettre que notre sens intime a dans ce cas la traduction fidèle du fait matériel dont la corde est le siége; mais que le chiffre des vibrations augmente, nous éprouvons tout à coup une sensation nouvelle, toute différente, et qui s'ajoute à la première, la contrôle en quelque sorte. Le doigt sur la corde continue de sentir les vibrations; mais celles-ci, communiquées à l'oreille, y produisent un effet tout autre : un son. Et cependant l'oreille a été physiquement ébranlée par les mouvemens de l'air, comme les doigts le sont par ceux de la corde; l'impression sur les organes est de même ordre, la sensation diffère. Si la première est la traduction exacte de ce qui se passe en dehors de nous, la seconde existe toute en nous, et n'a rien de réel : un mouvement mécanique recueilli par l'oreille devient une perception sonore. C'est là une de ces transformations du mouvement qu'il faut ajouter à celles qu'étudie avec tant d'ardeur la physique. Il y a un équivalent nerveux du mouvement, comme il y a un équivalent mécanique de la chaleur. On voit toute l'importance de ce grand fait physiologique, qui relie ainsi les perceptions intimes du moi aux grandes lois du monde physique. Cette transformation, méconnue de tous ceux qui ont étudié jusqu'en ces derniers temps la théorie de la musique, avait jeté dans leurs œuvres une confusion dont la science n'est sortie que depuis qu'elle a su faire de l'ancienne acoustique deux parts : l'une, qui étudie les mouvemens vibratoires des corps, la théorie des instrumens, et qui n'est en réalité qu'une partie de la mécanique, — l'autre, qui s'applique aux perceptions musicales elles-mêmes, la théorie de l'harmonie de la voix. Cette science a reçu un nom, c'est l'*acoustique physiologique*. L'autre peut être étudiée par un sourd-muet; celle-ci exige une oreille sensible comme celle d'un Rameau ou d'un Helmholtz.

On voit où nous conduit tout cela. Ce monde, qui nous paraît plein de bruit et de clameurs, est silencieux, muet comme la mort. Tout s'agite, tout vibre autour de nous, mais dans un absolu silence. Pour devenir des sons, il faut que ces mouvemens trouvent une oreille où frapper, un système nerveux qui les transforme. Des paléontologistes, plus poètes que versés dans la connaissance de la vie, ont essayé de peindre les continens aux premiers âges du monde, avant l'apparition de toute vie, pleins des éclats du ton-

nerre, du mugissement des vagues, de la voix des volcans. Hélas! tout cela est fort beau, mais fort peu physiologique. La foudre elle-même est muette tant qu'il n'y a pas une oreille que les vibrations de l'air impressionnent. Le monde a été silencieux tant qu'un système nerveux comme le nôtre n'a point existé.

L'exemple offert par l'oreille est certainement le meilleur qu'on puisse donner, parce qu'un autre sens, le toucher, vient en quelque sorte nous éclairer sur l'illusion acoustique; mais il est probable que la vue, comme l'oreille, ne nous donne aussi qu'une traduction plus ou moins exacte du monde lumineux, et que les couleurs spécialement n'existent pas plus en dehors de nos sens que les sons musicaux. Par malheur, nous n'avons plus ici, comme pour l'oreille, un moyen de contrôle dans le toucher. Tout ce que l'on peut supposer avec quelque vraisemblance, c'est que le fait matériel extérieur que l'œil transforme en sensations lumineuses doit être à peu près de même nature que celui qui produit sur la peau ces autres sensations connues comme étant celles du froid et du chaud.

Il n'y a rien d'extravagant à supposer que d'autres planètes sont habitées par des êtres raisonnables comme l'homme; mais, si leurs organes sont différens, — et il y aurait beaucoup de chances pour qu'il en fût ainsi, — ils voient et conçoivent certainement le monde tout différemment que nous. La vie peut être chez eux régie par les mêmes lois. Ils peuvent même avoir un cerveau tout pareil au nôtre, et cependant avoir du même monde extérieur une conception tout autre, dépendant des organes qu'ils ont pour recueillir et transformer les impressions du dehors. Même autour de nous, quand nous voyons chez les animaux des organes semblables aux nôtres, nous pouvons avec quelque vraisemblance en induire qu'ils voient, entendent, odorent, ressentent le chaud et le froid comme nous-mêmes; mais aussitôt que les organes destinés à nous donner ces sensations disparaissent ou deviennent méconnaissables, nous n'avons plus aucune idée de l'étendue, ni de la nature des impressions qui frappent leur système nerveux. Il n'est nullement certain que les insectes chez lesquels on n'a point sûrement découvert d'oreille entendent. A la vérité, plusieurs, comme le grillon, semblent s'appeler par une musique rhythmée, un son aigu les fait envoler; mais nous ignorons s'ils perçoivent ces ébranlemens de l'air comme sensations acoustiques, à la manière de notre oreille, ou simplement comme sensation tactile par des organes d'une délicatesse spéciale, à la manière d'une feuille légère ébranlée au loin par le bruit d'un pistolet. Nous savons que les insectes sont sensibles à la lumière; mais la nature de cette sensibilité est pour nous un problème. Il est fort peu probable en tout cas qu'ils perçoivent avec leurs yeux à facettes

l'image des objets extérieurs comme celle que nous donne notre œil, tout différemment construit. Le monde leur doit apparaître tout autre qu'à nous, par grandes masses claires et obscures; l'abeille distingue probablement fort mal les élégans contours de la fleur dont elle suce le miel.

Cette transformation des forces naturelles en actes nerveux a toujours pour siége un amas de substance grise, ne fût-il composé que d'une seule cellule nerveuse. Est-il nécessaire d'ajouter que, quand même nous parviendrions à déterminer rigoureusement le siége de cette transformation, le fait en lui-même reste pour nous l'inconnu. Ce mot « transformation » est un à-peu-près. Les termes font nécessairement défaut pour des actes incompréhensibles, invérifiables, et dont nous avons seulement conscience. Quoi qu'il en soit, et même en faisant large la part de notre ignorance sur ce point, on peut dire que tout le fonctionnement du système nerveux, toute la vie intellectuelle se résume dans ces deux actes : transformation par la substance grise, transmission par les tubes nerveux. Un nerf excité à une extrémité communique cette excitation à l'autre extrémité, où elle revêt un caractère nouveau et purement nerveux. Cet acte à son tour en provoque plus loin un second distinct du premier, et ainsi de suite. Chaque impression du dehors est le commencement d'une série d'actes physiologiques se succédant de place en place dans le système nerveux, comme les ressauts d'une cascade, sans cesse modifiés et s'enchaînant dans un ordre spécial. Ceci est très net dans la moelle épinière, où les physiologistes ont pu déterminer de la sorte jusqu'à trois étapes successives de l'action nerveuse trois fois transformée.

Les nerfs du corps ne montent pas, comme le croyait Descartes, jusqu'au cerveau. Les impressions extérieures ne sont donc pas toutes directement transmises au siége même de l'intelligence. Les nerfs finissent à la moelle, dans un amas de substance grise, relié lui-même à son tour au cerveau par d'autres tubes. Dans cette substance grise, les impressions du dehors subissent une première transformation : elles deviennent ce que les physiologistes appellent aujourd'hui *sensations inconscientes*. Ceci peut très bien être établi par l'expérience; mais les observations faites sur les décapités sont encore plus décisives. Sur ce tronc mutilé, les perceptions dont le siége n'est qu'à la tête sont bien certainement abolies; or, si l'on vient à piquer le bras pendant sur la table, le bras se retire brusquement. Ce mouvement plus ou moins désordonné a pour origine une sensation inconsciente éveillée dans la moelle : c'est cette sensation inconsciente de la moelle qui, transmise au cerveau chez le vivant, y devient, par une transformation nouvelle, *perception con-*

sciente. Il ne paraît point qu'aucune impression extérieure faite sur nos organes puisse tout d'abord être perçue sans avoir au préalable subi une ou plusieurs de ces transformations qu'on ne peut révoquer en doute pour les nerfs du tronc, et que l'anatomie nous démontre exister de même pour les sens reliés, comme l'œil et l'oreille, d'une façon plus directe, au moins en apparence, au cerveau.

Cette sensation inconsciente de la moelle qui se propage ainsi jusqu'à la tête, où elle devient perception, est en même temps transmise et transformée dans la moelle même d'une autre manière en cette incitation motrice qui a donné lieu au mouvement du bras chez le supplicié. La réalité est que chaque amas de substance grise, chaque centre de transformation est relié de tous côtés à une infinité d'autres centres avec lesquels il est en communication plus ou moins active, et qu'il influence plus ou moins. Le système nerveux peut être comparé dans son ensemble à un prodigieux réseau télégraphique. Les dépêches de la frontière à la capitale sont transmises par la voie la plus directe; mais de chacune des stations intermédiaires elles peuvent être lancées dans différens sens, et même revenir vers le point de départ. Seulement la comparaison est incomplète, car nous supposons que le télégramme restera le même dans sa course, tandis que l'effluve lancée à travers les conducteurs de la substance blanche et reçue par la substance grise se modifie, se transforme, change en quelque sorte de nature à chaque station qu'elle franchit. Que si l'on imagine le réseau télégraphique qui nous sert ici d'exemple placé tout entier sous une autorité unique, qui en règle suivant sa volonté et en dirige le mécanisme, il pourra, malgré son extrême complication, fonctionner avec une admirable unité, chaque dépêche arrivant à destination par la voie qui convient sans se perdre en route, s'égarer ou dépasser le but; mais les choses ne se passent pas ainsi dans le système nerveux. Soumis à nous en partie, il est d'autre part librement exposé à toutes les influences du monde extérieur. Si l'on admet que la volonté, sorte de pouvoir central, dirige quand et comme elle veut les ordres qu'elle envoie aux organes lointains, ceux-ci, soumis à tous les hasards, exposés aux circonstances les plus diverses, flattés ou blessés au moment le plus imprévu, lancent à tout instant vers le sens intime, le centre commun, la nouvelle de ces impressions, et ces impressions, parties de çà ou de là, jettent forcément une perturbation quelconque dans le réseau, même l'ébranlent tout entier quand elles sont trop violentes.

A cette première cause de trouble dépendant du milieu où se heurte notre nature, vient s'en ajouter une autre en quelque sorte intérieure, l'état de détérioration ou d'usure des appareils, la santé

et la maladie, l'influence de certaines substances qui semblent, comme le café, activer les fonctions cérébrales, ou d'autres qui l'entravent, — autant de causes qui influent à leur tour sur la transmission et la transformation des actes nerveux. La lutte de toutes ces influences si diverses a été connue, étudiée, bien avant qu'on soupçonnât l'explication que nous en donnons aujourd'hui, maintenant que nous connaissons la route suivie dans beaucoup de cas par ces courans multiples qui se combattent ou se contrarient. Le temps que met une impression extérieure pour parvenir à notre sens intime dépend beaucoup de l'*attention :* celle-ci supprime en quelque sorte tous les courans voisins qui pourraient contrarier celui que nous attendons, ou en troubler l'effet. Quand la voie est ainsi libre, la durée qui s'écoule entre l'impression sur les sens et la perception est presque inappréciable; mais il semble alors que les impressions autres que celles qu'on attend doivent par contre suivre un plus long trajet, ou du moins sont retardées dans leur marche : elles mettent un plus long temps à nous parvenir. Si l'esprit est occupé ailleurs, une brûlure profonde peut se faire avant que nous songions à retirer la main. L'homme qui réfléchit profondément ferme les yeux, afin que les impressions lumineuses du dehors ne viennent point contrarier les transmissions nerveuses intimes qui se font au siége de sa pensée. L'application extrême finit même par éteindre dans certains cas toute perception étrangère à l'objet qui nous absorbe. L'histoire de tous les distraits le montre, entre autres l'anecdote physiologiquement vraie d'Archimède, que la voix du légionnaire ne tire point de son problème.

Entre les courans montans de la moelle et ceux qui partent du cerveau, le conflit est en quelque sorte permanent. Il y a antagonisme, lutte d'influence presque constante entre les deux centres, l'un siége des facultés supérieures qui caractérisent la *vie animale*, l'autre gouvernant les fonctions inférieures de la *vie végétative*. C'est ce que les moralistes ont appelé, d'une expression assez juste cette fois, l'*esprit* et la *chair*. Les seules recherches un peu sérieuses des philosophes sur le mécanisme de nos passions appartiennent à l'histoire, déjà bien souvent faite, de ces rapports du *physique* et du *moral*. Les physiologistes à leur tour étudient cet antagonisme, qu'ils constatent sans d'ailleurs l'expliquer plus que les moralistes ou les philosophes, mais dont ils recherchent le siége précis. Tantôt il arrive que les courans venant de la moelle masquent, contrarient, éteignent ceux qui descendent du cerveau, et tantôt c'est l'inverse. Une piqûre provoque, comme on l'a vu, un double courant, l'un qui monte au cerveau pour devenir une perception, l'autre dont le résultat final est un mouvement de la main; mais il se peut faire

qu'un troisième courant, émané du siége de la volonté au cerveau, annule le second et laisse subsister le premier : c'est l'histoire de ce Romain qui se brûle le poignet devant le Porsenna étrusque, c'est aussi l'histoire de certains martyrs. Chez d'autres, le plus grand nombre, il semble que les perceptions douloureuses soient plutôt éteintes par l'attention vers la couronne céleste qui leur est promise que dominées par un effort de la volonté. L'homme chez lequel les courans nerveux volontaires domineraient tous les autres pourrait être dit l'homme vraiment maître de lui; mais de telles natures, si elles existent, sont en tout cas fort rares autre part que dans les œuvres des romanciers, qui trouvent toujours là un type aussi peu naturel que séduisant pour les masses. Tous, plus ou moins, nous sommes soumis à cette dépendance un peu honteuse où nos organes tiennent notre esprit. Malgré nous, et quoi que nous fassions, notre cœur bat parfois plus vite que nous ne voudrions, une rougeur souvent menteuse colore nos joues, les larmes nous viennent aux yeux quand nous serions jaloux de cacher toute émotion; une mauvaise digestion a son contre-coup dans la lucidité de l'esprit, et la tristesse sous l'influence des affections de l'hypochondre n'est pas tout à fait une erreur de la vieille médecine. L'intelligence, la raison, l'imagination, les facultés les plus nobles sont chez l'homme tout à la fois dépendantes d'une foule d'influences extérieures et d'influences occultes non moins nombreuses venant des organes.

IV.

Toute impression du dehors, tout contact extérieur transformé, comme nous l'avons dit, en sensation inconsciente dans la moelle, doit, pour devenir perception consciente, pour arriver à notre connaissance, être transmis jusqu'en un point du cerveau connu des anatomistes sous le nom de *couches optiques*. L'observation des malades, aussi bien que l'expérience, ne laissent ici aucun doute. La destruction d'une couche optique, fréquente dans les apoplexies, entraîne fatalement l'abolition de tout sentiment du côté du corps avec lequel elle est en rapport. Par des faits non moins irréfutables, on sait que toute volonté transmise aux membres qui l'exécutent part de deux autres amas de substance grise désignés dans le cerveau sous le nom de *corps striés*. L'intégrité des corps striés est nécessaire à l'intégrité de la faculté que nous avons de mouvoir nos membres comme il nous convient. Les corps striés ne sont pas toutefois le siége de l'acte volontaire proprement dit, car l'apoplectique, chez qui ces organes sont détruits, veut encore avancer le

pied ou la main, et il ne le peut. Il est seulement probable que l'acte volontaire subit là une première transformation qui en commande plusieurs autres successives dans le cervelet, la moelle, lesquelles aboutissent en définitive à la contraction harmonique des muscles des membres. C'est toutefois l'anatomie seule et l'agencement des filamens nerveux qui nous font supposer qu'il en doit être ainsi, car tous ces actes, y compris l'acte initial des corps striés, sont absolument inconsciens, et il nous faudrait encore le deviner avant de chercher à vérifier sur les animaux si nous ne nous trompons pas.

Entre les perceptions dont les couches optiques peuvent être appelées l'organe et l'exécution des mouvemens voulus dont le principe est dans les corps striés, prennent place tous les actes nerveux qui ont trait à l'élaboration des perceptions, au dégagement des idées que nous en tirons, aux résolutions qu'elles motivent, c'est-à-dire l'intelligence dans tout ce qu'elle a de grand, de supérieur, de « divin, » comme s'exprime Platon. L'idée que « l'âme » pouvait avoir dans le cerveau un siége précis n'appartient pas aux matérialistes. Descartes décrète qu'elle est logée dans la *glande pinéale*, sorte d'appendice ressemblant à une toute petite pomme de pin soutenue par une mince tige. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que notre philosophe n'a jamais vu cet organe que chez les animaux, des veaux surtout, auxquels il refuse une âme; à la vérité, il y place une partie de leur mémoire. Nous le trouvons cependant en 1647 à Leyde, assistant à la dissection d'une femme. C'est la seule fois, croyons-nous, qu'il se soit vu en face d'un « sujet, » et ce jour-là il joua de malheur : il ne parvint pas à découvrir la glande pinéale. Un vieux professeur du nom de Vallcher ne fut pas plus heureux; ce devait être un homme fort ignorant. Il assura au philosophe que jamais il n'avait pu voir cet organe sur un cerveau humain; mais Descartes, avec quelque apparence de raison, attribue cet insuccès du bonhomme à l'état avancé des pièces sur lesquelles il faisait ses démonstrations. Peu importait au reste : le philosophe avait depuis longtemps son système tout fait sur le siége de l'âme, comme on le voit par sa correspondance, et il n'était pas homme à changer si vite. La raison qui le décide est que la glande pinéale occupe à peu près le centre du cerveau. Selon Chrysippe aussi, l'âme doit résider dans le cœur, parce qu'il est au centre du corps, et Galien raille même les partisans de cette doctrine en leur faisant remarquer qu'à ce compte ce devrait être l'ombilic, qui est beaucoup plus central que le cœur. La glande pinéale est immobile à sa place et comme emprisonnée dans une sorte de réseau fibreux qui l'enveloppe de ses mailles; n'importe, l'âme est mobile, dit Descartes, la partie où siége l'âme doit l'être aussi, et le voilà qui se figure la glande

pinéale se dressant, s'inclinant à droite ou à gauche, s'agitant sur sa tige, « parce que cela doit être ainsi. »

Descartes avait beaucoup disséqué dans sa vie. On peut dire qu'il eut le sentiment très vif qu'il fallait demander à la conformation des organes le secret de la nature de l'homme; mais ce sentiment fut toujours faussé en lui par la présomption magistrale du métaphysicien. On connaît l'anecdote de sa maison d'Eymond. Il y fut visité par un gentilhomme qui lui demanda à voir sa bibliothèque, et qui le pria de lui dire quels étaient les livres de physique qu'il estimait le plus, et dont il avait fait sa lecture ordinaire. Descartes, pour satisfaire la curiosité du visiteur, le conduisit dans une salle qu'il avait fait disposer pour la dissection, et, tirant un rideau, lui montra un fœtus de vache et ses scalpels tout prêts. « Voilà, lui dit-il, ma bibliothèque, voilà l'étude à laquelle je m'applique le plus maintenant. » Son historien Baillet prend soin d'observer que cette réponse n'avait « rien d'indigne de l'état de M. Descartes. » Toujours est-il qu'elle fit grand bruit, les uns la mettant au rang des plus rares apophthegmes, les autres n'y voyant que le témoignage de la plus aveugle suffisance. Oui, en effet, c'est bien là le livre; mais il fallait savoir y lire, et en l'ouvrant Descartes s'était d'avance fermé les yeux. Plus jeune, il avait fort bien étudié l'œil, parce qu'il n'eut d'autre préoccupation que d'y voir un appareil de physique; il étudia tout aussi bien le cœur, la machine qui pousse le sang. Par malheur, si la *camera* de l'œil, le cœur avec ses soupapes, parlaient clairement à l'esprit du géomètre, le métaphysicien déraisonne en face du cerveau, au point qu'on en reste confondu. Les notes de Descartes retrouvées dans les papiers de Leibniz attestent l'importance qu'il donnait aux études anatomiques, mais aussi une impuissance particulière de ce génie, auquel, par un singulier caprice de la nature, la biologie devait rester une science absolument fermée. Ses admirateurs disent qu'il a excellé dans l'analyse des passions; ils oublient qu'il faut à cette étude une base solide qu'on n'avait point alors. Il n'est plus à craindre que les conquêtes à venir ajoutent à l'écroulement déjà complet de tout ce qui touche aux sciences de la vie dans les œuvres de l'immortel géomètre.

La glande pinéale n'est pas même de nature nerveuse; c'est bien réellement une glande comme celles qui sécrètent la salive ou la bile. Elle n'a donc rien à faire, au moins directement, avec les phénomènes purement nerveux du cerveau. C'est dans la couche de substance grise étalée à la surface de celui-ci que les physiologistes s'accordent aujourd'hui assez généralement à placer le siége de tous ces actes consciens que nous ne pouvons définir, et que nous désignons tant bien que mal par les noms de pensée, mémoire,

imagination, raisonnement, volonté, réminiscence, rêverie, rêve. La médecine sait très bien que l'affaissement intellectuel de la vieillesse, l'imbécillité qui succède à l'abus des liqueurs fortes, beaucoup de cas de folie, sont marqués par une altération profonde dans la structure intime de cette couche grise superficielle. Les données de l'anatomie ne sont pas moins concordantes, et nous voyons encore ici de quelle utilité peut être, pour l'analyse des phénomènes intellectuels, cette direction des fibres que Gall regardait comme si importante. Le siége de tous les actes intellectuels que nous venons d'énumérer, intermédiaires pour la plupart aux perceptions venues du dehors et aux réactions de notre volonté sur le dehors, devait nécessairement se trouver dans une masse de substance grise reliée d'une part aux couches optiques et d'autre part aux corps striés: c'est précisément le cas pour la surface des circonvolutions, doublement rattachées en effet par une infinité de fibres aux centres perceptifs (couches optiques) et aux centres volontaires (corps striés), qui ne sont au contraire nulle part directement reliés entre eux.

Gall n'avait donc pas absolument tort quand il faisait dépendre de l'état de la surface du cerveau la capacité intellectuelle des individus. Nul à la vérité ne songe plus aujourd'hui à cette géographie pleine de fantaisie que lui et son disciple Spurzheim avaient imaginée à la surface du crâne. La phrénologie ainsi comprise est bien une science morte. Certains faits sembleraient même indiquer que telle ou telle part dans ce qu'on appelle l'*intelligence* ne réside pas en un lieu plutôt qu'en un autre à la surface des circonvolutions, et que l'ensemble des facultés peut rester intacte dans une portion quelconque du tout. La métaphysique ne manquera pas de faire valoir cet argument, qui semble en effet plaider en faveur d'une sorte d'indépendance de l'âme et de l'organe qui n'en serait que l'instrument; mais la recherche scientifique n'a point à se préoccuper des conséquences qui résulteront de ses découvertes, il lui suffit que les faits qu'elle constate soient exacts. Or on a vu des malheureux, après des blessures qui avaient déchiré la surface du cerveau et labouré les circonvolutions, garder, au moins en apparence, leurs facultés entières, se tenir sur leur séant, parler, répondre aux questions qui leur étaient faites, raconter leur aventure, tandis que le médecin recueillait dans la plaie des débris de leur cervelle. On a, dit-on, observé des guérisons de semblables blessures. Il importe seulement de remarquer, avant de juger de pareils faits, combien il peut être difficile de décider si les facultés intellectuelles d'un homme ainsi guéri sont restées bien exactement ce qu'elles étaient avant la blessure; d'autre part, l'attention a été tout récemment rappelée sur une localisation possible des facultés intellectuelles

par une curieuse maladie, bien connue maintenant des médecins sous le nom d'*aphasie*. Un homme perd tout à coup la faculté d'exprimer par la parole ce qu'il pense, et cependant il n'est pas devenu muet, les organes de la voix sont intacts, car il a parfois une phrase qu'il répète sans cesse, et qui atteste l'intégrité de l'appareil vocal. On a soigneusement relevé ces phrases; dans un cas, c'était : « il n'y a pas de danger; » dans un autre : « ah ! mon Dieu ! que ma main;... » mais il est impossible au malade de dire autre chose, il comprend pourtant le sens des mots qu'on lui dit, ou qu'on lui donne à lire, ses facultés paraissent intactes; il sait qu'il parlait auparavant, il veut parler, et tout son effort aboutit à cette phrase fatale qui sort de sa gorge chaque fois qu'il va répondre les mots qu'il a dans la tête, et qu'il connaît, puisqu'il les reconnaît quand il les entend ou les voit écrits. Il y a une lacune dans l'enchaînement naturel des actes nerveux. Entre cette volonté qui commande et les nerfs qui doivent exécuter, un de ces centres aux fonctions mystérieuses qui transforment la volonté en incitations motrices pour les muscles est évidemment supprimé, altéré. Toute explication de ce qui se passe dans l'aphasie est vaine, précisément parce que nous ignorons absolument la nature et le siége des transformations qui séparent la volonté du mouvement voulu. Nous constatons un trouble dans l'enchaînement des actes nerveux; mais nous ignorons quelle est la lésion et où elle est. Un philosophe moderne, en rapportant le cas non moins curieux d'un vieux prêtre qui était incapable de prononcer distinctement deux mots ayant un sens, mais qui pouvait d'un trait, si on l'y provoquait en rappelant les premiers mots, réciter la fable de La Fontaine — *le Coche et la Mouche*, ou le célèbre exorde du père Bridaine, parle « de mécanisme mnémonique resté sain sur un point qu'il suffisait d'exciter pour le faire entrer en action. » Cette explication ne saurait satisfaire les physiologistes, qui ont au moins pour eux d'avouer hautement sur ces sortes de choses leur absolue ignorance. Au lieu de chercher à expliquer l'aphasie, ils se sont attachés à rechercher s'ils ne trouveraient pas quelque altération constante dans un point déterminé de la substance grise qui leur permît de dire : « Par ici passe l'effluve partie de la volonté qui va se traduire en mouvemens aptes à produire le langage articulé; c'est ici qu'une des transformations ou des transmissions nécessaires ne s'accomplit pas. »

C'est peut-être abuser que d'invoquer encore une comparaison empruntée à l'électricité. Supposons sur une table, devant un observateur ignorant, les deux extrémités d'un circuit télégraphique : d'un côté la touche, qu'il suffit de presser pour établir le courant, et de l'autre l'aiguille, qui indiquera le retour du courant; mais les deux

appareils ne sont pas directement reliés l'un à l'autre [illegible] circuit passant par un lieu éloigné, inaccessible à notre observateur, est formé d'un système continu d'appareils s'influençant les uns les autres, mais tous différens les uns des autres. Le premier, si l'on veut, est un barreau que le courant produit va aussitôt aimanter. Celui-ci à son tour met en jeu un nouvel appareil qui un peu plus loin fait avancer l'aiguille d'une horloge, et l'on peut continuer ainsi indéfiniment : l'aiguille, en passant sur un point du cadran, établit derechef un nouveau courant qui fait virer le miroir d'un galvanomètre comme ceux qu'on emploie dans les télégraphes transatlantiques, le rayon lumineux pourra être projeté de la sorte sur un mélange gazeux qu'il fera détoner, et dont l'explosion sera la source d'un nouveau courant qui rentre enfin dans l'appartement où nous avons laissé l'observateur, et dévie l'aiguille qu'il a sous les yeux. Il voit donc revenir à lui le courant qu'il a transmis, il a conscience de l'acte initial en pressant la pédale, il constate l'acte final en voyant la déviation de l'aiguille, voilà tout; mais il ignore à la fois le nombre et la nature des transformations qu'a subies le courant dans tous ces appareils, qu'il ne connaît même pas de nom, et s'il arrive que la transmission d'une extrémité à l'autre du circuit se fasse mal ou incomplétement, qu'on lui demande d'expliquer ce défaut, il sera dans l'impossibilité la plus absolue de répondre. Le cas de cet observateur est un peu le nôtre en face des actes cérébraux qui séparent la volonté de l'exécution régulière des mouvemens. Nous avons conscience de l'acte initial, nous voyons le phénomène ultime; mais tout ce qui les sépare est pour nous l'inconnu par excellence, et nous n'avons pas à en disserter. Il est puéril de chercher à expliquer ce qui se passe dans des appareils dont le fonctionnement ne peut pas même encore avoir un nom pour nous.

Il suffisait qu'il fût établi que l'enchaînement des actes nerveux se fait par la voie des conducteurs reliant les unes aux autres les différentes parties du cerveau, pour donner à penser que les différences intellectuelles des individus pouvaient tenir aux combinaisons plus ou moins nombreuses du réseau cérébral. On avait d'abord songé à rapporter l'intelligence à la masse du cerveau. Celui de Cuvier, qui se trouva être d'un poids extraordinaire, était un exemple souvent cité. Il fallut renoncer à cette opinion, qui ne pouvait se soutenir : on trouva pour la combattre d'autres exemples tout aussi illustres et probans. Le nombre et le dessin compliqué des circonvolutions à la surface de l'organe furent invoqués à leur tour sans plus de succès. Un professeur de Munich a réuni dans le petit musée physiologique de l'université le moule exact des cerveaux d'un grand nombre de personnes dont on connaît bien la biographie. Ce sont

pour la plupart des professeurs ou des habitans de la ville, entourés durant leur vie d'une certaine notoriété. Lui-même, nous faisant les honneurs de sa collection, nous montrait parmi tous ces moules celui qui était le plus remarquable par l'abondance et le beau dessin de ses circonvolutions, sans doute le cerveau de quelque doyen ou de quelque recteur illustre? C'était le cerveau d'un savetier bien connu à l'université de Munich, mais seulement par le bon marché qu'il faisait payer aux étudians le ressemelage de leurs grandes bottes à canon.

Si le poids ou la grossière configuration extérieure du cerveau ne nous apprend rien, il n'en serait sans doute point de même de la structure intime. Malheureusement il est à peu près impossible d'apprécier, même au microscope, les variétés qu'elle peut présenter d'un individu à l'autre, par exemple le nombre des cellules nerveuses, la perfection ou l'insuffisance de leurs rapports mutuels, la direction des fibres qui les relient. Et cependant, malgré l'impuissance où nous sommes de discerner de la sorte le cerveau d'un homme de génie de celui d'un sot, c'est à la notion d'une différence de ce genre que nous ramène forcément tout ce que nous savons de positif sur le système nerveux, — qu'on regarde d'ailleurs, avec l'ancienne philosophie, le cerveau comme un instrument plus ou moins bon au service d'une intelligence égale chez tous, ou, avec les biologistes, l'intelligence comme plus ou moins parfaite selon le degré de perfection de l'organe. Quoi qu'il en soit, sans prendre parti entre les deux opinions, on conviendra toutefois que le fonctionnement régulier des facultés intellectuelles doit évidemment tenir avant tout à l'agencement réciproque des parties, cellules ou tubes qui composent le cerveau; mais beaucoup d'autres causes ayant une influence passagère peuvent aussi intervenir. Si le cours du sang vient à être suspendu, s'il cesse de baigner la substance nerveuse, l'intelligence tout à coup s'éteint dans une syncope semblable à la mort, et, si le sang arrive au contraire chargé de certains principes dits *enivrans*, tels que le haschich, l'opium, l'alcool, la belladone et une foule d'autres, ces corps, altérant par leur présence la constitution chimique de la substance nerveuse, en troublent pour un temps les fonctions. La moindre compression sur la substance grise a un effet tout aussi direct et provoque l'évanouissement; l'idiotie enfin, l'idiotie elle-même n'a peut-être qu'une origine toute mécanique. La boîte du crâne où est enfermé le cerveau est composée d'un certain nombre d'os qui restent indépendans les uns des autres jusqu'à l'âge où le cerveau lui-même a fini de croître; mais il arrive parfois que de bonne heure ces os se soudent et empêchent ainsi tout développement du cerveau, enfermé

de la sorte dans un espace trop étroit pour les dimensions qu'il doit avoir. Dès lors l'instrument est faussé, disent les philosophes, et ne peut plus rendre aucun service; dès lors, disent les biologistes, les rapports nécessaires n'existent plus dans la structure intime de l'organe pour le jeu de la fonction à laquelle il était destiné. Il est singulier que la physiologie n'ait point encore songé à produire artificiellement l'idiotie chez les animaux. Personne ne doute plus aujourd'hui que les animaux aient une intelligence, moins parfaite que la nôtre sans aucun doute, mais pouvant être cependant comparée à la nôtre. Ils ont nos passions : ils aiment, haïssent, se souviennent, ils ont parfois de l'esprit, même sans emprunter celui du fabuliste; ils rêvent, ceci est hors de doute; il en est qu'on peut certainement regarder comme atteints de folie, d'aucuns s'enivrent à plaisir. Il serait probablement facile de faire à volonté des animaux idiots en arrêtant le développement de leur tête, comme les Chinoises se font des pieds monstrueux avec des souliers de plomb qui en gênent la croissance.

Il est certain que le nombre des cellules nerveuses, des tubes blancs, de tous ces élémens microscopiques dont le cerveau est bâti, augmente jusqu'à un certain âge. Il s'établit donc, à mesure que nous avançons dans la vie, des connexions nouvelles entre les différentes parties du cerveau : il est assez naturel de supposer que ce perfectionnement de l'organe est lié au développement de nos facultés. Il n'est pas non plus déraisonnable d'admettre que des connexions du même genre continuent de s'établir dans tel sens plutôt que dans tel autre à mesure que nous exerçons une faculté donnée, comme les muscles d'un artisan deviennent avec le temps mieux agencés pour le travail journalier qu'ils doivent faire. Nous n'avons point à la vérité et n'aurons de longtemps la preuve directe qu'il en soit ainsi, — que peu à peu nos travaux intellectuels, les aptitudes que nous nous efforçons de développer en nous, entraînent des modifications plus ou moins profondes dans la structure intime de la substance grise ou blanche de notre cerveau. Cette supposition pourrait même sembler absolument gratuite, si un fait bien connu ne venait démontrer qu'il en doit être ainsi. L'*hérédité*, cette réapparition chez le descendant des traits ou de tout autre caractère physique de l'ancêtre, ne s'explique pas. C'est encore une de ces propriétés des corps vivans qu'il faut se borner à constater; mais l'hérédité transmet aussi bien, — les exemples abondent, — les aptitudes intellectuelles que les traits du corps. Or il est bien difficile, quelque bonne volonté qu'on y mette, d'expliquer autrement que par l'hérédité d'une structure *matérielle* la reproduction chez le descendant des qualités morales ou intellectuelles acquises par l'ancêtre; l'hérédité reliant

l'une à l'autre par la génération deux « âmes, » deux essences purement spirituelles, est une sorte de non-sens métaphysique, tandis qu'elle est toute naturelle, appliquée aux traits profonds du cerveau comme à ceux de la physionomie. Si les biologistes veulent voir dans cette modification transmise la source même de la ressemblance dans les aptitudes et les facultés de deux générations, les partisans d'une opinion contraire ne seront pas non plus à court d'explications. Comme l'instrument sous l'archet d'un maître, le cerveau, exercé peu à peu, rend davantage, il devient plus souple, plus vibrant sous certaines notes. Ces qualités, toutes matérielles, sont celles qui se transmettent, et l'instrument reparaît à la génération suivante plus propre à rendre le même son, manié par une intelligence invariablement égale à elle-même chez tous les hommes. S'il est vrai que le cerveau, comme les autres organes, puisse être de la sorte modifié par l'exercice habituel d'une faculté ou d'une aptitude, et que ses modifications soient héréditaires, on peut par ces deux seuls faits expliquer l'*instinct* (1).

V.

On a déjà remarqué combien la théorie de ces transformations successives des contacts extérieurs en sensations inconscientes, de celles-ci en perceptions, et ainsi de suite en idée, en volonté, jusqu'à la mise en action de nos muscles, combien cette théorie est en harmonie avec les découvertes physiques récentes sur la transformation des forces. Pour peu qu'on prête quelque attention à cet enchaînement physiologique, il y a ici plus qu'une simple analogie. Aux deux extrémités du circuit parcouru par l'influx nerveux, nous trouvons le monde extérieur. Revenons à l'exemple du supplicié, toujours bon, parce que là les choses se présentent avec une grande simplicité relative. Sa main est étendue immobile sur la table : on approche vivement un fer rouge, elle se retire, elle fait un mouvement où l'on peut voir l'équivalent mécanique du calorique dégagé par le métal. Toutefois la transformation n'est pas directe, elle a passé par deux actes nerveux au moins dans la moelle. Le calorique dégagé est devenu d'abord sensation inconsciente, puis excitation motrice, puis mouvement. La transformation, immédiate dans le monde matériel, est donc médiate à travers l'organisme; mais elle n'en est pas moins réelle. Les actes nerveux ne seraient en définitive que des transformations d'une nature particulière, des forces du monde physique. Il s'en faut que le problème se pose aussi simplement que nous le montrons ici; cependant il semble que la solution ne

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 mai 1869, *le Spiritualisme dans la science*, par M. Auguste Laugel.

peut faire doute. Que l'impression extérieure, — celle du calorique ou toute autre, peu importe, — aboutisse à un mouvement involontaire sur le supplicié, ou à une perception consciente chez l'homme qui a sa tête sur les épaules, l'acte nerveux dans l'un ou l'autre cas n'en représente pas moins un équivalent des forces qui régissent le monde physique. Tout mouvement musculaire (nous prenons ici le fait simple, mais on en pourrait dire autant des sécrétions, de la transpiration, etc.) peut donc être considéré comme une restitution au dehors, sous forme d'équivalens mécaniques, de toutes les influences reçues du dehors sous forme d'impressions; mais, une fois lancés dans cette voie, les physiologistes n'avaient plus de raison de s'arrêter. Poussant jusqu'au bout leurs déductions, ils se sont demandé si tous les actes nerveux intermédiaires, la pensée, l'imagination, ne devaient point être considérés comme faisant partie de séries continues dont le point de départ se rattacherait toujours à une impression du dehors, et dont le point terminal serait fatalement une action sur l'extérieur. A la vérité, on ne veut point dire qu'il y ait toujours, d'une extrémité à l'autre du circuit, enchaînement régulier. L'acquit des impressions est parfois considérable, comme dans une lecture, dans l'audition d'un morceau de musique, et la dépense nerveuse parfois considérable aussi dans des actions où nous ne la soupçonnons pas, telles que la marche. Nous ne levons pas le pied sans que des milliers d'incitations parties des centres nerveux aillent éveiller la contraction de nos muscles; nous ne nous tenons pas debout et droits sans un travail du cerveau. Cette activité cérébrale est à la vérité inconsciente dans les exercices du corps, elle est néanmoins bien réelle : elle explique comment le cerveau, après une fatigue musculaire, a besoin, comme après un grand travail de tête, de se reposer dans le sommeil.

Mais la question importante n'est pas même de savoir si toutes les impressions nerveuses aboutissent plus ou moins vite, plus ou moins tard, à des actes volontaires, si toutes sont rendues au dehors : il est certain qu'elles le sont, au moins en partie. C'est l'autre face du problème qui est intéressante. Toutes nos pensées font-elles nécessairement partie de ces séries continues; l'imagination, les idées les plus abstraites ne sont-elles toutes que les résultats plus ou moins directs des impressions extérieures; en un mot, l'ancien axiome : « il n'y a rien dans l'esprit qui n'ait été dans les sens, » est-il l'expression d'une vérité physiologique? Ou tout au contraire ces actes cérébraux intimes peuvent-ils spontanément prendre naissance en un point quelconque du circuit, la substance grise puisant dans l'apport de sang des principes nutritifs suffisant à son activité propre en dehors de toute excitation? Les physiologistes sur ce point capital sont divisés.

Ceux qui soutiennent que la source de nos idées est dans les seules impressions venues du dehors font valoir le nombre infini de celles-ci, dont nous n'avons pas conscience. Pendant que j'écris, tous les bruits de la rue arrivent à mon oreille, ébranlée par eux; elle les recueille donc, et cependant je ne les entends pas. Deux causeurs discutent dans une promenade champêtre quelque difficulté ardue de linguistique par un magnifique coucher de soleil, ils ne le voient pas, et cependant sur leur rétine s'est peint exactement tout le panorama des splendeurs déroulées devant eux. Qui sait si plus tard un des deux causeurs, historien séduisant, ne retrouvera pas quelque jour dans son imagination le brillant tableau recueilli par ses yeux seuls ce jour-là? A chaque instant, tous nos sens sont assiégés par une cohue d'impressions dont l'immense majorité n'est point perçue. Que deviennent-elles? car la rétine, l'oreille, impressionnées, ont dû réagir au dedans de nous de façon ou d'autre : admettre le contraire serait la négation même de cette loi de la permanence des forces à laquelle de plus en plus nous voyons la vie soumise, aussi bien que le monde physique. On peut donc supposer qu'elles suivent dans le système nerveux un circuit différent de celui qui en eût fait des perceptions, et qu'elles restent emmagasinées quelque part, comme les faits gardés par la mémoire, avec cette différence, que nous n'avons ni la conscience, ni la libre disposition de cette richesse; puis sous des influences inconnues, à un moment déterminé, elles rentrent comme un télégramme égaré dans le courant des actes nerveux dont nous sommes consciens, soit qu'elles reviennent groupées dans l'ordre naturel où elles ont été reçues, ce sont alors des *réminiscences*, — soit qu'elles reviennent en désordre et dans une absolue confusion, c'est alors le délire, le *rêve*.

Les partisans de l'opinion opposée, ceux qui croient que telle ou telle portion de la substance grise peut entrer d'elle-même en activité par une sorte d'automatisme fonctionnel, n'ont plus à tenir le même compte de ces impressions inconscientes sur lesquelles repose le système de leurs adversaires. Une région quelconque du cerveau, au lieu d'avoir pour simple rôle de transformer une impression reçue, peut par sa vertu propre être le point de départ d'un acte nerveux de même nature, mais spontané, qui se transmet ensuite régulièrement dans le reste du circuit. Le désordre et la déraison des rêves semblent plus favorables aux partisans du retour des impressions latentes; l'hallucination, toujours logique, toujours mêlée à la réalité du monde extérieur, semble mieux expliquée, — peut-on appeler cela expliquer? — par la théorie de l'*automatisme* cérébral. Dans l'hallucination, la perception du monde extérieur est intacte; mais à celle-ci vient s'en joindre une autre, tout aussi *réelle*

en tant que perception, — dont la source n'est plus dans les sens : les trompeuses images du rêve ne nous en imposent point, tandis que la victime d'une hallucination reste la plupart du temps convaincue. Il n'en peut pas être autrement : l'acte perceptif, *spontané*, dont la couche optique est le siége, affecte notre sens intime exactement de la même manière que l'acte perceptif *provoqué*. C'est par habitude et par erreur que nous reportons aux organes de nos sens la fonction même d'une partie du cerveau. L'œil, l'oreille, véritables instrumens de physique, ne peuvent pas recevoir du monde extérieur autre chose que des impressions rigoureusement exactes : l'œil, pas plus que l'objectif du photographe, ne peut se tromper. Si c'était l'œil qui voyait, il n'y aurait pas d'erreur du sens de la vue, il serait infaillible comme le tain d'un miroir. La fonction de l'œil est simplement de fournir au cerveau une image rigoureusement exacte du monde extérieur. Cette image, la couche optique l'interprète bien ou mal : nous voyons juste dans le premier cas; dans le second, nous nous trompons, mais nous pouvons voir sans elle. C'est pour cela que nous voyons en rêve, alors que les yeux sont fermés. OEdipe, qui s'est arraché les yeux pour se cacher la vue de ses forfaits, reverra dans son sommeil, et peut-être dans ses veilles troublées, le visage de ses victimes et les dalles sanglantes des palais de Thèbes. On se trompe quand on dit que l'halluciné *croit* voir ou entendre; il voit, il entend bien réellement, et l'église, d'accord sur ce point avec les physiologistes contre le scepticisme ignorant, a raison de croire à la parfaite sincérité des témoins de certains miracles. Les physiologistes croiront par exemple, et croiront fermement que l'héroïne du miracle de Lourdes, la petite Bernadette, a vu « la belle dame » qu'elle a dépeinte dans ses premiers récits. Comment douter de la véracité de l'enfant? Rien n'est mystérieux dans son histoire; quinze jours durant, elle revoit l'apparition, non pas seule, au fond de quelque sanctuaire, mais devant des milliers de spectateurs, à la grande lumière du soleil, car la grotte est à peine une excavation de roche. L'incrédulité a même tort parfois d'attribuer ces visions à un état maladif. Tout au plus Brutus était-il fatigué quand il vit au milieu de la nuit, pendant qu'il travaillait à la lampe, entrer sous sa tente et venir à lui ce spectre terrible qu'il eut le courage d'interroger. Le général romain et la paysanne ignorante, l'érudit qui annote Polybe et la petite fille dyspeptique des Pyrénées éprouvent le même phénomène cérébral, l'entrée en activité spontanée des centres perceptifs. Les deux apparitions offrent même un rapprochement assez curieux et en tout cas fort rare. Toutes deux donnent un rendez-vous : la Vierge fait promettre à Bernadette de revenir, le spectre annonce à Brutus qu'il le reverra dans les plaines de Philippes.

Le merveilleux de toutes ces histoires *vraies* tient à l'ignorance où nous sommes pour la plupart des notions biologiques les plus élémentaires; on les néglige beaucoup trop dans l'éducation. Il est temps qu'elles se répandent par des livres comme ceux qui ont vulgarisé depuis quelques années les récentes conquêtes de la physique, de l'astronomie, de l'histoire naturelle. L'Angleterre par ce côté est plus avancée que nous, et tout récemment un de ses savans les plus distingués, M. Hunley, n'a pas dédaigné d'écrire un petit traité de physiologie à l'usage des gens du monde, et il ne manque pas de consacrer tout un chapitre à cette question des perceptions *provoquées* et des perceptions automatiques; il raconte même à cette occasion l'histoire d'une dame instruite, très courageuse et fréquemment exposée à des perceptions spontanées fort singulières, qu'elle était cependant arrivée à dominer. Plusieurs fois elle crut voir, elle vit réellement son mari devant elle alors qu'elle le savait loin. Elle le voyait si bien, que le fantôme cachait les meubles du salon en passant devant eux. Et, ajoute M. Hunley, sans le courage exceptionnel et l'intelligence lucide de cette dame, qui raisonnait ensuite et se persuadait de son erreur, quel beau thème à l'histoire de revenans du genre le plus parfaitement authentique! La conclusion que tire le savant anglais de ces faits biologiques intéresse au plus haut point le moraliste : ils démontrent que l'affirmation la plus positive du plus irréprochable témoin peut être tout à fait insuffisante pour établir la *réalité* d'une chose que ce témoin déclare avoir vue, entendue ou touchée.

Les organes de nos sens ne nous donnent qu'une traduction plus ou moins exacte du monde qui nous enveloppe. Nos centres perceptifs en peuvent spontanément évoquer un autre tout imaginaire : c'est au milieu de cet océan d'erreurs que se débat l'esprit humain.

VI.

Les astronomes s'étaient aperçus depuis longtemps déjà qu'une même sensation lumineuse, frappant l'œil de deux observateurs, n'est pas saisie par tous deux juste au même moment. Ils observent le moment où un satellite va disparaître derrière Jupiter; quelque soin qu'ils y apportent, ils ne pointeront pas le contact au même instant précis, et, s'ils recommencent, l'écart entre leurs observations restera le même : un des deux astronomes retardera toujours, quoi qu'il fasse, ou avancera sur l'autre à peu près de la même fraction de seconde. Comme il n'était pas possible de supposer que le rayon lumineux mît un temps différent pour traverser la lunette ou l'œil de chaque observateur, force fut de reporter à des différences

dans la rapidité des actes nerveux ces *erreurs personnelles* dont on tient compte dans les calculs astronomiques. Il est assez naturel, quand on y réfléchit, que des fonctions intimement liées aux conditions matérielles d'un organe, fût-il le cerveau, présentent, comme l'organe lui-même, des variétés appréciables d'un individu à l'autre. De là à mesurer le temps nécessaire aux différens actes nerveux, même ceux du sens intime, il n'y avait qu'un pas. Récemment un physiologiste d'Utrecht, M. Donders, a entrepris la construction de deux appareils, aussi ingénieux que délicats, destinés, selon ses propres expressions, l'un « à mesurer la durée de certaines opérations de l'esprit, » l'autre « à mesurer le minimum de temps nécessaire à la production d'une idée. » M. Donders a donné à ses instrumens deux noms barbares comme la plupart de ceux qu'on fait avec la langue la plus harmonieuse du monde; il appelle l'un *nématochographe* et l'autre *nématochomètre*. Le premier est tout simplement un appareil enregistreur adapté à la mesure de fractions de durée infiniment courte; un mouvement d'horlogerie imprime à un cylindre noirci à la fumée une rotation rapide; une barbe de plume, fixée à la branche d'un diapason qu'on fait vibrer, trace sur le cylindre en marche une ligne onduleuse. La note du diapason donne le nombre d'ondulations pour une seconde; chaque ondulation représente par conséquent une fraction de seconde correspondante: on arrive à mesurer ainsi des quatre-centièmes et des cinq-centièmes de seconde. Maintenant veut-on savoir le temps que met le cerveau à percevoir une impression produite sur un de nos sens par une piqûre, la lumière d'une étincelle ou un son bref, peu importe, l'appareil est disposé de façon que le phénomène qui affecte le toucher, l'œil, l'oreille, s'enregistre au même instant sur le cylindre noir à côté de la ligne onduleuse inscrite par le diapason. La personne qui fait l'expérience doit, aussitôt l'impression ressentie, presser d'un léger mouvement de doigt une détente qui marque sur le cylindre tournant un second trait. Le nombre d'ondulations qui le séparent du premier indique la fraction de seconde écoulée, c'est-à-dire le temps nécessaire à l'impression pour se propager, devenir perception consciente, et provoquer l'acte volontaire transmis à son tour jusqu'aux muscles. Or, la dernière portion du circuit à partir de l'acte volontaire restant toujours semblable à elle-même, on conçoit que M. Donders ait pu, en variant l'expérience, arriver à découvrir si une sensation lumineuse est plus vite perçue qu'une sensation acoustique ou une sensation tactile.

Le nématochographe, dans ce cas, mesure donc une opération fort complexe; mais il n'en est plus de même dans l'expérience suivante : au lieu d'une sensation simple dont le sujet n'a qu'à bien accuser la perception, il s'agit maintenant de résoudre un dilemme. La

personne en expérience est placée dans l'obscurité, une lumière doit éclater, elle sera rouge ou verte, et, suivant le cas, la main droite ou la main gauche donnera le signal de réponse. L'ensemble de ces opérations intellectuelles demande à la vérité beaucoup plus de temps; mais, comme on retrouve ici tous les élémens de la première expérience, il suffit de déduire la durée de celle-ci pour savoir le temps qu'a mis le cerveau à décider que la lumière était rouge et non verte, et que telle main et non l'autre devait agir. C'est ce que M. Donders appelle « le temps nécessaire pour l'acte psychique d'une distinction faite. »

Le second instrument, le nématochomètre, est destiné à une analyse encore plus intime, si c'est possible, des phénomènes intellectuels. Il sert, ce sont les expressions de l'inventeur, « à mesurer le temps d'une pensée simple. » La pensée simple sera celle-ci par exemple : deux sensations, l'une acoustique, l'autre lumineuse, arriveront au cerveau presque en même temps; laquelle aura précédé l'autre? L'appareil n'est plus construit sur le même principe que le premier : un poids tombe sur un timbre, et donne en même temps une étincelle. L'intervalle entre le son et la lumière, quoique infiniment court, doit être cependant toujours déterminé avec une rigoureuse précision; de plus on doit pouvoir à volonté le faire varier. L'instrument ainsi réglé, on cherche de quelle quantité il faut espacer l'étincelle et le son du timbre pour que l'esprit décide s'il y a eu antériorité de l'une sur l'autre. Ce temps donnerait, d'après M. Donders, le temps nécessaire à une idée simple, *l'idée d'antériorité*. Que le physiologiste d'Utrecht ait atteint ou non le but qu'il poursuit, sa tentative n'est pas moins une des plus intéressantes qui aient jamais été faites dans l'analyse des phénomènes de la vie. Pour la première fois, les actes cérébraux intimes, l'intelligence, étaient soumis aux instrumens et au calcul. Peut-être un jour découvrira-t-on qu'il y a une véritable « lenteur d'esprit » comme il y a une faiblesse musculaire; peut-être aura-t-on la preuve expérimentale que d'autres cerveaux, dans les opérations les plus simples, ont une rapidité d'appréciation, une vivacité de décision dont les instrumens de l'avenir nous donneront la mesure *chiffrée*. On ne sait plus où l'on pourra s'arrêter dans la voie tracée par l'éminent physiologiste avec ses instrumens aux noms baroques.

Pendant que la physique envahit ainsi le domaine de l'ancienne métaphysique, probablement fort étonnée de cette intrusion, la chimie de son côté n'est point restée en arrière. C'est une loi constante en biologie que la manifestation d'une propriété vitale quelconque, telle que la sécrétion d'une glande, la contraction d'un muscle, soit forcément accompagnée d'un changement chimique dans le

tissu qui fonctionne. La substance nerveuse ne fait certainement pas exception à cette loi générale et absolue. Il n'est pas douteux que l'action de penser, de réfléchir, de grouper des idées ou des raisonnemens, ne soit accompagnée d'une modification plus ou moins sensible, mais certaine, dans la composition chimique de la substance grise; mais comment arriver à découvrir celle-ci? On n'a pas la ressource des animaux. A quoi que puisse songer un lièvre en son gîte, rien ne prouve qu'il songe en effet. La pensée en éveil se traduit quelquefois par des gestes, une attitude; mais ces signes n'ont rien de certain, et le sommeil le plus calme en apparence peut être hanté par les rêves les plus agités. Seul, chacun a conscience de sa propre activité cérébrale; c'est donc sur soi-même qu'il faudra opérer. Grave embarras : une recherche sur les fonctions du système nerveux est toujours délicate, minutieuse, même quand on sait bien le but qu'on poursuit. Que sera-ce quand il faudra tout à la fois expérimenter et chercher l'inconnu! Nous serions sans doute dans l'ignorance la plus complète des modifications chimiques qui accompagnent l'activité intellectuelle sans le dévoûment d'un jeune étudiant qui, de parti-pris, s'est soumis pendant un temps assez long à une existence purement expérimentale, comme Santorio dans sa balance. Le fameux médecin de Padoue s'était condamné à se peser presque à chaque heure du jour, à peser chaque aliment, chaque excrétion. Les gravures du temps le représentent assis à table dans une espèce de bascule, regardant l'aiguille qui marque l'augmentation de poids apportée par chaque bouchée, M. Byasson s'est astreint pendant quelque temps à une existence encore plus monotone. Il était parti de ce raisonnement, que le résidu des combinaisons chimiques dont le corps est le siége passe presque tout entier par les reins. C'est donc là qu'il eut l'idée de rechercher si l'activité cérébrale des centres ne se traduirait pas de ce côté par quelque variation dans la nature ou la quantité des produits salins excrétés. Avant toute recherche définitive, son premier soin dut être d'écarter toute cause d'erreur, et de rendre les comparaisons possibles. Pour cela, il fallait donner à sa vie une existence odieusement uniforme. Le jeune expérimentateur s'y soumit avec un courage dont la science lui doit être reconnaissante. Il commença par se séquestrer jusqu'à ne voir personne. Son temps était absolument réglé, et tout le jour partagé entre des occupations fixes et les analyses incessantes qu'il était obligé de faire. Pour toute nourriture, 750 grammes de biscuit, car le pain des boulangers fait chaque jour pouvait varier, — et 1,500 grammes d'eau, dont il avait fait une provision, car les fontaines ne donnent pas toujours la même. Quand ce régime eut amené l'uniformité journalière du jeu des organes, M. Byasson se mit enfin en expérience. Elle dura quatre jours. Les deux premiers,

il se livra à un exercice musculaire intense, mal fait pour occuper l'esprit : bêcher un jardin, monter du bois. Le troisième jour fut donné tout entier à des travaux de l'esprit, des problèmes de géométrie analytiques et la lecture d'un traité de physiologie. Le quatrième jour enfin et le dernier fut consacré à un repos absolu dans le silence et l'obscurité. M. Byasson put s'assurer par des analyses précises que le travail d'esprit du troisième jour s'était traduit par une dépense plus grande qu'avait faite l'économie de certains principes salins différens de ceux que rejette le corps après un exercice musculaire ou le repos absolu. Il se crut donc en droit de conclure que ces principes salins avaient leur origine dans les réactions chimiques dont la substance nerveuse est le siége quand elle fonctionne.

Est-ce à dire que la biologie moderne, qui serre de si près, comme on le voit, les actes nerveux les plus intimes, nous donnera un jour quelconque l'explication des fonctions cérébrales par les simples lois physiques ou chimiques qui régissent les corps non organisés? Nullement, et nous voudrions accentuer de toutes nos forces cette négation; il faut qu'on le sache bien, qu'on se pénètre bien de ceci. La physiologie pourra faire toutes les découvertes imaginables sur les rapports, la succession, la durée des actes intellectuels; elle ne saurait même avoir une opinion sur l'essence de ces actes. Elle les rattache à une propriété spéciale de la substance nerveuse vivante. Elle constate l'existence de cette propriété, et en étudie les effets dans la mesure où ils se manifestent à nous, voilà tout. Chaque tissu dont est composé notre corps a ainsi des propriétés qui lui sont propres tout aussi inexplicables. Un muscle vivant se raccourcit quand il est influencé par un nerf, par l'étincelle électrique. Nous appelons *contractilité* cette propriété qu'il a; mais nous ne savons d'elle, nous n'étudions d'elle que les effets. Nous appelons *élasticité* la propriété en vertu de laquelle une bille d'ivoire déformée en tombant sur un marbre reprend violemment la forme sphérique; mais ni dans un cas, ni dans l'autre, les noms que nous donnons aux propriétés des corps n'en définissent la nature, et, si notre ignorance en cela pouvait avoir des degrés, les propriétés que nous reconnaissons aux corps vivans seraient plus obscures que celles qu'ils partagent avec les corps bruts.

C'est faute d'avoir fait cette distinction nette entre les propriétés communes à tous les corps sans exception, telles que l'étendue, la couleur, l'électricité, et les propriétés spéciales aux substances vivantes, telles que la contractilité, la nutrition, la propriété de croître et de se reproduire, qu'on a fait aux biologistes le reproche immérité de chercher dans les lois de la matière brute l'explication de la vie,

tandis que tout leur effort tend au contraire à bien délimiter les deux ordres de faits.

Devons-nous, avant de finir, parler de cette assimilation, prêtée à un grand esprit par des écrivains qui ne l'ont pas lu, entre le cerveau et une glande qui *sécrète* la pensée? Cabanis, comme on peut s'en convaincre par son mémoire présenté à l'Académie en l'an v, n'a jamais rien dit de semblable. Le passage qu'on cite si mal est au contraire des plus significatifs. Cabanis répond à ceux qui prétendent qu'il suffit de ne pas comprendre le fonctionnement de l'intelligence pour la croire avec Platon d'essence divine, qu'à ce compte nous ne sommes point au bout de notre ignorance, et que les mouvemens de l'estomac, la digestion des alimens, sont aussi d'essence divine, puisqu'ils sont tout aussi incompréhensibles; seulement il compare les impressions du dehors à des alimens transmis au cerveau, travaillés, digérés par lui, et qu'il renvoie « métamorphosés en idées que le langage de la physionomie et du geste, le signe de la parole et de l'écriture, manifestent au dehors. » Au temps de Cabanis, on ne pouvait en vérité mieux dire, et la science moderne n'a nullement répudié, comme on l'a vu, cette idée d'une élaboration par le cerveau des impressions extérieures renvoyées au dehors sous une forme nouvelle. D'une comparaison qu'emploie Cabanis pour rendre sa pensée plus claire, on a presque fait une doctrine. Mieux que ceux qui l'attaquent, il savait ce qu'est une glande, et qu'une sécrétion est toujours un corps pondérable, comme la bile. Lui prêter l'opinion qu'il prenait pour telle la pensée, c'est comme lui faire dire par exemple que les muscles sécrètent le raccourcissement et les os la résistance. La pensée, l'imagination, la mémoire, le rêve, la volonté, tout cela résulte d'une propriété spéciale inconnue dans son essence comme toutes les autres, et dont la substance nerveuse est douée. Un Anglais, M. Lewes, a depuis longtemps proposé pour elle le nom de *névrilité* à mettre à côté des mots contractilité, élasticité, etc. Quant à l'essence de cette propriété, comme de toutes les autres, la biologie laisse aux métaphysiciens ce thème commode sur lequel, depuis Platon jusqu'à Descartes, ils écrivent des variations qui ont persuadé le monde. Pour elle, elle envisage non les causes premières, à jamais célées à nos efforts, mais les effets, et dès à présent on peut entrevoir dans ses premières conquêtes sur ce terrain tout nouveau le fondement d'une science nouvelle que l'avenir appellera la *psychologie scientifique*.

GEORGE POUCHET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1871.

La cité captive est rendue à la liberté, la paix intérieure est reconquise, et le premier sentiment renaissant dans les âmes, comme au sortir d'un horrible rêve, est le sentiment de la délivrance. On a certainement oublié une œuvre étrange de 1848, une série de gravures allemandes d'un dessin fantastique représentant une sorte de triomphe de la mort par les révolutions et les corruptions modernes. La mort, sous la figure d'un cavalier armé de la faux, chevauche vers Paris, dont les monumens se dressent et blanchissent aux premières clartés du jour. Quelque effroyable combat, sans doute la bataille de juin, se prépare. La mort entre dans la cité comme dans son domaine, elle va droit à l'Hôtel de Ville, où du haut des gradins elle contemple avec une âpre ironie les mourans qui jonchent le sol, les blessés qui crient, les barricades qui s'effondrent sous la mitraille, les maisons en feu, et, tandis que son cheval lèche le sang des victimes, elle semble se dire : C'est moi, et moi seule qui suis souveraine ici! Le spectacle est saisissant. C'est une vision de ce genre, mille fois plus sinistre encore, qui vient de passer sur la ville promise à la destruction, et qui, en se dissipant, laisse partout un indéfinissable sentiment de délivrance. La mort a été vaincue dans l'empire qu'elle s'était fait. Les traces de sang ont été effacées, les barricades ont disparu, et les pavés ont repris leur place; les histrions, les meurtriers et les incendiaires ont été balayés. Paris n'a pu sans doute redevenir en un jour ce qu'il était; du moins le vrai Paris, aspirant à renaître, sort de ses décombres, il se nettoie et se ranime : peu à peu la vie reprend son cours, l'ordre rentre dans la cité naguère bouleversée, la population, une population un peu étrange et à demi étonnée, reparaît dans ces rues il y a si peu de temps encore désertes ou livrées à la plèbe

prétorienne. Une sorte de changement à vue s'est opéré dans cette mobile vie parisienne, et l'on se douterait à peine de ce qui vient de se passer, si on ne rencontrait sur son chemin ces grandes ruines, les Tuileries, l'Hôtel de Ville, où l'incendie fume encore par instans, qui n'ont d'égales que les ruines romaines laissées debout par les invasions barbares. Ces débris gigantesques sont là comme pour montrer que quelque prodigieux cataclysme s'est accompli. Tout le reste a disparu avec les dernières taches de sang effacées par les pluies d'été, et Paris reconquis, rendu à lui-même, Paris n'a peut-être d'autre étonnement que celui de s'être trouvé pendant deux longs mois au pouvoir d'une horde qui, sous prétexte de république universelle ou de commune, n'a imaginé rien de mieux que de tenter le sac d'une civilisation, d'une société, d'une nation déjà éprouvée par tous les malheurs de la guerre étrangère. De cette insurrection de toutes les convoitises, de toutes les passions meurtrières, voilà donc ce qui reste : des ruines où est écrite l'infamie des destructeurs et ce soulagement d'une population tout entière qui se sent délivrée d'une tyrannie de hasard. Paris a été mutilé dans le combat, il en portera la cicatrice; mais il est libre, et il redevient Paris.

Ce que pendant deux mois on a nommé par une sorte d'euphémisme bizarre l'armée de Versailles, le gouvernement de Versailles, tout cela disparaît aujourd'hui; il n'y a plus pour Paris comme pour le pays tout entier que l'armée de la France, le gouvernement de la France, représenté par une assemblée souveraine qui personnifie la nation et par un pouvoir exécutif qui est le mandataire de l'assemblée. La guerre civile n'est plus l'unique et irritante obsession de tous les esprits. Non, grâce à Dieu, on ne vit plus sous cette menace permanente de l'incendie, du pillage et du meurtre déchaînés dans la première des villes françaises; on est sorti de cette atmosphère de la mort, et on commence à respirer. Il est vrai, la paix intérieure est reconquise par une armée aussi fidèle que vaillante, la crise aiguë est passée; c'est beaucoup sans doute, ce n'est pas tout cependant, puisque avec cette paix si heureusement retrouvée renaissent les préoccupations, les difficultés de toute nature qui font de la politique française en ce moment l'œuvre la plus laborieuse et la plus complexe. Qu'on songe bien un instant que tout est à refaire, que les problèmes les plus graves de réorganisation publique n'excluent pas les questions les plus délicates, et que cette résurrection de la France à laquelle on aspire justement ne peut être le prix que de l'effort collectif et persévérant de tous les patriotismes, de toutes les bonnes volontés. Il ne s'agit plus évidemment aujourd'hui de chercher le salut dans les petites combinaisons et les tactiques habiles, dans ce jeu des partis faisant de la politique un champ de course où le plus agile a la chance d'arriver le premier. Au point où nous en sommes, il n'y a

qu'une chose possible, efficace, c'est une politique de simplicité, de droiture, de résolution, sachant accepter les difficultés quand elles se présentent sans en créer de nouvelles, mesurant son action aux nécessités de chaque jour, et s'imposant particulièrement le devoir d'éviter des agitations artificielles qui ne serviraient qu'à tout obscurcir en déroutant l'opinion. C'est la seule bonne politique aujourd'hui, et peut-être, en s'y conformant sans arrière-pensée, aurait-on justement évité ce que nous ne voulons pas appeler une crise, mais ce qui a été pendant quelques jours un incident, l'occasion d'une sorte de tension parlementaire à Versailles. Quant à nous, il nous semble que, si on eût abordé simplement et franchement cette double question de l'abrogation des lois d'exil et de l'admission des princes d'Orléans dans l'assemblée, on serait arrivé plus vite et avec moins de peine à une solution qui eût été une victoire pour l'équité sans rien compromettre, en laissant intacte une situation qu'on ne pourrait changer sans péril.

De quoi s'agissait-il après tout? L'assemblée, l'immense majorité de l'assemblée était manifestement disposée non-seulement à valider les élections de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville, mais encore à abroger les lois d'exil qui ont frappé jusqu'ici les membres des anciennes familles régnantes: les deux mesures allaient nécessairement ensemble. De son côté, M. Thiers, avec son expérience des révolutions et des hommes, avec son habitude des mouvemens publics, M. Thiers n'était point sans hésitations, et se faisait un devoir de montrer le danger d'un acte qui pouvait agiter l'opinion en lui créant à lui-même des difficultés, en paraissant du moins altérer jusqu'à un certain degré les conditions dans lesquelles il avait pris les affaires. Est-ce à dire que le débat fût engagé entre l'assemblée, voulant faire un premier pas vers la monarchie par l'admission des princes, et M. Thiers, défendant la république, s'efforçant de la mettre à l'abri des compétitions princières? C'est là précisément qu'il y a une véritable confusion d'arrière-pensées, c'est là que l'esprit de parti est venu tout obscurcir de ses préjugés et de ses réticences. Que ce fût une question de république ou de monarchie pour quelques membres de la droite ou pour une certaine partie de la gauche, c'est possible. Au fond, pour la masse de l'assemblée, c'était un acte de libéralisme et d'équité d'autant plus simple, d'autant plus naturel que, par une coïncidence bizarre, par un hasard de légalité, les peines de l'exil encore en vigueur n'atteignaient que les princes de la maison de Bourbon, tandis que les princes de la famille Bonaparte, les derniers déchus, n'étant sous le coup d'aucune loi de proscription, restaient seuls libres de rentrer en France et même de solliciter la députation. De deux choses l'une: ou il fallait abroger toutes les lois d'exil, ou il fallait étendre le bannissement légal à ceux qui n'ont jusqu'ici contre eux que l'arrêt foudroyant de déchéance prononcé, il y a trois

mois, par l'assemblée, et, comme l'assemblée ne semblait nullement disposée à voter des lois nouvelles de proscription même contre ceux dont le nom ne rappelle aujourd'hui que des désastres et des malheurs, c'était bien le moins qu'elle saisît l'occasion de rouvrir les portes de la France aux exilés qui depuis plus de vingt ans subissent ce châtiment immérité. Il y avait pour cela une considération de circonstance et une considération de justice.

Il faut bien le remarquer en effet, ce n'est point l'impatience qui a créé cette difficulté, si c'était une difficulté. La question de l'admission des princes d'Orléans ne pouvait plus désormais être éludée, et on pourrait même se demander si elle n'a pas été toujours une de ces questions que les ajournemens successifs compliquent au lieu de les simplifier. Si l'admission de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville avait été purement et simplement prononcée à Bordeaux, elle n'aurait pas pris une certaine gravité à Versailles. Aujourd'hui elle avait cela de particulier, qu'un ajournement nouveau était absolument impossible. Les élections partielles vont se faire le 2 juillet; il n'y avait plus à reculer, il fallait se prononcer sans plus de retard : il fallait savoir si les départemens de l'Oise, de la Manche et de la Haute-Marne, qui ont nommé M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, avaient ou n'avaient pas des députés à élire. La question était donc imposée par la circonstance; elle était bien plus imposée encore par la justice. Ces princes d'Orléans, à qui on dispute un siége dans le parlement de leur pays, qu'ont-ils donc fait pour exciter, nous ne disons pas un sentiment d'animosité, mais le plus léger sentiment de défiance? A dire vrai, leur histoire depuis plus de vingt ans est une histoire d'abnégation. Lorsqu'au lendemain de la révolution du 24 février 1848, qui brisait la couronne de leur père, le gouvernement provisoire s'adressait au patriotisme de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville, qui étaient loin de Paris, en demandant à l'un et à l'autre de ne rien faire pour relever un drapeau qui eût rallié sans doute bien des partisans, mais qui aurait pu devenir un drapeau de guerre civile, les deux princes répondaient noblement qu'ils aimaient trop leur pays « pour avoir songé un instant à y porter la discorde. » Pendant ces vingt années, qui n'ont point été sans amertumes pour eux, ils ne se sont point désintéressés de la France, ils ont eu l'orgueil des victoires gagnées pour elle par d'autres, ils l'ont honorée quelquefois par leurs travaux, toujours par la dignité de leur attitude. Lorsque la dernière guerre est venue, ils ont fait le sacrifice qui devait assurément coûter le plus à leur fierté en demandant avec obstination, avec passion, à servir leur pays même sous les ordres de celui qui avait été le spoliateur de leur famille; ils ont réclamé leur place au combat, « n'importe à quel titre, » et dans cette guerre néfaste, à mesure que les malheurs grandissaient, n'a-t-on

pas vu M. le prince de Joinville mettre son imagination à déjouer les obstacles qu'on opposait à son ardeur, porter son héroïsme anonyme dans les batailles d'Orléans? n'a-t-on pas vu le jeune duc de Chartres se servir d'un faux nom pour pouvoir faire la campagne, et se dérober à l'éclat de ses actions de soldat comme d'autres se dérobent au péril? Est-ce là le rôle de prétendans vulgaires dévorés de la passion de subtiliser à tout prix des couronnes? Ce qu'il y a de frappant au contraire dans l'existence de ces princes, c'est que, même aux plus cruels momens, il n'y a pas l'ombre d'une pensée de conspiration; ce n'est pas dans leur histoire qu'on trouve des Strasbourg et des Boulogne, moins encore des 2 décembre. Leur parole la plus récente, comme leur premier mot au lendemain de 1848, c'est un acte de soumission à la souveraineté nationale, qu'ils se déclarent prêts à servir. « Monarchie constitutionnelle ou république libérale, disait M. le duc d'Aumale à ses électeurs, c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation, que l'on peut sauver, reconstituer, régénérer la France. » Voilà la vérité, et dès que la question de l'élection des princes se posait ainsi, la solution ne pouvait être douteuse. Avez-vous donc en réserve tant de grands serviteurs du pays que vous puissiez vous passer de ceux-là? Seulement, par un dernier scrupule, on aurait pu peut-être agir d'une autre façon; on aurait pu abroger les mesures d'exil et invalider l'élection de février comme ayant été accomplie sous l'empire de la légalité exclusive qui existait encore, si tant est que quelque chose existât dans cette confusion de décrets dont on se faisait un triste jeu à ce moment. Le pays aurait fait le reste, une élection nouvelle eût certainement ramené les princes à l'assemblée, et cette fois il n'y aurait eu plus rien à dire : c'eût été la loi, rien que la loi.

Après cela, nous le savons bien, ce n'est point uniquement une question de légalité. Évidemment, à un point de vue général, M. Thiers sentait et pensait en homme d'état lorsqu'il faisait à la commission parlementaire chargée de proposer l'abrogation des lois d'exil et l'admission des princes d'Orléans la confidence de ses perplexités, lorsqu'il laissait entrevoir les conséquences possibles d'un acte d'équité hardie par lequel les pouvoirs publics étaient exposés en certains cas à se trouver désarmés de leurs propres mains. C'est toujours une affaire grave dans un pays comme la France, en présence d'une institution de nécessité temporaire comme celle qui existe aujourd'hui, d'ouvrir les portes aux princes qui rappellent tous les régimes sous lesquels la nation a vécu. Ce qu'on fait pour les uns peut servir les ambitions des autres. On croit n'admettre que les princes d'Orléans, et on peut frayer la route au prince Napoléon, qui a déjà lancé son programme électoral. Le pays semble ainsi livré à toutes les prétentions et provoqué à faire un choix entre toute sorte de gouvernemens en expectative; la foire aux

candidatures est ouverte. Les princes missent-ils eux-mêmes tous leurs soins à décourager autour d'eux toute agitation, leurs partisans ne se croient point tenus à la même réserve. Oui, sans doute, il y a un danger, nous ne le méconnaissons pas; il y a le danger que les partis créent par leurs impatiences, par leurs illusions, par la facilité avec laquelle ils s'empressent de donner une signification démesurée aux moindres incidens dont ils pensent pouvoir profiter. Si l'admission des princes d'Orléans se présentait dans ces termes, si elle était un encouragement accordé aux prétentions exclusives d'un parti, si elle apparaissait comme le préliminaire d'un de ces coups hardis par lesquels on enlève les solutions, elle serait un péril; manifestement elle n'est point cela, elle n'a point ce caractère, ainsi que l'a dit le représentant de la commission de l'assemblée, M. Batbie, dans son remarquable rapport. L'admission des princes, imposée par les circonstances et par la justice, peut avoir sans nul doute sa valeur politique, elle n'est une surprise pour personne; elle n'a pour objet ni de changer subrepticement la situation actuelle, ni d'affaiblir la confiance témoignée par des manifestations éclatantes au chef du pouvoir exécutif; elle ne tranche aucune question de gouvernement, elle réserve tout, et en fin de compte M. Batbie n'a cru pouvoir mieux résumer la pensée de la commission de l'assemblée qu'en empruntant ces paroles prononcées l'an dernier par M. Jules Favre dans le corps législatif justement à propos de cette même question de l'abrogation des lois d'exil : « notre honneur d'hommes politiques nous conseille de laisser à ceux qui nous suivront un grand enseignement, et cet enseignement doit être l'impossibilité des proscriptions futures par le refus que nous aurons fait de nous associer aux proscriptions du passé et du présent. »

Pourquoi donc chercher dans une mesure semblable ce qu'on n'a point voulu y mettre? C'est un gage donné à la monarchie, disent quelques républicains, et c'est dès lors une violation du pacte de Bordeaux, sur lequel a été fondé l'ordre de choses actuel; mais ceux qui parlaient ainsi n'ont-ils pas vu que c'était leur attitude même qui risquait de donner une portée monarchique au vote de l'assemblée? Et lorsqu'en excluant systématiquement les princes d'Orléans ils demandent à leur tour qu'on affirme sans plus tarder la république, est-ce que ce ne serait pas là aussi par hasard une violation du pacte de Bordeaux? Tout cela prouve à quel point la situation où nous sommes est épineuse et complexe, combien il est difficile de garder l'équilibre de son jugement au milieu d'une telle confusion et de se conduire à travers tant d'écueils. La vérité est que ce pacte de Bordeaux, interprété de tant de façons, par les uns dans l'intérêt de la monarchie, par les autres dans l'intérêt de la république, il n'y a qu'un homme qui le comprenne dans ce qu'il a de désintéressé et de supérieur, qui l'applique avec un ascendant chaque

jour mieux affermi : cet homme, c'est M. Thiers, et ce qui fait la force de M. Thiers, indépendamment de sa profonde expérience des affaires publiques, c'est sa sincérité complète avec tous les partis, avec toutes les opinions.

Rien assurément ne peint mieux le singulier état politique de la France actuelle que ce dernier discours où l'illustre chef du pouvoir exécutif est venu à son tour fixer le vrai sens de l'admission des princes. Ce discours même, en se déroulant dans son ampleur familière, est comme une image de toutes les contradictions, de toutes les incertitudes qui envahissent tant d'esprits, et qui cette fois avaient pénétré jusque dans cette claire et lumineuse intelligence. Certes dans sa vie d'orateur M. Thiers a été bien souvent habile, il ne l'a jamais été plus que l'autre jour; dans sa longue carrière, il a rencontré sur son chemin bien des questions « difficiles, laborieuses et périlleuses, » jamais, comme il l'a dit, il n'avait été en face d'une question faite pour « le plonger dans de plus grandes perplexités. » Et c'était tout simple, puisqu'il se trouvait partagé entre des souvenirs qui le rattachent à cette monarchie constitutionnelle représentée par les princes d'Orléans et sa clairvoyance d'homme d'état personnifiant une situation nouvelle qui a ses exigences et ses nécessités. Comment M. Thiers s'est-il tiré d'embarras? Justement en restant sincère, sincère avec les autres comme avec lui-même, en portant à la tribune avec une audacieuse ingénuité la confession de ses propres pensées et même un peu la confession de ceux qui ne savent pas toujours ce qu'ils pensent. Il n'a rien déguisé, il n'a point caché qu'il avait commencé par être opposé à la rentrée des princes, qu'il avait eu à se laisser faire quelque violence, — fût-ce une douce violence, — qu'il n'avait cédé que devant l'intérêt supérieur de l'union de l'assemblée et du gouvernement, et aussi parce que les princes eux-mêmes s'étaient engagés à une grande réserve, parce que enfin au bout de tout il s'est ménagé le droit d'user de son initiative pour sauvegarder la sécurité publique, s'il croyait la France « menacée dans son présent, dans son avenir, dans ses institutions. » Dire que M. Thiers n'eût point préféré qu'on lui épargnât cette épreuve, ce serait de la naïveté. Ce qui est certain, c'est que, l'affaire une fois engagée, il pouvait seul peut-être remuer tant de questions brûlantes avec assez de dextérité pour éteindre tous ces commencemens d'incendie; seul, il pouvait aller ainsi au fond des choses sans rien compromettre, dire la vérité à tout le monde sans blesser personne. Aux monarchistes, il a dit : Prenez garde, vous êtes des imprudens, vous sortez à peine de la plus horrible conflagration, voulez-vous par des témérités provoquer la guerre civile un peu partout dans les plus grandes villes de France? Voulez-vous donner raison à ceux qui vous ont combattus, et qui vous calomniaient en prétendant que vous vouliez supprimer par surprise la répu-

blique, que vous avez provisoirement acceptée par raison et par nécessité? Ayez donc patience, laissez le pays se relever, se reconnaître, et si, comme vous le dites, si, comme cela est peut-être vrai, le pays est avec vous, il saura bien imposer à tous sa volonté par l'irrésistible puissance de ses manifestations.— Aux républicains, le chef du pouvoir exécutif a dit d'un autre côté : Soyez sages, ne renouvelez pas les exemples du passé. La république existe de fait, que voulez-vous de plus pour le moment? Ayez le bon sens de vous résigner à la voir conduite par d'autres que par des républicains, lesquels l'ont toujours perdue. Une grande expérience se fait en ce moment; si elle réussit, elle profitera sans nul doute à votre institution préférée, et je peux vous promettre que moi qui suis un vieux monarchiste, « au risque de servir la république, je gouvernerai le moins mal que je pourrai. » L'expérience sera faite loyalement, sincèrement, de façon à éclairer tout le monde. — A tous, M. Thiers a de nouveau donné rendez-vous sur le terrain de la paix et de l'union; il a montré la réorganisation du pays à poursuivre, les plaies de toute sorte à guérir, l'évacuation du territoire à obtenir pour le soulagement et pour la dignité de la France. Nous ne savons si dans ces jours de crise il a pu se trouver quelque esprit assez malavisé ou assez imprévoyant pour désirer une rupture de M. Thiers avec la majorité de l'assemblée, ou pour espérer que le chef du pouvoir exécutif sortirait tout au moins affaibli et blessé de ce fourré épineux d'explications parlementaires. Ce qui est bien évident aujourd'hui, c'est que M. Thiers est allé jusqu'au bout, qu'il n'a reculé devant rien, et qu'au lieu de laisser une parcelle de son ascendant et de son autorité au courant de ces discussions délicates, il en est sorti au contraire fortifié, affermi, ayant justifié une fois de plus ce rôle de conseiller public, de guide supérieur que les circonstances ont conféré à sa vigoureuse vieillesse. M. Thiers s'est montré le *leader* non d'un parti, mais de la France, et en paraissant se rendre à une nécessité, en ayant l'air de se résigner à une mesure qu'il n'avait pas approuvée d'abord, il lui a donné par le fait la sanction de sa prudence. Il a mis son patriotisme à maintenir l'union des partis, en même temps qu'il a cru de son devoir d'avertir le pays de la gravité de sa situation.

Tout est bien qui finit bien. Cet incident de l'admission de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville s'est terminé heureusement après avoir commencé à la façon d'une crise. Il n'y a point de rupture entre la majorité parlementaire et le pouvoir exécutif. Les princes eux-mêmes, avec un patriotique bon sens, ont aidé au dénoûment en s'engageant à ne point paraître à l'assemblée, à s'abstenir de toute démarche compromettante, et ils sont allés à Versailles voir M. Thiers, reconnaître en lui le représentant légitime de la France. Tout est donc pour le mieux dans le moins heureux des pays et dans le monde le plus troublé. Il ne

faudrait pas cependant recommencer souvent, il ne faudrait pas qu'on eût trop fréquemment ce spectacle qu'on a eu pendant quelques jours à Versailles. Le matin tout était arrangé, le soir tout était rompu; la combinaison de la veille échouait le lendemain pour être bientôt reprise. Les négociateurs les mieux intentionnés étaient obligés de se remettre à tout instant en campagne. Assurément les affaires ne se font pas toujours avec une simplicité parfaite; les médiations, les transactions entre les hommes sont nécessaires, et c'est encore une marque de sagesse de s'y prêter. Il ne faut pourtant pas oublier qu'il y a des heures où cette diplomatie des partis, quelquefois à peine distincte pour le public, peut sembler singulièrement disproportionnée avec les terribles grandeurs et les périls d'une situation. Malgré soi, on détourne son regard, et on se dit que ce n'est peut-être pas le moment des petites agitations parlementaires lorsque les ruines de la guerre civile fument encore, que c'est bien du temps perdu pendant que le pays attend et souffre, pendant que l'ennemi se promène en maître dans nos campagnes, pendant que tout est à faire ou à refaire. C'est ce contraste pénible, presque irritant, des vaines querelles des partis et des nécessités d'une situation douloureuse qu'il faudrait autant que possible éviter de montrer au pays, qui ne songe qu'à lui-même, et qui en a bien le droit dans l'affreux abîme où l'imprévoyance l'a plongé. Si donc de cet incident récent comme de bien d'autres il se dégage un enseignement clair et impérieux, c'est que le moment n'est pas venu de remuer toutes ces questions qui divisent, qui ravivent tous les dissentimens et les incertitudes, c'est qu'il faut plus que jamais s'en tenir à cette trêve, à ce pacte de Bordeaux dont M. Thiers montrait l'autre jour avec une si merveilleuse éloquence la salutaire efficacité, la bienfaisante influence, et, pour que le pacte de Bordeaux ait tout son effet, il faut qu'il soit maintenu avec une entière sincérité.

Évidemment M. Thiers avait raison de s'obstiner à ne rien préjuger, de se refuser à dire un seul mot de la possibilité éventuelle d'une restauration monarchique. Ce n'est pas son affaire, à lui, qui a été constitué le gardien de la trêve des opinions et de la paix publique. La monarchie viendra à son heure, si elle doit venir, si elle est encore une fois dans la logique des choses, dans le vœu du pays, et si les monarchistes ne la compromettent pas d'avance; mais, qu'on y prenne bien garde, cette impatience que montrent par instans des esprits sans réflexion pourrait bien naître d'un sentiment assez équivoque qui ne serait pas précisément une garantie pour la royauté nouvelle. Cela ressemble tout à fait à la recherche fiévreuse et enfantine d'un sauveur. On dirait qu'on a besoin d'un roi pour lui remettre le soin de sa propre destinée, pour se dispenser d'agir par soi-même. Ce n'est pas ainsi, on en conviendra, ce n'est pas sous l'influence de tels sentimens qu'une monarchie pourrait revenir bien utilement pour le pays. Il faut savoir

envisager sa destinée d'un œil plus viril. La vérité est que cette question monarchique n'a point en ce moment l'opportunité que les impatiens lui attribuent, parce que nous sommes engagés dans une situation telle qu'une royauté quelconque, même avec les meilleures intentions, serait impuissante à faire ce qu'on attendrait d'elle. Que voulez-vous que puisse un roi au milieu de ces cruelles épreuves, entre l'ennemi extérieur et l'ennemi intérieur? Ce n'est pas trop de cette puissance anonyme et collective que nous avons été obligés de nous faire; ce n'est pas trop de tous les efforts, de toutes les volontés, pour relever notre pays de ses horribles désastres, pour travailler à une réorganisation, à une restauration nationale qui est notre honneur, notre devoir, notre imprescriptible obligation. Voilà l'utilité bienfaisante, la décisive raison d'être du pacte de Bordeaux, qui fort heureusement est sorti encore une fois victorieux, et on pourrait dire de nouveau confirmé, des dernières discussions parlementaires. Bien loin d'affaiblir ce pacte du patriotisme, il faudrait plutôt songer à le fortifier, à le donner pour mot d'ordre aux élections qui vont se faire, et qui peuvent incontestablement avoir aujourd'hui une importance considérable par les élémens nouveaux qu'elles introduiront dans l'assemblée. Les candidats seront-ils monarchistes, seront-ils républicains? La question n'est pas là. L'essentiel est que le pays choisisse de préférence des hommes résolus à suivre la majorité sensée et patriotique qui marche sous le drapeau de la France, des hommes décidés à faire passer avant tout cette réorganisation nationale sans laquelle, à vrai dire, il n'y a pas plus de république que de monarchie. Le temps des luttes de partis reviendra bien assez vite, songez donc aujourd'hui à la patrie elle-même, qui ne peut être sauvée que par une généreuse et virile abnégation.

Tel est l'esprit que, pour notre part, nous voudrions voir triompher dans les élections du 2 juillet. Ce serait la pleine et significative confirmation de ce pacte d'union que l'assemblée de Versailles rajeunissait l'autre jour en le consacrant de nouveau, que M. Thiers a illustré de tout l'éclat de sa raison lumineuse, et en somme M. Guizot, dans la remarquable lettre qu'il adressait récemment à M. le président Grévy, M. Guizot lui-même n'arrivait pas, ce nous semble, à une autre conclusion. Est-ce à dire qu'au maintien de ce pacte nécessaire se rattache indissolublement l'idée d'une prolongation définie de pouvoirs pour M. Thiers? Rien de mieux certainement, si on le veut. L'opinion ne marchandera pas en ce moment son appui au glorieux vieillard qui conseille et dirige la France. Seulement nous demandons si on sait bien au juste ce qu'on veut dire avec cette prorogation de pouvoirs pour deux ans, et où cela peut conduire. Il suffit peut-être d'y regarder d'un peu près pour soupçonner qu'on se fait tout simplement l'illusion d'un définitif de deux ans. Il faut bien se souvenir en effet qu'il existe une assemblée sou-

veraine, que cette assemblée n'aliène point sa souveraineté, que, même en conférant une présidence de deux ans à M. Thiers, elle ne prend pas l'engagement de s'abstenir, dans six mois comme dans un an, de tout vote que le chef du pouvoir exécutif pourrait ne point vouloir accepter, ou qui rendrait sa situation impossible, de sorte qu'on ne saisit peut-être qu'une ombre de définitif en croyant saisir une réalité. Mieux vaut encore ne point se faire de ces illusions, accepter sans impatience un état qui n'est point après tout plus extraordinaire que les circonstances mêmes, puisque c'est la souveraineté permanente et active de la France se manifestant par l'accord toujours renouvelé, incessamment entretenu, d'une assemblée et d'un pouvoir exécutif qui s'inspirent d'une pensée identique. Ce n'est ni la monarchie, ni la république, soit; c'est mieux encore, c'est la France : nous sommes pour le moment l'état français, ou, pour mieux dire, nous restons et nous resterons la nation française. Qu'y a-t-il donc de si étonnant et de si alarmant dans cette situation qui demeure placée sous la sauvegarde d'un sentiment commun des nécessités publiques, et dont la durée peut être proportionnée à ces nécessités mêmes? Dans ces conditions telles qu'elles se présentent, l'assemblée n'est nullement disposée à énerver les pouvoirs qu'elle a mis dans les mains de M. Thiers, et de son côté M. Thiers ne nourrit assurément pas la pensée de rompre avec l'assemblée, de suivre tout à coup une politique qui le mettrait en lutte avec la représentation nationale. La durée de la présidence de M. Thiers se prolongera peut-être d'autant plus qu'on aura moins songé à la fixer. Le chef du pouvoir exécutif sait de longue date comment on marche avec une assemblée, et les changemens qu'il vient de faire dans le gouvernement montrent bien qu'il s'en préoccupe. Le successeur de M. Ernest Picard, qui a réussi à être le plus infortuné des ministres de l'intérieur, M. Lambrecht, est un homme instruit, d'un esprit aussi juste que modéré. Le nouveau ministre du commerce, M. Victor Lefranc, a su, par sa généreuse et patriotique éloquence, s'assurer les sympathies de l'assemblée. Le général de Cissey, qui remplace le général Le Flo au ministère de la guerre et qui commandait récemment à Paris, passe pour un de nos plus habiles chefs militaires. M. Thiers vient enfin de donner à la ville de Paris un préfet au nom tout Parisien, M. Léon Say, qui porte dans des fonctions aussi difficiles que délicates une intelligence vive et sensée, formée par l'étude à l'administration de la grande cité. D'autres changemens viendront sans doute, M. Thiers ne s'arrêtera pas là, il voudra constituer tout à fait un gouvernement actif qui, sous ses auspices, deviendra justement ce gouvernement de la réorganisation nationale dont nous avons tant besoin.

Certes ce gouvernement peut rassembler toutes ses forces, il n'en aura jamais trop pour tout ce qui lui reste à faire à Paris comme en

province. La fin de la guerre civile lui laisse toutes ces questions de pacification, dont une des plus essentielles est assurément la dissolution définitive des gardes nationales, qui ne peut manquer d'être décrétée en attendant qu'une organisation nouvelle de l'armée supplée à cette incarnation traditionnelle de l'indiscipline et de l'anarchie en uniforme. Il s'agit encore de savoir ce qu'on fera de cette foule de dangereux séides de la commune sur lesquels les conseils de guerre vont prononcer, et qui semblent devoir être envoyés à la Nouvelle-Calédonie. Au milieu de ce travail qui commence, qui implique nécessairement un certain nombre de mesures transitoires, il y a deux choses qu'il faut évidemment aborder sans plus de retard, et la première est l'existence de cette association internationale sur laquelle M. le ministre des affaires étrangères vient d'appeler l'attention des puissances de l'Europe par une circulaire diplomatique. C'est à coup sûr avec une opportunité trop justifiée que M. Jules Favre fait le procès de cette association fondée sur la négation de tous les principes de l'ordre moral, organisée de façon à enrégimenter dans tous les pays des millions d'hommes que des chefs invisibles se réservent de conduire à l'assaut de toutes les sociétés. Comme pour donner raison à M. Jules Favre, les adhérens de l'Internationale viennent de prendre la parole un peu partout, en Belgique, en Angleterre, en Suisse, pour célébrer les œuvres de la commune de Paris, de sorte que la question est nettement posée entre les sociétés régulières de l'Europe, les gouvernemens réguliers et cette organisation dangereuse, dont c'est maintenant un devoir d'étudier les ressorts pour en neutraliser la redoutable puissance. Ce n'est pas seulement un problème économique, c'est un problème social, moral, qu'il faut désormais sonder jusque dans ses profondeurs. Ce qu'on fera dans les autres pays, nous ne le savons pas; en France, il n'y a point à reculer. Cette formidable association, il faut la cerner de toutes parts, l'atteindre dans ses ramifications à l'étranger, dans son caractère clandestin, dans les ressources qu'elle se crée à la faveur de lois incomplètes ou assez peu prévoyantes. Qu'on ne s'y méprenne pas, c'est une œuvre immense à tenter et un avenir à sauvegarder.

Il y a aujourd'hui pour nous une question plus immédiate, c'est la question financière, qui n'est sous une autre forme que la question même de l'occupation étrangère, de la présence de l'ennemi dans nos campagnes, jusqu'aux portes de Paris. Pour enlever à l'ennemi tout prétexte de prolonger cette irritante occupation, il n'y a qu'un moyen : il faut que la France s'acquitte, qu'elle se mette en devoir de payer cette colossale indemnité qui lui a été imposée. Il faut, en d'autres termes, recourir au crédit sur une immense échelle, et, pour que le crédit réponde à notre appel, il faut lui offrir un gage, des sûretés, par notre sagesse d'abord, par nos finances ensuite. C'est là justement l'explica-

tion des deux projets que le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, vient de porter courageusement à l'assemblée. Par l'un de ces projets, M. Pouyer-Quertier demande l'autorisation d'ouvrir un emprunt de 2 milliards 500 millions; par le second projet, il propose des augmentations d'impôts s'élevant à la somme de 463 millions. Nous voici donc arrivés à cette terrible liquidation, et, sans rien préjuger de la valeur des projets de M. Pouyer-Quertier, on peut assurer d'avance que la volonté de la France ne restera pas au-dessous des horribles charges qu'on lui a infligées. Il y a cependant des Allemands qui trouvent qu'on ne nous a pas assez rançonnés. M. de Bismarck, lui, soutient qu'il a fait ce qu'il a pu, qu'il a laissé la veine de la France ouverte tant qu'il y avait du sang, et il accompagne cela d'injures germaniques auxquelles nous sommes accoutumés. C'est probablement la manière allemande d'être un homme d'état et de se montrer digne de sa fortune!

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Vergelykende Geschiedenis der oude Godsdiensten, I^e Stuck; Geschiedenis van den Egyptischen Godsdienst. — Histoire comparée des religions antiques, Ire partie; Histoire de la religion égyptienne, par M. C.-P. Tiele; Amsterdam.

A mesure que la science de l'antiquité s'élargit, la possibilité d'en approfondir tous les domaines diminue. Ce sont à chaque instant de nouveaux champs d'exploration qui se révèlent, qui bientôt se subdivisent, et qui, même subdivisés, réclament des études si spéciales, si prolongées, qu'une vie tout entière n'y suffit pas. La division croissante du travail s'impose donc comme une nécessité. Elle a sans contredit de grands avantages; mais elle a aussi l'inconvénient très grave d'absorber trop souvent le spécialiste dans sa partie. De grands travaux s'opèrent, souvent sans qu'il s'en doute, sur des terrains adjacens à celui qu'il fouille. S'il les connaissait bien, ces travaux, ils lui serviraient de guide, ou lui épargneraient bien des peines. Il les ignore, ou les connaît mal, et de là cette incohérence, ce décousu des résultats auxquels chacun parvient de son côté. Les analyses partielles sont de telle sorte, que la synthèse pèche, ou fait entièrement défaut. Combien de fois par exemple les explorateurs des antiquités ninivites et chaldéennes n'ont-ils pas fait preuve de l'ignorance où ils étaient des données élémentaires de la critique appliquée aux livres de la Bible! Et

quand on a étudié d'un peu près la genèse de la mythologie grecque, comment ne pas s'étonner des idées surannées que plus d'un égyptologue nourrit encore sur les origines de cette mythologie, qui a pu faire des emprunts à l'Égypte, comme elle en a fait à presque tous les pays voisins de la Grèce, mais qui n'en avait certes pas besoin pour naître et se développer en vertu de sa propre vitalité?

C'est pour cela que, dans l'intérêt général des sciences de l'antiquité, il est excellent que d'autres travailleurs, recueillant avec discernement les fruits récoltés par les spécialistes, les comparent, les coordonnent, les rectifient les uns par les autres. Autrement nous creuserions toujours sans avancer d'un pas.

Aussi faut-il encourager les entreprises comme celle d'un savant théologien hollandais, M. Tiele, qui n'a pas craint d'embrasser, dans une comparaison méthodique et détaillée, les grandes religions de l'antiquité. Sans prétendre au titre d'orientaliste ou d'égyptologue de profession, il a suffisamment étudié chacune des branches de cet arbre aux rameaux aussi touffus que nombreux pour le décrire en connaissance de cause. Après avoir débuté par une exposition remarquable de la religion du Zend Avesta, il a continué par le tableau historique de la religion égyptienne. D'autres livres consacrés aux religions mésopotamiennes de Babylone et de Ninive, ainsi qu'à leurs congénères de l'Yemen, de Tyr, de Byblos, etc., sont en voie de publication. Une parfaite indépendance dogmatique, un savoir technique toujours puisé aux meilleures sources, de plus ce sentiment esthétique-religieux sans la possession duquel de pareils travaux échouent toujours, distinguent cette série d'études, dont pour nous l'intérêt consiste précisément dans l'élévation des points de vue, chaque objet particulier étant étudié d'assez près pour que rien d'essentiel n'échappe au regard, non d'assez près cependant pour empêcher de distinguer les autres.

Ce n'est pas une mince tentative que d'essayer de jeter du jour dans le ténébreux dédale de l'ancienne religion égyptienne. Ce ne sont pas les faits qui manquent; au contraire, ils foisonnent, on s'y perd. Pourtant, grâce aux connaissances acquises ailleurs et aux lois tirées par induction de la marche régulière de l'esprit humain en matière religieuse, ce jour commence à se faire, et nous résumerons brièvement les conclusions de l'auteur.

La très haute antiquité de la civilisation égyptienne est de plus en plus confirmée. Elle est attestée par d'irrécusables monumens, qui remontent à plus de quatre mille ans avant notre ère, et dès cette époque reculée elle se montre à nous sous des formes qui supposent de longs siècles de préparation. Le peuple égyptien apparaît donc tout armé sur le seuil de l'histoire, comme Pallas Athéné sortant du front de Jupiter. Au point de vue ethnologique, les Égyptiens appartiennent à la race dite *Camise,* du

nom de Cam, fils de Noé; mais tout nous conduit à penser que cette division biblique des peuples, rattachés à Cam, Sem et Japhet, se reporte bien plutôt à une différence d'état politique et social qu'à une différence physique de race. Càm, Kem, Kemi, *la terre noire*, est le nom que les habitans de la vallée du Nil donnaient à leur pays. Les fils de Cam désignés dans la Genèse sont les Égyptiens et les peuples soumis ou civilisés par eux. Leur langue a dû faire partie d'un groupe séparé à tort des langues dites sémitiques, ayant toutefois un caractère distinct. Le nom d'Égypte est un mot grec qui signifie *temple de Phtah* ou *tête courbe*.

En remontant au-delà de l'époque où les religions locales de l'Égypte se présentent amalgamées, plus ou moins fondues, et dans un état de mélange favorisé par la politique, on peut distinguer plusieurs foyers de mythes et de traditions, qui furent d'abord indépendans. En premier lieu, il faut signaler la mythologie Thinis-Abydos, où se forme le mythe qu'on peut appeler fondamental de la religion égyptienne, le mythe d'Osiris, le dieu-soleil, succombant chaque soir sous les coups du serpent des ténèbres, Apep, pleuré par la Terre, Isis, et toujours vengé par son fils Horus, le jeune soleil du matin, victorieux de la Nuit et de la Mort. Horus veut dire *visage*, et son symbole est le sphynx regardant toujours le soleil levant. Autour de ces trois noms, constituant la trinité égyptienne, la trinité conçue comme famille, non comme distribution métaphysique de l'essence divine, se groupent d'autres divinités, telles que Set, soleil aussi, mais soleil malfaisant, — Naï, *le détesté*, qui tourne au Satan, et dont par la suite des temps l'Égyptien dévot effacera le nom sur les monumens sacrés, — Nephthis, son épouse, meilleure que lui, — Hathos *la dorée*, déesse de beauté et d'amour, terre luxuriante et chargée de moissons, — Thoth, dieu lunaire à deux cornes, mesureur du temps, inventeur, divinateur, civilisateur, et qui fournira aux théosophes de l'avenir leur idée de l'Hermès Trismégiste, — Anubis, *le conducteur*, peut-être l'étoile du Chien ou Sirius, dieu des momies et guide des âmes dans l'autre monde. C'est au mythe d'Osiris, passant après sa mort, mais toujours vivant, dans le monde souterrain, que se rattache cette notion de l'immortalité rémunératrice qui tient une si grande place dans la religion et la morale égyptiennes.

A Héliopolis, la religion, bien qu'essentiellement solaire, est moins naturaliste, plus abstraite qu'à Abydos. Les dieux de ce cycle sont Ra, le soleil se révélant dans son éclat, — Tum (symbole de l'escarbot), l'être unique et caché qui lutte dans les ténèbres, en fait jaillir la lumière et la vie, épouse sa mère, et sort de son sein sous le nom d'Harmachis, le soleil levant, — Shu et son épouse Tefinet, dieux lions : la dernière est une sorte d'Astarté. Elle est seule de son sexe dans cette mythologie locale qui, par sa sobriété relative et son caractère plus sombre que celui de la religion d'Abydos, se rapproche des croyances syriennes.

A Memphis, capitale de l'ancien royaume, la religion locale consistait dans le culte de Phtah, *le formateur,* créant les autres dieux par sa bouche et les hommes par son œil (le soleil), — d'Euchosep, son fils, assimilé par les Grecs à Esculape, — de Pacht ou Bast, son épouse. C'est là surtout que se développe le culte des animaux sacrés, entre autres celui d'Apis, le taureau noir à taches blanches, qui passe pour une sorte d'incarnation de Phtah, et représente l'apparition de la lumière sortant du sein des ténèbres. La vache qui donnait le jour à ce veau sacré demeurait vierge malgré sa naissance, et ne pouvait plus avoir d'autre rejeton. De la même région sortent le beau Mendès, symbole de puissance créatrice, les chats, éperviers, hippopotames, crocodiles divins portant des boucles d'oreilles d'or, etc. Strabon prétend que ces derniers étaient parfaitement apprivoisés. Tous ces animaux sont regardés, non-seulement comme des symboles, mais encore comme participant à quelque perfection divine, et incarnant ainsi au moins une partie de l'essence de la divinité.

Au temps de la treizième dynastie, nous voyons paraître en première ligne les dieux de Thèbes : Munt, soleil levant et dieu guerrier, même type que Horus, — Chem, dieu de fécondité, — Amun, *le caché,* force vivifiante, — Num ou Kneph, dieu des cataractes, ou plutôt du vent qui mugit sur les eaux, avec ses deux épouses, Sasi, *la flèche,* et Anka, *celle qui embrasse,* ou la terre fécondée par Num.

Avec l'invasion des Hyksôs, peuples venus d'Asie, et qui, après avoir conquis et ravagé l'Égypte, finirent par en adopter la civilisation, il s'opère un mouvement religieux fort remarquable. Leur roi Apepi choisit parmi les divinités égyptiennes, pour en faire son dieu exclusif, le terrible Set, sans doute parce qu'il présentait une affinité étroite avec le Moloch quelconque adoré auparavant par les envahisseurs. Il est très curieux de constater qu'une tendance monothéiste décidée se révèle chez ces nouveau-venus. Il y eut même une convention proposée par le roi étranger du nord à la maison royale indigène de Thèbes pour que le nord et le sud n'eussent chacun qu'un seul dieu. C'est Amun-Ra, réunissant les deux noms des divinités les plus abstraites du panthéon égyptien, qui devait être l'unique objet du culte méridional. Ce projet fut repoussé par la dynastie thébaine, qui entreprit la guerre de la délivrance. Cette guerre fut au fond celle du polythéisme opulent des fils de Cam contre la religion plus simple des Sémites. Elle se termina par l'expulsion de ceux-ci, et surtout depuis ce temps on voit les cultes locaux de l'Égypte se fondre, s'amalgamer dans un vaste synérétisme national, qui va même jusqu'à englober plusieurs divinités étrangères. Amenophis IV voulut substituer un dieu solaire, Aten, à Amun-Ra. Son entreprise échoua, et le culte d'Aten passa même pour une hérésie. Le polythéisme suit son cours, la royauté elle-même est divinisée. Un Ram-

sès va jusqu'à s'intituler *chef des dieux*, parce qu'il est la manifestation de Dra, le dieu suprême, qui fait habiter dans la personne du roi la plénitude de la divinité. On voit comme l'idée d'incarnation plonge loin dans la conception religieuse de l'ancienne Égypte.

La décadence arrive : Cambyse et ses Perses iconoclastes dévastent les sanctuaires, mais ne peuvent extirper une religion dont les racines pénètrent si avant dans la conscience du peuple. Seulement depuis lors on peut dire que le développement de la religion égyptienne s'est arrêté. La domination grecque, succédant à celle des Perses, trouve et maintient cette religion avec sa prodigieuse opulence de symboles, de notions, de rites, d'innombrables divinités, tantôt réunies malgré leur diversité d'origine, tantôt scindées malgré leur identité, et les Grecs ignorèrent jusqu'à la fin la critique des religions étrangères. Ils se contentèrent d'assimiler vaguement les principales divinités égyptiennes à leurs dieux nationaux. L'oasis d'Ammon, habité par une colonie thébaine qui y avait porté le culte de son dieu Amun et sa statue à tête de bouc, leur inspira une vénération toute particulière. Le mystérieux oracle du désert succéda en réputation à ceux de la Grèce, qui tombaient en discrédit; mais les Grecs s'empressèrent de reconnaître un Zeus, un Jupiter cornu, dans l'*être caché* dont les réponses symboliques devaient être interprétées par les membres d'un sacerdoce plus vieux que les pyramides.

Nous omettons dans cette rapide esquisse une foule de détails intéressans sur les innombrables bizarreries, ou du moins ce qui nous paraît tel, de cette antique religion. M. Tiele, en cherchant la conception fondamentale qui en constitue le principe, la trouve dans celle de la vie, de son indestructibilité malgré les destructions apparentes de ses manifestations, qui se succèdent et se répètent sans cesse. Le grand symbole divin, c'est le signe de vie et l'idée essentielle du mythe d'Osiris, du dieu mort qui revit, se retrouve au fond de tous les cultes égyptiens. De là cette importance partout attachée aux familles divines et la notion généralement reçue de la divinité comme *nuter*, c'est-à-dire se rajeunissant toujours. De là aussi la fermeté de la croyance à la vie future et à ses conséquences heureuses ou terribles. Peut-être faudrait-il rattacher aussi à cette conception primordiale et la vénération de l'animal vivant, regardé comme vase ou récipient de la divinité, et cet amour de la fixité, cette fidélité aux formes organiques une fois établies qui domine tout en Égypte, l'art, le gouvernement, l'industrie, et qui s'étend jusqu'au respect minutieux du cadavre.

Ce qui au premier abord paraît très singulier, c'est que l'ancienne Égypte ait pu associer, comme ses monumens écrits et sculptés nous l'attestent, des notions très abstraites de l'essence divine à un symbolisme si souvent monstrueux, et un sentiment très vif de l'unité

divine à un polythéisme exubérant. Prétendre, comme on l'a soutenu jusque dans ces derniers temps, qu'il y avait une religion philosophique pour les prêtres et les initiés, mais soigneusement cachée au vulgaire, c'est se payer d'une hypothèse gratuite que tout dément. Il y avait, en Égypte comme partout, des rites mystérieux; mais tous, même les esclaves, étaient admis à l'initiation. Les images, les symboles étaient expliqués pour tous, et l'écriture hiéroglyphique n'était nullement le secret d'une caste jalouse d'en garder la connaissance pour elle seule. La véritable explication doit être cherchée dans le génie profondément symbolique de ce peuple. L'esprit pénétré de la tendance symbolique, précisément parce qu'il aime et comprend le symbole comme tel, et non comme une reproduction exacte de la réalité, accepte aisément les formes excentriques et même monstrueuses du moment qu'il trouve moyen par là d'exprimer avec énergie le sentiment ou l'idée dont il est frappé. Nous pouvons constater quelque chose de très analogue dans les apocalypses juives et chrétiennes, dont les descriptions figurées défient presque toujours la peinture moderne. De même la notion de l'unité divine se rapportait plutôt à l'idée de l'unité de l'être divin, abstrait, inaccessible, qu'à l'une quelconque de ces formes déterminées. Ainsi les mêmes adorateurs, qui prient souvent dans des termes qui ne seraient pas déplacés dans la bouche d'un prêtre de Jehovah, se révoltent quand un Apepi ou tel autre roi s'avise de vouloir concentrer toutes les adorations sur une seule des manifestations de l'être divin. C'est un procédé diamétralement opposé à celui qui fut suivi par le peuple d'Israël. Celui ci du polythéisme passa à la *monolâtrie,* et de là au monothéisme. Du reste M. Tiele se croit en mesure de montrer qu'il y a plus de rapports qu'on ne pense d'ordinaire entre la religion égyptienne et les religions mésopotamiennes de la Chaldée et de l'Assyrie. Nous attendons avec une vive curiosité le résultat de ses recherches sur le champ nouveau, encore si peu connu, qu'il explore. La critique lucide et sobre des redoutables études dont la terre des pharaons est l'objet nous est une garantie qu'il réussira aussi à filtrer les eaux passablement troublées que des savans fort érudits, mais pas toujours très clairs, nous ont rapportées des bords de l'Euphrate et du Tigre.

ALBERT RÉVILLE.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-TREIZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLI[e] ANNÉE.

MAI — JUIN 1871

Livraison du 1er Mai.

FRANCIA, première partie, par M. GEORGE SAND. 5

LA SUISSE PENDANT LA GUERRE DE 1870. — NOS ÉMIGRÉS DE STRASBOURG ET NOS SOLDATS DE L'ARMÉE DE L'EST, par M. MARC-MONNIER 30

ÉTUDES DE MŒURS ROMAINES SOUS L'EMPIRE. — VII. — L'APOTHÉOSE IMPÉRIALE, par M. GASTON BOISSIER. 60

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE ET L'ABSENCE DE PARTIS POLITIQUES EN ITALIE, par M. ÉMILE DE LAVELEYE. 88

LE PROCÈS ENTRE PARIS ET LA PROVINCE, ÉTUDE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, par M. EMILE BEAUSSIRE. 114

LA LORRAINE SOUS LE RÉGIME PRUSSIEN. — LES ALLEMANDS A NANCY, par M. ALFRED RAMBAUD. 138

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 178

ESSAIS ET NOTICES. 189

Livraison du 15 Mai.

FRANCIA, deuxième partie, par M. GEORGE SAND. 193

LA CAMPAGNE DE L'ARMÉE DE LA LOIRE ET LA RETRAITE D'ORLÉANS, par M. H. BLERZY. 223

LA RÉFORME MUNICIPALE EN FRANCE. — LA COMMUNE ET LE *Self-government*, par M. PAUL LEROY-BEAULIEU. 248

La Discipline prussienne. — L'Instruction obligatoire et le militarisme en Allemagne, par M. Albert SOREL. 280
La Crise du travail dans Paris depuis la guerre civile, par M. A. AUDIGANNE. 296
Les Récentes explorations de la Chine. — III. — Voyage dans les provinces centrales et occidentales du céleste empire, par M. É. BLANCHARD, de l'Institut. 317
La Religion et la Politique dans la Rome ancienne, par M. Henri BROCHER. 336
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 352
Essais et Notices. — Les Dettes nationales. 365

Livraison du 1er Juin.

Francia, dernière partie, par M. George SAND. 369
L'Alsace sous le régime prussien depuis la bataille de Wœrth, par M. Albert DUMONT. 401
Souvenirs de campagne et de captivité, six semaines aux tirailleurs algériens, par M. Albert DURUY. 431
La Question des deux chambres, par M. Éd. LABOULAYE, de l'Institut de France. 457
Le Traité de Brétigny, première partie, par M. Ch. GIRAUD, de l'Institut. . 478
La République et les Républicains, par M. E. CARO, de l'Institut. 516
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 547

Livraison du 15 Juin.

Le 18 mars. — Paris sous la commune, par M. Edmond de PRESSENSÉ. . . 561
La Propagande prussienne en Alsace, par M. Albert DUMONT. 589
Les Récentes explorations de la Chine. — IV. — Voyage dans les provinces centrales et dans le Thibet oriental, par M. É. BLANCHARD, de l'Académie des Sciences. 611
L'Éloquence politique et judiciaire a Athènes. — IV. — Andocide, un Athénien déclassé, par M. George PERROT. 633
Le Traité de Brétigny, dernière partie, par M. Ch. GIRAUD, de l'Institut. . 665
Les Grèves des ouvriers et les conseils d'arbitrage en Angleterre, par M. Eugène d'EICHTHAL. 697
Les fonctions du Système nerveux et l'Intelligence, d'après les plus récentes expériences, par M. George POUCHET 717
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 749
Essais et Notices. — Les Dieux de l'Égypte, par M. Albert RÉVILLE. . . . 761

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.